

Délibération

Université

de Strasbourg

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n° 088-2022

Point 07.10

Point 07.10. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2022-2023 – Faculté de chirurgie dentaire

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes.

La Commission MECC s'est réunie le 15 septembre 2022 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2022-2023 de la Faculté de chirurgie dentaire.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2022-2023 de la Faculté de chirurgie dentaire.**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de chirurgie dentaire

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2022

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

1^{ère} partie

Règles générales

REGLES GENERALES

- VU** *l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire,*
- VU** *l'arrêté du 13 juillet 2021 accréditant l'Université de Strasbourg en vue de la délivrance de diplômes nationaux,*
- VU** *l'approbation par le Conseil de la Faculté du 16 juin 2022 et par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du,*

I. Répartition des unités d'enseignement à valider et attribution des crédits européens

Une année de formation universitaire est divisée en deux semestres. Chaque semestre comporte un nombre variable d'unité d'enseignement. Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon les semestres.

Chaque semestre totalise **30 crédits ECTS**.

Les crédits ECTS sont attribués au vu de la validation de chaque unité d'enseignement.

Les crédits ECTS, affectés à des enseignements dispensés sur 2 semestres d'une même année, sont attribués à l'issue du second semestre.

Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres

Chacune de ces unités d'enseignement seront validées séparément sans compensation possible entre elles.

La validation d'une UE est acquise en obtenant une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'examen final. La compensation s'opère à l'intérieur d'une UE.

En cas d'ajournement d'une UE lors d'une première session, l'étudiant garde les notes des matières dans lesquelles il a obtenu la moyenne.

En cas de redoublement, aucune note d'une même UE n'est conservée d'une année à l'autre.

La validation d'une unité d'enseignement reste définitivement acquise même en cas de redoublement sauf certaines exceptions (se référer aux différentes années).

II. Modalités d'évaluation des connaissances

1. Sessions et dates d'examen

Les dates d'examen sont fixées par arrêté décanal, portées à l'affichage, envoyées par voie de messagerie et publiées sur le site de la Faculté (<http://chirurgie-dentaire.unistra.fr/>) au minimum 15 jours avant le début des épreuves. Il n'y a pas de convocation écrite individuelle aux examens.

L'affichage vaut convocation des étudiants.

Compte tenu de la semestrialisation des enseignements, les sessions d'examen sont au nombre de trois : session de décembre, session de mai et session de rattrapage.

Les décisions d'admission ou d'ajournement sont prises par le jury désigné par le Doyen lors d'une délibération et diffusées par voie d'affichage.

- Session de décembre : elle se tient à l'issue du premier semestre. Les examens organisés à la fin du 1^{er} semestre universitaire de DFGSO2 à T1 portent sur des enseignements terminés.
- Session de mai : elle se tient à l'issue du second semestre.
- Session de rattrapage : elle est organisée à l'issue des délibérations des sessions de décembre et mai, et précédée d'une période obligatoire de révisions.

DFGSO2 : les examens de fin de S3 et de fin de S4 seront délibérés à l'issue de chaque session. Les examens de fin de S3 auront lieu du 12/12/2022 au 16/12/2022 et ceux de fin de S4 auront lieu du 17/04/2023 au 21/04/2023. La session de rattrapage de S3 et S4 aura lieu du 30/05/2023 au 16/06/2023.

DFGSO3: les examens de fin de S5 et de fin de S6 seront délibérés à l'issue de chaque session. Les examens de fin de S5 auront lieu du 12/12/2022 au 16/12/2022 et ceux de fin de S6 auront lieu du 17/04/2023 au 21/04/2023. La session de rattrapage de S5 et S6 aura du 30/05/2023 au 16/06/2023.

DFASO1 : les examens de fin de S7 et de fin de S8 seront délibérés à l'issue de chaque session. Les examens de fin de S7 auront lieu les 05/12/2022 et 06/12/2021 et ceux de fin de S8 auront lieu les 02/05/2023 et 03/05/2023. La session de rattrapage de S7 et S8 aura lieu du 12/06/2023 au 16/06/2023. La validation clinique finale de l'étudiant ne peut être prononcée qu'à l'issue des stages effectués pendant les vacances universitaires d'été, l'assiduité étant exigée.

DFASO2 : les examens de fin de S9 et de fin de S10 seront délibérés à l'issue de chaque session. Les examens de fin de S9 auront lieu les 07/12/2022 et 08/12/2022 et ceux de fin de S10 auront lieu le 04/05/2023. La session de rattrapage de S9 et S10 aura lieu du 12/06/2023 au 16/06/2023. La validation clinique finale de l'étudiant ne peut être prononcée qu'à l'issue des stages effectués pendant les vacances universitaires d'été, l'assiduité étant exigée.

T1 : les examens de fin de S11 et de fin de S12 seront délibérés à l'issue de chaque session. Les examens de fin de S11 auront lieu le 09/12/2022 et ceux de fin de S12 auront lieu le 05/05/2023. La session de rattrapage de S11 et S12 aura lieu du 12/06/2023 au 16/06/2023. La validation clinique finale de l'étudiant ne peut être prononcée qu'à l'issue des stages effectués pendant les vacances universitaires d'été, l'assiduité étant exigée.

2. Epreuves d'évaluation des connaissances applicables aux étudiants des 1^{er}, 2^{ème} cycles et 3^{ème} cycle court pour l'année universitaire 2022/2023.

Toutes les épreuves d'évaluation des connaissances sont anonymes selon les procédés habituellement utilisés. La levée de l'anonymat se fait sous le contrôle de service de scolarité. L'anonymat est levé lors de la délibération du jury. Les épreuves d'évaluation des connaissances peuvent être constituées de :

- Questions écrites pouvant être présentées sous forme de questions traditionnelles, questions à réponses succinctes, questions à choix multiples, portant sur les matières théoriques (cours magistraux, TD ou TP) faisant l'objet du programme de l'année.
- Epreuves précliniques sous forme d'écrit et/ou d'épreuves pratiques (épreuves uniques et/ou contrôle continu).
- Contrôle continu pour lequel l'enseignant responsable détermine les modalités avec le service de scolarité qui procédera aux affichages, conservera l'anonymat des épreuves, et fournira le matériel d'examen en cas de besoin.

3. Mesures transitoires en cas de redoublement

Dans le cas de modification des UE d'une année à l'autre, les étudiants ayant obtenu la moyenne à une ou plusieurs matières des UE concernées conservent leur(s) note(s) dans la nouvelle UE. Les notes inférieures à 10 ne sont pas conservées. Dans tous les autres cas, aucune note de matière dans une UE non validée ne pourra être conservée.

III. Absences et retards

1. Motifs d'absence

Sont considérés comme valables les motifs d'absences suivants :

- les maladies attestées par un certificat médical établi :
 - par un médecin assermenté ; ce certificat doit parvenir dans les **7 jours** qui suivent la fin des épreuves au Service de Scolarité de la Faculté,
 - par le chef du service hospitalier dans lequel l'hospitalisation a eu lieu pendant la durée des épreuves, **aucun autre certificat médical ne sera pris en considération** ;
- les cas de force majeure admis par le Doyen et signalés dans un délai maximum de **7 jours** après les épreuves manquées.

2. Absences et retards aux examens

- **Absences aux épreuves écrites théoriques et aux épreuves de contrôle continu**
 - Les étudiants justifiant d'une absence valablement excusée à tout ou partie des épreuves théoriques des examens de décembre pourront se présenter en mai à des épreuves organisées à leur intention en plus des épreuves normalement prévues pour la session de mai.
 - Un étudiant absent sans raison valable à tout ou partie des épreuves de la session de décembre devra se présenter à la totalité ou partie des épreuves lors de la session de rattrapage.
 - Les étudiants présents aux examens de décembre mais absents - avec ou sans raison valable - aux épreuves de la session de mai devront présenter à la session de rattrapage, toutes les matières dans lesquelles ils auront obtenu une note éliminatoire et/ou inférieure à la moyenne ou dans lesquelles ils n'auront pas composé.
 - Les épreuves de contrôle continu sont soumises à la règle générale régissant les absences aux examens. Une épreuve de rattrapage pourra être organisée en cas d'absence valablement excusée, et ce uniquement sur avis du Doyen.
- **Absences aux TD, TP, stages précliniques et cliniques**
 - Durant l'année universitaire, la présence aux TD, TP, aux stages précliniques et cliniques est obligatoire.
 - Les absences aux TD, TP, stages précliniques ou cliniques doivent être dûment motivées (cf. règles générales des absences) et justifiées auprès du Service de Scolarité. Elles sont obligatoirement rattrapées sous la responsabilité de l'enseignant de la discipline concernée en accord avec le Service de Scolarité de la Faculté.
L'enseignant fixe la date de rattrapage avec le Service de Scolarité de la Faculté, qui convoque l'étudiant. L'absence de l'étudiant à cette séance de rattrapage, quel qu'en soit le motif, sera considérée comme non justifiée.
La Faculté, en organisant une séance de TP/TD de rattrapage, est réputée avoir rempli ses obligations.
 - Un retard non excusé et/ou récurrent pourra être considéré comme une absence non justifiée.

- Trois absences injustifiées dans une discipline durant l'année universitaire entraînent l'exclusion de l'étudiant aux épreuves écrites et/ou pratiques de la session de décembre ou de mai ou de rattrapage pour cette discipline (DFGSO2 : le nombre d'absences injustifiées est fixé à 2 en anatomie normale).
- L'étudiant doit présenter dans les **7 jours** le justificatif de son absence au Service de Scolarité de la Faculté ainsi qu'aux enseignants concernés.
En absence de justificatif dans ce délai, l'absence est considérée *ipso facto* comme injustifiée et comptabilisée comme telle.
- Pour les années cliniques DFASO1, DFASO2, T1 : en cas de congé de maladie ou de maternité, l'avis d'arrêt de travail doit être transmis au bureau des Affaires Médicales des HUS dans les 48 h, avec copie au Service de Scolarité de la Faculté. **L'étudiant doit aussi informer systématiquement de son absence le ou les structures cliniques dans lesquelles il est affecté ainsi que le Chef de Pôle.**

IV. Déroulement des examens

L'étudiant doit consulter la réglementation générale des examens éditée par l'Université de Strasbourg qui se réfère :

- au code de l'éducation et notamment ses articles L611-1 à L642-12,
- à la circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur,
- à la note du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 3 mars 2006 relative aux jurys d'examen et de concours dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Horaires

Les étudiants et les surveillants doivent être présents devant la salle d'examen **quinze minutes au moins avant le début de l'épreuve.**

Les étudiants ne peuvent pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés. Les candidats ne peuvent accéder à la salle d'examen au-delà de la première heure de l'épreuve, ou au-delà de la moitié de la durée de l'épreuve lorsque celle-ci est inférieure ou égale à une heure. Les candidats retardataires ne bénéficient d'aucune durée supplémentaire.

Identification

Les étudiants ne peuvent être admis à composer que sur présentation de la carte d'étudiant, ou, à défaut, de l'une des pièces d'identité suivantes :

- carte nationale d'identité,
- passeport,
- permis de conduire,
- carte de séjour.

Si un étudiant se présente au moment de l'épreuve sans figurer sur la liste d'émargement, il est autorisé à composer. Toutefois, la note obtenue à cette épreuve ne sera prise en compte qu'après vérification de son autorisation à composer.

Placement et consignes

Les étudiants doivent obligatoirement composer à la place qui leur a été assignée, lorsque tel est le cas. Les surveillants sont autorisés à procéder à tout changement de place s'ils l'estiment nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

Sacs, porte-documents, cartables doivent être déposés à l'entrée de la salle d'examen à la demande des enseignants qui surveillent l'épreuve.

L'étudiant ne doit en aucun cas être en possession de documents non expressément autorisés pour l'épreuve.

L'étudiant ne doit pas être en possession d'un quelconque matériel de stockage et de transmission d'informations. Les agendas électroniques et les téléphones portables (même à usage d'horloge) doivent impérativement être éteints et rangés. Leur manipulation est strictement interdite durant l'examen.

En cas de port de tenues couvrant les oreilles d'un candidat ou d'une candidate, les surveillants peuvent s'assurer de l'absence de dispositif de communication électronique de nature à permettre une fraude. Lorsque le port de cette tenue répond aux prescriptions religieuses du candidat ou de la candidate, cette vérification se déroule dans des conditions compatibles avec le respect de ces prescriptions.

Déroulement des épreuves

Les candidats qui demandent à quitter la salle provisoirement ne peuvent y être autorisés qu'un par un et, de préférence, accompagnés d'un surveillant.

Aucun candidat n'est autorisé à quitter définitivement la salle avant la fin de l'épreuve pour les épreuves d'une durée inférieure ou égale à une heure et avant la première heure, pour les épreuves d'une durée supérieure.

À l'issue du temps de composition et dans le respect du temps minimum de présence imposé dans la salle d'examen, les candidats doivent remettre leur copie et émarger la liste de présence avant de quitter la salle. La remise de la copie est obligatoire, même s'il s'agit d'une copie blanche. Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Fraude ou tentative de fraude

Conformément aux dispositions du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, les usagers auteurs ou complices d'une fraude ou d'une tentative de fraude sont passibles des sanctions suivantes :

- avertissement,
- blâme,
- exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans,
- exclusion définitive de l'établissement,
- exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans,
- exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

En cas de constatation de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend toutes les mesures pour faire cesser cette situation, sans interrompre la participation à l'épreuve du candidat auteur présumé.

Le responsable de salle saisit les pièces ou/et les matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal qui est signé par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude. Lorsque ce dernier refuse de signer, mention en est portée au procès-verbal.

Lorsque la fraude n'est constatée qu'a posteriori (au moment de la correction par exemple), ce procès-verbal n'est pas requis. Toutefois, l'ensemble des pièces concourant à matérialiser la fraude doit être transmis.

Le Doyen doit immédiatement informer le Président de l'Université qui décide d'engager, ou non, des poursuites en saisissant la section disciplinaire.

Dans l'attente de la décision de la section disciplinaire, la copie doit être corrigée dans les mêmes conditions que celles des autres candidats. Le jury ne peut en aucun cas attribuer à un étudiant la note zéro en raison d'un soupçon de fraude.

La délibération du jury est provisoire. Aucun relevé de notes ou aucune attestation de réussite ne peut être délivré à l'étudiant tant que la section disciplinaire ne s'est pas prononcée.

Lorsque l'examen comporte un second groupe d'épreuves, l'étudiant suspecté de fraude est admis à y participer si ses résultats le lui permettent.

Si les résultats de l'étudiant (en première ou en seconde session) le lui permettent, il peut s'inscrire dans l'année supérieure.

En cas de troubles affectant le bon déroulement des épreuves, le responsable de la salle prend les dispositions nécessaires afin de permettre la poursuite des épreuves dans de bonnes conditions. Il prévient le Doyen qui peut prononcer l'expulsion définitive de la salle de l'auteur ou des auteurs des troubles.

V. Obligations de l'étudiant

- Il est rappelé que chaque étudiant doit rester disponible comme suit :
 - ✓ DFGSO2 et DFGSO3 : jusqu'au 30 juin 2023 inclus,
 - ✓ DFASO1, DFASO2 et T1 : jusqu'au 13 juillet 2023 inclus.
- **La consultation des décisions décanales d'examen relève de la responsabilité de l'étudiant** (affichage, messagerie ou site de la Faculté <http://chirurgie-dentaire.unistra.fr/>).
- Aucun résultat d'examen ne peut être communiqué par téléphone ou par messagerie électronique par le Service de Scolarité de la Faculté. **Il incombe à l'étudiant de consulter lui-même les procès-verbaux d'examen** sur Moodle.
- Chaque année, l'étudiant doit s'engager par écrit à respecter les règles de sécurité et d'utilisation des locaux en vigueur (règlement intérieur - chartes).
Tout étudiant manquant à ces obligations pourra se voir exclure des locaux concernés.

VI. Application du statut d'Etudiant Hospitalier DFASO1, DFASO2, T1

- Les enseignements cliniques s'accomplissent au sein du Pôle de Médecine et Chirurgie Bucco-Dentaires des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg sous la responsabilité et la coordination du Chef de Pôle.
- Les étudiants de DFASO1, DFASO2, T1 portent le titre d'Etudiant Hospitalier en Odontologie et sont soumis aux obligations des fonctions hospitalières définies par le Décret n° 99-1111 du 27 décembre 1999 modifié et dans les conditions fixées par celui-ci.
- La validation des stages cliniques est prononcée à l'issue de la délibération clinique et implique :
 - la validation des objectifs pédagogiques définis par les enseignants sur la base d'un nombre déterminé de vacances,
 - l'accomplissement de toutes les obligations hospitalières de chaque étudiant durant l'année universitaire, y compris pendant le mois de juillet 2022 et pendant toutes les périodes de congés.

Les règles générales des absences s'appliquent à tous les stages cliniques. Toute absence doit être excusée dans les 48 h par un certificat de maladie établi par un médecin. Au-delà de trois absences non excusées et/ou non rattrapées, les stages ne sont pas validés.

- L'étudiant hospitalier a droit à un congé annuel de 6 semaines, accordé dans la limite des obligations de service, après avis du Chef de Pôle.

Une répartition équitable au sein de la promotion d'étudiants est exigée :

- sur les trois premières périodes, durant lesquelles l'étudiant peut prétendre à trois semaines de congé :
 - ✓ vacances de fin d'année : 2 semaines (du 19/12/2022 au 30/12/2022)
 - ✓ vacances d'hiver : 1 semaine (du 20/02/2023 au 24/02/2023)
 - ✓ vacances de printemps : 1 semaine (du 24/04/2023 au 28/04/2023)
- sur les deux périodes d'été, durant lesquelles l'étudiant peut prétendre à trois semaines de congé :
 - ✓ du 24/07/2023 au 13/08/2023,
 - ✓ du 14/08/2023 au 03/09/2023.

Les demandes de congé sont transmises au Service Administratif des Hôpitaux Universitaires par le Service de Scolarité de la Faculté. Aucune modification ne pourra être accordée.

Aucune modification de planning clinique ne sera accordée en dehors d'une autorisation écrite du responsable de structure interne, après courrier et motif valable de l'étudiant. La modification de planning est ensuite transmise au Service de Scolarité.

DFASO1 : le statut de l'étudiant hospitalier de DFASO1 est applicable du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, soit pendant une période de 12 mois.

Congé supplémentaire

Les étudiants hospitaliers de DFASO1 peuvent bénéficier, **sur leur demande**, d'un congé supplémentaire non rémunéré (congé sans solde). Comme pour les congés annuels, les étudiants **susceptibles de demander** un congé non rémunéré d'une durée non fractionnable de 3 semaines se répartiront équitablement au sein de la promotion sur les deux périodes d'été :

- ✓ du 24/07/2023 au 13/08/2023,
- ✓ du 14/08/2023 au 03/09/2023.

Tous les étudiants, ayant validé ou non, peuvent demander ce congé sans solde **sous réserve** que s'ils ont des stages cliniques à valider, le rattrapage puisse s'effectuer sur une période de trois semaines. Dans le cas contraire la demande de congé sans solde peut être refusée par le Doyen.

Absences exceptionnelles

Elles sont régies par le règlement intérieur des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

DFASO2 : le statut de l'étudiant hospitalier de DFASO2 est applicable du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, soit pendant une période de 12 mois.

Il est rappelé que les congés d'été pourront être pris pendant les deux périodes d'été :

- ✓ du 24/07/2023 au 13/08/2023,
- ✓ du 14/08/2023 au 03/09/2023.

Les étudiants ayant validé tous les enseignements de DFASO2, y compris les enseignements complémentaires, la formation à la radioprotection des patients, le CSCT et l'unité d'enseignement des stages cliniques, sont autorisés à effectuer des remplacements (cf. Décret n° 99-852 du 1^{er} octobre 1999 modifiant le Décret n° 94-120 du 4 février 1994, pris pour l'application de l'article L 359 du Code de la Santé Publique).

Les étudiants pourront demander à effectuer un remplacement sous réserve exclusive que cette activité s'effectue en dehors des enseignements et des stages cliniques. L'autorisation de remplacement sera sollicitée par l'étudiant au moins 2 semaines avant le début du remplacement et devra recueillir l'avis du Chef du Pôle de Médecine et Chirurgie Bucco-Dentaires et la signature conjointe du Doyen de la Faculté et du Directeur Général des HUS, pour être présentée au Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes du département d'exercice. Aucun aménagement de stage ne sera accordé pour effectuer un remplacement. La durée du remplacement ne peut être inférieure à une journée.

T1 : le statut de l'étudiant hospitalier de T1 est applicable du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, soit pendant une période de 12 mois. A titre de tolérance et sous réserve de l'accord du Directeur Général des HUS, pourront être libérés de leurs obligations hospitalières à l'issue de leurs congés annuels, les étudiants de T1 qui auront satisfait aux conditions mentionnées dans le tableau 1. Ils devront impérativement restituer le matériel (articulateur etc.) mis à leur disposition.

Aucune dérogation à ces conditions ne sera accordée.

Conditions à remplir par un étudiant de T1 pour pouvoir arrêter prématurément son activité clinique d'étudiant externe en odontologie.

Conditions	Dates de fin de fonctions hospitalières
<p>La totalité des unités d'enseignement a été validée à la session de décembre et à la session de mai (UE1 à UE12) à l'exception de l'UE8 qui est validée le 22 juin 2023.</p> <p>L'étudiant a soumis et a validé son sujet de thèse à la Commission des Thèses.</p> <p>L'étudiant a inscrit son sujet de thèse dans le registre de la Faculté avec son directeur de thèse.</p>	3 juillet 2023
<p>EN CAS DE RATTRAPAGE ECRIT (UE1, UE2, UE3, UE4, UE6, UE7, UE12) :</p> <p>La totalité des unités d'enseignement a été validée à la session de rattrapage.</p> <p>L'étudiant a soumis et a validé son sujet de thèse à la Commission des Thèses.</p> <p>L'étudiant a inscrit son sujet de thèse dans le registre de la Faculté avec son directeur de thèse.</p>	3 juillet 2023
<p>EN CAS DE RATTRAPAGE CLINIQUE (UE5 et/ou UE8) :</p> <p>L'étudiant n'est pas autorisé à démissionner.</p> <p>En dehors de ses congés d'été, il assurera des vacances cliniques de rattrapage et des vacances cliniques liées à son statut d'Etudiant Hospitalier.</p> <p>Son année sera validée ou non à l'issue de la délibération.</p>	31 août 2023 <i>sous réserve de validation</i>
<p>EN CAS DE RATTRAPAGE D'UN STAGE (UE9, UE10 et UE11) :</p> <p>L'étudiant n'est pas autorisé à démissionner.</p> <p>En dehors de ses congés d'été, il assurera des vacances cliniques liées à son statut d'Etudiant Hospitalier.</p> <p>Le ou les stage(s) non validé(s) devront être rattrapé(s).</p> <p>Son année sera validée ou non à l'issue de la délibération.</p>	31 août 2023 <i>sous réserve de validation</i>

VI. Liste des abréviations

Disciplines des Unités d'Enseignement	
Endodontie	Endo
Odontologie Conservatrice	Oc
Esthétique	Esthet
Technologie des matériaux	Tdm
Prothèse amovible / adjointe	Pad
Prothèse fixée / conjointe	Pf
Prothèse maxillo-faciale	Pmf
Prothèse mixte	Pmixte
Conception et Fabrication Assistées par Ordinateur	Cfao
Syndrome d'apnée obstructive du sommeil Prise en charge du SAOS	Saos
Imagerie / Radiologie	Imagerie
Imagerie niveau 1	Imagerie1
Imagerie niveau 2	Imagerie2
Radioprotection des patients	Radio
Morphologie dentaire	Morpho
Occlusodontie	Occluso

Psychologie	Psycho
Microbiologie générale	Microbio
Immunologie fondamentale	ImmunoF
Immunologie clinique	ImmunoC
Biologie moléculaire et cellulaire	Bmc
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence AFGSU niveau 1 :	Afgsu1
AFGSU niveau 2	Afgsu2
Médecine et chirurgie buccales	Mcb
Odontologie Chirurgicale	OdChir
Pathologie médicale	Pmed
Pathologie chirurgicale	Pchir
Pathologie médicale et chirurgicale	Pmc
Pathologie maxillo-bucco-dentaire	Pmbd
Sémiologie médicale	Séméio
Implantologie	Implanto
Anatomie normale	Anat
Anatomie pathologique	AnaPath
Physiologie	Physio
Croissance et développement psycho-moteur	Cr et D
Massif crânio-facial : embryologie/génétique/histologie	Egh
Odontologie pédiatrique	OPed
Orthopédie dento-faciale	Odf
Anglais	Anglais

Douleur	Douleur
Santé publique	SPub
Prévention et sécurité stages cliniques	SécuritéPôle
Consultation Accueil Santé Urgence Fonctionnement CASU	Casu
Hygiène et aseptie	Hygi
Prévention des rachialgies	Rachia
Odontologie médico-légale	OdMed
Ethique	Ethique
Hématologie	Hémato
Oncologie	Onco
Parodontologie	Paro
Pharmacologie générale	PharmaG
Pharmacologie spécifique	PharmaS
Pharmacologie clinique	PharmaC
Stage d'observation clinique	StageObs
Recherche et gestion bibliographique	Biblio
Protocoles de recherche fondamentale et clinique	FR
Droit d'évolution des biens	Droit
Expertise médicale	Expertise
Gestion / comptabilité	Compta
Institutions ordinales	Ordre
Ergonomie	Ergo
Odontologie du sport	Sport

Odontologie gériatrique	Gériatrie
Addictologie	Addicto
Maltraitance	Maltraitance
Personne en situation de handicap	Handicap
Maladies rares à expression bucco-dentaire	Maladies rares
Stage au centre de prévention bucco-dentaire de la ville de Strasbourg	Ville
Formation à la sécurité à la Faculté	SécuritéFac

Enseignements complémentaires

Enseignements complémentaires	Ec
Service universitaire des activités physiques et sportives SUAPS	Suaps
Master	M1
Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement TICE	EcTice
Soins dentaires sous anesthésie générale chez l'enfant	EcAG
Monitorat	EcMono
Préparation au concours de l'internat	EcInternat
Acquisition des bonnes pratiques en salle d'opération	Eclbode
Initiation à l'implantologie orale	EcImplanto
Découverte de la formation continue	EcFormation
Intérêt général vie de la Faculté	EcVieFac
Réalisation d'un poster à visée pédagogique	ECPoster
Parcours de soins des personnes en situation de handicap dans le cadre du réseau de soins Handident Alsace	ECHandicap
Parcours de soins des patients porteurs de maladies orales/dentaires rares	ECRares
Présentation d'un cas clinique (« case report »)	ECReport

Cursus	
Unités d'Enseignement	UE
Cours magistraux	CM
Travaux dirigés	TD
Travaux pratiques	TP
Question à choix multiple	QCM
Question rédactionnelle ouverte courte	QROC
Question rédactionnelle	QR
Examen clinique objectif structuré	ECOS
Enseignement tutoré (en ligne)	ET
L1SPS 1 ^{ère} année de licence mention sciences pour la santé / 1 ^{ère} année du 1 ^{er} cycle	L1SPS
Diplôme de formation générale en sciences odontologiques : 2 ^{ème} année du 1 ^{er} cycle	DFGSO2
Diplôme de formation générale en sciences odontologiques : 3 ^{ème} année du 1 ^{er} cycle Grade licence	DFGSO3
Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques : 1 ^{ère} année du 2 ^{ème} cycle	DFASO1
Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques : 2 ^{ème} année du 2 ^{ème} cycle Grade Master	DFASO2
Troisième cycle court	T1
Troisième cycle long	Internat
Certificat de synthèse clinique et thérapeutique	CSCT
Semestre	S

Etablissements et locaux	
Université de Strasbourg	Unistra
Centre de ressources de langues	CRL
Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence	CESU
Laboratoire de prothèse universitaire	LaboFac
Laboratoire de prothèse hospitalier	LaboHus
Laboratoires de recherche	LaboInserm
Centre Hospitalier Universitaire	CHU
Centre Hospitalier Régional	CHR
Nouvel Hôpital Civil	NHC
Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	HUS
Centre de références des maladies rares à expression bucco-dentaires	CRMR
Hôpital de Hautepierre	HP
Amphithéâtre Youssef HAÏKEL	AH
Amphithéâtre Robert FRANK	AF
Amphithéâtre Jean-Victor RUCH	AR
Salles de simulateurs	Sim
Salles de cours du 2 ^{ème} étage	406/407/408
Salle de simulation clinique	405

3^{ème} partie
CES, DU, DES (3^{ème} cycle long)
Attestations de formation

SOMMAIRE

3^{ème} Partie

Intitulé	Page	
CES	CERTIFICATS D'ETUDES SUPERIEURES DE CHIRURGIE DENTAIRE – GENERALITES	114
	CES D'ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE ET PREVENTION	115
	CES DE PARODONTOLOGIE	119
	CES D'ODONTOLOGIE CHIRURGICALE – MEDECINE BUCCALE	120
DES	DES ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE	121
	DES MEDECINE BUCCO-DENTAIRE	125
	DES CHIRURGIE ORALE (DESCO)	129
DU	DU ACQUISITION DES BASES FONDAMENTALES EN IMPLANTOLOGIE ORALE	132
	DU IMPLANTOLOGIE ORALE APPLIQUEE	134
	DU PARODONTOLOGIE CLINIQUE	137
	DU ESTHETIQUE DU SOURIRE –APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE	139
	DU FORMATION POST-GRADUEE DES ENSEIGNANTS EN ODONTOLOGIE	141
	DU THERAPEUTIQUE DE L'EDENTEMENT TOTAL	144
	DU FORMATION A LA GENETIQUE CLINIQUE DE LA CAVITE BUCCALE	146
	DU OCCLUSODONTIE FONCTIONNELLE	151
	DU HYGIENE ET STERILISATION EN MEDECINE BUCCO-DENTAIRE	152
	DU DE PREVENTION ET SOINS BUCCO-DENTAIRES CHEZ LES PERSONNES AGEES	154
	DU FENTES LABIOPALATINES	155
	DU MICRO-ENDODONTIE CLINIQUE ET CHIRURGICALE	173
FORMATIONS/ ATTESTATIONS	FORMATION A LA RADIOPROTECTION DES PATIENTS	175
	ATTESTATION DE FORMATION AUX SOINS DENTAIRES SOUS SEDATION PAR INHALATION DE MEOPA	177
	ATTESTATION DE FORMATION EN IMAGERIE CONE BEAM CT	180

CERTIFICATS D'ETUDES SUPERIEURES DE CHIRURGIE DENTAIRE

- VU** l'arrêté du 27 juillet 2010 relatif aux certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire ;
- VU** la décision d'habilitation ministérielle en date du 7 juin 2011 (arrêté en instance de publication) ;
- VU** l'approbation par le Conseil de Faculté du 5 septembre 2012 et par le Conseil d'Université du septembre 2012.

NB. *L'arrêté du 29 août 1972 relatif aux certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire et l'arrêté du 2 mai 1974 fixant la liste et le règlement des certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire ont été abrogés à la rentrée 2011/2012, date d'application de l'arrêté du 27 juillet 2010 (art. 8 de l'arrêté du 27 juillet 2010, BO N° 31 du 2 septembre 2010).*

Chaque formation est organisée sous forme d'unités d'enseignement et permet d'acquérir des crédits européens tels que définis par le décret du 8 avril 2002.

- soit un volume horaire global de 120 h permettant l'acquisition de 16 crédits ECTS
- chaque CES comporte 3 UE obligatoires (= 12 ECTS) et 1 UE spécifique (= 4 ECTS).

Les unités d'enseignement acquises dans le cadre d'un CES peuvent être, en partie, prises en compte pour l'acquisition d'un autre CES, après accord du responsable de l'enseignement.

Les unités d'enseignement du Master « BIOMORPHOLOGIE ET BIOMATERIAUX » mutualisées dans les enseignements des CES sont acquises au titre du Master, sous réserve que l'étudiant se soit également inscrit au Master.

Règles générales

La présence aux enseignements théoriques, dirigés, pratiques et cliniques est obligatoire. Toute absence devra être dûment justifiée. L'étudiant absent après 3 absences ne pourra se présenter à l'examen de l'UE concernée.

CES D'ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE ET PREVENTION

	Intitulé des enseignements	Volume horaire	Nature des épreuves	Coefficient	Durée	Crédits
UE1 (spécifique) obligatoire	La normalité	30 h	1 épreuve écrite	1 >= 10	1 h	4 ECTS
UE2 (spécifique) obligatoire	Pathologie et enfant à risque	30 h	1 épreuve écrite	1 >= 10	1 h	4 ECTS
UE3 (spécifique) obligatoire	Prévention	30 h	1 épreuve écrite	1 >= 10	1 h	4 ECTS
	Un mémoire portant sur l'unité d'enseignement des UE spécifiques fait partie intégrante de la validation du diplôme.		Mémoire	1 >= 10	- présentation : 10 min - discussion : 10 min	
UE Sciences Fondamentales	1 UE à valider au choix parmi les UE du master « biologie et bio ingénierie crâniennes, faciales et dentaires » → ostéologie crânio-faciale → ontogénèse et phylogénèse → analyse et traitements d'images crânio-faciales et dentaires Ou L'UE Fondamentale du CES de parodontologie Ou un master 1 ou 2		Validation selon les modalités de contrôle des connaissances des masters ou du CES de Parodontologie			4 ECTS

- Les notes se compensent, sans note éliminatoire au sein de chaque UE
- Les UE ne se compensent pas entre elles
- La durée de la formation est de un an minimum, permettant d'obtenir 16 crédits ECTS
- Pour obtenir le diplôme, l'étudiant doit avoir validé chaque UE et le mémoire avec une note supérieure ou égale à 10/20
Il y a une seule session d'examen par an
- Le jury jugeant la présentation du mémoire est le même que le jury d'admission
- Le jury d'admission est composé du responsable de l'enseignement, d'au moins 2 enseignants de la faculté de chirurgie dentaire de Strasbourg ayant participé à l'enseignement, et d'un enseignant d'une autre faculté de chirurgie dentaire ayant participé à l'enseignement.

I. Organisation des enseignements du CES d'Odontologie pédiatrique et prévention

La durée de la formation est de 1 an (120h) permettant d'acquérir 16 crédits ECTS. Elle comprend des UE d'approfondissement clinique en odontologie pédiatrique et prévention, et une UE en sciences fondamentales, représentant 4 ECTS.

Les enseignements sont théoriques et dirigés, ainsi que pratiques.

UE SPECIFIQUES OBLIGATOIRES

UE1 : La normalité (4 ECTS)

(30h)

EC1 : Croissance et développement général (cours = 4h)

- Croissance post-natale générale normale : indicateurs, rythmes et régulation
- Croissance et développement crânio-facial normal
- Développement neuro-psychique de l'enfant

EC2 : Les grandes fonctions pendant l'enfance : ventilation, mastication, phonation (cours= 4h)

- Genèse et maturation des fonctions oro-faciales
- Incidences morphogènes des fonctions

EC3 : Morphogenèse des arcades et occlusion (cours= 4h)

- Cycle biologique de la dent temporaire
- Histo-physiologie de la dent permanente immature
- Eruption dentaire: mécanismes biologiques et phénomènes de dentition
- Croissance alvéolaire et maturation du parodonte

EC4 : Prise en charge : méthodes diagnostiques et approche relationnelle (cours = 4h)

- Méthodes diagnostiques : cliniques, biologiques et imagerie
- Approche comportementale et relationnelle du très jeune enfant à l'adolescent
- La première consultation

TD (6h) : Sélection et analyse critique d'articles sur le thème de la normalité

Stage pratique :

- Analyse céphalométrique (UF Orthopédie Dento-faciale) : 2h
- Imagerie chez l'enfant (UF Odontologie Pédiatrique) : 2h
- Participation à la première consultation (UF Odontologie Pédiatrique) : 4h

UE2 : Pathologies et enfant à risque (4 ECTS)

(30h)

EC1 : Pathologies bucco-maxillo-dentaires et prise en charge (cours = 4h)

- Anomalies dentaires (nombre, structure, forme, éruption...)
- Pathologie carieuse chez l'enfant et l'adolescent : étiologies, formes cliniques
- Pulpopathies des dents temporaires et permanentes jeunes
- Traumatismes oro-faciaux chez l'enfant
- Traitements dentino-pulpaire des dents temporaires et des dents permanentes immatures
- Maladies gingivales, parodontopathies, pathologie des muqueuses chez l'enfant et l'adolescent : étiologies, formes cliniques

EC2 : Répercussions crânio-faciales et bucco-dentaires des pathologies générales et prise en charge (cours = 4h)

- Anomalies du développement et de la croissance : fentes, troubles endocriniens, carenciels
- Maladies systémiques, notamment les cardiopathies, les néphropathies, les déficiences immunitaires
- Maladies génétiques, notamment les maladies osseuses constitutionnelles, les maladies métaboliques, les maladies touchant les dérivés ectodermiques

EC3 : Les enfants en situation de handicap (cours = 4h)

- Définitions, classifications des situations de handicap et conséquences sur la santé bucco-dentaire
- Prise en charge bucco-dentaire thérapeutique et préventive chez l'enfant en situation de handicap
- Vulnérabilité sociale, maltraitance : conséquences sur la santé et la prise en charge bucco-dentaire

EC4 : Prescriptions chez l'enfant (cours = 4h)

- Prescription médicamenteuse en Odontologie chez l'enfant
- Prise en charge de la douleur et de l'anxiété chez l'enfant
- Sédations et anesthésie générale en Odontologie Pédiatrique : indications et contre-indications, stratégie thérapeutique

TD (4h) : Sélection et analyse critique d'articles sur le thème des pathologies et de l'enfant à risque.

Stage pratique

- Bases de données, E-learning dans le domaine des anomalies dentaires : **4h**
- Echelles d'évaluation de la douleur et de l'anxiété chez l'enfant (UF Odontologie Pédiatrique) : **2h**
- Participation aux consultations maladies rares (Centre de référence pour les manifestations bucco-dentaires des maladies rares) : **4h**

UE3 : Prévention (4 ECTS)

(30h)

EC1 : Prévention de la carie, des parodontopathies et des traumatismes (cours = 4h)

- Evaluation du risque carieux chez l'enfant
- Stratégies préventives individuelles et collectives

EC2 : Prévention des dysfonctions, et réhabilitation fonctionnelle des arcades (cours = 4h)

- Interception des dysfonctions et des para-fonctions
- Maintien de l'espace
- Prothèse chez l'enfant et l'adolescent

EC3 : Education à la santé (cours = 2h)

- Education sanitaire et sociale
- Education collective et individuelle
- Education thérapeutique

EC4 : Ergonomie (cours = 2h)

- Adaptation des locaux et du matériel à l'enfant
- Rôle de l'assistante dentaire

TD (6h) : Sélection et analyse critique d'articles sur le thème de la prévention.

Stage pratique

- Participation à la consultation de la petite enfance (UF Odontologie Pédiatrique) : **8h**
- Participation à une séance de prévention en pédiatrie ou en IME : **4h**

UE Sciences fondamentales (4 ECTS) :

L'UE en sciences fondamentales est à valider au choix parmi une sélection d'UE proposées dans le cadre des parcours de M1 et M2 « Domaine « Sciences, Technologies, Santé » Mention « Biomorphologie et Biomatériaux » (Responsable Pr Youssef HAÏKEL, Faculté de Chirurgie Dentaire, Strasbourg, Co-responsable Pr Jean-Marie LE MINOR, Faculté de Médecine, Strasbourg) Université de Strasbourg.

Cette UE est à choisir parmi les thématiques suivantes :

- Ostéologie (M1)

- Ontogenèse et phylogenèse (M1)
- Imagerie médicale appliquée (M2)

L'UE fondamentale du CES de Parodontologie est également admise en équivalence, de même qu'un master 1 ou 2.

II. Contrôle des connaissances

Les candidats au CES d'Odontologie Pédiatrique et Prévention doivent satisfaire dans leur parcours aux modalités suivantes :

Validation des unités d'enseignement spécifique obligatoires (12 ECTS) :

- Présence obligatoire aux enseignements
- Examen écrit d'une durée de 1 heure pour chacune des UE (au total 3 heures)
- Rédaction d'un mémoire de 10 pages environ, selon les recommandations du responsable de l'enseignement, avec une présentation orale de 10 minutes, suivie d'une discussion de 10 minutes avec les membres du jury.

Le jury se compose du responsable de l'enseignement, d'au moins 2 enseignants de l'UFR de Strasbourg ayant participé à l'enseignement, et d'un enseignant d'une autre Faculté de Chirurgie Dentaire ayant participé à l'enseignement, soit au total 4 membres.

Validation de l'unité d'enseignement obligatoire en sciences fondamentales selon les modalités définies par le responsable de cet enseignement.

III. Nombre de candidats susceptibles d'être accueillis chaque année : 10

CES DE PARODONTOLOGIE

	Intitulé des enseignements	Volume horaire	Nature des épreuves	Coefficient	Durée	Crédits
UE1 spécifique	Du parodonte sain au parodonte pathologique	24 CM 6 TP	1 épreuve écrite QCM et/ou QCROC et/ou QR	1 >= 10	1 h	4 ECTS
UE2 spécifique	Thérapeutiques parodontales	24 CM 6 TP	1 épreuve écrite QCM et/ou QCROC et/ou QR	1 >= 10	1 h	4 ECTS
UE3 spécifique	Thérapeutiques associées	24 CM 6 TP	1 épreuve écrite QCM et/ou QCROC et/ou QR	1 >= 10	1 h	4 ECTS
UE4 Sciences Fondamentales	Anatomie – histologie du parodonte ou microbiologie buccale	24 CM 6 TP	1 épreuve écrite QCM et/ou QCROC et/ou QR	1 >= 10	1 h	4 ECTS
Un mémoire portant sur l'unité d'enseignement des UE fait partie intégrante de la validation du diplôme				1 >= 10	Présentation : 15 min	

Responsable : Docteur Catherine PETIT, MCU-PH, Parodontologie

- Une partie de cet enseignement est effectué en ligne. Les TD sont organisés en présentiel.
- Les notes se compensent, sans note éliminatoire au sein de chaque UE
- Les UE ne se compensent pas entre elles
- La durée de la formation est de un an minimum, permettant d'obtenir 16 crédits ECTS
- Pour obtenir le diplôme, l'étudiant doit avoir validé chaque UE et le mémoire avec une note supérieure ou égale à 10/20
Il y a une seule session d'examen par an
- Le jury jugeant la présentation du mémoire est le même que le jury d'admission
- Le jury d'admission est composé du responsable de l'enseignement, d'au moins 1 enseignant de la faculté de chirurgie dentaire de Strasbourg ayant participé à l'enseignement, et d'un enseignant de parodontologie d'une autre faculté de chirurgie dentaire.

CES D'ODONTOLOGIE CHIRURGICALE – MEDECINE BUCCALE

→ Mention « odontologie chirurgicale »

	Intitulé des enseignements	Volume horaire	Nature des épreuves	Coefficient	Durée	Crédits
UE1 Obligatoire Commune aux 2 mentions	Psychologie/informations aux parents/ aide au diagnostic	30 h	1 épreuve écrite	1	1 h	4 ECTS
UE2 spécifique	Principales pathologies infectieuses, traumatiques, tumorales et algiques et conduites à tenir	30 h	1 épreuve écrite	1	1 h	4 ECTS
UE3 spécifique	Thérapeutiques associées	30 h	1 épreuve écrite	1	1 h	4 ECTS

→ Mention « Médecine buccale »

	Intitulé des enseignements	Volume horaire	Nature des épreuves	Coefficient	Durée	Crédits
UE2 spécifique	Pathologies générales, et répercussions sur la muqueuse buccale	30 h	1 épreuve écrite	1	1 h	4 ECTS
UE3 spécifique	Pathologie de la muqueuse buccale, des glandes salivaires et diverses algies	30 h	1 épreuve écrite	1	1 h	4 ECTS

→ Commun aux deux mentions (UE4) = UE Sciences fondamentales

	Intitulé des enseignements	Volume horaire	Nature des épreuves	Coefficient	Durée	Crédits
UE4 Sciences fondamentales	1 UE à valider aux choix parmi les UE du master « Biologie et bioingénierie crâniennes, faciales et dentaires » → Ostéologie crânio-faciale, ontogénèse et phylogénèse → Imagerie et robotique en chir. buccale → Analyse et traitements d'images crânio-faciales et dentaires		Validation selon les modalités de contrôle des connaissances du master			4 ECTS

- Les notes se compensent, sans note éliminatoire, au sein de chaque UE
- Les UE ne se compensent pas entre elles
- La durée de la formation est de un an minimum, permettant d'obtenir 16 crédits ECTS
- Pour obtenir le diplôme, l'étudiant doit avoir validé chaque UE avec une note supérieure ou égale à 10/20. Il y a une seule session d'examen par an
- Le jury d'admission est composé du responsable de l'enseignement, d'au moins 2 enseignants de la faculté de chirurgie dentaire de Strasbourg ayant participé à l'enseignement, et d'un enseignant d'une autre faculté de chirurgie dentaire ayant participé à l'enseignement.

**DIPLÔME D'ÉTUDES SPECIALISÉES
EN ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE
Inter-région de Santé NORD-EST**

Coordination de l'enseignement théorique et de la formation pratique

Un enseignant coordonnateur de l'inter-région NORD-EST est désigné pour quatre ans par les directeurs d'unité de formation et de recherche d'odontologie de l'inter-région ; il assure l'organisation de l'enseignement théorique et de la formation pratique.

Les coordonnateurs inter-régionaux des sept inter-régions se concertent pour proposer aux UFR une harmonisation pour l'application des dispositions concernant les contenus, les modalités et les méthodes d'évaluation des enseignements et des stages prévus dans la maquette du DES d'ODF.

1. Organisation de l'enseignement

Enseignements théoriques

Deux volets sont à distinguer :

- l'enseignement théorique de base (*formation pratique et théorique nécessaire à l'exercice de ses fonctions, dispensée sur le lieu d'affectation en sus d'une formation universitaire, art R6253-2 Modifié par décret n° 2011-954 du 10 août 2011*). Cet enseignement est dispensé sur site sous forme de séminaires locaux.
- l'enseignement théorique au programme des Unités d'Enseignement (UE).

Le BO du 12 mai 2011 fixe une liste de 3 unités d'enseignement (UE) générales et 6 UE spécifiques.

L'exécution du programme de chaque UE peut nécessiter plusieurs réunions-séminaires.

L'enseignement théorique et pratique sur site (formation non directement sur patient) : séminaires locaux
« *L'interne reçoit sur son lieu d'affectation, en sus d'une formation universitaire, la formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice de ses fonctions* ».

Les domaines suivants sont abordés et notés par les enseignants titulaires de la sous-section

- travail sur simulateur,
- présentation et discussion de cas cliniques : chaque interne présente un cas clinique par an (15 minutes d'exposé et 15 minutes de discussion). Chaque présentation de cas cliniques est notée immédiatement.
- cas complexes, interdisciplinarité
- questions mises en discussion,
- revues et critiques d'article, etc.
- tenue des dossiers patients, tant sous les aspects cliniques qu'administratif (tenue à jour des ententes et facturation notamment).

Les Séminaires Unités d'Enseignement spécifiques d'inter-région (UE)

Principe des séminaires UE spécifiques : ces séminaires doivent être des mises au point sur les derniers acquis de la discipline (les notions « de bases » sont enseignées en séminaires locaux).

- La programmation des séminaires spécifiques d'inter-région : l'ensemble du programme général des UE spécifiques est organisé sur trois ans. Les séminaires sont organisés à l'intention de tous les internes des trois années confondues. L'organisation des séminaires annuels d'inter-région spécifiques à l'ODF est laissée à la discrétion de chaque coordonnateur d'inter-région. Les présentations faites par les internes lors de ces séminaires auront été contrôlées dans leur préparation par un superviseur qualifié.
- Un séminaire national annuel « Typodont » est créé, en remplacement du cours annuel portant sur le même programme et destiné en son temps aux étudiants CECSMO.
- Cas particulier des internes entrants :
 - Le séminaire général UE 1 « Communication » est reconduit tous les ans pour la mise en route des nouveaux internes ; il est organisé dès la rentrée.
 - Le séminaire « pliage et anatomie céphalométrique » de trois jours est assuré au niveau local tous les ans pour les nouveaux internes.

Objectifs pédagogiques des UE

L'enseignement théorique du DES d'ODF concerne les Unités d'Enseignement (UE) de l'ensemble des champs disciplinaires généraux et spécifiques figurant dans l'annexe qui concerne le DES d'ODF dans l'arrêté du 31 mars 2011, publié au B.O.E.N du 12 mai 2011.

Principes

- L'enseignement théorique des UE est dispensé sous la forme de séminaires qui sont consacrés aux thèmes sélectionnés dans les enseignements généraux et spécifiques tels que définis dans l'arrêté du 31 mars 2011.
- Le nombre de séminaires est de 6-7 par an. Ce nombre de séminaires pourra être augmenté selon les nécessités de la formation.
- La durée moyenne d'un séminaire est de 4 demi-journées mais peut être adaptée aux circonstances.
- Lors des séminaires thématiques d'inter-région :
 - Les internes présentent des exposés oraux qui sont notés par des seniors titulaires (un exposé par an par interne minimum).
 - Une épreuve de contrôle continu est organisée au début du séminaire de la session suivante.
 - Les sujets des exposés oraux sont répartis au choix par ordre alphabétique après tirage au sort d'une première lettre.
 - Chaque exposé est noté immédiatement.
- Lors des séminaires locaux de présentation de cas cliniques :
 - Chaque interne présente un ou plusieurs cas cliniques par an (15 minutes d'exposé et 15 minutes de discussion)
 - Au dernier semestre l'interne est tenu de présenter cinq cas complets et terminés qu'il aura suivi du début à la fin du traitement. L'interne a de plus l'obligation de présenter 5 cas supplémentaires qui pourront être soit des nouveaux cas qui auront été traités /in extenso/ par l'interne, soit des cas de transfert dont l'interne aura assuré la majeure partie du traitement jusqu'à son terme.
 - Chaque présentation de cas cliniques est notée immédiatement par le ou les titulaires de l'unité assistant à la présentation.

- L'interactivité des séminaires repose sur le travail personnel de l'interne, en amont du séminaire et sur la présentation des synthèses par les enseignants en fin de séance.
- Le travail personnel de l'interne consiste en une analyse des données de la littérature avec recherche des niveaux de preuves selon la méthodologie de la dentisterie factuelle. Ceci s'applique aussi bien aux séminaires thématiques qu'aux séminaires de présentation des cas cliniques. Des illustrations cliniques seront à rechercher et présenter, quand applicable.

2. Le mémoire

- Le mémoire correspond à un travail de troisième cycle. Il doit en avoir la rigueur, le niveau et répondre aux exigences rédactionnelles et de présentation conformes aux usages en vigueur dans le troisième cycle. Le mémoire porte sur tout sujet clinique ou fondamental pouvant avoir un rapport rapproché ou éloigné avec l'orthopédie dento-faciale. Il peut également être une présentation de documents liés l'expérience personnelle de l'interne, pendant ses trois années d'ODF. Ce travail doit alors être assorti d'une analyse critique des situations présentées. Ce mémoire ne peut se limiter à un simple travail de compilation, mais doit être original et individuel. Il doit servir de support à la présentation d'une communication orale ou affichée dans une société scientifique importante (SFODF, CEO, EOS, BOS, ADF, IADR...) ou à la publication d'un article dans une revue orthodontique (Orthod Fr, Rev Orthop Dentofac, Int Orthod, Am J Orthod Dentofac Orthop, Angle Orthod, Eur J Orthod...).
- Le mémoire est encadré par un directeur de mémoire, praticien titulaire. Le format suivant est recommandé : texte dactylographié en police 12, style normal justifié, interligne double ou 1,5 avec marges de 2,5cm. Iconographie et bibliographie comprises, il doit, au maximum annexes comprises, totaliser 60 pages en format A4. La convention d'Oxford est privilégiée pour la bibliographie.
- L'analyse de la littérature est réalisée selon les critères de la Médecine factuelle. Les cas cliniques doivent être rédigés et accompagnés de tous les documents complémentaires utiles (radios, photos...).
- Le mémoire est soumis à l'avis d'un rapporteur désigné parmi les membres du jury de validation du DES ; il fait l'objet d'une soutenance de 15 minutes suivie de 15 minutes de discussion devant le jury de validation du DES. Les membres du jury sont des enseignants titulaires, conformément à la maquette du DES d'ODF

3. Validation et obtention du DES d'ODF

La validation des enseignements est établie par un contrôle continu effectué sur l'ensemble des six semestres, conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 mars 2011 (B.O.E.N N° 19 du 12 mai 2011).

La validation de la formation clinique et pratique sur site :

est prononcée par le directeur de l'UFR concernée, à la fin de chaque semestre, sur proposition du coordonnateur inter-régional, après avis du responsable du lieu de stage. Tout avis négatif doit être motivé.

La validation de la formation clinique

Un carnet de validation de stage est remis à chaque interne au début de sa formation. Ce document recueille les avis du responsable du lieu de stage et du coordonnateur inter-régional du DES d'ODF et la décision du directeur d'UFR à la fin de chaque semestre. Ce carnet de stage permet d'évaluer l'activité clinique de l'interne et notamment son évolution vers une autonomie de la pratique professionnelle au cours de sa formation pratique. Les stages de l'interne dans les autres disciplines y sont également évalués.

Chaque semestre l'étudiant a passé une épreuve orale de présentation de cas cliniques en séminaire local, devant l'/les enseignant(s) titulaire(s) ODF du site.

Au dernier semestre l'interne est tenu de présenter cinq cas complets traités personnellement, du début à la fin. L'interne a de plus l'obligation de présenter 5 cas supplémentaires qui pourront être soit des nouveaux cas qui auront été traités *in extenso* par l'interne, soit des cas de transfert dont l'interne aura assuré la majeure partie du traitement jusqu'à son terme.

La validation de la formation théorique

Est établie par un contrôle continu effectué au cours des séminaires.

Ce contrôle continu comprend chaque année, pour chaque interne :

- 1 épreuve écrite par séminaire
- Au moins une présentation orale par an, sur un thème au programme d'un séminaire d'inter-région

A la fin des deuxièmes et quatrièmes semestres du DES, un jury composé, quand c'est possible, d'au moins trois membres enseignants titulaires spécialistes qualifiés en Orthopédie Dento-Faciale de la sous-section 56-01, se réunit pour se prononcer sur la validation des enseignements théoriques à partir du contrôle continu et éventuellement à partir de l'examen de rattrapage. En cas de non-validation, l'interne subit un examen de rattrapage d'une durée d'une heure portant sur le programme des unités d'enseignements théoriques ayant fait l'objet du contrôle continu.

A défaut de trois titulaires spécialistes qualifiés en Orthopédie Dento-Faciale de la sous-section 56-01, ce jury comportera le ou les deux membres enseignants titulaires spécialistes qualifiés en Orthopédie Dento-Faciale de la sous-section.

A la fin du sixième semestre du DES, un jury composé, quand c'est possible, d'au moins trois membres enseignants titulaires spécialistes qualifiés en Orthopédie Dento-Faciale de la sous-section 56-01, se réunit pour se prononcer sur la validation des enseignements théoriques à partir du contrôle continu et, éventuellement, à partir de l'examen de rattrapage. En cas de non-validation, l'interne subit un examen de rattrapage d'une durée d'une heure portant sur une situation clinique.

A défaut de trois titulaires spécialistes qualifiés en Orthopédie Dento-Faciale de la sous-section 56-01, ce jury comportera le ou les deux membres enseignants titulaires spécialistes qualifiés en Orthopédie Dento-Faciale de la sous-section.

Obtention du DES d'ODF

Pour se voir délivrer le DES d'ODF, l'interne doit :

- Valider l'intégralité des enseignements pratiques et des stages hospitaliers de formation clinique des six semestres.
- Obtenir une validation à l'ensemble des épreuves écrites et orales des six semestres.
- Soutenir avec succès son mémoire devant un jury qui aura préalablement entendu l'avis du rapporteur.

Le jury de validation du DES est composé d'au moins cinq enseignants titulaires, dont le coordonnateur inter-régional du DES d'ODF qui préside le jury. Au moins deux des membres du jury sont titulaires spécialistes qualifiés en Orthopédie Dento-Faciale de la sous-section 56-01.

DIPLOME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE MÉDECINE BUCCO-DENTAIRE

L'enseignement dispensé aux internes du diplôme d'études spécialisées (DES) de Médecine bucco-dentaire (MBD) a une durée de 6 semestres et comprend deux parties :

- une formation théorique réalisée sous forme d'unités d'enseignement (UE) comprenant :

. une formation théorique en Médecine, dont l'objectif est de compléter les notions médicales nécessaires à la prise en charge d'un patient présentant des pathologies lourdes et/ou spécifiques. Elle comporte 6 unités d'enseignement (UE 1 à UE 6) organisées au cours des semestres S1, S2, S3, et S4. Chaque UE est enseignée sous la forme de séminaires nationaux ou interrégionaux.

. une formation théorique spécifique en Médecine bucco-dentaire, qui comporte 6 UE, organisées au cours des semestres S1 à S6. Chaque UE est enseignée sous la forme de séminaires nationaux ou interrégionaux.

- une formation pratique de 6 semestres.

1. Enseignements théoriques

Objectifs (UE 1 à UE 6) : connaître les notions médicales complémentaires nécessaires à la prise en charge d'un patient présentant des pathologies lourdes et/ou spécifiques.

UE 1 : séméiologie

- séméiologie : digestive, endocrinienne, hématologique, immunologique, infectieuse, neurologique, psychiatrique, respiratoire, cardio-vasculaire, etc.

- urgences : urgences traumatologiques, cardio-respiratoires, neurologiques, infectieuses, allergiques, etc.

UE 2 : cardiologie

- cardiologie : pathologies cardiaques congénitales et acquises et pathologie vasculaire.

- endocrinologie-gastro-entérologie : diabète et autres endocrinopathies, pathologies œsogastriques, hépatologie, etc.

UE 3 : thérapeutique

- thérapeutiques médicales et incidences sur la prise en charge du patient.

- neurologie- psychiatrie : accidents vasculaires cérébraux, céphalées, épilepsie, maladie de Parkinson, troubles de l'humeur, psychoses, addictions, etc.

UE 4 : infectiologie

- infectiologie : grands mécanismes immuno-pathologiques et principales affections mettant en jeu la réaction inflammatoire, allergique, dysimmunitaire ou fibrosante, malades immunodéprimés, infections cutanéomuqueuses, maladies sexuellement transmissibles, etc.

- oto-rhino-laryngologie-ophtalmologie : angines, infections naso-sinusiennes et otologiques, dysphagies, épistaxis, troubles aigus de la parole, dysphonies, glaucome.

UE 5 : Médecine interne

- Médecine interne : réactions inflammatoires, allergies, pathologies auto-immunes, pathologies articulaires, transplantations d'organes ;

- gériatrie : vieillissement humain normal et pathologique et aspects spécifiques des maladies de la personne âgée ; ostéoporose, arthrose, déficits neuro-sensoriels, troubles psychiatriques ; troubles du métabolisme phospho-calcique et endocrinien ;

- pédiatrie : développement humain ; croissance et maturation normales et pathologiques.

UE 6 : cancérologie

cancérologie générale et hématologie : diagnostic et traitements des cancers ; hémopathies et lymphopathies.

UE 7 : recherche clinique en Médecine bucco-dentaire

Objectif : développer une aptitude à s'intégrer et à participer à des actions de recherche clinique en Médecine bucco-dentaire.

Contenu : structures de la recherche, réglementation et méthodologie en matière de recherche clinique, cahiers d'observation, biostatistiques.

UE 8 : santé publique bucco-dentaire

Objectif : comprendre l'intérêt d'une approche de santé publique et appréhender les actions de santé publique au niveau de la population.

Contenu : pratique hospitalière et santé publique : organisation, gestion, démarche qualité, droit et responsabilité médicale.

UE 9 : urgence et sédation

Objectif : assurer la continuité et la permanence des soins. Participer à la prise en charge des traumatismes faciaux. Appliquer les techniques de sédation de la douleur.

Contenu : les gestes d'urgence en milieu hospitalier ;
la gestion de la douleur : sédation consciente, MEOPA, sédation inconsciente.

UE 10 : prise en charge globale du patient. Psychologie. Communication.

Objectif : améliorer les relations praticien-patient et l'abord du patient. Dépister les problèmes de non-communication.

Contenu : relation du praticien avec les personnes présentant un handicap lourd, les personnes handicapées, les personnes âgées dépendantes, les patients à risque, les personnes malades psychiatriques, les personnes développant une addiction spécifique, les patients d'âge pré-scolaire, les personnes développant un cancer des voies aéro-digestives supérieures (VADS), les personnes détenues, etc.

UE 11 : ingénierie biomédicale et imagerie

Objectif : comprendre le fonctionnement des dispositifs médicaux utilisés en Médecine bucco-dentaire. Savoir exploiter l'imagerie.

Contenu : dispositifs optiques, physiques (lasers, ultra-sons, etc.) et électroniques, les dispositifs d'imagerie, les dispositifs numériques (CFAO, etc.). Imagerie 2D et 3D.

UE 12 : dysfonctions et réhabilitation orale de l'appareil manducateur

Objectif : réhabiliter les tissus et les fonctions de la sphère oro-faciale.

Contenu : restauration des structures dentaires et péri-dentaires. Dysfonctions de l'appareil manducateur, apnées du sommeil, myorelaxation, orthèses, etc. Prothèses obturatrices, prothèses adjointes partielles, combinées ou complètes. Critères de choix et de réalisation adaptés à la situation, artifices et techniques plus ou moins développés.

2. Formation pratique : stages hospitaliers

La formation pratique comprend 6 semestres. Ces enseignements sont dispensés sous forme de stages dans des lieux de stage agréés pour le DES de Médecine bucco-dentaire. Les 6 semestres sont consacrés à la prise en charge pluridisciplinaire de patients présentant des pathologies spécifiques.

3. Validation

L'évaluation et la validation se font au niveau de l'interrégion.

L'évaluation porte à la fois sur les connaissances théoriques et la formation pratique. Chaque séminaire ou stage donne lieu à une évaluation de l'interne. Pour l'évaluation pratique, le carnet de stage et l'avis du responsable du stage sont pris en compte.

La validation du DES de Médecine bucco-dentaire concerne les enseignements théoriques et pratiques et les présentations de cas cliniques.

La validation porte sur :

- les UE de la formation médicale complémentaire ;
- les UE de la formation théorique spécifique ;
- les semestres d'internat ;
- l'épreuve finale du DES de Médecine bucco-dentaire.

3.1 Validation des unités d'enseignement de la formation médicale complémentaire

Cette validation se fait sous la forme d'un examen écrit portant sur le programme des enseignements et/ou par un contrôle continu.

Le jury est composé de 4 membres : deux enseignants titulaires en odontologie et deux enseignants titulaires des spécialités médicales impliquées dans les UE précitées.

En cas de non validation, une session de rattrapage est organisée dans un délai de 3 semaines à compter de la notification des résultats lorsque la note obtenue est inférieure à la moyenne.

3.2 Validation des unités d'enseignement de la formation théorique spécifique

Ces UE sont validées sous la forme de présentations orales correspondant à des cas cliniques préalablement préparés par l'interne.

Le jury est composé de 4 membres, enseignants titulaires en odontologie impliqués dans l'enseignement des UE.

3.3 Validation des semestres d'internat

A la fin de chaque semestre d'internat, la validation est prononcée par le directeur de l'UFR concernée, sur proposition du coordonnateur interrégional du DES-MBD après avis du responsable du lieu de stage, en fonction également de l'activité clinique relevée sur le carnet de stage et de la présentation de cas clinique au cours de staffs pluridisciplinaires, conformément aux conditions prévues à l'article 10 de l'arrêté du 31 mars 2011. Les raisons qui motivent un avis négatif sont précisées.

3.4 Obtention du DES de Médecine bucco-dentaire

Préalablement à l'attribution du DES-MBD l'interne doit présenter un mémoire, noté sur 20, en rapport avec l'activité développée durant les 6 semestres devant un jury composé d'enseignants titulaires des sections 56, 57, et 58 du Conseil national des universités, et proposé par le coordonnateur inter régional au président de l'université concernée.

A l'issue du dernier semestre d'internat et de la présentation du mémoire, un jury, composé d'enseignants titulaires des sections 56, 57, et 58 du Conseil national des universités, désigné par le président de l'université et présidé par l'enseignant coordonnateur interrégional du diplôme, propose la délivrance du DES-MBD.

Pour se voir délivrer le DES de Médecine bucco-dentaire, l'interne doit :

- Avoir suivi l'intégralité des enseignements théoriques médicaux et spécifiques.
- Avoir obtenu la moyenne à chacune des épreuves écrites.
- Avoir validé l'intégralité des stages cliniques.
- Avoir soutenu avec son mémoire et avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20

Préconisations sur Mémoire final du DES de Médecine Bucco-Dentaire

PRECONISATIONS POUR JURY DES MBD

1. Le mémoire de DES doit être envoyé et reçu dans les délais prescrits sous peine de nullité et de non validation
 Tous mémoire reçus hors délais sera considéré comme nul et irrecevable
 Les modalités d'envoi et de réception seront précisées par le Président de Jury chaque année
 Ce mémoire doit être adressé dans tous les cas au moins 1 mois avant la tenue du jury au Président de Jury et à chacun de ses membres
2. Le mémoire de DES doit être validé dans sa forme scientifique et littéraire par un enseignant responsable référent
 Tous mémoire non validé par un enseignant responsable référent sera considéré comme nul et irrecevable
 Les coordonnées de cet enseignement responsable référent seront transmises au Président de Jury chaque année
3. L'enseignant responsable référent est soit l'enseignant est l'enseignant qui a dirigé et supervisé le mémoire
 Le mémoire devra être évalué par cet enseignant responsable référent avec 3 mentions possibles
 (Accepté Validé Non publiable - Accepté Validé Non publiable - Accepté avec corrections)
 Le mémoire devra être signé par cet enseignant responsable référent pour attester de la validité clinique du mémoire
4. Le mémoire portera sur un sujet scientifique, cas cliniques ou tous travaux universitaires ou hospitaliers réalisés lors du DES
 Ce sujet devra avoir fait l'objet d'une implication à plus des 3/4, sinon totalement, de l'interne dans sa réalisation
 Aucun sujet non conforme aux dispositions éthiques et déontologiques ne sera proposé ou retenu
5. La soutenance du mémoire se fera sur 15 à 20 minutes de présentation + 5 à 10 minutes de questions réponses
 Le mémoire devra comporté une structuration respectueuse de la rédaction des mémoires ou thèses (IMRAD)
 Le mémoire a été noté sur 20 sur l'ensemble de la présentation orale et manuscrit

DIPLOME D'ÉTUDES SPECIALISÉES EN CHIRURGIE ORALE (DESCO)

Textes de référence

Décret 2011-22 du 5 janvier 2011 relatif à l'organisation du troisième cycle long des études odontologiques
Arrêté du 31 mars 2011 fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie
Décret 2011-957 du 10 août 2011 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle long des études odontologiques et aux modalités d'agrément des stages.
Arrêté du 12 août 2011 fixant pour l'internat en odontologie l'organisation des choix de postes, la répartition des postes, l'affectation des internes et le déroulement des stages hospitaliers.

1. Coordination de l'enseignement théorique et des stages hospitaliers

L'organisation des enseignements théoriques et de la formation clinique est placée sous la responsabilité d'un enseignant coordonnateur désigné pour quatre ans par les directeurs des UFR d'odontologie et de Médecine de l'interrégion.

Ce coordonnateur est en charge du suivi de l'adéquation des terrains de stages nécessaires au bon déroulement des maquettes de formation avec le nombre d'interne à former.

2. Organisation de l'enseignement et de la formation pratique et clinique

1.1 Enseignements théoriques

Les enseignements théoriques sont organisés à l'échelon national conjointement par les UFR d'odontologie et de médecine au cours des huit semestres de l'internat

Les coordonnateurs interrégionaux des sept inter-régions se concertent pour proposer aux UFR une harmonisation pour l'application des dispositions concernant les contenus, les modalités et les méthodes d'évaluation des enseignements et des stages prévus dans la maquette du DESCO.

L'enseignement théorique du DESCO concerne les Unités d'Enseignement (UE) de l'unité d'enseignement des champs disciplinaires généraux et spécifiques figurant dans l'annexe de l'arrêté du 31 mars 2011, publiée au BOEN du 12 mai 2011, cet enseignement comprend une formation complémentaire et une formation commune.

Formation complémentaire

Les deux premières années de l'enseignement (S1, S2, S3, S4) ont pour but l'acquisition et/ou, l'approfondissement des connaissances qui n'auraient pas pu être acquises dans chacune des filières d'origine et qui sont indispensables pour la formation en chirurgie orale. L'enseignement est assuré en partenariat avec les enseignements de deuxième cycle de chacune des filières complémentaires, pour un total d'environ 200 heures.

Formation commune

Cet enseignement théorique commun est assuré tout au long des 4 années pour un total d'environ 200 heures.

Ces formations sont organisées sous forme de séminaires nationaux, le nombre de séminaires est de 6 à 7 par an, la durée moyenne d'un séminaire national est d'au moins 4 demi-journées.

Des séminaires interrégionaux de présentation de cas cliniques complètent cette formation.

1.2 Formation pratique et clinique de 8 semestres

La formation pratique et clinique comprend 8 semestres d'internat dans les lieux de stage agréés dont au moins 6 semestres dans des services validant en chirurgie orale (3 en Odontologie et 3 en Chirurgie Maxillo-Faciale pour le DES de chirurgie orale) et deux semestres au choix.

3- Evaluation et validation du DES de chirurgie orale

L'évaluation et la validation finale (à la fin de la 4^e année) du DESCO se font au niveau de l'interrégion, sous la responsabilité de chaque coordonnateur interrégional. Cette validation s'appuie pour partie sur des examens nationaux.

3.1 Validation de fin de deuxième année des UE de la formation complémentaire

La validation se fait sous forme :

- d'un examen écrit national, organisé en un seul lieu, à la fin de la deuxième année portant sur le programme des enseignements, cet examen d'une heure comporte 3 questions de vingt minutes chacune tirées au sort parmi 7 (une question par module) ;
- et par un contrôle continu écrit réalisé à la fin ou à distance de chaque séminaire sous forme de QCM ou QROC.

Si l'étudiant n'a pas la moyenne à l'examen écrit de fin de 2^e année, le jury national pourra compenser la note en fonction des résultats du contrôle continu.

A la fin de la deuxième année, en cas de non-validation, une session nationale de rattrapage sous la forme d'un examen oral est organisée, dans un délai de trois semaines à compter de la notification des résultats.

Chacune des deux formations complémentaires a son propre jury :

Pour les internes en odontologie : Le jury est composé de 4 membres : un enseignant titulaire de la sous-section 55/03, un enseignant titulaire de la sous-section 57/02 du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques et deux enseignants titulaires des spécialités médicales impliquées dans les UE définie au BOEN du 12 mai 2011.

Pour les internes en Médecine : Le jury est composé de 4 membres : un enseignant titulaire de la sous-section 55/03, un enseignant titulaire de la sous-section 57/02 du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques et deux enseignants titulaires des spécialités odontologiques.

Le jury, renouvelé chaque année, sera désigné par le coordonnateur national.

3.2 Validation des UE de la spécialité (fin de quatrième année d'internat)

La validation se fait au niveau de l'interrégion sous la forme de présentations orales correspondant :

- D'une part à des cas cliniques traités par l'interne. L'étudiant devra en préparer 5, deux seront tirés au sort. Chaque présentation durera 10 minutes suivie d'une discussion.
- D'autre part un exposé oral d'une durée de 20 minutes sur des thèmes proposés par les enseignants de l'interrégion, les sujets seront donnés à l'avance par les enseignants coordonnateurs.

Le jury interrégional est composé de deux enseignants titulaires de la sous-section 55-03 et de deux enseignants titulaire de la sous-section 57-02 du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques à parts égales. Il est désigné par le coordonnateur interrégional. Le jury est présidé par le coordonnateur interrégional.

3.3 Validation des semestres d'internat (première, deuxième, troisième, quatrième année)

La validation de la formation pratique est prononcée par le directeur de UFR concernée, à la fin de chaque semestre, sur proposition du coordonnateur interrégional après avis du responsable du lieu de stage au sein duquel l'interne a été affecté.

3.4 Obtention du DES de chirurgie orale

Pour se voir délivrer le DES de chirurgie orale, le candidat doit :

- valider l'intégralité des stages hospitaliers ;
- valider la formation complémentaire de fin de 2^e année ;
- valider l'examen de fin 4^e année ;
- soutenir avec succès un mémoire sous forme d'un article soumis à une revue indexée.

Le jury interrégional est composé de deux enseignants titulaires de la sous-section 55-03 et de deux enseignants titulaire de la sous-section 57-02 du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques à parts égales. Il est désigné par le coordonnateur interrégional. Le jury est présidé par le coordonnateur interrégional.

DIPLOME D'UNIVERSITE ACQUISITION DES BASES FONDAMENTALES EN IMPLANTOLOGIE ORALE

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur du 8 juillet 2003.

Le Diplôme d'Université d'Acquisition des Bases Fondamentales en Implantologie Orale s'adresse aux chirurgiens-dentistes désireux d'acquérir les connaissances de base nécessaires à la pratique de l'implantologie orale.

Responsable

Docteur Etienne WALTMANN (MCU-PH, Prothèses)

Pré-requis

- diplôme d'état de Docteur en Chirurgie Dentaire ou diplôme étranger permettant l'exercice de la chirurgie dentaire dans le pays qui l'a délivré ;
- francophone.

Recrutement

Une commission composée d'au moins 3 membres (le responsable du DU et au moins 2 enseignants titulaires participant à l'enseignement du DU) procède à l'examen des dossiers comprenant une fiche de candidature, une lettre de motivation et un curriculum vitae.

Les candidats sont acceptés sur avis favorable de la commission, dans la limite des places disponibles, soit au maximum 26 par an.

Aucune candidature ne pourra être prise en compte après la réunion de la commission.

Modalités de contrôle des connaissances

- Assiduité (volume de 220 heures de formation (cours, TP, TD)
- Contrôle continu, composé de 4 notes qui comptent chacune pour 25% de la note finale

Rappel de la règle générale des absences

Sont considérés comme valables les motifs d'absences suivants :

- les maladies attestées par un certificat médical établi :

- par un médecin assermenté. Ce certificat doit parvenir dans les 8 jours qui suivent la fin des épreuves au secrétariat de la Faculté
- par le chef des services hospitaliers s'il y a eu hospitalisation pendant la durée des épreuves. Aucun autre certificat médical ne sera pris en considération.

- les cas de force majeure signalés dans un délai maximum de 8 jours après les épreuves manquées sont soumis à l'appréciation du Doyen.

Tout étudiant n'ayant pas répondu à l'appel de son nom avant le début officiel d'une épreuve est réputé absent et ne peut être admis à composer. Le début officiel d'une épreuve est déterminé par la distribution des sujets d'examen.

L'étudiant ne pouvant justifier de 180 h de présence, même en cas d'absence justifiée, ne peut valider le DU.

MODALITES D'EXAMEN			
Epreuves	Modalités	Coefficient	Durée
Travaux pratiques	une note qui correspond à la moyenne des notes obtenues à chaque TP	1	au cours de l'année
Travaux dirigés	une note qui correspond à la moyenne des notes obtenues aux TD de planifications	1	au cours de l'année
1 épreuve écrite à la session 6	Etude d'un cas clinique	1	1 h
1 épreuve écrite à la session 10	Etude d'un cas clinique	1	1 h

Validation finale pour l'obtention du diplôme

- Assiduité (volume de 220 heures de formation (cours, TP, TD))
- Contrôle continu, composé de 4 notes qui comptent chacune pour 25% de la note finale

Il n'y a pas de deuxième session d'examen.

Les candidats ajournés peuvent s'inscrire une seconde fois dans les mêmes conditions que les candidats s'inscrivant pour la première fois.

Composition du jury

Les décisions de validation du diplôme d'université sont prises par le jury lors d'une délibération générale et diffusées par voie d'affichage.

Le jury est composé de 3 membres de la Faculté : le responsable et les deux co-responsables.

DIPLOME D'UNIVERSITE IMPLANTOLOGIE ORALE APPLIQUEE

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur du 8 juillet 2003. Le diplôme d'université d'implantologie orale appliquée fait suite au DU d'acquisition des bases fondamentales en implantologie orale.

Responsable

Docteur Fabien BORNERT (MCU-PH, Chirurgie orale)

Pré-requis

- diplôme d'état de Docteur en Chirurgie Dentaire ou diplôme étranger permettant l'exercice de la chirurgie dentaire dans le pays qui l'a délivré,
- francophone,
- obtention du DU d'acquisition des bases fondamentales en implantologie orale lors de l'année universitaire qui précède l'inscription.

Recrutement

Un à deux étudiants sont retenus par année selon les possibilités d'accueil dans les services cliniques et de l'avis du responsable du DU. Le(s) étudiant(s) sera(ont) choisi(s) par le responsable du DU en fonction de son (leur) rang de classement au DU d'acquisition des bases fondamentales en implantologie orale.

Objectifs de la formation

Lors du D.U. d'Implantologie Orale Appliquée, l'étudiant réalisera ses vacances cliniques sous la supervision intégrale du responsable du DU ou par délégation du responsable sous l'éventuelle supervision d'un autre praticien sénior. Un à deux étudiants de D.U. seront présents par vacation clinique. Lors de sa formation l'étudiant doit :

- Réaliser des diagnostics et des plans de traitement implantaires,
- Assister à et réaliser lui-même des gestes de pose d'implants dentaires et de chirurgies péri-et pré-implantaires,
- Réaliser des travaux de prothèse sur implant,
- Réaliser des gestes de maintenance péri-implantaire,
- Prendre en charge des complications implantaires,
- Acquérir les bases de la lecture critique d'articles scientifiques dans le domaine de l'implantologie orale.

Volume horaire et organisation des enseignements

L'enseignement théorique et pratique ayant été assuré lors du D.U. d'Acquisition des Bases Fondamentales en Implantologie Orale (qui constitue un prérequis au présent diplôme), le D.U. d'Implantologie Orale Appliquée est constitué d'un enseignement intégralement clinique pendant deux années universitaires.

Il se déroule sur 2 années universitaires (inscription annuelle), à raison de 2 vacances cliniques par semaine (soit 8h par semaine) durant l'année universitaire.

L'étudiant réalisera deux vacances cliniques au bloc opératoire et/ou au fauteuil dentaire de 4 heures chacune par semaine pendant deux années universitaires consécutives, soit un volume horaire total moyen de 640 heures d'enseignement clinique sur les 2 années universitaires (320 heures/an).

Pendant ces vacances cliniques, c'est le responsable du DU qui confiera aux étudiants des patients qui consultent pour une thérapeutique implantaire au sein de l'unité clinique de chirurgie orale. Tout acte devra obligatoirement être supervisé par le responsable du DU ou par délégation de ce dernier par un autre praticien senior expérimenté. L'étudiant ne sera en particulier pas autorisé à programmer et réaliser des gestes chirurgicaux seul ou prendre des initiatives thérapeutiques sans validation préalable par le responsable du DU ou par délégation de ce dernier par un praticien senior expérimenté.

La prise en charge des patients par les étudiants du DU pourra être également réalisée en collaboration les autres unités du service clinique selon la nécessité du traitement et les possibilités d'accueil dans ces unités. Le cas échéant l'étudiant du DU devra réaliser les actes cliniques sous la supervision d'un enseignant titulaire de la discipline respective présent le jour des vacances cliniques et ce en accord avec le responsable du DU.

Les étudiants sont tenus de rendre-compte au responsable du DU au fur et à mesure de l'avancée de toutes les prises en charge cliniques effectuées chez les patients qui leur seront confiés au courant de leur stage. Pour faciliter ce suivi, **un carnet de stage** colligeant l'ensemble des actes effectués par les étudiants du DU sera mis à jour de manière hebdomadaire par ces derniers. Par ailleurs, une réunion organisée 2 à 4 fois par mois en fin de journée (« staff implantologie ») et dirigée par le responsable du DU permettra de débriefer des cas cliniques en cours de prise en charge au sein de l'unité avec les étudiants du DU et les autres membres de l'unité (praticiens, internes...).

Au stage clinique s'ajoutent la préparation de présentations orales à raison de quatre séminaires par année universitaire. L'étudiant devra présenter chaque année :

- 2 cas cliniques iconographiés qu'il a pris lui-même en charge et/ou suivi avec le responsable du DU lors des vacances cliniques,
- 2 revues de la littérature dont le sujet sera à chaque fois déterminé en concertation avec le responsable pédagogique du DU et sur les éventuelles propositions des autres enseignants titulaires faisant partie du jury.

Modalités de contrôle des connaissances

La présence à l'ensemble des séminaires et aux stages cliniques est obligatoire. Toute absence doit être justifiée selon la règle générale des absences, et donc dûment motivée. De même, toute absence justifiée doit être rattrapée. L'étudiant ne pouvant justifier de sa présence, à tous les séminaires et vacances cliniques ne peut valider le Diplôme Universitaire.

Un étudiant absent à l'une des deux années d'enseignement constituant le DU, sans pouvoir rattraper cette absence, pourra redoubler cette année, sous réserve que cette absence soit dûment justifiée.

Le contrôle des connaissances donnera lieu à une session unique d'examen, soit une session unique pour chacune des années ainsi que pour la présentation du mémoire de fin de 2^{ème} année.

NB : Le sujet du mémoire sera déterminé précisément en concertation entre le responsable du DU et l'étudiant et au plus tard à la fin de la première année universitaire. Ce mémoire consistera en un document dactylographié original rédigé par l'étudiant pouvant porter sur divers types de travaux ciblant le domaine de l'implantologie orale et/ou des biomatériaux à visée implantaire par exemple : stage dans un laboratoire de recherche agréé portant sur un projet de recherche fondamentale ou appliquée, une étude pré-clinique, une étude clinique prospective ou rétrospective, une analyse de la littérature (revue systématique ou méta-analyse). La supervision du mémoire pourra se faire directement par le responsable du DU ou un autre enseignant titulaire et le cas échéant en co-tutelle avec un chercheur du laboratoire d'accueil.

Les épreuves de fin de 1^{ère} et 2^{ème} années, y compris la soutenance du mémoire, rentrent dans le calcul de la moyenne générale portant validation du DU et ne fait l'objet d'aucune délibération intermédiaire.

Nature de l'épreuve	Condition de validation	Coefficient	Durée
<p>1 ère et 2 ème année</p> <p>➤Présentation de 2 cas cliniques et de 2 revues de littérature lors de séminaires à thèmes par année universitaires (soit 4 séminaires par année universitaire)</p>	Présence à l'ensemble des séminaires	2 (0,5 par séminaire) Note éliminatoire inférieure à 6/20	Présentation orale documentée et iconographiée 30 min
<p>1 ère et 2 ème année</p> <p>➤Epreuve écrite de synthèse sur dossier clinique à la fin de chaque année universitaire</p>		1 Note éliminatoire inférieure à 6/20	1 heure
<p>Fin de 2 ème année</p> <p>➤Présentation orale d'un mémoire</p>		2 Note éliminatoire inférieure à 6/20	Présentation orale 30 min (Jury est formé par le responsable du DU et 2 autres enseignants titulaires)

Validation finale pour l'obtention du diplôme

Pour valider le diplôme, l'étudiant doit :

- justifier de sa présence à la totalité des séminaires et des stages cliniques,
- avoir obtenu à la totalité des épreuves ci-dessus une moyenne générale égale ou supérieure à 60/100, sans note éliminatoire.

Les candidats ajournés peuvent se représenter une seconde fois dans les mêmes conditions que les candidats s'inscrivant pour la 1ère fois.

Sous réserve de l'avis du jury validant le DU, et du nombre de places disponibles, l'étudiant ajourné ne garde le bénéfice d'aucun résultat de sa précédente scolarité du DU et doit refaire intégralement les deux années d'études, ainsi que toutes les épreuves de contrôle.

Composition du jury

Les décisions de validation du diplôme d'université sont prises par le jury lors d'une délibération générale, diffusées par voie d'affichage.

Le jury est composé du responsable du DU et d'au moins 2 autres enseignants titulaires de l'établissement désignés par le responsable du DU.

DIPLOME D'UNIVERSITE PARODONTOLOGIE CLINIQUE

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur du 8 juillet 2003.

L'objectif du DU de Parodontologie clinique est de permettre aux titulaires du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire d'acquérir une formation clinique de haut niveau (normes établies par la Fédération Européenne de Parodontologie).

Responsable

Professeur O. HUCK (PU-PH, Parodontologie)

Pré-requis

Diplôme d'Etat de docteur en Chirurgie Dentaire ou diplôme étranger permettant l'exercice de la chirurgie dentaire dans le pays qui l'a délivré, ou du diplôme d'Etat de docteur en Médecine.

Recrutement

La composition du jury de l'examen de sélection du DU de parodontologie clinique est modifiée comme suit : 2 enseignants titulaires de la faculté de chirurgie dentaire de Strasbourg, dont le responsable du DU.

Cet examen d'une durée de 1h15 comprend :

1. un examen du dossier du candidat que celui-ci aura déposé préalablement et qui comprend : un relevé de notes de l'étudiant, les étudiants titulaires d'un diplôme étranger doivent présenter des relevés de notes traduits par un traducteur assermenté, sous forme originale, un curriculum vitae et une lettre de motivation.
2. un QCM sur les connaissances de niveau 2^{ème} cycle en parodontologie et en implantologie orale d'une durée de 30 minutes.
3. une traduction anglais/français du résumé d'un article de la littérature scientifique d'une durée de 30 minutes.

Chacun des points 1 à 3 compte pour 1/3 dans l'évaluation finale.

2 étudiants maximum par an seront autorisés à suivre l'enseignement du DU (soit 6 étudiants pour un cycle complet).

Modalités de contrôle des connaissances

La présence aux cours magistraux, TD, TP, séminaires et stages cliniques est obligatoire. Toute absence doit être justifiée selon la règle générale des absences et donc dûment motivée. De même, toute absence justifiée doit être rattrapée.

L'étudiant ne pouvant justifier de sa présence, à tous les séminaires et vacations cliniques, soit 1100 h, ne peut valider le Diplôme Universitaire.

Au cours des vacations cliniques, l'étudiant prendra en charge des traitements parodontaux et implantaire complexes.

Un étudiant absent à l'une des 3 années d'enseignement constituant le DU, sans pouvoir rattraper cette absence pourra redoubler cette année, sous réserve que cette absence soit dûment justifiée.

Le contrôle de connaissances donnera lieu à une session unique d'examen, soit une session unique pour chacune des 3 années, y compris les épreuves terminales, écrit, présentation clinique, présentation orale d'un mémoire.

Nature de l'épreuve	Condition de validation	Coefficient	Durée
1^{ère} et 2^{ème} année :			
• 1 épreuve écrite par QCM (contrôle continu semestriel)	Note supérieure ou égale à 10/20	1	1 h
• 1 épreuve écrite sur questions de synthèse		2	1 h
• Contrôle continu et évaluation clinique comprenant une présentation d'un cas clinique + d'un article scientifique		2	1 h
Fin de 3^{ème} année			
• 1 épreuve écrite par QCM (contrôle continu semestriel)	Note supérieure ou égale à 10/20	1	1 h
• 1 épreuve écrite sur questions de synthèse		2	1 h
• Contrôle continu et évaluation clinique comprenant une présentation de 5 cas clinique + d'un mémoire de recherche		2	2 h

➤ en 1^{ère} et 2^{ème} année

Pour valider l'année et être admis dans l'année supérieure, l'étudiant doit obtenir à la totalité des épreuves de 1^{ère} et 2^{ème} année une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, sans note éliminatoire.

En cas d'échec, l'étudiant est autorisé à redoubler et doit reprendre une inscription.

Le jury de fin de 1^{ère} et 2^{ème} année est composé du responsable du DU et de 1 enseignant, PU-PH ou MCU-PH participant à l'enseignement : la décision de validation est prise lors d'une délibération diffusée par voie d'affichage.

Validation finale pour l'obtention du diplôme

Pour valider le diplôme, l'étudiant doit :

- être titulaire du CES de Parodontologie
- justifier de sa présence à la totalité des cours, TP, TD, séminaires et stages cliniques.
- avoir obtenu à la totalité des épreuves de fin de 3^{ème} année une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, sans note éliminatoire.

Composition du jury du DU

Les décisions de validation du diplôme d'université de parodontologie sont prises par le jury lors d'une délibération générale et diffusées par voie d'affichage.

Le jury est composé du responsable de la formation, de 1 enseignant, PU-PH ou MCU-PH ayant participé à l'enseignement et/ou d'un enseignant de parodontologie, équivalent PU-PH ou MCU-PH d'un autre pays de la communauté européenne. Les candidats ajournés peuvent se présenter une seconde fois dans les mêmes conditions que les candidats s'inscrivant pour la 1^{ère} fois.

**DIPLOME D'UNIVERSITE
ESTHETIQUE DU SOURIRE – APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE**

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur du 8 juillet 2003.

Le diplôme universitaire « Esthétique du sourire » a pour but de compléter ou de mettre à jour les connaissances des chirurgiens-dentistes dans le domaine de l'esthétique du sourire.

Responsable scientifique et pédagogique

Docteur O. ETIENNE (MCU-PH, Prothèses)

Coordonnateur pédagogique

Docteur Ch. TOLEDANO

Pré-requis

Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire ou Diplôme étranger permettant l'exercice de la chirurgie dentaire dans le pays qui l'a délivré ou du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ainsi qu'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans.

Recrutement sur dossier (curriculum vitae – titres et travaux – lettre de motivation).

Les candidatures des assistants hospitalo-universitaires, chargés d'enseignement et/ou attachés de la Faculté de chirurgie dentaire de Strasbourg pourront être privilégiées, dans la limite de 2 places, en fonction de nombre de candidatures déposées.

Objectifs

Ce diplôme a pour but de compléter ou de mettre à jour les connaissances des Chirurgiens-dentistes dans le domaine de l'esthétique du sourire. Dans chacune des disciplines suivantes de l'Odontologie : Odontologie Conservatrice, Prothèses, Parodontologie, Implantologie, Orthopédie Dento-Faciale ainsi que de la Chirurgie Maxillo-Faciale, la partie esthétique sera amplement développée.

Modalités de contrôle des connaissances

1) La présence

La présence aux cours théoriques (120 h), travaux dirigés (18 h) et pratiques (46 h) est obligatoire et exigée pour 160 h minimum. Toute absence doit être justifiée selon la règle générale des absences. L'étudiant ne pouvant justifier de 160 h de présence ne peut valider le Diplôme Universitaire.

2) Le contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances donnera lieu à une session ~~unique~~ d'examen en juin et un rattrapage en septembre.

Nature de l'épreuve	Coefficient	Durée	Date des épreuves
2 épreuves écrites par QCM ou QROC	1 Note éliminatoire inférieure à 6/20 dans chacune des épreuves	1 h pour chacune des épreuves écrites	1^{er} épreuve : début de la 5 ^{ème} session 2^{ème} épreuve : après la dernière session
Mémoire écrit et Présentation orale d'un cas clinique réalisé et iconographié par l'étudiant dans le cadre de sa pratique	1 Note éliminatoire inférieure à 6/20	Présentation orale : 10 min Discussion avec le jury : 10 min	Après la dernière session

Validation finale pour l'obtention du Diplôme d'Université après délibération du jury

Pour valider le DU, l'étudiant doit :

- justifier d'au moins 160 h de présence
- avoir obtenu aux épreuves citées ci-dessus, une moyenne générale égale ou supérieure à 30/60, sans note éliminatoire.

Les candidats ajournés pourront se représenter une seconde fois, mais dans les mêmes conditions que les candidats s'inscrivant pour la première fois, notamment en termes de conditions tarifaires.

Composition du jury

Les décisions de validation du Diplôme universitaire sont prises par le jury lors d'une délibération générale diffusée par voie d'affichage.

Le jury est composé du responsable et du coordinateur pédagogique du DU ainsi que d'un enseignant d'une autre faculté ayant participé à l'enseignement.

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Une évaluation en fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires, notamment concernant l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Matériel exigé

Chaque candidat est prié de se munir d'un appareil photo intra buccal numérique (achat possible suite à la deuxième session du DU).

Durée

184 heures de formation pratique et théorique

8 sessions de 3 jours ou 2 jours et demi

DIPLOME D'UNIVERSITE FORMATION POST-GRADUEE DES ENSEIGNANTS EN ODONTOLOGIE

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur du 15 novembre 2005.

Responsable

Professeur A. BLOCH-ZUPAN (PU-PH, Sciences biologiques)

Public visé

Ce diplôme s'adresse exclusivement aux enseignants des Facultés de Chirurgie Dentaire extra-européennes, liées conventionnellement à la Faculté de Chirurgie Dentaire de Strasbourg ou souhaitant développer de tels partenariats.

Objectif pédagogique

Il doit permettre une approche approfondie des disciplines désignées en option, chaque option déterminant l'orientation du diplôme, soit :

- chirurgie buccale
- prothèses
- parodontologie
- odontologie conservatrice – endodontie
- odontologie pédiatrique
- prise en charge des maladies rares

dans leurs aspects théorique, clinique et pédagogique.

L'objectif principal de cette formation est l'accès aux avancées scientifiques et thérapeutiques à partir :

- d'enseignements théoriques et pratiques,
- de leur mise en œuvre au travers de la prise en charge de cas cliniques choisis et suivis par un tuteur, enseignant titulaire
- de leur présentation pédagogique sous forme d'enseignements magistraux préparés et dispensés par le candidat pour les étudiants du 2^{ème} cycle des études odontologiques.

Recrutement

Sur dossier de candidature soumis à une commission composée du responsable du DU, du Doyen de la Faculté et du Vice-Doyen chargé des enseignements.

Le dossier comprend :

- une lettre de motivation,
- les titres et travaux du candidat,
- l'accord des autorités hiérarchiques de l'établissement d'origine.

Nombres de places : 3

Présentation de la formation

Chaque option s'appuie sur des itinéraires thématiques organisés sur la base des enseignements dispensés dans le cadre des DU organisés à la Faculté de Chirurgie Dentaire.

Ces itinéraires seront complétés par des séquences pédagogiques précises appartenant à la formation initiale. L'organisation de ces formations par le tuteur garantit à l'étudiant la cohérence pédagogique des enseignements suivis sur des séquences trimestrielles.

La validation de deux séquences, soit trois mois de présence à temps plein est requise pour l'obtention du diplôme.

La présence minimale requise, permettant de valider une séquence reste le trimestre.

I. FORMATION THEORIQUE

Une formation théorique d'initiation aux soins sous sédation consciente, d'un volume horaire de 10 CM, est accessible aux étudiants quelle que soit l'option choisie. Toutefois, cet enseignement ne sera dispensé qu'une seule fois dans l'année universitaire.

Le tuteur coordonne la participation des étudiants aux enseignements théoriques ou dirigés des formations initiales de 2^{ème} et 3^{ème} cycle, des disciplines correspondant à l'option choisie.

II. FORMATION CLINIQUE

Chaque étudiant effectuera un stage clinique dans le département correspondant à l'option choisie, à raison de 4-8 vacations hebdomadaires en fonction des enseignements ci-dessus (1 vacation clinique = 3,5 h) soit, pour une période de 3 mois, une moyenne de 250 h de clinique.

Le stage clinique est obligatoirement encadré par le tuteur. Celui-ci choisit les cas cliniques, de préférence pluridisciplinaire (cf. options), qui seront pris en charge par l'étudiant. L'étudiant présente le cas, définit le plan de traitement, les objectifs thérapeutiques, et conduit le traitement.

A la fin du traitement, le tuteur procède à l'évaluation de l'étudiant : présentation de cas, rédaction d'un mémoire (20 pages), entretien.

III. FORMATION À LA PÉDAGOGIE

Chaque étudiant dispensera 1 à 2 heures de cours magistral en 2^{ème} cycle des études odontologiques dans la discipline de l'option choisie.

Le tuteur prépare l'épreuve pédagogique avec l'impétrant. Il en définit la thématique, en concertation avec le responsable de l'enseignement de la discipline choisie.

Le tuteur y assiste, avec deux autres enseignants dont l'un de la discipline choisie.

L'évaluation de l'étudiant est collégiale et fait l'objet d'un entretien avec l'étudiant.

IV. ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Le responsable du DU désigne un tuteur parmi les enseignants titulaires de la faculté, et pour chacun des 3 étudiants du DU. Le tuteur suit l'étudiant pendant toute la durée de la formation et coordonne les enseignements théoriques chaque fois qu'il en est besoin. Le tuteur encadre l'étudiant pendant son activité clinique et prépare avec le candidat l'épreuve pédagogique.

Un rapport d'évaluation pédagogique et clinique sur l'étudiant pendant sa formation est présentée par le tuteur au jury.

V. MODALITE DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

➤ Compte-tenu de la spécificité du public visé, la présence minimale requise par année universitaire couvre une séquence, soit un trimestre, dans les créneaux définis par le responsable du DU.

La séquence validée reste acquise.

Le rythme d'obtention du diplôme est défini avec le responsable du DU et le tuteur.

➤ Quatre options sont offertes aux candidats, chacune se déclinant en deux séquences.

Chaque séquence, couvrant un horaire d'enseignement théorique de 60 h en moyenne (cours magistraux, TD, TP) et un enseignement clinique de 250 h.

Un examen final sanctionne la séquence sur trois épreuves :

- une épreuve écrite portant sur les enseignements suivis - durée 1 h, coef. 1
- l'évaluation de l'épreuve pédagogique, coef. 1
- l'évaluation des stages cliniques, coef. 1

Pour valider la séquence, l'étudiant doit justifier d'au minimum 290 h de présence et avoir obtenu aux épreuves citées ci-dessus une moyenne générale égale ou supérieure à 30/60 sans note éliminatoire (note inférieure à 6/20) dans l'une des épreuves.

➤ Pour obtenir le diplôme, l'étudiant doit avoir validé deux séquences.

La validation est prononcée par un jury composé du Doyen de la Faculté, du responsable du DU, du tuteur, et d'un enseignant de la discipline choisie en option.

DIPLOME D'UNIVERSITE THERAPEUTIQUE DE L'EDENTEMENT TOTAL

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur du 1^{er} juillet 2008.

Public visé

Le diplôme d'université « thérapeutiques de l'édentement total » s'adresse aux praticiens désireux d'approfondir et de mettre à jour leurs connaissances dans le domaine de l'édentement total. Chirurgiens-dentistes, médecins.

Pré-requis

- Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire ou diplôme étranger permettant l'exercice de la chirurgie dentaire dans le pays qui l'a délivré ou du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine.
- Expérience professionnelle d'au moins un an
- Maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit.

Recrutement sur dossier

- Curriculum vitae
- Titres et travaux
- Lettre de motivation

Les candidatures de chargés d'enseignement et/ou d'attachés de la Faculté de Chirurgie Dentaire de Strasbourg pourront être privilégiées, dans la limite de 2 places par an.

Date limite du dépôt des dossiers : octobre 2016

Les responsables pédagogiques, réunis en commission, procèdent à l'examen des dossiers. Après avis favorable, les candidats sont acceptés dans la limite des places disponibles. Aucune candidature ne pourra être prise en compte après la réunion de la commission.

Capacité d'accueil

- maximum 20 par an
- minimum 10 par an

ORGANISATION DE LA FORMATION

Volume horaire annuel : environ de 140 h d'enseignement sur une année dont 94 CM, 37 TP et 9 TD.

Répartition : 9 sessions de 2 jours

MODALITES DES CONTROLES DES CONNAISSANCES

1. La présence

La présence aux cours théoriques, travaux dirigés et pratiques est obligatoire et exigée pour 130 au minimum. Toute absence doit être justifiée selon la règle générale des absences. L'étudiant ne pouvant justifier de 130 h de présence ne peut se présenter aux examens pour valider le Diplôme Universitaire.

Rappel de la règle générale des absences

Sont considérés comme valables les motifs d'absences suivants :

- les maladies attestées par un certificat médical établi :
 - ✓ par un médecin assermenté. Ce certificat doit parvenir dans les 8 jours qui suivent la fin des épreuves au secrétariat de la Faculté
 - ✓ par le chef des services hospitaliers s'il y a eu hospitalisation pendant la durée des épreuves.
- Aucun autre certificat médical ne sera pris en considération.

- les cas de force majeure admis par le Doyen et signalés dans un délai maximum de 8 jours après les épreuves manquées.

Tout étudiant n'ayant pas répondu à l'appel de son nom avant le début officiel d'une épreuve est réputé absent et ne peut être admis à composer. Le début officiel d'une épreuve est déterminé par la distribution des sujets d'examen.

L'étudiant ne pouvant justifier de 125 h de présence, même en cas d'absence justifiée, ne peut valider le DU.

2. Le contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances donnera lieu à une session unique d'examen.

<i>Nature de l'épreuve</i>	<i>Coefficient</i>	<i>Durée</i>	<i>Date des épreuves</i>
2 épreuves écrites par QCM ou QROC	1 Note éliminatoire < 6/20 dans chacune des épreuves	1 h pour chacune des épreuves écrites	1^{ère} épreuve : début de la 7 ^{ème} session 2^{ème} épreuve : à l'issue de la dernière session
Présentation d'un cas clinique réalisé et iconographié par l'étudiant dans le cadre de sa pratique	1 Note éliminatoire inférieure à 6/20	Présentation orale : 10 mn Discussion avec le jury : 10 min	

Validation finale pour l'obtention du Diplôme d'Université après délibération du jury

Pour valider le DU, l'étudiant doit :

- justifier d'au moins 130 h de présence,
- et
- avoir obtenu aux épreuves citées ci-dessus, une moyenne générale égale ou supérieure à 30/60, sans note éliminatoire.

Les candidats ajournés pourront se représenter dans les mêmes conditions que les candidats s'inscrivant pour la première fois.

Composition du jury

Les décisions de validation du Diplôme Universitaire sont prises par le jury lors d'une délibération générale diffusée par voie d'affichage.

Le jury est composé des 3 responsables pédagogiques du DU et d'un enseignant d'une autre faculté ayant participé à l'enseignement.

DIPLOME D'UNIVERSITE FORMATION A LA GENETIQUE CLINIQUE DE LA CAVITE BUCCALE

VU l'habilitation délivrée par le Conseil de l'Université de Strasbourg, en date du 30 juin 2009.

Cette formation s'inscrit dans le cadre du plan national maladies rares et vise à améliorer le diagnostic et la prise en charge précoce des pathologies bucco-dentaires d'origine génétique.

Elle concerne plus particulièrement les chirurgiens-dentistes en charge de patients atteints de maladies rares et intéressés par la génétique.

Elle est constituée de 2 unités d'enseignement, validées de façon autonome, sur une période maximale de deux années universitaires. Les deux unités d'enseignement validées et la soutenance d'un mémoire valide un diplôme universitaire de « Génétique clinique de la cavité buccale ».

La formation comporte un enseignement fondamental et un stage spécifique.

Responsables

Professeur M-C. MANIERE (PU-PH, Odontologie pédiatrique)

Professeur A. BLOCH-ZUPAN (PU-PH, Biologie orale)

Public visé

Les chirurgiens-Dentistes et les médecins, et plus prioritairement les praticiens exerçant dans un centre de référence ou un centre de compétence labellisés dans le cadre du Plan National Maladies Rares, les praticiens exerçant en milieu hospitalier, les praticiens ayant en charge des patients en situation de handicap. Egalement les praticiens membres de la Filière TETECOUC.

Pré-requis

- le Diplôme de Docteur en Chirurgie Dentaire.
- un Diplôme de Chirurgie Dentaire délivré par une université étrangère et permettant l'exercice de la chirurgie dentaire dans le pays qui l'a délivré.
- le Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine
- avoir validé l'Unité d'Enseignement « Notions essentielles de génétique »
- la maîtrise de la langue française est indispensable.

Objectifs pédagogiques

L'UE « pré-requis » a pour objectif pédagogique de rappeler à l'étudiant les bases fondamentales de la génétique afin de faciliter la compréhension des enseignements dispensés dans les UE de génétique clinique. Les enseignements de l'UE N° 1 portent sur la dysmorphologie orale et crânio-faciale ainsi que sur les syndromes comportant une déficience mentale. Les aspects spécifiques de la prise en charge de patients atteints de syndromes et d'autres maladies rares sont traités.

Les objectifs pédagogiques de l'UE N° 2 sont de permettre aux chirurgiens-dentistes de réaliser un diagnostic précoce et une prise en charge optimale des anomalies dentaires.

Une **dispense du pré-requis** pourra être accordée par le responsable de l'enseignement aux médecins ou aux chirurgiens-dentistes ayant acquis cette formation dans leur cursus, au vu des programmes suivis.

Recrutement

Sur dossier de candidature soumis à une commission pédagogique composée du responsable de la formation, de trois enseignants odontologistes et d'un médecin généticien participant à l'enseignement. Le dossier est constitué d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation.

Modalités d'évaluation

La présence aux cours magistraux et travaux dirigés est obligatoire et exigée pour 14 h minimum pour l'UE « Pré-requis », et pour 32 h dans chacune des UE N°1 et N°2.

L'étudiant ne pouvant justifier de 14h / 32 h de présence aux cours et travaux dirigés et à la totalité des stages ne peut valider l'UE même en cas d'absence justifiée.

L'UE validée reste acquise pour une durée de 2 années universitaires.

Unités d'enseignement	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Conditions de validation
Pré-requis : Notions essentielles de génétique	Une épreuve écrite sous forme d'un QROC	30 min	Note sur 20 L'étudiant doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20
UE N° 1 et N° 2	A la fin de chaque UE, épreuve écrite sous forme d'un QROC (questions courtes portant sur un ou des cas cliniques étudiés pendant les séminaires, l'étudiant ayant accès à ses documents)	30 min	Note sur 20 L'étudiant doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 pour valider l'UE considérée
Diplôme d'Université	Pour obtenir le DU « Génétique clinique de la cavité buccale » l'étudiant doit avoir validé : <ul style="list-style-type: none"> - l'UE N°1 et l'UE N°2, sur une durée maximale de 2 années universitaires et <ul style="list-style-type: none"> - avoir soutenu un mémoire de 12 pages, iconographie et bibliographie comprises, et obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. NB : Il n'y a aucune compensation entre les notes.		

Validation d'une UE

- Justifier d'une présence minimale de 32h et avoir effectué la totalité des stages
- Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20

Les deux UE validées valident la formation.

Obtention du diplôme d'université « génétique clinique de la cavité orale »

- Avoir validé les UE n°1 et n°2 de la formation à la génétique clinique de la cavité orale dans une période inférieure ou égale à deux années universitaires.
- Avoir présenté un mémoire et obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Les candidats ajournés pourront se représenter dans les mêmes conditions que les candidats se présentant pour la 1^{ère} fois.

Les étudiants souhaitant se présenter au DU devront faire connaître leur intention au responsable de l'enseignement et au service de scolarité à l'issue de l'UE n°1.

Les décisions de validation sont prises par le jury lors d'une délibération générale diffusée par voie d'affichage.

Composition du jury

Pour chaque UE, y compris l'UE « pré-requis », le jury est composé de 5 membres :

- Le responsable de la formation et du DU
- Trois enseignants odontologistes
- Un médecin généticien participant à l'enseignement.

Pour la présentation du mémoire, la composition du jury est identique ainsi que pour la délivrance du DU.

Programme d'enseignement

Le programme d'enseignement comporte des cours théoriques, des travaux dirigés et un stage, soit clinique soit dans un laboratoire de recherche.

Il est réparti en 3 UE (Unité d'Enseignement) :

UE « Pré-requis » « Génétique : notions essentielles » = Séminaire 1

UE 1 « Génétique clinique : Dysmorphologie, syndromes malformatifs et déficiences mentales » = Séminaire 2 + séminaire 3

UE 2 « Anomalies dentaires » = Séminaire 4 + séminaire 5

Dans chacun des séminaires cliniques sont traitées les maladies génétiques ayant des manifestations bucco-dentaires/crânio-faciales, et/ou des répercussions sur la prise en charge thérapeutique odontologique (troubles comportementaux...). L'enseignement comporte pour une grande part des présentations de cas cliniques.

Certains enseignements peuvent être dispensés en ligne.

Le programme de l'enseignement est donné en annexe. Il est susceptible d'être modifié au début de chaque année universitaire.

Organisation des UE et des séminaires

UE	Séminaire	Durée	Thèmes étudiés	TD / Stages
Pré-requis	1^{ère} séminaire	2 j	Maladies génétiques Génétique formelle : modes d'hérédité, arbre généalogique Génétique chromosomique (clinique et cytogénétique) Génétique moléculaire : bases moléculaires des mutations Lois bioéthiques - Conservation d'ADN	

UE	Séminaire	Durée	Thèmes étudiés	TD / Stages
UE n°1	2^{ème} séminaire	2,5 j	Le plan national Maladies Rares Approche de l'enfant dysmorphique : <ul style="list-style-type: none"> - enquête familiale - examen dysmorphologique - développement psycho-moteur et troubles du comportement - examens paracliniques Syndromes malformatifs : aspects bucco-dentaires, maxillo-faciaux et comportementaux Déficiences mentales (Trisomie 21, X fragile...) Conseil génétique	Consultations de génétique
	3^{ème} séminaire	2,5 j	Autres maladies rares comportant des manifestations bucco-dentaires : <ul style="list-style-type: none"> - maladies héréditaires du métabolisme - maladies osseuses/ostéoarticulaires - dystrophies musculaires et neuromusculaires - maladies systémiques, hématologiques, immunitaires - maladies sensorielles - maladies dermatologiques Discussion de cas cliniques apportés par les étudiants Soins spécifiques chez les patients porteurs de maladie génétique : <ul style="list-style-type: none"> - approche comportementale (déficiences mentales, troubles envahissants du développement, déficiences sensorielles...) - sédation pharmacologique - anesthésie générale. 	Soins sous sédations et AG

UE	Séminaire	Durée	Thèmes étudiés	TD / Stages
UE n°2	4 ^{ème} séminaire	2,5j	<p>Bases moléculaires du développement bucco-dentaire</p> <p>Génétique et clinique des anomalies bucco-dentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - anomalies de nombre - anomalies de morphologie - anomalies de structure - anomalies d'éruption, de chute, de position - anomalies du parodonte et des muqueuses <p>Fentes faciales</p> <p>Bio-informatique et génétique</p> <p>Bases de données phénotypiques - Registres maladies rares - Orphanet - Réseaux</p>	<p>Consultations de génétique bucco-dentaires</p> <p>Consultations de la face</p> <p>TD :</p> <p>Bases de données génétiques</p> <p>Enregistrement de données dans la base Phénodent</p>
	5 ^{ème} séminaire	2,5 j	<p>Prise en charge thérapeutique des malformations bucco-dentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - imagerie des anomalies dentaires et cranio-faciales - mesures préventives - thérapeutiques précoces en denture temporaire - accompagnement de la croissance - traitements en orthopédie-dento-faciale - approche pluridisciplinaire - traitements restaurateurs, parodontaux, prothétiques, chirurgicaux - réhabilitations implanto-prothétiques chez l'enfant et chez l'adulte - aspects psychologiques et sociaux - dispositifs de remboursements spécifiques <p>Discussion de cas cliniques apportés par les étudiants</p> <p>Accompagnement des patients - Associations de familles</p>	<p>Consultations multidisciplinaires</p>

Stage : 30 h		
Type de stage	Lieu	Service
Stage clinique	HUS Hôpital Civil	<ul style="list-style-type: none"> • Service de Soins Bucco-dentaires, Centre National de Référence pour les manifestations odontologiques des maladies rares • Centre National de Référence pour les manifestations ophtalmologiques • Centre National de Référence pour les maladies auto-immunes rares • Service de Dermatologie
	HUS Hôpital de Hautepierre	<ul style="list-style-type: none"> • Service de génétique médicale
	Autres CHU	<p>Hors établissement d'origine, après accord de la commission pédagogique du DU et signature d'une convention</p> <p>CRMR pour des malformations rares de la face et de la cavité buccale (Site Necker et site odontologique Rothchild)</p>
Stage en laboratoire		<ul style="list-style-type: none"> • Unité UMR Inserm U977 • Laboratoires de génétique • IGMC

DIPLOME D'UNIVERSITE OCCLUSODONTIE FONCTIONNELLE

Responsable

Docteur X. VAN BELLINGHEN (MCU-PH)

Objectifs

Le DU d'Occlusodontie fonctionnelle se donne comme objectif fondamental de moderniser les analyses et les protocoles cliniques relatifs à l'occlusion. Il s'agit à la fois de réapprendre à la lumière de la mastication, comment s'établissent les différents contacts entre les surfaces occlusales au repos et en mouvement, et à la fois de pouvoir établir un diagnostic clinique des dysfonctions de l'articulation temporo-mandibulaire, pour ensuite maîtriser au mieux les schémas restaurateurs.

L'objectif est donc exclusivement orienté vers la clinique.

Il s'agit de former des praticiens à la restauration occlusale en général aussi bien qu'à la restauration occlusale appliquée à leur domaine d'activité privilégiée : prothèse fixée de petite ou de grande étendue, traitement du bruxisme, prothèse adjointe partielle ou totale, implantologie, orthodontie, utilisation de la CFAO, diagnostic et traitement des pathologies musculo-articulaires, mise en place d'orthèses dans le cadre des SAOS Syndromes d'Apnées Obstructives du Sommeil.

Public visé

Toute personne possédant un diplôme d'état de chirurgie dentaire ou diplôme étranger équivalent permettant l'exercice professionnel dans le pays de délivrance, praticien ayant déjà exercé deux ans, francophone.

Programme

Occlusodontie, Orthodontie, Parodontologie, Implantologie, Thérapeutique, Anatomie, Radiologie, ORL, Montage céramique sur molaire, Utilisation du logiciel de CFAO Cerec 3, Ostéopathie, Bruxisme, Chirurgie de l'ATM, Articulateurs, IRM des ATM, Montage en articulateur - logistique, Cone Beam des ATM, Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil, Informatique - logistique, Photographie intrabuccale, Recherche bibliographique, Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil, Onlays-overlays restaurateurs de l'occlusion, Piézographie et pistes de Paterson, Orthèse d'avancée mandibulaire, Diagnostic kiné, Douleurs inexplicables, Particularités morphologiques des dents antérieures.

Méthodes pédagogiques

La formation se déroule en présentiel sur une année universitaire les vendredis de 9h à 17h et le samedi de 8h à 15h.

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences.

Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Une évaluation en fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires, notamment concernant l'atteinte des objectifs pédagogiques

Durée

112 heures de formation pratique et théorique

DIPLOME D'UNIVERSITE
HYGIENE ET STERILISATION EN MEDECINE BUCCO-DENTAIRE
Formation à distance par internet

Responsable

Professeur A-M. MUSSET (PU-PH, Chef du Pôle de Médecine et Chirurgie Bucco-Dentaires)

Objectifs

Le traitement des dispositifs médicaux a pour but de diriger et de coordonner des actions et des procédures permettant d'éliminer les agents pathogènes (ATC et/ou ATNC) portés par les dispositifs médicaux contaminés lors de la réalisation des actes de chirurgie dentaire.

Cette formation a pour objectif de développer les capacités de conception et de mise en œuvre des procédures de stérilisation de ces dispositifs médicaux en conformité avec les règles de bonnes pratiques et la réglementation et d'accompagner la transition des pratiques existantes vers la mise en œuvre d'un système d'assurance de la qualité des procédures au sein du cabinet dentaire.

Public visé

Cette formation continue à distance est destinée aux docteurs en chirurgie dentaire, en Médecine, en pharmacie, aux internes en chirurgie dentaire, aux ingénieurs biomédicaux, aux cadres d'hygiène des hôpitaux.

Programme

Le risque infectieux au cabinet dentaire.

Les agents chimiques et physiques antimicrobiens.

Les précautions standard :

- Hygiène de l'équipe soignante. Utilisation des équipements de protection individuelle.
 - Le traitement des dispositifs médicaux.
 - Traitement de l'environnement. Traitement des déchets de soins.
 - Prévention des Expositions Accidentelles au Sang. Précautions complémentaires.
- Législation, démarche qualité, évaluation.

Méthodes pédagogiques

Dans son approche pédagogique, l'enseignement à distance permet une mise en ligne directe et personnalisée des connaissances à acquérir en tenant compte des disponibilités temporelles et géographique des participants. Les enseignements se fondent sur des méthodes interactives (cours en ligne, forum, courriels, travail collaboratif) permettant d'appréhender la complexité des évolutions en matière de procédures en hygiène et stérilisation spécifiques à la Médecine bucco-dentaire.

Organisation pratique

En pratique l'enseignement comporte 4 volets répartis sur une année universitaire :

- Évaluation en ligne des pré-requis en octobre afin de repérer les éventuels points faibles nécessitant une remise à niveau,
- Formation en ligne de novembre à mai : apports de connaissances en ligne, autotests (quiz), devoirs à rendre, bibliographie. Chaque module nécessite environ 20 heures de travail par mois avant la session en présentiel,
- Formation en présentiel (en juin) : 3 1/2 journées consécutives sur 1 semaine soit 21 heures d'enseignement : conférences, tables-rondes, ateliers, études de cas, commentaires et corrigés des thèmes étudiés en ligne. La session en présentiel est organisée à la faculté de chirurgie dentaire de Strasbourg éventuellement dans une autre faculté de chirurgie dentaire,
- Rédaction d'un mémoire de synthèse de fin d'études

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Une évaluation en fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires, notamment concernant l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Durée

161 heures dont 140h de formation à distance tutorée et 21h en présentiel

Nombres de places : 30 maximum

DIPLOME D'UNIVERSITE
PREVENTION ET SOINS BUCCO-DENTAIRES CHEZ LES PERSONNES AGEES
Formation mixte : en présentiel et à distance

Responsable

Professeur A-M. MUSSET (PU-PH, Chef du Pôle de Médecine et Chirurgie Bucco-Dentaires)

Objectifs

Le programme de ce DU permet au chirurgien-dentiste d'acquérir les connaissances et les aptitudes nécessaires à une pratique professionnelle ciblée vers les personnes âgées. Le DU offre une formation théorique et pratique diversifiée, afin de permettre au chirurgien-dentiste de traiter et de suivre des personnes âgées en perte d'autonomie ou présentant une condition médicale complexe et ce, dans différents milieux (en cabinet dentaire, en centre hospitalier, en structure d'accueil, à domicile).

En conséquence, au terme de ce DU, le praticien devra :

- maîtriser les connaissances médicales et bucco-dentaires permettant de planifier des traitements dans le cadre d'une pratique en odontologie gériatrique.
- être en mesure de prodiguer des soins dentaires généraux selon une approche globale auprès de patients âgés en perte d'autonomie et/ou présentant une condition médicale complexe
- être en mesure d'appliquer des méthodes de prévention, d'éducation et de communication auprès de personnes âgées nécessitant des besoins spécifiques, ainsi qu'avec les proches et les différents intervenants
- être en mesure d'évoluer au sein d'une équipe interdisciplinaire et d'établir de bonnes relations avec les autres professionnels de la santé
- être en mesure d'appliquer les principes d'éthique dans ses relations interpersonnelles et dans la prise de décision.

Public visé

Chirurgiens-Dentistes qui exercent ou vont exercer auprès de patients âgés ; peuvent être admis :

- les titulaires d'un Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire
- les titulaires d'un Diplôme de Chirurgie Dentaire délivré par une université étrangère, et autorisés à exercer la chirurgie dentaire en France
- les titulaires du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine
- les internes en Odontologie à partir du 3ème semestre de leur internat.

Programme

- Approche globale de la personne âgée : connaissance en odontologie gériatrique
- Prévention et éducation à la santé bucco-dentaire
- Syndromes gériatriques et leur prise en charge
- Maladies neuro-dégénératives et leur prise en charge
- Planification thérapeutique Ethique.

Méthodes pédagogiques

La formation se déroule sur 5 modules comportant des séminaires d'enseignements théoriques et des enseignements en ligne, ainsi que de deux stages cliniques.

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation. Une évaluation en fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires, notamment concernant l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Durée : 30 heures en présentiel, 32 heures en enseignement à distance et 49 heures de stage pratique

Nombres de places : 12 maximum

DIPLOME D'UNIVERSITE FENTES LABIOPALATINES

Présentation générale des objectifs de la formation

L'objectif de ce DU est de proposer une formation concernant la prise en charge globale et pluridisciplinaire des fentes labiales associées ou non à une fente palatine (FLP).

Toutes formes confondues, ces malformations concernent à la naissance près de 1200 enfants par an en France. Elles peuvent être diagnostiquées soit lors d'une échographie au cours de la grossesse, soit à la naissance de l'enfant. Hormis les conséquences anatomiques et leur impact esthétique, ces malformations congénitales ont des répercussions sur les fonctions comme la phonation, l'audition, la déglutition, la mastication et/ou la ventilation, l'ensemble de ces séquelles pouvant perturber la construction de l'image de soi de ces enfants et leur vie relationnelle. Le traitement réparateur fait appel aux soins successifs et combinés de chirurgiens, d'orthodontistes, d'orthophonistes, d'ORL, de psychiatres et de psychologues dont l'objectif commun est de rétablir ces fonctions et l'esthétique du visage, mais aussi de permettre, par ces soins, un développement affectif harmonieux de l'enfant malgré ses cicatrices. Ainsi, la prise en charge se doit d'être multidisciplinaire et transdisciplinaire dès le plus jeune âge du patient et ce, jusqu'à l'âge adulte. Elle est organisée en France sous forme d'un réseau regroupant 15 centres de compétence répartis sur le territoire français sous l'autorité d'un centre de référence situé à Paris à l'hôpital Necker Enfants-Malades (CR MAFACE). L'une des difficultés majeures rencontrées par les acteurs de santé concernés est l'absence de maillage pour le territoire français entre les professionnels concernés. Cela est principalement dû à un manque de formation spécifique pour chaque discipline mais également une méconnaissance des traitements et du rôle des autres spécialités impliquées dans le suivi global de ces patients.

Ce diplôme a pour but, d'une part, de compléter ou de mettre à jour les connaissances des Chirurgiens-Dentistes, des Médecins, des Chirurgiens, des Orthophonistes et des Psychologues en définissant les grandes lignes d'une prise en charge thérapeutique et psychologique et d'autre part, de participer à une meilleure prise en charge et un meilleur suivi des patients, à proximité de leur domicile et ainsi participer à l'ensemble des missions des centres de référence et de compétences.

Débouchés / Poursuites d'études

Pour l'insertion professionnelle : se référer à la nomenclature/ code ROME. Détailler les secteurs d'activités concernés et le type d'entreprise (privée, publique...)

Pour les poursuites d'études visées : détailler les cursus vers lesquels la formation mène, notamment au sein de l'université de Strasbourg.

Fiches ROME :

J1102 : Médecine généraliste et spécialisée

J1103 : Médecine dentaire

J1406 : Orthophonie

K1104 : Psychologie

J1505 et J1506 : Soins infirmiers généralistes et spécialisés

Volume du marché du travail ciblé / de la poursuite d'étude visée

Détailler les éléments, notamment chiffrés, de nature à démontrer, pour l'insertion professionnelle, le besoin de professionnels formés sur le marché du travail cible, notamment transfrontalier, et pour les poursuites d'études, les effectifs qui peuvent être accueillis au sein des formations visées.

Cette formation impacte le domaine des professionnels de la santé dans la spécialité de l'odontologie. Nous pouvons nous appuyer sur un fichier de dentistes d'environ 1200 adresses, mais aussi sur une base d'adresses référencé via des codes NAF liés aux activités hospitalières (86.1), aux activités des médecins et dentistes (86.2), aux activités pour la santé humaine (86.9)

Il n'existe pas de formation commune et spécifique pour le traitement des patients porteurs de FLP pour chacune des professions paramédicales concernées et notamment de formation interactive entre les différentes disciplines impliquées dans la prise en charge.

Cette formation pourra intéresser tous les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge de ces patients et notamment les personnes dont le lieu d'activité est proche du domicile des patients mais éloignés des centres de référence ou de compétence. Cela permettra d'éviter de nombreux déplacements aux parents liés aux rendez-vous répétés auprès de l'orthodontiste, du psychologue et/ou de l'orthophoniste mais également de faciliter les échanges avec les référents des centres de compétence ou de référence et d'avoir des interlocuteurs au fait des traitements de ces patients. L'étendue du réseau s'en trouvera augmentée.

Place dans l'offre de formation de l'Unistra

Complémentarité avec des formations au sein de l'Université

La Filière de Santé Maladies Rares TETECOUCO coordonne le réseau national de prise en charge des malformations rares de la tête, du cou, et des dents. Ces malformations, le plus souvent congénitales, héréditaires ou acquises in utero ou au cours des premières semaines de vie, ne concernent pas moins de 50 000 patients en France. Cette filière regroupe 6 Centres de Référence Maladies Rares dont MAFACE situé à l'hôpital Necker – Enfants Malades qui coordonne le réseau des patients porteurs de FLP.

A Strasbourg, il existe plusieurs structures dépendant de cette filière :

le Centre de Compétence Maladies Rares pour les FLP dirigé par le Professeur Bruant-Rodier

le CRM O-Rares qui prend en charge les maladies rares ayant une expression orale et dentaire dirigé par le professeur Manière

le CCMR, du réseau SPRATON (Syndromes de Pierre Robin et Troubles de Succion-Déglutition Congénitaux) dirigé par le docteur Kauffmann, chirurgien pédiatrique intervenant également au sein du CCMR FLP de Strasbourg

le CCMR Malformations ORL Rares – MALO dirigé par le professeur Debry

Par ailleurs, le DIU maladies rares qui regroupe 5 universités dont celle de Strasbourg, a confié sa plateforme pédagogique au service de formation continue de L'Université de Strasbourg.

Responsables de la formation

François CLAUSS (Professeur des Universités - Praticien Hospitalier)

Olivier ETIENNE (Maître de conférence des Universités – Praticien Hospitalier)

Bruno GROLLEMUND (Praticien Hospitalier), responsable pédagogique

Public visé

Ce DU s'adressera à des **professionnels de santé diplômés**, exerçant prioritairement dans un contexte hospitalier, public ou privé. Principalement proposé en formation continue, il pourra cependant être ouvert aux internes des différentes spécialités concernées:

- médecins (quelle que soit leur spécialité)
- chirurgiens-dentistes
- internes des différentes spécialités concernées
- orthophonistes
- sages-femmes
- psychologues
- infirmières (IDE, IADE, IPDE), cadres ou non.

Il est également destiné aux personnes titulaires d'un diplôme étranger permettant l'exercice de la chirurgie dentaire, de la médecine, de l'orthophonie, d'un diplôme de sage-femme, d'infirmière ou de psychologue dans le pays qui l'a délivré.

Mode de recrutement / sélection

Cette formation s'inscrit dans le cadre du Plan National Maladies Rares et vise à améliorer la prise en charge précoce des fentes labio-palatines.

Le recrutement se fera à l'aide des outils de diffusion mis en place par le SFC de l'Université : site internet, réseaux sociaux, envoi de plaquettes au niveau national, communication dans les revues de presse spécialisées, congrès nationaux et internationaux...

Les dossiers d'inscription seront examinés par l'équipe pédagogique mise en place. Le dossier comportera une lettre de motivation et un CV.

Les candidatures de professionnels exerçant ou voulant exercer dans un centre de référence ou un centre de compétence labellisés dans le cadre du Plan National Maladies Rares, seront sélectionnées en priorité.

Les personnes ayant déjà acquis des connaissances solides dans leur discipline pourront être dispensées du module propre à leur exercice. Leurs compétences seront évaluées sur dossier et au cours d'un entretien avec l'équipe pédagogique pour justifier de leur inscription au DU Fentes LabioPalatines.

Effectifs prévisionnels

Nombre minimal : **8-10** étudiants

Nombre maximal : **15-20** étudiants

Durée de la formation

Durée du cursus : 1 An

Volume horaire : 133 heures-étudiant, dont 0 heures mutualisées sans création de groupe

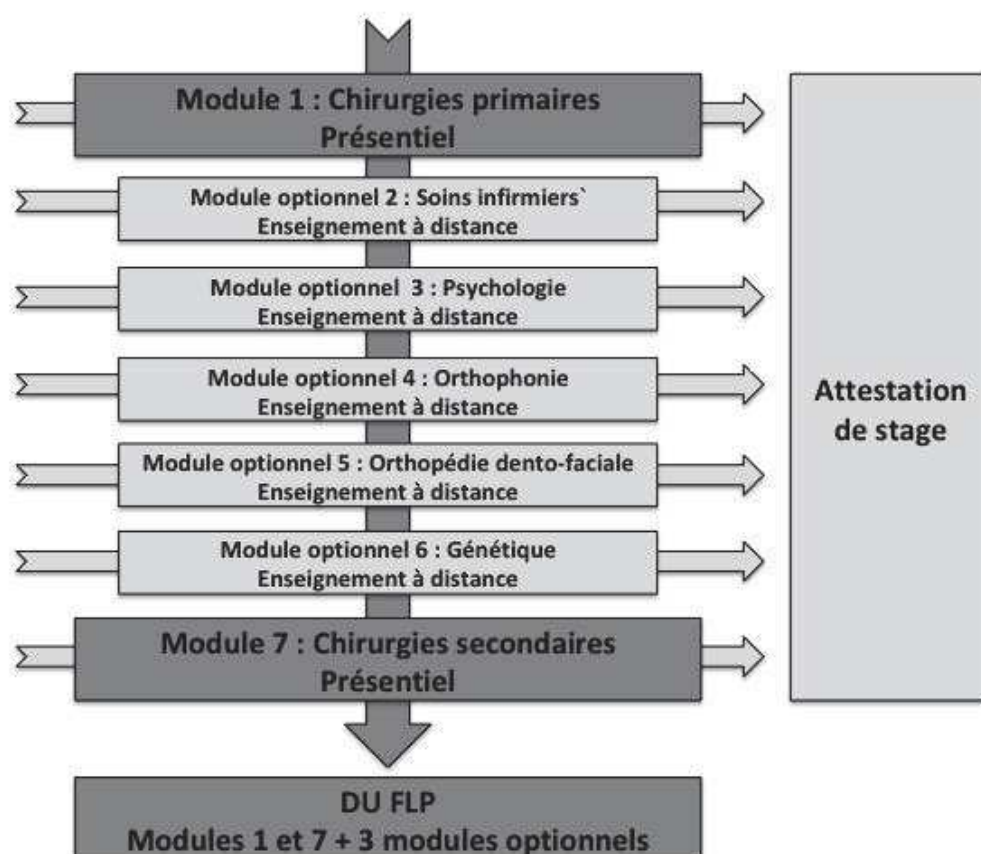
Heures en présentiel : 70h

Autres (heures en numérique, heures référentiel, stage, etc.) : 63h en e-learning

Organisation du cursus

Pour l'année universitaire 2018/2019, les cours des deux modules de tronc commun seront dispensés en présentiel : à Strasbourg (module 1 et module 2). Les cours magistraux seront constitués d'une alternance d'exposés théoriques, d'étude de cas et d'échanges.

Les modules optionnels seront proposés à distance via la plateforme de e-learning de l'université de Strasbourg. Il convient de disposer d'une bonne connexion internet et de prévoir un temps d'appropriation des outils dédiés à l'enseignement à distance (module de formation à l'utilisation de la plateforme, classe virtuelle de test et liste des prérequis techniques à disposition avant le démarrage de la formation).



Modalités d'évaluation des étudiants

Les candidats passeront un examen écrit pour les deux modules dispensés en présentiel (Chirurgies primaires et Chirurgies secondaires). Les épreuves auront lieu à la faculté de chirurgie dentaire de l'Université de Strasbourg. Le jury des examens écrits sera composé des membres de l'équipe pédagogique et par des intervenants extérieurs.

Pour les modules dispensés par un enseignement à distance, les sessions impliqueront la réalisation de travaux à partir de ressources numériques, d'audiocours, de quizz et la participation à une classe virtuelle. La validation de chacun des modules sera sanctionnée par un quizz réalisé par l'équipe pédagogique en charge de ce module et/ou des rendus de travaux.

Pour être autorisés à se présenter à cet examen, les candidats devront satisfaire aux obligations de scolarité : assiduité aux cours magistraux, aux enseignements dirigés ainsi qu'aux échanges par *e-learning*.

Une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves écrites ainsi la réussite aux quizz de trois modules optionnels parmi les cinq proposés sera nécessaire pour la valider l'obtention du DU Fentes Labiopalatines.

Équipe pédagogique

En application de l'article L613-2, al.2, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

A. Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (le cas échéant)	Composante ou établissement (si établissement extérieur)	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Nom	Grade				
Clauss Responsable Module 6	PU-PH			2 + 21	Chirurgien-Dentiste Module 5 et 6
Etienne	MCU-PH			3	Chirurgien-Dentiste Modules 5
Bruant-Rodier	PU-PH			7 + 11	Chirurgie Plastique Module 1 et 7
Lutz	MCU-PH			6	Chirurgie Maxillo Faciale Module 7
Favre	PU-PH			3	Gynécologie Module 2
Charpiot	PU-PH			7	Chirurgie ORL et Cervico Faciale Module 1

B. Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Gavelle Responsable Module 3	Hôpital Necker-Enfants Malades Paris	21	Psychologie Module 3
Grollemund Responsable Module 5	Hôpitaux universitaires Strasbourg	9	Orhopédie Dento Faciale Module 5
Wagner	Hôpitaux universitaires Strasbourg	7	Orhopédie Dento Faciale Module 5
Dissaux Responsable Modules 1 et 7	Hôpitaux universitaires Strasbourg	7 + 11	Chirurgie MaxilloFaciale Module 1 et 7
Kauffmann	Hôpitaux universitaires Strasbourg	7	Chirurgie Infantile Module 1 et 7
Chapuis-Vandenbogaerde Responsable Module 4	Hôpital Necker-Enfants Malades Paris	21	Orthophonie Module 4
Costes Responsable Module 2	Hôpital Necker-Enfants Malades Paris	18	Soins infirmiers Module 2

PROGRAMME ET COMPETENCES ATTENDUES DE L'ENSEMBLE DES MODULES**MODULE 1 : CHIRURGIES PRIMAIRES****Responsable : Caroline Dissaux**

Praticien hospitalier au service de chirurgie maxillo-faciale et au service de chirurgie plastique et esthétique aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, référent chirurgie du Centre de Compétence des fentes et malformations faciales de Strasbourg

4 jours en présentiel et 1 jour au bloc

Programme

Partie 1 : Prérequis (J1)

Anatomie pathologique des fentes

Principes de prise en charge chirurgicale lors du traitement primaire

Disparités des protocoles

Timings opératoires pour la chirurgie labiale

Timings opératoires pour la chirurgie palatine

Partie 2 : Chéiloplastie primaire (J2)

Fermeture primaire de la fente labiale unilatérale

Fermeture primaire de la fente labiale bilatérale

Cas cliniques

Partie 3 : Chirurgie du voile (J3)

Technique de véloplastie intra-vélaire selon Sommerlad

Technique de Furlow

Particularité de la fente sous-muqueuse : quand, faut-il opérer ? pourquoi ?

Partie 4 : Fermeture du palais osseux (J3)

Partie 5 : Fentes associées à des syndromes (J3)

Cas particulier de la séquence de Pierre Robin

Prise en charge médicale primaire

Prise en charge chirurgicale primaire

Particularité du traitement de la fente vélo-palatine : techniques, timing, précautions pré- et post-opératoires

Cas particulier des fentes associées à d'autres syndromes

Partie 6 : Chirurgie de la fente alvéolaire (J4)

Timing opératoire : précoce, tardive

Evaluation : clinique, CBCT

Préparation orthodontique

Technique chirurgicale

Intérêt

Partie 7 : Outils chirurgicaux (J4)

Particularités du NAM et intérêt

Planning chirurgical virtuel

Ingénierie tissulaire

Intérêt de la simulation et de l'entraînement chirurgical

Journée opératoire :

Un cas de chéilorhinoplastie primaire avec véloplastie intra-vélaire pour fente labio-palatine unilatérale totale

Un cas de chéilorhinoplastie primaire bilatérale

Un cas de fermeture du palais osseux

Compétences attendues

- Connaître les majeurs principes de prise en charge chirurgicale primaire d'une fente labiale unilatérale

- Connaître les majeurs principes de prise en charge chirurgicale primaire d'une fente labiale bilatérale
- Connaître les majeurs principes de prise en charge chirurgicale primaire d'une fente vélo-palatine
- Connaître les majeurs principes de prise en charge chirurgicale primaire d'une fente totale
- Connaître les majeurs principes de prise en charge chirurgicale primaire d'un enfant porteur d'une séquence de Pierre Robin
- Connaître les majeurs principes de prise en charge de la greffe osseuse alvéolaire

MODULE 2 OPTIONNEL : SOINS INFIRMIERS

Responsable Marie Camille Costes

Infirmière, au service de chirurgie maxillo-faciale de l'Hôpital Necker Enfants Malades

3 jours (EAD)

Programme concernant le diagnostic anténatal et l'annonce des fentes labio-palatines en anténatal

- Dépistage anténatal des fentes
 - Echographie normale
 - Echographie pathologique
- Imagerie des différents types de fentes en anténatal
 - Labiales
 - Labio-alvéolaires
 - Labio-alvéolo-palatines
 - Palatines...
- Bilan malformatif
 - Bilan morphologique
 - Bilan invasif
 - Les syndromes
- La problématique de l'annonce autour du diagnostic de fente
 - Deuil de l'enfant « idéal », angoisses vis-à-vis du « monstrueux »
 - Participation de la psychologue affiliée au service de médecine fœtale ?
- Prise en charge : de l'anténatal au post natal
 - La consultation anténatale du chirurgien (en association avec un des chirurgiens infantiles ?)
 - Prise en charge immédiate à la naissance (en association avec une infirmière ou puéricultrice des services ?)

Compétences attendues

- Connaître les modalités de dépistage des fentes en anténatal
- Connaître le bilan à faire en cas de diagnostic anténatal d'une fente
- Comprendre les difficultés de l'annonce d'une malformation en anténatal (impact sur la représentation de l'enfant à naître, incertitudes liées à la période anténatale...)
- Connaître les éléments de prise en charge périnatale des patientes dont les fœtus présentent un diagnostic de fente en anténatal.

Programme soins infirmiers

La période anténatale

Présenter l'équipe et le rôle des différents professionnels

Faire le point sur les connaissances, le vécu, les émotions des parents (suite à la consultation avec le chirurgien et, de plus en plus, les parents vont sur internet et les forum) et les orienter vers la consultation anténatale avec la psychologue

Expliquer l'alimentation du nouveau-né avec une fente et les informer sur le mode d'alimentation (sein/biberon, type de tétines...)

Accompagner les parents à découvrir des photos d'enfants opérés dans le service et avant la chirurgie, uniquement s'ils le souhaitent)

Expliquer le suivi à venir et s'assurer qu'ils ont nos coordonnées pour nous joindre

Groupe de soutien à l'allaitement pour les futures mères qui souhaitent donner leur lait pour les informer en amont sur l'allaitement, et les spécificités par rapport à la fente (les futurs pères ou personnes proches sont les bienvenus pour favoriser le soutien et aider les futures mères à réussir la mise en route de l'allaitement, et renforcer leur estime d'elles)

Le nouveau-né

Faire le point avec la famille sur leurs émotions suite à l'accueil de leur nouveau-né

Évaluer l'alimentation du nouveau-né et les facilités/difficultés des parents

Observer une mise au sein/la prise d'un biberon

Remplir le carnet de santé et la courbe de poids

Soutenir les parents et proposer un suivi en fonction des besoins

Atelier toucher-massage, individuel, et sur demande des familles. Les gestes sont montrés sur un poupon et les parents massent leur enfant, sur tout son corps et en terminant par le visage. Les objectifs sont de favoriser la mise en place du lien d'attachement et améliorer la perception de son schéma corporel pour l'enfant.

Le nourrisson en attendant la 1ère chirurgie

Assurer le suivi sur le plan alimentaire ainsi que le suivi de l'orthèse si le chirurgien en a posé une

Observer l'enfant et ses parents et recueillir les habitudes de vie de l'enfant

Expliquer le déroulement de l'hospitalisation et accompagner les familles en fonction de leurs difficultés

Expliquer les soins et l'alimentation en post-opératoire

Le post-opératoire de la 1ère chirurgie

Éduquer les parents aux conformateurs

Évaluer l'alimentation post-opératoire

S'assurer que les parents ont les numéros pour nous joindre en cas de problème au domicile

Les périodes pré-opératoires des différentes chirurgies

Expliquer le déroulement de l'hospitalisation et accompagner les familles en fonction de leurs difficultés

Expliquer les soins et l'alimentation en post-opératoire

Faire participer l'enfant en fonction de son âge et recueillir des informations sur son environnement et ses loisirs (fratrie, école, jeux, sports...)

Les ateliers d'hygiène bucco-dentaire

1er atelier pour les enfants d'environ 30 mois, avant la 2ème guidance orthophonique : sensibiliser les familles à l'importance du brossage de dent et d'une alimentation équilibrée

2nd atelier pour les enfants d'environ 6-8 ans : éduquer les enfants à l'hygiène bucco-dentaire en les faisant participer activement

L'accompagnement de l'adolescent

Faire le point sur son suivi, ses besoins, ses souhaits, ses difficultés

Atelier maquillage thérapeutique pour les adolescents en demande pour leur apprendre à masquer leur cicatrice (atelier possible même pour les pré-adolescents)

Compétences attendues

Connaître l'alimentation d'un nouveau-né et l'alimentation spécifique du nouveau-né avec une fente

Savoir être attentif au développement du nourrisson et de l'enfant

Être capable de repérer les besoins ou difficultés des familles

Savoir accompagner l'enfant et sa famille, de l'annonce du diagnostic à la fin de la croissance

Faire le lien avec les différents professionnels et pouvoir orienter les familles (psychologue, orthophoniste, assistante sociale, chirurgien, dentiste, orthodontiste etc)

MODULE 3 OPTIONNEL : PSYCHOLOGIE

Responsable : Pascale Gavelle

Psychologue du Centre de Référence Maladie Rares Fentes et malformations faciales Hôpital-Necker Enfants Malades

3 jours (EAD)

Programme

Autour du diagnostic de la fente ou malformation faciale (avant la naissance, ou après la naissance)

Le deuil de l'enfant imaginaire

La culpabilité

L'angoisse vis-à-vis du monstrueux

L'accompagnement nécessaire : Quel type d'accompagnement possible

Les premiers temps de vie

L'oralité et ses aléas

Les chirurgies primaires : Vécu du nourrisson et mémoire du corps

Le soutien à la parentalité

L'image de soi et le regard des autres

Le handicap social, esthétique et fonctionnel

La capacité à comprendre son histoire et la raconter aux autres

Les moqueries à l'école

L'enfant au centre du parcours de soin

La consultation

Analyse de la demande

Questions éthiques

La préparation de l'enfant avant la chirurgie

Vers une co-construction de la prise en charge multidisciplinaire de l'enfant

Comment et où adresser un enfant vers un psychologue/psychiatre ?

Compétences attendues

Connaître le parcours psychologique parental autour du diagnostic

Comprendre les difficultés de certains enfants présentant des fentes, qui compliquent la prise en charge médico-chirurgicale (refus d'ouvrir la bouche, incapacité à supporter la moindre intrusion en bouche, inhibition massive dans la relation, moqueries...)

Réfléchir et échanger autour des questionnements éthiques que posent les situations de soins et d'hospitalisations.

Connaître les abords thérapeutiques possibles et les lieux de prise en charge psychologique

MODULE 4 OPTIONNEL : ORTHOPHONIE

Responsable : Cécile Chapuis- Vandenbogaerde

Responsable Orthophonie du Centre de Référence de l'Hôpital Necker Enfants-Malades

Présidente de l'Association francophone des Fentes Faciales

3 jours (EAD)

Programme

Le voile du palais est un articulatoire au même titre que la langue, les joues, les lèvres, la mâchoire, le palais dur ou les muscles pharyngiens. Il doit être évalué dans tous les bilans orthophoniques et travaillé dans toutes les prises en charge en lien avec l'articulation et la parole.

Dans le cadre des fentes palatines les troubles liés à l'incompétence ou à l'insuffisance vélaire sont au cœur de l'évaluation et de la rééducation orthophonique, mais aussi des décisions en matière de chirurgie secondaire et des plans de soins.

Première partie : connaître les fentes et l'IVP

Rappels sur l'anatomie du voile et ses fonctions

Définition de la compétence et de l'incompétence vélo-pharyngée

Les causes de l'incompétence vélo-pharyngée (fentes, traumatismes, atteintes neurologiques)

Les formes de fentes

Les principaux syndromes impliquant des fentes et auxquels l'orthophoniste peut être confronté

Deuxième partie le parcours patient s'inscrit dans un suivi pluridisciplinaire

L'alimentation de l'enfant né avec une fente

Le facteur déterminant de l'audition

Les protocoles de soins en matière de chirurgies primaire et secondaire : du nourrisson à l'adulte

L'intervention de l'orthophoniste en centre

La réalité de la prise en charge en libéral

Intérêt et contenu d'une guidance parentale : prévention et dépistage, quand et quelle éducation précoce ?

Troisième partie : connaître les conséquences des fentes et de l'IVP, évaluer

Les troubles de la phonation et de l'articulation liés à l'IVP ou la division palatine

Les troubles associés aux fentes : dysoralité, troubles orthodontiques, retard de parole et langage, déficience auditive

Les grandes étapes du bilan

Évaluer une déperdition nasale, son origine : présentation pratique et diagnostics différentiels

La nasométrie : comment l'utiliser, comprendre ses résultats et ses limites
 Coter une phonation selon l'échelle de Borel-Maisonny
 Connaissance et comparaisons des échelles internationales

Quatrième partie : la prise en charge
 Coter les actes selon la nomenclature
 Conduite à suivre après chaque type d'intervention
 Spécificité des besoins de l'adulte
 Les défis de l'articulation : postériorisations, coups de glotte...
 L'articulé dentaire permet-il une prise en charge pertinente de l'articulation et la déglutition ?
 Les exercices au quotidien
 Présentation de matériel de souffle, pour qui et quand ?
 Les limites de la prise en charge, quand ré-adresser au chirurgien ?

Moyens :

- extraits de bilans et suivis orthophoniques
- présentation de matériel
- éducation au repérage des troubles spécifiques
- pratique de l'observation clinique et du bilan entre stagiaires
- présentations de résultats de nasométries pathologiques ou non

Compétences attendues

Connaître les différentes formes de fentes et comprendre la compétence ET l'incompétence vélo-pharyngée ET l'insuffisance vélo-pharyngée
 Connaître la chirurgie des fentes pour mieux accompagner le patient et sa famille
 Connaître les troubles et évaluer précisément la compétence vélo-pharyngée et les diagnostics différentiels
 Prendre en charge efficacement l'incompétence vélo-pharyngée et ses retentissements sur l'articulation

MODULE 5 OPTIONNEL : ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE

Responsable : Bruno Grollemund

Chirurgien-dentiste, référent orthodontie du Centre de Compétence des fentes et malformations faciales de Strasbourg, vice-président de l'Association francophone des Fentes Faciales

3 jours (EAD)

Programme

Données générales sur la multiplicité des protocoles
 Spécificité de cette malformation pour le traitement orthodontique

Le contexte psychologique (image de soi et regard des autres, moqueries à l'école, handicap social, esthétique et fonctionnel)

Le sourire : sa valeur

La gestion du temps pour un traitement au long cours

Les soins dentaires, les anomalies dentaires et la prévention de l'hygiène bucco-dentaire

Le nouveau-né :

l'orthopédie préchirurgicale

L'enfant :

L'orthopédie et l'orthodontie en denture temporaire

Le maxillaire et le sens transversal

Le maxillaire et le sens postéro antérieur

Distraction osseuse

Masque de Delaire

La greffe osseuse précoce

Préparation précédant l'acte chirurgical

Les fistules bucconasales et les avulsions

L'intérêt du Cone Beam

La contention

L'orthopédie et l'orthodontie en denture mixte

La greffe osseuse tardive

Le maxillaire et le sens transversal

Le maxillaire et le sens postéro antérieur

Distraction osseuse

Plaques de Bollard

Alt Ramec

Les rétrognathies mandibulaires

Importance du sens transversal

Activation de la croissance mandibulaire

Cas particulier de la séquence de Pierre Robin

L'adolescent : orthodontie en denture permanente

Les anomalies dentaires

Les contraintes imposées par le parodonte

Les extractions ce qu'il faut éviter

Les critères de choix entre une compensation alvéolo dentaire et la chirurgie orthognathique

L'adulte :

La chirurgie orthognathique

La greffe osseuse primaire

Ses spécificités quant aux FLP

La touche finale du chirurgien-dentiste

La greffe osseuse secondaire

Le maintien d'espace en cas d'agénésie dentaire

La question des implants

Les solutions prothétiques

Compétences attendues :

Identifier les difficultés anatomiques, fonctionnelles et esthétiques de ces patients

Etablir un plan de traitement sur le long terme en fonction du protocole chirurgical retenu

Connaître et comprendre le rôle de l'orthodontie pour les traitements de ces patients

Connaître et comprendre les spécificités des autres spécialités impliquées dans cette prise en charge pluridisciplinaire

Evaluer les décalages dento-squelettiques et proposer des solutions orthopédiques ou chirurgicales précoces ou en fin de croissance

Comprendre l'intérêt majeur de la chirurgie pour le patient et l'orthodontiste

MODULE 6 : GENETIQUE CLINIQUE DE LA CAVITE BUCCALE

Responsable : François Claus

Professeur des Universités et Praticien Hospitalier en odontologie pédiatrique, membre référent du Centre de Référence des Maladies Orales et Dentaires Rares de Strasbourg

3 jours (EAD)

Objectifs pédagogiques

L'UE « pré-requis » a pour objectif pédagogique de rappeler à l'étudiant les bases fondamentales de la génétique et de l'embryologie du massif facial afin de faciliter la compréhension des enseignements dispensés dans les UE de génétique clinique.

Les enseignements portent sur la dysmorphologie orale et crânio-faciale ainsi que sur les syndromes comportant une déficience mentale. Les aspects spécifiques de la prise en charge de patients atteints de syndromes et d'autres maladies rares sont traités.

Les objectifs pédagogiques sont de permettre aux praticiens de réaliser un diagnostic précoce et une prise en charge optimale des anomalies dentaires et maxillo-faciales.

Une dispense du pré-requis pourra être accordée par le responsable de l'enseignement aux médecins ou aux chirurgiens-dentistes ayant acquis cette formation dans leur cursus, au vu des programmes suivis.

Programme

Embryologie du massif facial : développement du crâne (neurocrâne et viscérocrâne) et de la face

Le premier et second arc branchial (arc mandibulaire et hyoïdien) : différenciation des dérivés

Formation des bourgeons faciaux primordiaux

Formation et confluence des bourgeons faciaux

Morphogenèse du palais et cloisonnement des fosses nasales

Présentation des principales anomalies du développement : FLP, agénésie du bourgeon frontal agénésie du septum nasal, syndrome du 1er arc branchial

Génétique : Polymorphismes génétiques et gènes impliqués dans l'étiologie moléculaire des FLP

Mécanismes moléculaires et développementaux impliqués dans les défauts de fusion des bourgeons

Présentation des études d'épidémiologie génétique dans le domaine des FLP

Description des méthodes d'exploration moléculaire appliquées à la génétique des FLP : séquençage haut débit de type NGS, analyse sur panel de gènes, cartographie par homozygotie, analyse des SNP, analyse d'exomes

Description des mécanismes d'interaction gènes-environnement dans la pathogenèse des FLP : interactions SNP (single nucleotide polymorphism)-facteurs environnementaux

FLP syndromiques

Description des principales formes de FLP syndromiques et des spectres cliniques associés :

Micro-délétion 22q11 : association cardiopathie congénitale, FLP, immunodéficience, dysmorphie faciale

Syndrome de Van der Woude : puits labiaux, FLP (mutation *IRF6*)

Famille des syndromes *P63* : dysplasies ectodermiques avec atteintes extra-ectodermiques (anomalies squelettiques, ophtalmologiques, neurologiques et FLP).

Syndrome CHARGE

Syndrome de Wolf-Hirschorn

Séquence de Pierre Robin

Syndrome branchio-oculo-facial : autosomique dominant avec mutation *TFAP2A*
 Syndrome de Cornelia de Lange
 Syndrome vélo-cardio-facial : association cardiopathie congénitale-dysmorphie faciale-FLP
 Groupe nosologique des déficiences faciales de la ligne médiane

Compétences attendues

Identification des modes de transmission intra-familiale et savoir adresser en génétique médicale
 Connaissance des mécanismes étiologiques moléculaires et développementaux impliqués dans les FLP
 Connaissance des principaux gènes et polymorphismes génétiques identifiés dans l'étiologie des FLP
 Savoir identifier les différents syndromes présentant dans leur tableau clinique une FLP

MODULE 7 : CHIRURGIES SECONDAIRES

Responsable : Caroline Dissaux

Praticien hospitalier au service de chirurgie maxillo-faciale et au service de chirurgie plastique et esthétique aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, référent chirurgie du Centre de Compétence des fentes et malformations faciales de Strasbourg

4 jours en présentiel + 1 jour au bloc

Programme

Partie 1 : Chirurgie secondaire labio-narinaire précoce (J1)

Séquelles labio-narinaires de fentes unilatérales / bilatérales

Reprises labio-narinaire précoce (interceptive) : intérêts, techniques, timing, conséquences

Reprise labiale précoce isolée

Cas cliniques

Partie 2 : Séquelles nasales des fentes labio-palatines et rhinoseptoplastie en fin de croissance (J2)

Séquelles des fentes unilatérales / bilatérales

Approche selon Talmant

Rhinoplastie par voie ouverte

Apport de la greffe cartilagineuse

Cas cliniques

Partie 3 : Chirurgie secondaire du voile (J3)

Evaluation pré- et post-opératoire : intérêts, outils

Véloplastie intra-vélaire secondaires

Techniques de vélopharyngoplastie

Techniques de pharyngoïoplastie latérale : Hynes, Orticochéa

Lipofilling pharyngé

Partie 4 : Chirurgie des fistules (J3)

Evaluation, intérêts fonctionnels

Fistule rétro-alvéolaire

Fistule en arrière du prémaxillaire

Fistule du palais osseux

Fistule à la jonction du palais osseux et du voile

Fistule vélaire

Partie 5 : Chirurgie des bases osseuses (J4)

Importance de la collaboration chirurgien –orthodontiste

Favoriser l'orthopédie dento-faciale : pourquoi, intérêts pour le patient, intérêts pour le chirurgien

Chirurgie interceptive : technique de Declerck, corticotomie, ostéotomies précoces, distraction

Chirurgie orthognathique en fin de croissance : spécificités, techniques, limites, intérêt de la planification virtuelle 3-D pré-opératoire

Distraction

Cas cliniques

Partie 6 : Chirurgie pré-implantaire (J5)

Particularités de la greffe osseuse tardive

Particularité de greffe osseuse secondaire pré-implantaire

Implants : choix, évaluation, intérêt

Journée opératoire (1 jour) :

Chéilorhinoplastie secondaire

Rhinoplastie par voie ouverte

Compétences attendues

Identifier les séquelles esthétiques et fonctionnelles possibles : labio-narinaires, phonatoire, fistules, décalage des bases osseuses

Connaître et comprendre les différentes solutions de chirurgie secondaire labiale et nasale des fentes labio-palatines uni- et bilatérales.

Connaître et comprendre les différentes solutions de chirurgie secondaire de l'insuffisance vélo-pharyngée

Evaluer les décalages dento-squelettiques et proposer des solutions chirurgicales précoces ou en fin de croissance

Comprendre l'intérêt majeur de l'orthodontie et de l'orthopédie dento-faciale pour le patient et le chirurgien

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Matières	CM	TD
Module 1		1	Connaître les grands principes d'une prise en charge chirurgicale primaire de toutes les formes de FLP	Chirurgies primaires	28	7
Module 2 Optionnel		1	Savoir accompagner l'enfant et sa famille, de l'annonce du diagnostic à la fin de la croissance et les orienter vers les différents intervenants. Connaître les spécificités de l'alimentation d'un nouveau-né présentant à la naissance une FLP	Soins infirmiers	21	
Module 3 Optionnel		1	Connaître le parcours psychologique parental autour du diagnostic Comprendre les difficultés de certains enfants présentant une FLP Connaître les abords thérapeutiques possibles et les lieux de prise en charge psychologique	Psychologie	21	
Module 4 Optionnel		1	Connaître les troubles et évaluer précisément la compétence vélo-pharyngée et les diagnostics différentiels Prendre en charge l'incapacité vélo-pharyngée et ses retentissements sur l'articulation	Orthophonie	21	
Module 5 Optionnel		1	Connaître et comprendre le rôle de l'orthodontie pour le	Orthopédie Dento-Faciale	21	

			traitement de ces patients Identifier les difficultés anatomiques, fonctionnelles et esthétiques Evaluer les décalages squelettiques et proposer des solutions orthopédiques ou chirurgicales précoces ou en fin de croissance			
Module 6 Optionnel		1	Identification des modes de transmission intra-familiale et savoir adresser en génétique médicale Connaissance des mécanismes étiologiques moléculaires et développementaux impliqués dans les FLP Savoir identifier les différents syndromes présentant des FLP	Génétique	21	
Module 7		1	Identifier les séquelles esthétiques et fonctionnelles possibles Connaître les différentes solutions de chirurgie secondaire des FLP : vélares, palatines, labiales, nasales et maxillaires	Chirurgies secondaires	28	7
CM = cours magistraux CI = cours intégrés TD = travaux dirigés TP = travaux pratiques TE = travail étudiant hors cours, TD et TP				Total	2x28 +3x21 = 119	14

Liste des UE disciplinaires enseignées en langues étrangères :

L'objectif est qu'à terme, l'ensemble des enseignements soit dispensé en anglais afin de permettre une large diffusion de ce DU à l'étranger. Pour chacun des modules, des enseignants de renommée internationale ont accepté de participer à l'élaboration des enseignements à distance de ce DU (Allemagne, Suisse, Italie, Suède, Hollande).

Si la formation inclut un stage pratique d'application, préciser la durée :

Dispositifs de suivi de la formation

- **Évaluation des formations** : Les formations sont évaluées à travers un dispositif construit selon le modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick et articulé avec notre certification qualité :
 - Un questionnaire est adressé aux stagiaires a minima au premier tiers puis à la fin de la formation
 - Le responsable de la formation et les intervenants sont interrogés en fin de formation
 Ce dispositif permet :
 - de mesurer la réaction des stagiaires : implication, pertinence, satisfaction
 - de mesurer l'atteinte des objectifs de formation : connaissances, compétences, adhésion, confiance, de prendre en compte et traiter les éventuels écarts.
- **Évaluation des enseignements** : Les enseignements sont évalués à travers le dispositif décrit au point précédent.

Droits de base du diplôme

LICENCE () ou MASTER (x)

Droits spécifiques

Le coût de formation pour l'ensemble du DU Fentes LabioPalatines suivi en une année a été estimé à 3950 euros. Les modules du DU Fentes LabioPalatines pourront être suivis indépendamment. Dans ce cas, chaque module sera considéré comme un stage court de formation continue et les tarifs correspondant seront fixés par le SFC. Comme prévu dans le Pass'compétences, les candidats qui suivront le DU de manière modulable disposeront d'un maximum de 5 années pour obtenir le diplôme, avec une obligation de suivre trois des cinq modules optionnels. Les tarifs appliqués pour les différents modules suivis via le Pass'compétences sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Etape		Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DIPLOME COMPLET EN UN AN	DU FLP	3956 euros	SFC
PARCOURS PASS COMPETENCES : MODULES SUIVIS DANS UN OBJECTIF DIPLOMANT	MODULE 1 - Chirurgies primaires	1460	SFC
	MODULE 7 - Chirurgies secondaires	1460	SFC
	MODULE 2 - Chirurgies secondaires	876	SFC
	MODULE 3 - Psychologie	876	SFC
	MODULE 4 - Soins infirmiers	876	SFC
	Module 5 - Orthopédie dento-faciale	876	SFC
	Module 6 - Génétique	876	SFC
	+ DROITS UNIVERSITAIRES SUR LE 1ER MODULE SUIVI	256	tarif indicatif (2017/2018)

*Implique le dépôt d'un dossier de candidature, l'inscription administrative et la participation aux évaluations
CAS EVENTUELS D'EXONERATION :

Il n'est pas prévu d'exonération. Les situations particulières seront traitées au cas par cas.

DIPLOME D'UNIVERSITE MICRO-ENDODONTIE CLINIQUE ET CHIRURGICALE

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur du 8 juillet 2003.

L'objectif du DU de Micro-endodontie clinique et chirurgicale est de permettre aux titulaires du Diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire d'acquérir une formation clinique de haut niveau et de faire de l'endodontie leur domaine d'exercice exclusif ou principale.

Responsables

Dr D. MANCINO (MU-PH, Endodontie); Pr Y. HAÏKEL (PU-PH, Endodontie)

Prérequis

Diplôme d'État de docteur en Chirurgie Dentaire ou diplôme étranger permettant l'exercice de la chirurgie dentaire dans le pays de la communauté européenne.

Recrutement

Une commission composée d'au moins 2 membres (le responsable du DU et au moins 1 enseignants titulaires participant à l'enseignement du DU) procède à l'examen des dossiers comprenant une fiche de candidature, une lettre de motivation et un curriculum vitae.

Les candidats sont acceptés sur avis favorable de la commission, dans la limite des places disponibles, soit au maximum 12 par an.

Aucune candidature ne pourra être prise en compte après la réunion de la commission.

Modalités de contrôle des connaissances

La présence aux cours magistraux, TD, TP et en clinique est obligatoire et exigée pour 160 h minimum, le volume horaire annuel du DU étant de 200 h.

Toute absence doit être justifiée selon la règle générale des absences.

Rappel de la règle générale des absences

Sont considérés comme valables les motifs d'absences suivants :

- les maladies attestées par un certificat médical établi :

- par un médecin assermenté. Ce certificat doit parvenir dans les 8 jours qui suivent la fin des épreuves au secrétariat de la Faculté
- par le chef des services hospitaliers s'il y a eu hospitalisation pendant la durée des épreuves. Aucun autre certificat médical ne sera pris en considération.

- les cas de force majeure signalés dans un délai maximum de 8 jours après les épreuves manquées sont soumis à l'appréciation du Doyen.

Tout étudiant n'ayant pas répondu à l'appel de son nom avant le début officiel d'une épreuve est réputé absent et ne peut être admis à composer. Le début officiel d'une épreuve est déterminé par la distribution des sujets d'examen.

L'étudiant ne pouvant justifier de 160 h de présence, même en cas d'absence justifiée, ne peut valider le DU.

Le contrôle des connaissances donnera lieu à une session unique d'examen

Nature de l'épreuve	Modalités	Conditions de validation	Coefficient	Durée
Présentation de cas et de revues de littérature lors de séminaires à thèmes	Au moins deux cas validés	Note éliminatoire inférieure à 10/20	1	20 min
1 épreuve de contrôle continu	Questions rédactionnelles	Note éliminatoire inférieure à 10/20	1	1 h
1 épreuve de travaux pratiques sur simulateur	Analyse de cas sur simulateur et interprétation des examens radiographiques	Note éliminatoire inférieure à 10/20	1	1 h
1 épreuve de travaux cliniques	Analyse de cas cliniques réalisés aux CHU	Note éliminatoire inférieure à 10/20	2	2h

Validation finale pour l'obtention du diplôme

Pour valider le diplôme, l'étudiant doit :

- Justifier d'au minimum 160 h de présence
- avoir obtenu à la totalité des épreuves ci-dessus une moyenne générale égale ou supérieure à 50/100, sans note éliminatoire.

Les candidats ajournés peuvent se représenter une seconde fois dans les mêmes conditions que les candidats s'inscrivant pour la 1ère fois.

Sous réserve de l'avis du jury validant le DU, et du nombre de places disponibles, l'étudiant ajourné ne garde le bénéfice d'aucun résultat de sa précédente scolarité du DU et doit refaire intégralement l'année d'étude, ainsi que toutes les épreuves de contrôle.

Composition du jury

Les décisions de validation du diplôme d'université sont prises par le jury lors d'une délibération générale et diffusées par voie d'affichage.

Le jury est composé de 3 responsables pédagogiques du DU.

FORMATION A LA RADIOPROTECTION DES PATIENTS

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur du 15 novembre 2005.

Cette formation s'inscrit dans le cadre des nouvelles directives françaises relatives à la radioprotection des patients aux radiations ionisantes (arrêté du 18 mai 2004). Elle s'adresse aux praticiens en exercice n'ayant pas bénéficié de cet enseignement au cours de leur formation initiale. Elle est obligatoire et renouvelable tous les dix ans.

Public visé

Tous les chirurgiens-dentistes en exercice.

Attestation de formation : modalités de contrôle des connaissances - obtention de la certification

L'attestation est obtenue par l'assiduité à l'unité d'enseignement des enseignements (théoriques, pratiques, y compris photocopiés) et après avoir validé les TD. Chaque TD est noté sur 20. La validation requiert une note supérieure à 40/80.

Intervenants

Matthieu SCHMITTBUHL (PU-PH)

Luc MERTZ (Radiophysicien, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Service de Médecine Nucléaire et Biophysique)

Bases physiques des radiations ionisantes – Dosimétrie

- rayonnements ionisants, rayons X, production des rayons X
- interactions des rayonnements ionisants avec la matière
- dosimétrie : grandeurs et unités en radioprotection
- détection des rayonnements ionisants
- expositions médicales

Effets biologiques des radiations ionisantes

- effets biologiques - somatiques et génétiques - des rayonnements ionisants
- effets déterministes et effets stochastiques
- comparaison du risque d'exposition et des autres risques médicaux

Radioprotection : définition et organisation, mise en œuvre

- principes de radioprotection du patient : justification, optimisation, la démarche " aussi bas que raisonnablement possible (ALARA)"
- organisation : organismes internationaux, législation européenne, législation et réglementation française, organismes de contrôle

Modalités pratiques de radioprotection : Installation, maintenance, contrôle qualité

- installation et déclaration
- protocole de maintenance des installations de radiodiagnostic
- contrôle qualité

Modalités pratiques de radioprotection : justification

- indications et recommandations des examens radiologiques en chirurgie dentaire
- responsabilité médicale dans la demande et la réalisation des actes radiologiques

- information des patients

Modalités pratiques de radioprotection : optimisation

- optimisation de l'installation (tube radiogène, récepteurs, protections plombées)
- procédures techniques d'optimisation des examens radiologiques en chirurgie dentaire
- niveaux de référence diagnostiques de doses des examens radiologiques en chirurgie dentaire
- assurance qualité

Modalités pratiques de radioprotection : cas particulier de la femme enceinte ou allaitante

- mesures pratiques de radioprotection en radiodiagnostic, Médecine nucléaire, et radiothérapie

Modalités pratiques de radioprotection : protection des personnels

- niveaux d'exposition des personnels en radiologie dentaire
- classification des personnels au cabinet dentaire
- principes de protection des personnels

Révisions et contrôle des connaissances

La décision de validation de l'attestation de formation à la radioprotection des patients est prise par un jury lors d'une délibération générale diffusée par voie d'affichage.

Le jury est composé du Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire, du responsable de l'enseignement et d'un enseignant ayant participé à l'enseignement.

Une certification sera délivrée à l'étudiant ayant validé la formation. Sa validité reste soumise à la réglementation en vigueur.

ATTESTATION DE FORMATION AUX SOINS DENTAIRES SOUS SEDATION PAR INHALATION DE MEOPA

VU l'habilitation délivrée par le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg, du 9 juillet 2010

Attestation de formation aux soins dentaires sous sédation par inhalation de MEOPA (Mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote).

Le recours au MEOPA (mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote pour effectuer des soins dentaires sous sédation vigile chez les enfants, les patients anxieux ou handicapés est autorisé en cabinet dentaire depuis le 30 novembre 2009. Cette spécialité pharmaceutique est désormais classée dans la catégorie des médicaments réservés à l'usage professionnel.

Son contenu et ses objectifs pédagogiques s'appuient sur l'autorisation de l'AFSSAPS, en date du 30 novembre 2009, de sortir de la réserve hospitalière certaines spécialités à base de mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote.

Responsables

Professeur M-C. MANIERE (PU-PH, Odontologie pédiatrique)

Professeur F. MEYER (PU-PH, Sciences biologiques)

Objectifs

Les objectifs de cette formation sont l'identification des patients relevant des indications de soins dentaires sous sédation par inhalation du mélange équimolaire N₂O/O₂ (MEOPA) et à la réalisation des soins dentaires selon cette procédure.

Cette formation s'adresse aux chirurgiens-dentistes et stomatologistes soucieux de prendre en charge des patients, enfants et adultes, anxieux, en échec de soins ou en situation de handicap.

La formation apportera aux praticiens des connaissances approfondies sur la sédation conscientes par inhalation de MEOPA.

Pré-requis

Les candidats doivent :

- être titulaires de l'un des diplômes suivants :
 - Diplôme d'Etat ou d'Université de Docteur en Chirurgie Dentaire
 - Diplôme d'Etat ou d'Université de Docteur en Médecine
 - Diplôme de Chirurgie Dentaire ou de Médecine délivré par une Université étrangère.
- avoir une expérience professionnelle d'au moins un an
- être francophones

Les candidats sont obligatoirement titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) datant de moins de 4 ans (justificatif demandé).

Avant d'être admis à s'inscrire, les candidats doivent déposer un dossier de candidature comprenant :

- un Curriculum Vitae abrégé
- une lettre de motivation
- le justificatif de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence datant de moins de 4 ans (AFGSU).

Programme de la formation

Le programme de la formation comporte 4 demi-journées de cours magistraux, entretiens dirigés et pratique, et un stage clinique en service hospitalier.

La formation clinique comprend au minimum 2 vacations qui peuvent être effectués dans différentes UF du Service de Soins Bucco-Dentaires des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Contenu et ventilation des enseignements

Enseignements théoriques	Enseignants	Durée
<ul style="list-style-type: none"> • Définition de la sédation • L'anxiété : définition, manifestations neurophysiologiques, évaluation • La douleur : définition, Manifestations neurophysiologiques • Sédation et accompagnement Cognitivo comportemental • Physiologie respiratoire • Pharmacologie du protoxyde d'azote • MEOPA en odontologie <ul style="list-style-type: none"> ° Indications et contre-indications ° Associations et interactions médicamenteuses ° Mésusages ° Risques environnementaux et toxicité pour le Personnel ° Protocoles d'administration et monitoring ° Bonnes pratiques d'utilisation ° Fiche de suivi pré-, per- et post-opératoire ° Efficacité, tolérance et effets indésirables • Cadre médico-légal <ul style="list-style-type: none"> ° Dossier médical, information et consentement éclairé ° Respect des dispositions de l'AMM et du Plan de Gestion des Risques 	<p>Enseignants bi-appartenants de la faculté (sous-sections odontologie pédiatrique, odontologie chirurgicale, pathologie et chirurgie buccale)</p> <p>Anesthésiologiste (Pôle d'Anesthésiologie et réanimation)</p> <p>Enseignants bi-appartenants de la faculté (sous-sections odontologie pédiatrique, odontologie chirurgicale, pathologie et chirurgie buccale)</p> <p>Odontologiste</p> <p>Pharmacien Hospitalier (Pôle Pharmacie)</p>	3 demi-journées
Enseignements pratique et clinique		Services de soins bucco-dentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Description, installation, manipulation et maintenance du matériel • Fiche matériel • Simulation d'une administration • Fiche de sédation : Utilisation des critères d'efficacité (succès et échecs), des échelles d'évaluation comportementale et des critères de tolérance (effets indésirables graves et mineurs) • Observation de 5 cas cliniques 		1 demi-journée
		2 demi-journées

Modalités de contrôle des connaissances

Nature de l'épreuve	Coefficient	Durée	Conditions de validations
- 1 épreuve écrite de type QCM et QROC sur documents écrits et/ou iconographiés	1	30 mn	Note sur 20 L'étudiant doit obtenir une note égale ou supérieure à 10
- 1 épreuve pratique : dossier de sédation se rapportant à un patient traité sous sédation pendant le stage clinique.	1		Note sur 20 L'étudiant doit obtenir une note égale ou supérieure à 10

Le jury se compose des 2 enseignants responsables de la formation et de 2 enseignants ayant participé à l'enseignement.

En cas d'absence ou de non-validation, le candidat devra refaire l'unité d'enseignement de la formation.

ATTESTATION DE FORMATION EN IMAGERIE CONE BEAM CT

Cette formation est nécessaire pour les utilisateurs de modalités d'imagerie Cone Beam CT (JO du 7 juin 2012) : une session d'une journée commune aux chirurgiens-dentistes et aux radiologues et une session d'une journée pour les spécialistes en ODF sont organisées.

Formation CBCT pour champ d'exploration limité (8x8 cm)

CBCT : principes et techniques

- Principes de la tomographie volumique à faisceau conique
- Protocoles d'acquisition, modalités de visualisation
- Dosimétrie, maintenance des appareils

Radio-anatomie en imagerie Cone beam CT

- Identification et repérage des structures d'intérêt anatomique

Indications des examens CBCT et éléments de diagnostic

- Imagerie des dents incluses
 - o Critères d'indication
 - o Modalités d'exploration
 - o Les points essentiels à relever

Indications des examens CBCT et éléments de diagnostic (suite)

- Apport du CBCT dans l'exploration des pathologies des maxillaires
 - o Pathologies inflammatoires d'origine dentaire
 - o Kystes et tumeurs des maxillaires
 - o Lésions osseuses diverses

Indications des examens CBCT et éléments de diagnostic (suite)

- Bilan d'imagerie en implantologie
 - o Protocoles d'exploration en imagerie pré-implantaire
 - o Les éléments clés de l'interprétation radiologique
 - o Greffe osseuse et bilan d'imagerie

Formation CBCT pour grand champ d'exploration

Protocoles d'exploration

- Exploration naso-sinusienne
- Exploration des ATM
- Bilan maxillo-facial pré-chirurgical
- Examen des voies aériennes supérieures

Radio-anatomie en imagerie grand champ

- Complexe naso-sinusal
- Voies aériennes supérieures

Radio-anatomie en imagerie grand champ (suite)

- Repérage des structures de la base du crâne

- Articulations temporo-mandibulaires

Principales indications et éléments diagnostics essentiels en imagerie grand champ

- Complications sinusiennes d'origine dentaire et autres pathologies sinusiennes
- Pathologies des articulations temporo-mandibulaires
- Lésions osseuses diverses
- Bilan des voies aériennes supérieures

Imagerie de l'oreille : performances du Cone beam CT

- Protocoles d'acquisition
- Repérage anatomique
- Exploration des pathologies de l'oreille osseuse

Nota. Les chirurgiens-dentistes pourraient assister à la première partie de la journée (thèmes 1-2-3) et les radiologues à l'unité d'enseignement de la formation (thèmes 1-4).

Equipe pédagogique

Matthieu SCHMITTBUHL (PU-PH), Francis VEILLON (PU-PH), Jean-François MATERN (Ancien chef de clinique des universités et Assistant des Hôpitaux) et Catherine-Isabelle GROS (MCU-PH)

Volume horaire

7 h de CM / journée

Validation

Assiduité et analyse d'un cas clinique

DFASO1 équivalent M1 S7 et S8

I. Répartition des unités d'enseignement à valider et attribution des crédits européens

L'année de DFASO1 comporte 15 unités d'enseignement.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

Chaque semestre totalise **30 crédits ECTS**, l'année de DFASO1 totalisant **60 ECTS**.

Les crédits ECTS sont attribués au vu de la validation de chaque unité d'enseignement.

Les crédits ECTS, affectés à des enseignements dispensés sur les 2 semestres de l'année, sont attribués à l'issue du second trimestre.

Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

DFASO1 - 1 ^{er} semestre S7			
UE	Disciplines	Coordinateurs	Crédits
UE1	Odontologie conservatrice - Endodontie	Pr Haikel	3
UE2	Prothèse amovible (bases) Prothèse fixée (bases) Occlusodontie	Dr Etienne (Prothèses) Dr Van Bellinghen (Occlusodontie)	3
UE3	Parodontologie Implantologie	Pr Huck (Parodontologie) Dr Waltmann (Implantologie)	4
UE4	Médecine et chirurgie buccales Imagerie niveau 3	Dr Bahi-Gross (Médecine et chirurgie buccales) Dr Gros (Imagerie)	3
UE5	Douleur module 1 : évaluation, aspects psychologiques Douleur module 2 : prise en charge	Pr Clauss	3
UE6	Santé publique bucco-dentaire, module 1 Service sanitaire – Partie 2 Service sanitaire – Action de prévention	Dr Offner	3
UE7	Santé publique bucco-dentaire, module 2 Hygiène et asepsie en Odontologie	Dr Offner	2
UE8	Formation à la recherche - recherche et gestion bibliographique - protocoles de recherche fondamentale et clinique	Pr Meyer	2
UE9	Stage clinique en Odontologie : - Médecine et chirurgie buccales - Stage de traitement des dispositifs médicaux	Dr Bornert (Médecine et chirurgie buccales) Dr Offner (Traitement des dispositifs médicaux)	7
Total ECTS			30

DFASO1 - 2 ^{ème} semestre S8			
UE	Disciplines	Coordinateurs	Crédits
UE10	Orthopédie dento-faciale Odontologie pédiatrique	Dr Bolender (Orthopédie dento-faciale) Pr Manière (Odontologie pédiatrique)	4
UE11	Prothèse amovible (avancée) Prothèse fixée (avancée) CFAO Implantologie	Dr Etienne (Prothèses et CFAO) Dr Bahi Gross (Implantologie)	4
UE12	Pathologie médicale Pathologie chirurgicale Médecine et chirurgie buccales	Dr Bahi-Gross	4
UE13	Stage hospitalier hors Odontologie AFGSU niveau 2	Pr Meyer	1
UE14	Stage clinique en Odontologie : - Odontologie conservatrice-Endodontie - Parodontologie - Prothèses - Odontologie pédiatrique - Radiologie - Médecine et chirurgie buccales - Occlusodontie	Pr Haikel (Odontologie conservatrice – Endodontie) Pr Huck (Parodontologie) Pr Walter (Prothèses) Pr Manière (Odontologie pédiatrique) Dr Gros (Radiologie) Dr Bornert (Médecine et chirurgie buccales) Dr Van Bellinghen (Occlusodontie)	15
UE15	Enseignement complémentaire au choix	En fonction des EC	2
Total ECTS			30

II. Validation des unités d'enseignement

Chacune de ces unités d'enseignement sera validée séparément sans compensation possible entre elles. La validation d'une unité d'enseignement est acquise en obtenant une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'examen final. La compensation s'opère à l'intérieur d'une UE.

Il n'y a pas de note éliminatoire.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement, l'étudiant garde les notes des matières dans lesquelles il a obtenu la moyenne.

Aucune note égale ou supérieure à la moyenne au sein d'une même unité d'enseignement n'est conservée d'une année à l'autre en cas de redoublement

La validation d'une de ces unités d'enseignement reste définitivement acquise même en cas de redoublement de DFASO1 à l'exception de l'UE9 et de l'UE14.

Les UE1, UE2, UE3, UE4, UE5, UE6 et UE7 font l'objet d'un contrôle terminal en décembre.

Les UE10, UE11 et UE12 font l'objet d'un contrôle terminal en mai.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement à la première session d'examen, le candidat doit composer dans les matières de l'unité d'enseignement où il n'a pas obtenu la moyenne au cours d'une seconde session.

Pour pouvoir être déclaré admis à l'issue de la 2^{ème} session, le candidat doit obtenir :

- **aux épreuves théoriques** : la moyenne dans l'unité ou les unités d'enseignement ayant motivé son ajournement à la session de décembre et/ou mai **et**,
- **aux épreuves cliniques** : une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques composant les unités d'enseignement **UE9 et UE14**
- une note inférieure à la moyenne dans l'une des épreuves cliniques entraîne l'ajournement de l'étudiant et son redoublement quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques et dans chacune des autres épreuves cliniques.

III. Validation de l'unité d'enseignement UE6

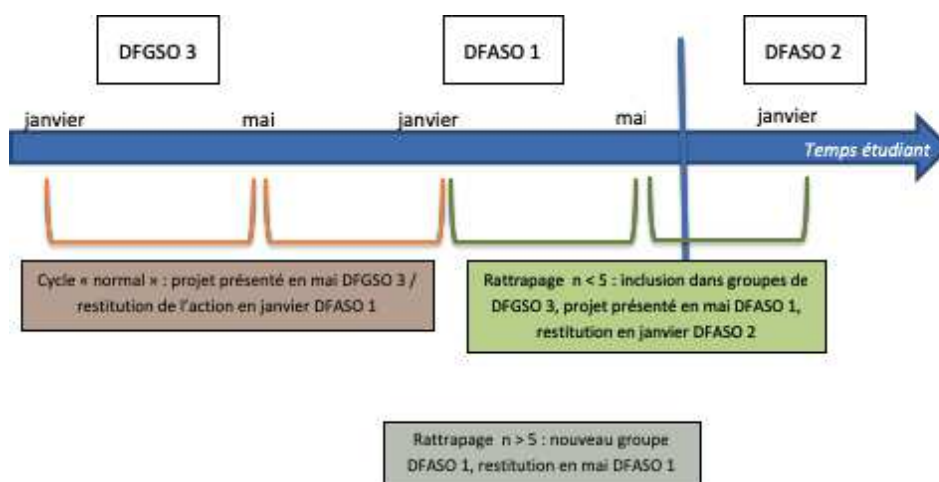
Chacun des éléments de cette unité d'enseignement (« Service Sanitaire – Partie 2 » et « Service Sanitaire – Action de prévention ») sera validé séparément sans compensation possible entre eux.

En cas d'ajournement de cette unité d'enseignement, l'étudiant garde les notes des éléments de l'UE (« Service Sanitaire – Partie 2 » et « Service Sanitaire – Action de prévention ») dans lesquels il a obtenu la moyenne.

Une note égale ou supérieure à la moyenne pour l'un des éléments (« Service Sanitaire – Partie 2 » et « Service Sanitaire – Action de prévention ») au sein de cette unité d'enseignement pourra être conservée d'une année à l'autre en cas de redoublement.

2^{ème} session :

- Pour l'élément « Service Sanitaire – Partie 2 » : modalités classiques.
- Pour l'élément « Service Sanitaire – Action de prévention » :
 - o Si le nombre d'étudiants en 2^{ème} session est inférieur à 5, les étudiants concernés seront inclus à un groupe d'étudiants (DFGSO 3) qui débute la phase de projet d'action de prévention. Ils présenteront leur action et pourront prétendre à validation en fin du premier semestre (lors du TD « Action de prévention : restitution et retour d'expérience » de DFASO 1) de l'année suivante, soit en DFASO 2 pour eux.
 - o Si le nombre d'étudiants en session de rattrapage est supérieur ou égal à 5, les étudiants concernés formeront un nouveau groupe qui devra élaborer et réaliser l'action avant le mois de mai de leur DFASO 1, afin de pouvoir la présenter et prétendre à sa validation lors du TD « présentation et correction du projet d'action de terrain » (prévu pour les étudiants de DFGSO 3) en mai, soit en DFASO 1 pour eux.



IV. Validation des unités d'enseignement UE9 et UE14 (Stage clinique en Odontologie)

Assiduité

L'assiduité à l'unité d'enseignement des stages cliniques attribués à chaque étudiant, y compris pendant les périodes de congés universitaires et les périodes d'été, est obligatoire et fait partie intégrante de la validation des enseignements cliniques.

La règle générale des absences s'applique.

Toute absence doit être justifiée et rattrapée. Au-delà de 3 absences non justifiées et non rattrapées, les enseignements cliniques des UE9 et UE14 ne sont pas validés et **entraînent le redoublement de l'étudiant quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques, et dans chacune des épreuves cliniques et/ou de travaux pratiques ou dirigés.**

Épreuves cliniques

Pour être déclaré admis à la 1^{ère} session, le candidat doit obtenir **aux épreuves cliniques** une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques.

Pour être déclaré admis à l'issue de la 2^{ème} session, le candidat doit avoir obtenu **aux épreuves cliniques** une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques.

Une note inférieure à la moyenne dans l'une des épreuves cliniques entraîne l'ajournement de l'étudiant et son redoublement quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques et dans chacune des autres épreuves cliniques.

La note obtenue est la moyenne de la note d'ECOS (sauf occlusodontie, chirurgie orale, radiologie, prothèse et parodontologie) (coeff. 1/3) et de la note du contrôle continu (coeff. 2/3).

V. Validation de l'unité d'enseignement UE13 (Stage hospitalier hors Odontologie et AFGSU niveau 2)

La validation des stages hospitaliers hors Odontologie est prononcée par le Doyen de la Faculté d'Odontologie sur avis du Chef de Service d'affectation.

- Les étudiants sont soumis au règlement intérieur de l'établissement de santé d'affectation qui précise notamment leurs obligations à l'égard des malades, du personnel médical et de l'administration hospitalière.
- Tout manquement de l'étudiant au règlement intérieur de l'établissement de santé sera immédiatement porté à la connaissance du Doyen par le Chef du Service d'affectation.
- La tenue clinique est fournie aux étudiants.
- Les étudiants **doivent obligatoirement remettre leur carnet de stage au Chef de Service dès le début du stage**. L'étudiant qui ne sera pas en possession de ce carnet en début de stage pourra voir celui-ci non validé. Le carnet de stage sera déposé à l'issue de l'unité d'enseignement des stages au Service de Scolarité de la Faculté.

La liste des lieux de stage est communiquée en début d'année ainsi que la répartition des étudiants.

Ce stage s'effectue au 2^{ème} semestre du lundi au vendredi inclus et de 9h00 à 12h00, à l'exception du vendredi après-midi. Il n'y a pas de participation aux gardes.

En cas de non validation d'un stage hors Odontologie, l'étudiant le refait, dans sa totalité pendant la période d'été. **La validation de l'unité d'enseignement UE13 reste acquise en cas de redoublement de DFASO1.**

L'UE13 comporte également la validation de la formation à l'AFGSU niveau 2 (*Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence*). La validité de ce Diplôme délivré par le CESU (*Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence*) est de 4 ans.

VI. Validation de l'unité d'enseignement UE15 (Enseignement complémentaire au choix)

Tout étudiant de DFASO1 est tenu de s'inscrire à un enseignement complémentaire au choix dès la rentrée universitaire. L'étudiant qui choisit un enseignement autre que ceux dispensés par la Faculté doit veiller à la compatibilité de son choix de formation avec les grilles horaires de son année d'étude.

Assiduité

La présence aux cours et travaux dirigés de ces enseignements est obligatoire (cf. chapitre généralités - règle commune des absences).

Équivalence de validation

L'équivalence d'un enseignement complémentaire peut être accordée par le Doyen au vu de la validation d'une formation non dispensée par la Faculté au titre des enseignements complémentaires au choix de DFASO1, dans le respect des règles suivantes : langues étrangères et sport.

1. Langues étrangères

Dans l'objectif exclusif d'un approfondissement disciplinaire en langue étrangère, l'étudiant peut suivre, après accord préalable du Doyen un enseignement de langue dispensé par un autre établissement d'enseignement supérieur de Strasbourg (hors Université Populaire), aux conditions que cette formation recouvre un volume horaire annuel minimum de 45 h et soit sanctionnée par un examen.

2. Sport

Aucune discipline sportive ne sera reconnue, à partir de DFASO1, au titre des enseignements complémentaires, hors qualification comme sportif de haut niveau, reconnue comme une dispense de validation.

• Dispense de validation

1. Master

Tout étudiant qui aura validé une unité d'enseignement (UE) de M1 d'une valeur minimum de 3 ECTS pourra bénéficier d'une dispense de l'enseignement complémentaire sur demande écrite adressée au Doyen, accompagnée de l'attestation de réussite correspondante.

La validation d'une UE de M1 ne peut donner lieu à la dispense que d'un seul enseignement complémentaire à la fois. En cas de validation de 3 UE de M1, le candidat pourra obtenir la dispense de 3 enseignements complémentaires afférents à 3 années d'études différentes.

La validation de la même UE de M1 ne peut donner lieu à dispense que d'un seul enseignement complémentaire sur tout le cursus de l'étudiant.

2. Action d'intérêt général ou associatif

La dispense de validation d'un enseignement complémentaire pourra être accordée dans le cadre d'une action d'intérêt général ou associatif.

Le projet sera soumis à l'étude et à l'avis d'une commission composée du Doyen, du Vice-Doyen chargé des enseignements et d'un enseignant de la discipline concernée par le projet. L'étudiant doit présenter par écrit son projet au Doyen. Les demandes de dispense de validation ou d'équivalence de validation doivent être soumises au Doyen accompagnées des justificatifs.

Important : la validation de toute formation ne sera reconnue que si elle est assurée par un organisme officiel et sanctionnée par un examen final de contrôle des connaissances.

Redoublement de DFASO1

L'unité d'enseignement UE15 doit être obligatoirement validée pour le passage en DFASO2.

La validation de l'enseignement complémentaire de DFASO1 reste acquise en cas de redoublement.

VII. Validation de l'unité d'enseignement UE8 (Formation à la recherche)

Buts de l'enseignement : Donner aux étudiants une base solide des méthodologies utilisées dans le domaine de la recherche en Odontologie. Cette recherche s'appuie simultanément sur la biologie (biochimie et biologie moléculaire) et sur la Science des matériaux (physicochimie des solutions et des solides), en raison de la nature du milieu buccal et des thérapeutiques utilisées par les chirurgiens-dentistes.

La validation de l'UE est basée sur :

- L'assiduité aux TD (La présence aux travaux dirigés de cet enseignement est obligatoire, cf. chapitre généralités – règle commune des absences).
- Un travail personnel de l'étudiant sous forme d'un résumé d'une recherche bibliographique basée sur la donnée de quelques mots-clés. Cette évaluation se fait pour un groupe de 4 étudiants.

En cas de non validation de cette UE, l'étudiant doit présenter oralement pendant 15 mn un exposé portant sur les articles qui auront été étudiés au cours des TD et des cours magistraux devant l'un des responsables de l'enseignement à la date convenue.

La validation de l'UE8 reste acquise en cas de redoublement de DFASO1.

IX. Stage clinique en Odontologie UE9 et UE14

Application du statut de l'étudiant hospitalier (cf règles générales)

- **Projet pédagogique**

Les objectifs de la formation clinique en DFASO1 sont :

- la réalisation d'un examen clinique et la conduite d'une anamnèse
- l'établissement d'un diagnostic
- la compréhension d'un plan de traitement
- la gestion du dossier médical du patient
- la compréhension des examens complémentaires demandés dans le cadre du plan de traitement
- le fonctionnement d'une unité de soins : préparation d'un plateau technique, traçabilité du matériel, application des règles d'hygiène et d'asepsie, etc...
- l'assistance opératoire d'étudiants de DFASO2, T1, des internes ainsi que des praticiens seniors
- la réalisation d'actes de prévention
- la réalisation d'actes thérapeutiques simples dans le cadre du plan de traitement. Une quantité d'actes pourra être requise et définie par chaque discipline (cf Tableau des actes)
- la découverte et la pratique de la stérilisation dans sa globalité logistique et matérielle.

Un tableau de service est mis en place en fonction des obligations universitaires, des disponibilités d'accueil clinique et des horaires d'ouverture du Pôle. Ce tableau de service est élaboré par les autorités universitaires compétentes (Art 16, arrêté du 27/09/1994), en collaboration avec le Chef de Pôle.

La présence est obligatoire, quel que soit le semestre, soit pour des raisons de validation d'un stage, soit en raison des obligations hospitalières.

La validation de chaque stage clinique dans une discipline odontologique repose sur le nombre moyen de vacations porté en regard de la dite discipline, qui est à considérer comme une référence de base (1 vacation = 4 h). Le nombre minimal annuel de vacations hospitalières par étudiant sera, pour 2022/2023, de 200. Un nombre minimal de vacations est défini par discipline.

Discipline	S7 et/ou S8	Session de rattrapage si échec en S7 ou en S8	Session de rattrapage si échec en S7 et S8
Radiologie (sur 1 semestre)	12	6	Non applicable
Odontologie conservatrice / Endodontie	38	10	20
Odontologie pédiatrique (sur 1 semestre)	14	10	Non applicable

Discipline	S7 et/ou S8	Session de rattrapage si échec en S7 ou en S8	Session de rattrapage si échec en S7 et S8
Médecine et chirurgie buccales	20 (10 et 10)	10	18
Parodontologie (sur ½ semestre)	10	4	Non applicable
Prothèses (clinique et laboratoire)	70*	16*	Non applicable
Stage de traitement des dispositifs médicaux (S7)	2	2	Non applicable

* répartition clinique-laboratoire laissée à l'appréciation du Responsable de la Sous-Section Universitaire et de la Structure Interne du Pôle

Un carnet de stage permet de retracer l'assiduité et l'activité de l'étudiant. Il est propre à chaque discipline. Ce carnet peut exister en format électronique en fonction de l'organisation des structures Internes et du système informatique du Pôle (ODS).

Une note collégiale globale est donnée par les enseignants après analyse de l'activité. Les actes peuvent être évalués en fonction de la difficulté et de la qualité des soins.

- **Modalités d'évaluation et de validation**

L'évaluation se fait :

- à la fin de chaque semestre (sauf Radiologie, Odontologie Conservatrice-Endodontie, Odontologie Pédiatrique, Parodontologie, Prothèses)
- à partir des actes réalisés (évalués en fonction de leur difficulté et de leur qualité)
- par une épreuve de type ECOS dans le cas de certaines disciplines
- en prenant en compte les items suivants :
 - ✓ assiduité de l'étudiant (cf règles des absences)
 - ✓ comportement vis-à-vis des patients, de leur entourage, de l'équipe soignante ainsi que de l'équipe enseignante
 - ✓ respect des règles d'hygiène et d'asepsie
 - ✓ tenue du dossier médical et saisie des actes réalisés
 - ✓ compétence : une épreuve clinique adaptée à l'évaluation des capacités propres de l'étudiant à assurer d'une manière autonome des actes simples peut être instituée en fonction des disciplines
- une note sur 20, coefficient 1, est attribuée à chaque enseignement clinique de participation aux fonctions hospitalières.

Pour valider le stage clinique en Odontologie **DFASO1**, l'étudiant doit obtenir une note supérieure ou égale à 10 /20 dans chaque enseignement clinique de participation aux fonctions hospitalières.

La non validation du stage clinique en Odontologie **DFASO1** entraîne le **redoublement de DFASO1**.

- **2^{ème} Session**

En cas de non validation d'un stage clinique dans un matière donnée, une seconde période de stage, durant la période d'été (hors congés annuels), est organisée.

Ce stage sera effectué essentiellement en juillet, sachant que les structures internes du Pôle peuvent être regroupées en plateau commun pendant le mois d'août.

Les critères retenus pour valider sont les suivants :

- assiduité et présentation du carnet de stage validé par le responsable de la discipline
- comportement vis-à-vis des patients, de leur entourage, de l'équipe soignante, de l'équipe enseignante
- respect des règles d'hygiène et d'asepsie
- tenue du dossier médical et saisie des actes réalisés.
- une épreuve de type ECOS dans certaines disciplines.

Types d'actes et nombre de cas requis au minimum par discipline

Ces quotas sont donnés à titre indicatif. Ils ont été établis sur la base des actes réalisés pendant l'année universitaire 2021-2022 et sont donc susceptibles d'être ajustés en fonction de la moyenne des actes réalisés par les étudiants pendant l'année 2022-2023.

Discipline	Type d'actes	Quantité minimale
Radiologie	Rétro-alvéolaire (cliché de qualité exploitable)	50
	Orthopantomogramme	80
	Radio de profil ou de face	5
	Status TIB	4
	Bite-wing et/ou occlusale	5
	Lecture et interprétation de clichés	2
Odontologie conservatrice - Endodontie	Assistance opératoire	5
	Etablissement de diagnostics	4
	Reconstitutions coronaires simples	4
	Traitements endodontiques sur incisives et prémolaires	4
Odontologie pédiatrique	Assistance opératoire (y compris préparation du plateau technique, gestion du matériel, tenue du dossier patient, ...)	10
	Brossages supervisés	5
	Séance de motivation ou fluoruration ou évaluation du risque carieux	1
	Scellement de sillons	3
	Diagnostic clinique de lésions carieuses	4
	Etudes de radiographies : formule dentaire	4
Médecine et chirurgie buccales	Assistance opératoire praticien	4
	Avulsions simples	8
	Recherche de foyers infectieux d'origine dentaire	2
	Assistance opératoire entre étudiants	4
	Accueil - Diagnostic	5
Parodontologie	Observation clinique, diagnostic et planification thérapeutique (bilan initial)	3
Prothèses : Clinique et laboratoire	Dossier informations du patient	1
	Empreintes à l'alginat (modèle d'étude /réparation/empreinte primaire...)	6
	Savoir gérer une réparation de prothèse amovible	1
	Prothèse amovible incluant toutes les étapes de laboratoire de prothèses (sauf prothèse complète -maxillaire et mandibulaire)	1
	Au moins 2 étapes d'une prothèse fixée unitaire (en fonction des cas disponibles)	1
Stage de traitement des dispositifs médicaux	Assiduité et réalisations des objectifs définis dans le carnet de stage	

X. Passage en DFASO2 / Redoublement de DFASO1 / Exclusion

Admission en DFASO2

L'admission en DFASO2 exige la validation des unités d'enseignement UE1 à UE15, au plus tard à l'issue de la 2^{ème} session.

Les étudiants ayant validé les unités UE1 à UE15 seront autorisés, sur décision du jury, à passer en DFASO2, sous réserve d'avoir répondu à leurs obligations hospitalières (cf. assiduité à l'unité d'enseignement des stages cliniques MECC 1^{ère} partie).

Redoublement de DFASO1

En cas de redoublement, le candidat ne conserve que le(s) unité(s) d'enseignement déjà validée(s) à l'exception des unités d'enseignement UE9 et UE14 qu'il devra refaire dans leur totalité.

L'étudiant pourra suivre, par anticipation et sur demande écrite adressée au Doyen, l'enseignement complémentaire au choix de DFASO2.

Il est possible de passer en DFASO2 avec un retard de 6 crédits.

Exclusion

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques.

Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Doyen.

DFASO1 S7		ENSEIGNEMENTS THEORIQUES			UE1 UE2 UE3 UE4 UE5 UE6 UE7 UE8 (Epreuves écrites)			
UE	Matière	Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves			
					Session de décembre		Session de rattrapage	
UE1	Odontologie conservatrice - Endodontie	26 h	CM	1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR		1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	
UE2	Prothèse amovible (bases)	10 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR		1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	
	Prothèse fixée (bases)	10 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR		1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	
	Occlusodontie	13 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR		1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	
		5 h	TP	1	Assiduité		Assiduité	
UE3	Parodontologie	30 h enseignement tutoré		1	Contrôle continu intégral dont 1 h QROC et/ou QCM et/ou QR		1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	
		3 x 1 h	TD					
		3 x 3 h	TP					
	Implantologie	16 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR		1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	
UE4	Médecine et chirurgie buccales	22 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR		1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	
	Imagerie niveau 3	12 h	CM	1,5	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR		1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	
		3 x 2 h	TP/TD	0,5	Assiduité et contrôle continu		Assiduité et interprétation de clichés	
UE5	Douleur module 1 : évaluation, aspects psychologiques	5 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR		1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	
	Douleur module 2 : prise en charge	15h	CM					
UE6	Santé publique, module 1	15 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR		1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	
		3 h	TD		Présentation orale		Présentation orale	
UE7	Santé Publique, module 2	20 h enseignement tutoré		1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR		1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	
		2 h	CM					
UE8	Recherche et gestion bibliographique	2 h	TD	1	Assiduité		Assiduité	
		2 x 2 h	TP					
	Protocoles de recherche fondamentale et clinique Lecture critique d'articles	8 h	CM	1	résumé d'une recherche bibliographique		Présentation orale de 15 mn d'une analyse d'article devant l'un des responsables de l'enseignement	
		4 x 2 h	TD					

DFASO1 S8		ENSEIGNEMENTS THEORIQUES			UE10 UE11 UE12 (Epreuves écrites)	
UE	Matière	Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves	
					Session de mai	Session de rattrapage
UE10	Odontologie pédiatrique	1	TD	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
		13 h 5h	CM EAD			
	Orthopédie dento-faciale	25 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
UE11	Prothèse amovible (avancée)	10 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	Prothèse fixée (avancée) CFAO	10 h 8h	CM CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
	Implantologie	4 x 4 h 4 x 4 h	TD TP	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
UE12	Pathologie médicale	22 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
	Pathologie chirurgicale	20 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
	Médecine et chirurgie buccales	28 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR

Remarque : 10 % des enseignements magistraux par discipline seront dispensés en anglais. L'évaluation reste en français.

DFASO1 S7 et S8	STAGE HOSPITALIER HORS ODONTOLOGIE		UE13 (Stage)
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Mode de validation
Stage hospitalier hors Odontologie	10 demi-journées	Validation	Assiduité
AFGSU niveau 2	Selon proposition CESU	Validation	Assiduité

DFASO1 S7 et S8	STAGE CLINIQUE DE PRATIQUE ODONTOLOGIQUE <i>1 vacation clinique = 4 h</i>		UE9 et UE14 (Epreuves cliniques)		
	UE	Discipline	Nombre minimal annuel de vacances	Nature de l'évaluation	
Session de décembre				Session de mai	Session de rattrapage
UE9	Stage de traitement des dispositifs médicaux	2 vacances	Assiduité et réalisation des objectifs définis dans le carnet de stage		Stage clinique obligatoire
UE9 UE14	Médecine et chirurgie buccales	20 vacances	Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Contrôle continu et évaluation qualitative sur les travaux cliniques de l'année	Stage clinique obligatoire
UE14	Odontologie conservatrice - Endodontie	38 vacances		Contrôle continu et évaluation qualitative sur les travaux cliniques de l'année: 2/3 de la note ECOS : 1/3 de la note	Stage clinique obligatoire : 2/3 de la note ECOS : 1/3 de la note
UE14	Odontologie pédiatrique	12 vacances		Contrôle continu et évaluation qualitative sur les travaux cliniques de l'année: 2/3 de la note ECOS : 1/3 de la note	Stage clinique obligatoire : 2/3 de la note ECOS : 1/3 de la note
UE14	Occlusodontie	3 vacances		Contrôle continu	Stage clinique obligatoire
UE14	Prothèses	70 vacances		Contrôle continu et évaluation qualitative sur les travaux cliniques et travaux de laboratoire de Prothèses de l'année	Stage clinique obligatoire
UE14	Parodontologie	10 vacances		Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Stage clinique obligatoire
UE14	Radiologie	12 vacances		Contrôle continu sur les travaux de l'année	Stage clinique obligatoire

La validation des stages cliniques inclut l'assiduité à l'intégralité des stages, hors congés annuels de l'étudiant, et sera délibérée à l'issue des périodes d'été.

DFASO1 S7 et S8	UE15 (Enseignements complémentaires)			
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves	
			Session de mai	Session de rattrapage
Stage d'initiation à la recherche	100 h minimum	1	Réalisation d'un poster au format A0 (841x1189mm) qui a pour but de présenter la problématique de la recherche, la méthodologie, les résultats et une brève conclusion Présentation des travaux sur la base du poster devant un jury composé : - du responsable de l'enseignement - d'un enseignant-chercheur Durée de la présentation : 10 min Entretien avec le jury : 10 min	L'étudiant doit refaire un stage de 2 semaines à temps plein et présenter un nouveau poster devant un jury composé : - du responsable de l'enseignement - d'un enseignant-chercheur Durée de la présentation : 10 min Entretien avec le jury : 10 min
TICE : médias numériques, univers virtuels	40 h 4 h présentiel Travail personnel	1	Présentation Powerpoint ou autre support de 6 min au début de l'année (½ de la note finale) Présentation Powerpoint ou autre support de 6 min en fin de l'année (½ de la note finale) Assiduité	Présentation Powerpoint ou autre support de 6 min
Intérêt général : Vie de la Faculté	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité	Assiduité
Monitorat	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité	Assiduité
Réalisation d'un poster à visée pédagogique	1 X 4h TD	1	Assiduité au TD Avoir obtenu une moyenne de 10/20 au poster	Réaliser un nouveau poster Avoir obtenu une moyenne de 10/20 au poster
Parcours de soins des personnes en situation de handicap dans le cadre du réseau de soins Handident Alsace	2 x 2h TD 10 vacances cliniques 6 h travail personnel	1	Assiduité au TD Avoir validé le mémoire et sa présentation orale	Refaire un mémoire Avoir validé le mémoire et sa présentation orale
Soins dentaires sous anesthésie générale chez l'enfant	3 x 2 h TD	1	Assiduité aux TD et aux 8 vacances cliniques Avoir obtenu une moyenne de 10/20 au mémoire	Présentation orale du mémoire Stage clinique obligatoire
	8 vacances cliniques au bloc opératoire			
	10 h travail personnel			

DFASO1 S7 et S8	UE15 (Enseignements complémentaires)			
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves	
			Session de mai	Session de rattrapage
Transition écologique en chirurgie dentaire	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité : présence obligatoire aux différentes séances de travail Présentation orale du projet devant un jury composé de l'enseignant coordinateur et de 3 autres enseignants de la Faculté sous forme d'un diaporama en début et en fin de projet. Évaluation de la mise en œuvre du projet	Assiduité : présence obligatoire aux différentes séances de travail Présentation orale du projet devant un jury composé de l'enseignant coordinateur et de 3 autres enseignants de la Faculté sous forme d'un diaporama en début et en fin de projet. Évaluation de la mise en œuvre du projet
UE de Master	Se référer aux modalités de contrôle du Master choisi à la Faculté de Chirurgie Dentaire ou à la Faculté de Médecine			
Réalisation d'une action d'intérêt général ou associatif	Présentation d'un projet personnel			

DFASO2 équivalent M2 S9 et S10

I. Répartition des unités d'enseignement à valider et attribution des crédits européens

L'année de DFASO2 comporte 13 unités d'enseignement.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

Chaque semestre totalise 30 crédits ECTS, l'année de DFASO2 totalisant 60 ECTS.

Les crédits ECTS sont attribués au vu de la validation de chaque unité d'enseignement.

Les crédits ECTS, affectés à des enseignements dispensés sur les 2 semestres de l'année, sont attribués à l'issue du second trimestre.

Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

DFASO2 - 1 ^{er} semestre S9			
UE	Disciplines	Coordinateur	Crédits
UE1	Odontologie pédiatrique Orthopédie dento-faciale	Pr Clauss (Odontologie pédiatrique) Dr Bolender (Orthopédie dento-faciale)	4
UE2	Prothèse amovible Prothèse maxillo-faciale Prothèse mixte Prothèse fixée CFAO Implantologie	Dr Etienne (Prothèses et CFAO) Dr Bahi-Gross (Implantologie)	4
UE3	Pathologie médicale et chirurgicale : Aspect odontologique Immunologie clinique	Dr Bahi-Gross (Pathologie médicale et chirurgicale) Dr Jung (Immunologie)	3
UE4	Santé publique bucco-dentaire Hygiène et asepsie en Odontologie Odontologie médico-légale Ethique	Pr Musset	5
UE5	Stage clinique en Odontologie : - Médecine et chirurgie buccales - Prothèses - Odontologie conservatrice - Endodontie	Dr Bornert (Médecine et chirurgie buccales) Pr Walter (Prothèses) Pr Haikel (Odontologie conservatrice – Endodontie)	12
UE6	Radioprotection des patients	Dr Gros	1
UE7	Informatique spécialisée	Dr Arntz	1
Total ECTS			30

DFASO2 - 2 ^{ème} semestre S10			
UE	Disciplines	Coordinateur	Crédits
UE8	Odontologie conservatrice-Endodontie	Pr Haikel	2
UE9	Médecine et chirurgie buccales : aspect anatomie pathologique	Dr Bahi-Gross	4
UE10	Prothèse sur implant - CFAO Prothèse fixée Parodontologie	Dr Etienne (Prothèses et CFAO) Pr Huck (Parodontologie)	4
UE11	Stage hospitalier hors Odontologie	Pr Meyer	1
UE12	Stage clinique en Odontologie : - Consultation Accueil Santé Urgences - Stage multidisciplinaire Haute-pierre - Odontologie conservatrice - Endodontie - Médecine et chirurgie buccales - Odontologie pédiatrique - Prothèses - Implantologie - Parodontologie - Orthopédie dento-faciale	Pr Musset (CASU) Dr Soell (Haute-pierre) Pr Haikel (Odontologie conservatrice – Endodontie) Dr Bornert (Médecine et chirurgie buccales) Pr Manière (Odontologie pédiatrique) Pr Walter (Prothèses) Dr Bornert (Implantologie) Pr Huck (Parodontologie) Dr Bolender (Orthopédie dento-faciale)	17
UE13	Enseignement complémentaire au choix	En fonction des EC	2
Total ECTS			30

II. Validation des unités d'enseignement

Chacune de ces unités d'enseignement sera validée séparément sans compensation possible entre elles. La validation d'une unité d'enseignement est acquise en obtenant une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'examen final. La compensation s'opère à l'intérieur d'une UE.

Il n'y a pas de note éliminatoire.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement, l'étudiant garde les notes des matières dans lesquelles il a obtenu la moyenne.

Aucune note égale ou supérieure à la moyenne au sein d'une même unité d'enseignement n'est conservée d'une année à l'autre en cas de redoublement

La validation d'une de ces unités d'enseignement reste définitivement acquise même en cas de redoublement de DFASO2 à l'exception de l'UE5 et de l'UE12.

Le certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT), reste, en cas de validation, acquis de façon définitive.

Les UE1, UE2, UE3, UE4, UE6 et UE7 font l'objet d'un contrôle terminal en décembre.

Les UE8, UE9 et UE10 font l'objet d'un contrôle terminal eu mai.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement, le candidat doit composer dans les matières de l'unité d'enseignement où il n'a pas obtenu la moyenne au cours d'une 2^{ème} session.

Pour pouvoir être déclaré admis à l'issue de la 2^{ème} session, le candidat doit obtenir :

- **aux épreuves théoriques** : la moyenne dans l'unité ou les unités d'enseignement ayant motivé son ajournement à la session de janvier et/ou mai **et**,

- **aux épreuves cliniques** : une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques composant les **UE5 et UE12**,
- une note inférieure à la moyenne dans l'une des épreuves cliniques entraîne l'ajournement de l'étudiant et son redoublement quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques et dans chacune des autres épreuves cliniques.

Tout étudiant manquant à ses obligations (sécurité, respect des locaux, du matériel, tenue ...) peut se voir exclure des travaux pratiques.

III. Validation des unités d'enseignement UE5 et UE12 (Stage clinique en Odontologie)

Assiduité

L'assiduité à l'unité d'enseignement des stages cliniques attribués à chaque étudiant, y compris pendant les périodes de congés universitaires et les périodes d'été, est obligatoire et fait partie intégrante de la validation des enseignements cliniques. La règle générale des absences s'applique.

Toute absence doit être justifiée et rattrapée. Au-delà de 3 absences non justifiées et non rattrapées, les enseignements cliniques des UE5 et UE12 ne sont pas validés et **entraînent le redoublement de l'étudiant quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques, et dans chacune des épreuves cliniques et/ou de travaux pratiques ou dirigés.**

Pour être déclaré admis à la session de janvier et/ou de mai, le candidat doit obtenir **aux épreuves cliniques** une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques.

Pour être déclaré admis à l'issue de la **session de rattrapage**, le candidat doit avoir obtenu **aux épreuves cliniques** une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques.

Une note inférieure à la moyenne dans l'une des épreuves cliniques entraîne l'ajournement de l'étudiant et son redoublement quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques et dans chacune des autres épreuves cliniques.

La note obtenue est la moyenne de la note d'ECOS (Odontologie conservatrice et Odontologie pédiatrique) (coeff. 0,5) et de la note du contrôle continu (coeff. 0,5). Une séance de préparation aux ECOS sera organisée dans le courant de l'année universitaire.

IV. Validation de l'unité d'enseignement UE13 (Enseignement complémentaire au choix)

Tout étudiant de DFASO2 est tenu de s'inscrire à un enseignement complémentaire au choix dès la rentrée universitaire. L'étudiant qui choisit un enseignement autre que ceux dispensés par la Faculté doit veiller à la compatibilité de son choix de formation avec les grilles horaires de son année d'étude.

Assiduité

La présence aux cours et travaux dirigés de ces enseignements est obligatoire (cf. chapitre généralités – règle commune des absences).

Equivalence de validation

L'équivalence d'un enseignement complémentaire peut être accordée par le Doyen au vu de la validation d'une formation non dispensée par la Faculté au titre des enseignements complémentaires au choix de DFASO2, dans le respect des règles suivantes : langues étrangères et sport.

1. Langues étrangères

Dans l'objectif exclusif d'un approfondissement disciplinaire en langue étrangère, l'étudiant peut suivre, après accord préalable du Doyen un enseignement de langue dispensé par un autre établissement d'enseignement supérieur de Strasbourg (hors Université Populaire), aux conditions que cette formation recouvre un volume horaire annuel minimum de 45 h et soit sanctionnée par un examen.

2. Sport

Aucune discipline sportive ne sera reconnue, à partir de DFASO1, au titre des enseignements complémentaires, hors qualification comme sportif de haut niveau, reconnue comme une dispense de validation.

Dispense de validation

1. Master

Tout étudiant qui aura validé une unité d'enseignement (UE) de M1 d'une valeur minimum de 3 ECTS pourra bénéficier d'une dispense de l'enseignement complémentaire sur demande écrite adressée au Doyen, accompagnée de l'attestation de réussite correspondante.

La validation d'une UE de M1 ne peut donner lieu à la dispense que d'un seul enseignement complémentaire à la fois. En cas de validation de 3 UE de M1, le candidat pourra obtenir la dispense de 3 enseignements complémentaires afférents à 3 années d'études différentes.

La validation de la même UE de M1 ne peut donner lieu à dispense que d'un seul enseignement complémentaire sur tout le cursus de l'étudiant.

2. Action d'intérêt général ou associatif

La dispense de validation d'un enseignement complémentaire pourra être accordée dans le cadre d'une action d'intérêt général ou associatif.

Le projet sera soumis à l'étude et à l'avis d'une commission composée du Doyen, du Vice-Doyen chargé des enseignements et d'un enseignant de la discipline concernée par le projet. L'étudiant doit présenter par écrit son projet au Doyen.

Les demandes de dispense de validation ou d'équivalence de validation doivent être soumises au Doyen accompagnées des justificatifs.

Important : la validation de toute formation ne sera reconnue que si elle est assurée par un organisme officiel et sanctionnée par un examen final de contrôle des connaissances.

Redoublement de DFASO2 (D3)

L'UE13 doit être obligatoirement validée pour le passage en T1.

La validation de l'enseignement complémentaire de DFASO2 reste acquise même en cas de redoublement.

V. Validation de l'unité d'enseignement UE6 (Radioprotection des patients)

Conformément aux dispositions des arrêtés du 27 septembre 1994 modifié (art. 19 bis) et du 18 mai 2004, relatif aux programmes de formation portant sur la radioprotection des patients exposés aux rayonnements ionisants, l'enseignement de radioprotection des patients dispensé en DFASO2 fait l'objet d'une validation qui permet la délivrance d'une certification. La validation de l'UE6 reste acquise de façon définitive.

La certification reste dans tous les cas, hors du contexte de la validation de DFASO2, soumise à la réglementation en vigueur.

VI. Validation de l'unité d'enseignement UE11 (Stage hospitalier hors Odontologie)

La validation des stages hospitaliers hors Odontologie est prononcée par le Doyen de la Faculté d'Odontologie sur avis du Chef de Service d'affectation.

- Les étudiants sont soumis au règlement intérieur de l'établissement de santé d'affectation qui précise notamment leurs obligations à l'égard des malades, du personnel médical et de l'administration hospitalière.
- Tout manquement de l'étudiant au règlement intérieur de l'établissement de santé sera immédiatement porté à la connaissance du Doyen par le Chef du Service d'affectation.
- La tenue clinique est fournie aux étudiants.
- Les étudiants **doivent obligatoirement remettre leur carnet de stage au Chef de Service dès le début du stage**. L'étudiant qui ne sera pas en possession de ce carnet en début de stage pourra voir celui-ci non validé. Le carnet de stage sera déposé à l'issue de l'unité d'enseignement des stages au Service de Scolarité de la Faculté.

Le stage hospitalier de DFASO2 se déroule au sein du Pôle de Gériatrie des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg : Pavillon Schutzenberger – Service de soins, de suite et de rééducation.

Ce stage s'effectue toute l'année à raison de 5 demi-journées en continue soit le lundi et mardi (9h00 à 18h00) et le mercredi matin (9h00-12h00), soit le mercredi après-midi (14h00-18h00) et le jeudi et vendredi (9h00 à 18h00). Il n'y a pas de participation aux gardes.

En cas de non validation d'un stage hors Odontologie, l'étudiant le refait, dans sa totalité pendant la période d'été. La validation de l'UE11 reste acquise en cas de redoublement de DFASO2.

VII. Validation de l'unité d'enseignement UE7

L'UE d'informatique spécialisée comporte un enseignement théorique et pratique conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur « métiers de la santé ».

VIII. Validation du Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT)

L'objectif de l'examen du CSCT est de vérifier la capacité de l'étudiant à synthétiser les connaissances acquises pendant le 2^{ème} cycle. Le programme du CSCT, inclus dans le programme du 2^{ème} cycle ne fait pas l'objet d'un enseignement spécifique.

• Généralités

L'examen du CSCT est obligatoirement différencié et indépendant de l'examen de validation de DFASO2.

Il est composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale, chacune comptant pour la moitié de la note finale. L'épreuve écrite est anonyme.

• Modalités des épreuves

	COEFFICIENT	DUREE DE L'EPREUVE	NATURE DE L'EPREUVE
ECRIT	Note sur 20 Coefficient 1	3 h comprend : - 40 mn de préparation - 2h20 de rédaction	2 cas cliniques pluridisciplinaires tirés au sort, avec questions. Rattrapages : mêmes modalités que la session normale
ORAL	Note sur 20 Coefficient 1	30 min comprend : - 15 min de préparation - 15 min de présentation et de questions	L'épreuve orale a lieu devant un jury composé de deux enseignants titulaires. Les sujets sont composés de situations cliniques (vignettes cliniques) ou de cas cliniques. Rattrapages : mêmes modalités que la session normale

Rappel : la règle générale des absences s'applique pour chacune des épreuves du CSCT

• Conditions d'admission

- Pour être déclaré admis, l'étudiant doit obtenir une moyenne générale au moins égale à 20/40.
- En cas d'échec à la première session d'examen une seconde est organisée. Pour être déclaré admis à la 2^{ème} session, l'étudiant doit composer dans chacune des épreuves écrite et orale. Il doit obtenir une moyenne générale au moins égale à 20/40.
- Aucune note de l'une ou l'autre des épreuves ne peut être conservée en cas d'ajournement d'une année universitaire à l'autre.
- La validation du CSCT est exigée pour le passage en 3^{ème} cycle.
En cas de redoublement, l'étudiant doit refaire l'intégralité des stages cliniques.
- En cas de validation finale, le CSCT reste acquis de façon définitive.

• Jury de délibération

Le jury est présidé par le Doyen (ou son représentant) et est identique à celui de DFASO2.

Les décisions d'admission ou d'ajournement sont prises par le jury lors d'une délibération et diffusées par voie d'affichage.

IX. Stage clinique en Odontologie UE5 et UE12

Application du statut de l'étudiant hospitalier (cf. règles générales)

- **Projet pédagogique**

Les objectifs de la formation clinique en DFASO2 sont :

- le renforcement des capacités acquises en DFASO1
- la conception d'une proposition thérapeutique
- la maîtrise des examens complémentaires demandés
- la réalisation d'actes courants, y compris de prévention, dans le cadre du plan de traitement ; une quantité d'actes pourra être requise et définie par chaque discipline
- la préparation au CSCT.

Un tableau de service est mis en place en fonction des obligations universitaires, des disponibilités d'accueil clinique et des horaires d'ouverture du Pôle. Ce tableau de service est élaboré par les autorités universitaires compétentes (Art 16, arrêté du 27/09/1994), en collaboration avec le Chef de Pôle.

La présence est obligatoire, quel que soit le semestre, soit pour des raisons de validation d'un stage, soit en raison des obligations hospitalières.

La validation de chaque stage clinique dans une discipline odontologique repose sur le nombre moyen de vacations hebdomadaires porté en regard de la dite discipline, qui est à considérer comme une référence de base (1 vacation = 4 h). Le nombre minimal annuel de vacations hospitalières par étudiant, pour l'année universitaire 2022/2023, est de 200. Un nombre minimal de vacations est défini par discipline.

Discipline	S9 et/ou S10 Total minimal annuel	Session de rattrapage si échec en S9 ou S10	Session de rattrapage si échec en S9 et S10
Consultation - Accueil - Santé - Urgences (sur 1 semestre)	20	5	Non applicable
Odontologie conservatrice - Endodontie	35	10	20
Odontologie pédiatrique (sur 1 semestre)	14	10	Non applicable
Médecine et chirurgie buccales (sur 2 semestres)	24 (12 et 12)	10	16
Parodontologie (sur 2 semestres)	30	10	10
Prothèses	35	10	16
Implantologie (par année)	2	2	Non applicable
Stage multidisciplinaire Haute-pierre (sur 1 semestre)	16	10	Non applicable
Orthopédie dento-faciale (par année)	6*	2	Non applicable

ODF * : 4 vacations cliniques et impérativement 2 séances de TD avec les étudiants du DES ODF le mardi et le jeudi matin (9h00 – 12h00) réparties pendant toute l'année universitaire

Un carnet de stage permet de retracer l'assiduité et l'activité de l'étudiant. Il est propre à chaque discipline. Ce carnet peut exister en format électronique en fonction de l'organisation des structures Internes et du système informatique du Pôle (ODS).

Une note collégiale globale est donnée par les enseignants après analyse de l'activité. Les actes peuvent être évalués en fonction de la difficulté et de la qualité des soins.

- **Modalités d'évaluation et de validation**

L'évaluation se fait :

- à la fin de chaque semestre (sauf CASU, stage HautePierre, Odontologie Pédiatrique, ODF et Parodontologie qui se fait à l'issue du 2^{ème} semestre)
- à partir des actes réalisés (évalués en fonction de leur difficulté et de leur qualité)
- en prenant en compte les items suivants :
 - ✓ assiduité de l'étudiant (cf règles des absences)
 - ✓ comportement vis-à-vis des patients, de leur entourage, de l'équipe soignante ainsi que de l'équipe enseignante
 - ✓ respect des règles d'hygiène et d'asepsie
 - ✓ tenue du dossier médical et la saisie des actes réalisés
 - ✓ prise en charge des urgences
 - ✓ capacité à concevoir une proposition thérapeutique
 - ✓ compétence : une épreuve clinique adaptée à l'évaluation des capacités propres de l'étudiant à assurer d'une manière autonome des actes courants peut être instituée en fonction des disciplines ; un mémoire portant sur un cas clinique pourra être demandé selon les disciplines.
- une note sur 20, coefficient 1, est attribuée à chaque enseignement clinique de participation aux fonctions hospitalières.

Pour valider le stage clinique en Odontologie **DFASO2**, l'étudiant doit obtenir une note supérieure ou égale à 10 /20 dans chaque enseignement clinique de participation aux fonctions hospitalières.

La non validation du stage clinique en Odontologie **DFASO2** entraîne le **redoublement de DFASO2**.

- **Session de rattrapage**

Un stage clinique durant la période d'été (hors congés annuels) est obligatoire.

Le rattrapage sera effectué essentiellement en juillet, sachant que certaines Structures Internes du Pôle peuvent être regroupées en plateau commun pendant le mois d'août.

En cas de rattrapage, les critères retenus pour valider sont les suivants :

- assiduité et présentation du carnet de stage validé par le responsable de la discipline
- comportement vis-à-vis des patients, de leur entourage, de l'équipe soignante, de l'équipe enseignante
- respect des règles d'hygiène et d'asepsie
- tenue du dossier médical et saisie des actes réalisés.

Types d'actes et nombre de cas requis au minimum par discipline

Ces quotas sont donnés à titre indicatif. Ils ont été établis sur la base des actes réalisés pendant l'année universitaire 2021-2022 et sont susceptibles d'être ajustés en fonction de la moyenne des actes réalisés par les étudiants pendant l'année 2022-2023.

Discipline	Type d'actes	Quantité minimale
Consultation - Accueil - Santé - Urgences	Prise en charge de l'urgence	20
	Hygiène bucco-dentaire et prévention	5
	Chemin clinique	3
Odontologie conservatrice - Endodontie	Etablissement de diagnostics	
	Etablissement d'un plan de traitement	6
	Traitements endodontiques sur incisives, prémolaires et molaires	10
	Reconstitutions coronaires plus complexes (dont inlays et onlays)	15

Discipline	Type d'actes	Quantité minimale
Stage multidisciplinaire Haute-pierre	Réalisation d'un plan de traitement Actes pluridisciplinaires dans les domaines suivants : - Odontologie conservatrice - Endodontie - Chirurgie buccale - Parodontologie - Prothèses amovible et fixée	6
Odontologie pédiatrique	Si possible à effectuer chez des enfants relativement coopérants	
	Restaurations simples chez des enfants d'âge pré-scolaire ou scolaire	4
	Avulsions de dents temporaires	4
	Pulpotomie sous champ opératoire	4
	Prise en charge de l'urgence	2
	Séméiologie / diagnostic	4
	Prise en charge préventive	2
	Etablissement d'un plan de traitement	1
Médecine et chirurgie buccales	Assistance opératoire praticiens	5
	Assistance opératoire étudiants	5
	Avulsions simples	10
	Recherche de foyers infectieux d'origine dentaire	2
	Accueil diagnostic	5
	Avulsions complexes	2
Parodontologie	Observation clinique, diagnostic et plan de traitement (bilan initial et/ou réévaluation)	15
	EHBD, Détartrage / Surfaçage	25
	Suivi patients (observation clinique et traitement)	10
	Présentation d'un cas clinique suivi	2
Implantologie	Assistance opératoire	
Orthopédie dento-faciale	Assistance opératoire	
	Diagnostic de dysmorphoses chez un patient en croissance ou adulte	
Prothèses	Dossier informations du patient	1
	Observation clinique et diagnostic (chez un patient nécessitant une prise en charge globale)	1
	Réalisation d'un plan de traitement	2
	Prothèses amovibles (résine / immédiate / complète / à châssis) incluant le montage et la polymérisation	2
	Prothèse fixée provisoire unitaire ou plurale	2
	Reconstitution corono-radulaire	2
	Prothèse fixée d'usage unitaire ou plurale sur dents naturelles ou sur implants	2
	Réception de patients (en fonction de l'activité)	

X. Passage en T1 (3^{ème} cycle) / Redoublement de DFASO2 / Exclusion

Admission en T1

Pour la validation du 2^{ème} cycle et l'admission en 3^{ème} cycle, l'étudiant doit avoir validé la totalité des enseignements théoriques, des enseignements dirigés, des travaux pratiques et des enseignements complémentaires au choix prévus aux articles 12 à 18 de l'arrêté du 27 septembre 1994 modifié ainsi que la totalité des enseignements cliniques et des stages.

La validation du CSCT est exigée pour le passage en T1.

Redoublement de DFASO2

En cas de redoublement du CSCT, l'étudiant doit effectuer les stages cliniques obligatoires (UE5 et UE12), mais peut conserver la validation des unités d'enseignement UE1, UE2, UE3, UE4, UE6, UE7, UE8, UE9, UE10, UE11 et UE13.

En cas de redoublement de DFASO2, le candidat conserve les unités d'enseignement déjà validés mais refait obligatoirement les unités d'enseignement UE5 et UE12.

Les étudiants ayant validé la totalité des unités d'enseignement, y compris les unités d'enseignement-retard, sont autorisés sur décision du jury, à passer en T1, sous réserve d'avoir répondu à leurs obligations hospitalières (cf. assiduité à l'unité d'enseignement des stages cliniques).

Le 2^{ème} cycle validé donne l'équivalence d'un semestre de Master (M1).

Cette équivalence est capitalisable avec les crédits de master validés par l'étudiant pendant son cursus de 2^{ème} cycle pour obtenir un master (application des dispositions de l'art. 23 de l'arrêté du 27 septembre 1994 modifié).

Exclusion

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques.

Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Doyen.

DFASO2 (D3) S9 et S10		ENSEIGNEMENTS THEORIQUES			UE1 UE2 UE3 UE4 UE6 UE7 (Epreuves écrites)	
UE	Matière	Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves	
					Session de décembre	Session de rattrapage
UE1	Odontologie pédiatrique	3	TD	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR et/ou TCS	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR et/ou TCS
		20 h	CM +EAD			
	Orthopédie dento-faciale	12 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
UE2	Prothèse amovible	24 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et /ou QCM
	CFAO (additive, en PAP et en PAC)	5 h	CM			
	Prothèse maxillo-faciale	2 h	CM			
	Prothèse fixée	12 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
	Prothèse mixte	4 h	TD			
	Implantologie	16 h	CM			
UE3	Pathologie médicale et chirurgicale : aspect odontologique	6 h	CM	0,5	30 min QROC et/ou QCM et/ou QR	30 min QROC et/ou QCM et/ou QR
	Immunologie clinique	6 h	CM	0,5	30 min QROC et/ou QCM et/ou QR	30 min QROC et/ou QCM et/ou QR
UE4	Santé publique bucco-dentaire	12 h	CM	1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR
	Hygiène et asepsie en Odontologie	20 h enseignement tutoré		1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR
		2h	CM			
	Odontologie médico-légale	10 h	CM	1	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
Ethique	6 h	CM				
UE6	Radioprotection des patients (La validation de cette unité d'enseignement permet la délivrance d'une certification).	6 h enseignement tutoré		1	30 min QCM et/ou QROC et/ou QR	30 min QCM et/ou QROC et/ou QR
UE7	Informatique spécialisée	8 h	CM	1	45 min QCM	45 min QCM

*TCS : test par concordance de script

DFASO2 (D3) S9 et S10		ENSEIGNEMENTS THEORIQUES			UE8 UE9 UE10 (Epreuves écrites)	
UE	Matière	Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves	
					Session de mai	Session de rattrapage
UE8	Odontologie conservatrice - Endodontie	24 h	CM	1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR
UE9	Médecine et chirurgie buccales	40 h	CM	2	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR	1 h QROC et/ou QCM et/ou QR
UE10	Parodontologie	22 h enseignement tutoré		1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR
		2 X 1 h	TD			
		2 x 3 h	TP			
	Prothèse fixée	12 h	CM	1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR
	Prothèse sur implant - CFAO	4 x 4 h	TD	1	Assiduité 1h30 QR et/ou QROC et/ou QCM	Assiduité 1h30 QR et/ou QROC et/ou QCM
2 x 4 h		TP				

Remarque : 10 % des enseignements magistraux par discipline seront dispensés en anglais. L'évaluation reste en français.

DFASO2 (D3) S9 et S10	STAGE HOSPITALIER HORS ODONTOLOGIE		UE11 (Stage)
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Mode de validation
Stage hospitalier hors Odontologie	5 demi-journées	Validation	Assiduité

DFASO2 (D3) S9 et S10	STAGE CLINIQUE DE PRATIQUE ODONTOLOGIE <i>1 vacation clinique = 4 h</i>		UE5 et UE12 (Epreuves cliniques)		
	Discipline	Nombre minimal annuel de vacances	Nature de l'évaluation		
			Session de décembre	Session de mai	Session de rattrapage
UE5 UE12	Odontologie conservatrice - Endodontie	35	Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Contrôle continu sur les travaux cliniques et évaluation qualitative : 2/3 de la note ECOS = 1/3 de la note	Stage clinique obligatoire : 2/3 de la note ECOS : 1/3 de la note
UE5 UE12	Médecine et chirurgie buccales	24 (12 et 12)	Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Présentation orale d'un cas : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques
UE5 UE12	Prothèses	35	Contrôle continu sur les travaux cliniques et travaux de laboratoire de Prothèses	Contrôle continu sur les travaux cliniques et travaux de laboratoire de Prothèses Evaluation qualitative	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques
UE12	Odontologie pédiatrique	20		Contrôle continu sur les travaux cliniques et évaluation qualitative : 2/3 de la note ECOS = 1/3 de la note	Stage clinique obligatoire : 2/3 de la note ECOS : 1/3 de la note
UE12	Parodontologie	30		Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Présentation orale de 2 cas cliniques : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques Présentation orale d'un cas
UE12	Orthopédie dento-faciale (pour l'année)	6		Assiduité Présentation orale d'un cas	Stage clinique obligatoire Présentation orale d'un cas
UE12	Stage multidisciplinaire Haute pierre	16		Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques
UE12	Consultation - Accueil - Santé - Urgences	20		Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques
UE12	Implantologie (pour l'année)	2		Assiduité	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques

La validation des stages cliniques inclut l'assiduité à l'intégralité des stages, hors congés annuels de l'étudiant, et sera délibérée à l'issue des périodes d'été.

DFASO2 (D3) S9 et S10		UE13 (Enseignements complémentaires)		
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves	
			Session de mai	Session de rattrapage
Stage d'initiation à la recherche	100 h minimum	1	Réalisation d'un poster au format A0 (841x1189mm) qui a pour but de présenter la problématique de la recherche, la méthodologie, les résultats et une brève conclusion Présentation des travaux sur la base du poster devant un jury composé : - du responsable de l'enseignement - d'un enseignant-chercheur Durée de la présentation : 10 min Entretien avec le jury : 10 min	L'étudiant doit refaire un stage de 2 semaines à temps plein et présenter un nouveau poster devant un jury composé : - du responsable de l'enseignement - d'un enseignant-chercheur Durée de la présentation : 10 min Entretien avec le jury : 10 min
Préparation au concours de l'Internat	Lecture critique d'article 20 h Entraînement à l'épreuve des questions cliniques 24 h	1	Assiduité et participation aux examens blancs Epreuve de LCA de 3 h	Epreuve de LCA de 3 h
Acquisition des bonnes pratiques en salle d'opération	40 h TP	Validation	Assiduité 30 min QR et /ou QCM et/ou QROC Epreuve de travaux pratiques de 15 min	30 min QR et /ou QCM et/ou QROC
Intérêt général : Vie de la Faculté	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité	Assiduité
Monitorat	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité	Assiduité
TICE : Médias numériques, univers virtuels	40 h 4 h présentiel Travail personnel	1	Assiduité Présentation Powerpoint ou autre support de 6 min au début de l'année (0.5 de la note finale) Présentation Powerpoint ou autre support de 6 min en fin de l'année (0.5 de la note finale)	Présentation Powerpoint ou autre support de 6 min
Parcours de soins des patients porteurs de maladies orales/dentaires	2 X 2h TD + 8 vacations cliniques (32h)	1	Assiduité + validation d'un mémoire	
Approche multidisciplinaire du syndrome d'apnées obstructives du sommeil chez l'enfant	2 X 4h TD + 20h TP	1	Assiduité + validation d'un mémoire	

DFASO2 (D3) S9 et S10	UE13 (Enseignements complémentaires)			
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves	
			Session de mai	Session de rattrapage
Réalisation d'un poster à visée pédagogique	1 X 4h TD	1	Assiduité au TD Avoir obtenu une moyenne de 10/20 au poster	Réaliser un nouveau poster Avoir obtenu une moyenne de 10/20 au poster
Transition écologique en chirurgie dentaire	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité : présence obligatoire aux différentes séances de travail Présentation orale du projet devant un jury composé de l'enseignant coordinateur et de 3 autres enseignants de la Faculté sous forme d'un diaporama en début et en fin de projet. Évaluation de la mise en œuvre du projet	Assiduité : présence obligatoire aux différentes séances de travail Présentation orale du projet devant un jury composé de l'enseignant coordinateur et de 3 autres enseignants de la Faculté sous forme d'un diaporama en début et en fin de projet. Évaluation de la mise en œuvre du projet
UE de Master	Se référer aux modalités de contrôle du Master choisi à la Faculté de Chirurgie Dentaire ou à la Faculté de Médecine			
Réalisation d'une action d'intérêt général ou associatif	Présentation d'un projet personnel			

VALIDATION DES STAGES ERASMUS

Validation de stages Erasmus (étudiants partants)

Prise en compte du stage dans la validation de l'année clinique

Dès son retour de stage Erasmus, chaque étudiant dépose au Service de Scolarité, le dossier suivant :

- copie du contrat étudiant portant les disciplines suivies,
- attestation de validation de l'établissement d'accueil précisant l'activité durant le stage et la note obtenue par discipline,
- le carnet de stage,
- un rapport de stage (document iconographié d'une dizaine de pages).

Chaque enseignant concerné sera sollicité par le Service de Scolarité pour la prise en compte de la validation du stage effectué dans sa discipline, et le cas échéant, le nombre de vacances qu'il estime devoir encore être faites par l'étudiant.

Il est concevable de considérer, sur un stage d'un semestre, qu'une discipline puisse être valablement validée en Erasmus.

Validation de stages Erasmus (étudiants entrants) - Modalités d'attribution de crédits ECTS

Principe de base (rappel) :

- un semestre (enseignements théoriques + stages cliniques) = 30 ECTS
- une année pleine (enseignements théoriques + stages cliniques) = 60 ECTS

En DFASO1 et DFASO2, la charge horaire entre enseignements théoriques et stages cliniques est sensiblement égale.

Pour une année universitaire la validation de la totalité :

- des enseignements théoriques = 30 ECTS
- des stages cliniques = 30 ECTS

Chaque discipline (ou groupement de disciplines) est affectée du nombre de crédits ECTS suivant :

DFASO1 Enseignements théoriques	
Odontologie pédiatrique	4 ECTS
Orthopédie dento-faciale	4 ECTS
Parodontologie	4,5 ECTS
Odontologie conservatrice	4,5 ECTS
Santé publique bucco-dentaire	4 ECTS
Pathologie médicale Pathologie chirurgicale Médecine et chirurgie buccales Anesthésiologie	4,5 ECTS
Prothèse fixée Prothèse amovible Occlusodontie	4,5 ECTS

DFASO1 Stages cliniques	
Odontologie conservatrice	4,5 ECTS
Parodontologie	4 ECTS
Médecine et chirurgie buccales	4,5 ECTS
Odontologie pédiatrique	4 ECTS
Prothèse amovible (+ labo)	4,5 ECTS
Prothèse fixée	4,5 ECTS
Radiologie	4 ECTS

DFASO2 Enseignements théoriques	
Odontologie pédiatrique	4 ECTS
Orthopédie dento-faciale	4 ECTS
Parodontologie	4,5 ECTS
Odontologie conservatrice	4,5 ECTS
Santé publique bucco-dentaire Odontologie légale	4 ECTS
Pathologie médicale et chirurgicale Immunologie clinique Pharmacologie clinique et thérapeutique Médecine et chirurgie buccales Implantologie	4,5 ECTS
Prothèse fixée Prothèse amovible Biomatériaux	4,5 ECTS

DFASO2 Stages cliniques	
Odontologie conservatrice	4,5 ECTS
Parodontologie	4 ECTS
Médecine et chirurgie buccales	4,5 ECTS
Odontologie pédiatrique	4 ECTS
Prothèse amovible (+ labo)	4,5 ECTS
Prothèse fixée Occlusodontie	4,5 ECTS
ODF	4 ECTS

Modalités de validation du stage Erasmus

Enseignements théoriques

Le nombre de crédits ECTS est lié aux enseignements théoriques validés (examens terminaux) et aux stages cliniques validés (note $\geq 10 / 20$), dans la limite du nombre de crédits attribué par discipline (cf. supra).

Stages cliniques

Pour obtenir le nombre de crédits ECTS maximal de la discipline suivie, l'étudiant doit :

- avoir effectué au minimum le nombre de vacations exigé sur l'année dans les modalités d'évaluation des étudiants
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 / 20
- si l'étudiant n'a pas effectué le nombre de vacations minimal exigé dans les modalités d'évaluation des étudiants pour la discipline, un nombre proportionnel de crédits ECTS lui sera attribué.

Par exemple :

- nombre de vacations exigible = 16 vacations = 4 ECTS

- nombre de vacation effectué = 12 vacations = $\frac{4 \text{ ECTS} \times 12 \text{ vacations}}{16 \text{ vacations}} = 3 \text{ ECTS}$

Une note comprise entre 10 et 12 / 20 pondère le nombre de crédits attribués, en fonction de l'échelle des notes obtenues par tous les étudiants dans la discipline concernée.

Soit sur l'exemple donné : note obtenue = 11 / 20 \rightarrow 2 ECTS

2^{ème} partie

Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO),
Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO),
3^{ème} cycle court (T1) et Master

SOMMAIRE

1^{ère} et 2^{ème} Parties

Intitulé		Pages
DFGSO2	2 ^{ème} année du 1 ^{er} Cycle (L2) = S3 et S4	19
DFGSO3	3 ^{ème} année du 1 ^{er} Cycle (L3) = S5 et S6	27
DFASO1	1 ^{ère} année du 2 ^{ème} Cycle (M1) = S7 et S8	38
DFASO2	2 ^{ème} année du 2 ^{ème} Cycle (M2) = S9 et S10	52
T1	3 ^{ème} cycle court = S11 et S12	69
Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire		85
Tableau synoptique des enseignements complémentaires Descriptif des enseignements complémentaires au choix		86
Masters (document spécifique)		

DFGSO2 équivalent L2 S3 - S4

I. Répartition des unités d'enseignement à valider et attribution des crédits européens

L'année de DFGSO2 comporte 17 unités d'enseignement.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

Chaque semestre totalise **30 crédits ECTS**, l'année de DFGSO2 totalisant **60 ECTS**.

Les crédits ECTS sont attribués au vu de la validation de chaque unité d'enseignement.

Les crédits ECTS, affectés à des enseignements dispensés sur les 2 semestres de l'année, sont attribués à l'issue du second trimestre.

Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

DFGSO2 1 ^{er} semestre S3			
UE	Disciplines	Coordinateurs	Crédits
UE1	Massif crânio-facial : - Génétique - Histologie - Embryologie - Génétique - Histologie - Embryologie	Pr Bloch-Zupan	4
UE2	Pharmacologie générale	Pr Monassier	2
UE3	Anatomie partie 1	Pr Clavert	4
UE4	Imagerie niveau 1	Dr Gros	1
UE5	Odontologie Conservatrice Endodontie	Pr Haïkel	3
UE6	Morphologie dentaire Prothèse amovible	Dr Van Bellinghen (Morphologie) Dr Etienne (Prothèses)	3
UE7	Pratique odontologique préclinique - Morphologie dentaire - Odontologie conservatrice - Prothèse amovible - Formation à la sécurité	Dr Van Bellinghen (Morphologie) Pr Haïkel (Odontologie conservatrice) Dr Etienne (Prothèses) Pr Meyer (Sécurité)	9
UE8	PIX	Dr Arntz	2
UE9	Stage d'initiation aux soins AFGSU niveau 1	Pr Meyer	2
Total ECTS			30

DFGSO2 2 ^{ème} semestre S4			
UE	Disciplines	Coordinateurs	Crédits
UE10	Hygiène hospitalière	Dr Offner	1
UE11	Psychologie	Pr Vidailhet	1
UE12	Microbiologie générale Immunologie Biologie moléculaire et cellulaire de l'écosystème buccal	Dr Prévost (Microbiologie) Pr Meyer (Immunologie et Biologie)	5
UE13	Anatomie partie 2 Physiologie	Pr Clavert (Anatomie) Dr Jung (Physiologie)	5
UE14	Technologie des matériaux Implantologie Prothèse fixée CFAO	Pr Ball (Biomatériaux) Dr Bahi-Gross (Implantologie) Dr Etienne (Prothèses et CFAO)	3
UE15	Pratique odontologique préclinique : - Endodontie - Odontologie conservatrice - Prothèse amovible	Pr Minoux (Endodontie) Pr Haïkel (Odontologie conservatrice) Dr Etienne (Prothèse amovible)	9
UE16	Anglais	Mme Ponpon	4
UE17	Enseignement complémentaire au choix	En fonction des EC	2
Total ECTS			30

II. Validation des unités d'enseignement

Les UE1, UE2, UE3, UE4, UE5, UE6, UE8, sont évaluées en contrôle terminal au cours d'une session d'examen organisée en **décembre**.

Les UE10, UE11, UE12, UE13, UE14 sont évaluées en contrôle terminal au cours d'une session d'examen organisée en **mai**.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement (hors UE7, UE9, UE15, UE16, UE17), le candidat doit composer dans les matières de l'unité d'enseignement où il n'a pas obtenu la moyenne. La deuxième session est organisée en juin. Pour pouvoir être déclaré admis à l'issue de la deuxième session, le candidat doit avoir la moyenne dans l'unité ou les unités d'enseignement ayant motivé son ajournement à la session de janvier et/ou de mai.

III. Validation des unités d'enseignement UE7 et UE15 (Pratique odontologique préclinique)

Formation à la sécurité

Une formation à la sécurité, obligatoire, est organisée en ligne via la plateforme Moodle. Elle a pour thématiques : la présentation des locaux, la tenue et le comportement, le matériel, la propreté et le rangement, l'évaluation des risques.

A l'issue de la formation, l'étudiant doit valider un test (QCM) pour pouvoir débiter les travaux pratiques. En cas d'échec, L'étudiant peut repasser le test après avoir visualisé le cours de sécurité une deuxième fois. Il n'y a pas de limite dans le nombre de tentative pour valider le test.

La validation de cette formation est obligatoire avant le début des travaux pratiques. Tout étudiant manquant à ses obligations (sécurité, respect des locaux, du matériel, tenue ...) peut se voir exclure des travaux pratiques.

Pratique odontologique préclinique

La validation des unités d'enseignement UE7 et UE15 implique l'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 dans chacune des disciplines de travaux pratiques qui le compose : morphologie dentaire, prothèse amovible, prothèse fixée, odontologie conservatrice et endodontie.

Une note inférieure à 10/20 dans l'une des disciplines composant les unités d'enseignement UE7 et UE15 ajourne l'étudiant. Celui-ci refait le TP dans lequel il n'a pas obtenu la moyenne, selon les conditions définies pour le rattrapage. Les notes supérieures à 10/20 sont conservées.

Les UE7 et UE15 ne sont pas capitalisables et seront refaites en cas de redoublement.

IV. Validation de l'unité d'enseignement UE8 (PIX)

Le **PIX** atteste de compétences dans la maîtrise des outils informatiques et réseaux. Il est institué dans le but de développer, de renforcer et de valider des technologies de l'information et de la communication par tous les étudiants de l'enseignement supérieur.

Cet enseignement obligatoire consiste en 2 h de cours magistraux et 6 séances de travaux dirigés de 2 h, ainsi qu'un enseignement en ligne. La validation de cette unité d'enseignement exige l'obtention d'une note au moins égale à 10/20 aux contrôles continus qui seront réalisés pendant l'année ainsi que le passage de la validation du PIX sur la plateforme dédiée.

La validation de l'unité d'enseignement UE8 reste définitivement acquise. L'étudiant doit avoir validé UE8 au plus tard à la fin de DFGSO3 pour être autorisé à s'inscrire en DFASO1.

V. Validation de l'unité d'enseignement UE10 (Hygiène hospitalière et prévention des infections liées aux soins)

Cet enseignement représente un volume horaire de 20 h de travail - étudiant en ligne, tutoré par les enseignants responsables de cette discipline. Le suivi de cet enseignement se fait, de manière optimale, simultanément au stage d'initiation aux soins infirmiers de fin d'année de la L1SPS. La validation de l'hygiène hospitalière exige l'obtention d'une note au moins égale à 10/20 à l'épreuve écrite d'1 heure (S4).

VI. Validation de l'unité d'enseignement UE9 (Stage d'initiation aux soins et AFGSU niveau 1)

- Stage d'initiation aux soins

Ce stage doit être validé durant l'été de l'année de la L1SPS. En cas d'absence ou de refus de validation, il doit être refait en juillet ou en août de DFGSO2. Sa validation est requise en DFGSO3.

La validation du stage reste acquise, même en cas de non-validation de l'unité d'enseignement UE9.

Les étudiants issus des Passerelles, en provenance d'un secteur santé (Médecine, Pharmacie, Maïeutique, Kinésithérapie), sont dispensés du stage d'initiation aux soins.

- AFGSU niveau 1

Cet enseignement représente un volume horaire de 9h de travaux dirigés organisés par le CESU et permet la délivrance de l'Attestation de Formation aux Gestes et aux Soins d'Urgence (AFGSU).

VII. Validation de l'unité d'enseignement UE16 (Anglais obligatoire)

Se référer aux modalités de contrôle du Centre de Ressource de Langues

VIII. Validation de l'unité d'enseignement UE17 (Enseignement complémentaire au choix)

L'unité d'enseignement UE17 comprend des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'Université ou des unités d'enseignement libres, soit dans un parcours de master, soit dans des disciplines non strictement odontologiques.

L'enseignement libre doit être validé à l'issue de DFGSO2, selon les modalités propres à l'enseignement suivi. L'étudiant ayant choisi un autre enseignement libre que ceux dispensés par la Faculté de Chirurgie Dentaire doit veiller à la compatibilité de son choix de formation avec les grilles horaires de son année d'étude.

Equivalence ou dispense

Une équivalence est accordée par le Doyen pour la validation d'un enseignement dit « option libre », dispensé par un organisme officiel et sanctionné par un examen final. L'autorisation de poursuivre cette option libre est à demander lors du choix d'option.

Seuls les enseignements de sport dispensés par le SUAPS, seront admis comme option.

Une dispense est automatiquement accordée aux étudiants ayant validé :

- soit une unité d'enseignement de Master de 6 crédits minimum
- soit ayant encadré, pendant l'année de DFGSO2, le tutorat organisé en L1SPS.

Ces équivalences ou dispenses sont accordées en DFGSO2 et en DFGSO3 pour des enseignements différents.

La demande d'équivalence et/ou de dispense, adressée au Doyen de la Faculté est obligatoirement accompagnée de l'attestation d'inscription à l'enseignement choisi.

La validation de toute formation ne sera reconnue que si elle est assurée par un organisme officiel et sanctionnée par un examen final de contrôle des connaissances.

Master

Tout étudiant qui aura validé une unité d'enseignement (UE) de M1 d'une valeur minimum de 3 ECTS pourra bénéficier d'une dispense de l'enseignement complémentaire sur présentation d'une attestation de réussite. La validation d'une UE de M1 ne peut donner lieu à la dispense que d'un seul enseignement complémentaire à la fois.

IX. Admission en DFGSO3 / Redoublement de DFGSO2

L'admission en DFGSO3 exige la validation des unités d'enseignement UE1 à UE17, au plus tard à l'issue de la 2^{ème} session. Toutefois, l'autorisation de passage sera accordée à tout(e) étudiant(e) ayant un retard ne pouvant excéder 6 crédits ECTS, hormis les unités d'enseignement UE7 et UE15. Les unités d'enseignement en retard devront être validées au plus tard à l'issue de DFGSO3, la validation totale de DFGSO2 et de DFGSO3 étant requise pour accéder en DFASO1.

En cas de redoublement de DFGSO2, le candidat ne conserve que le(s) unité(s) d'enseignement déjà validée(s) à l'exception des unités d'enseignement **UE7 et UE15** qu'il devra refaire.

L'étudiant est autorisé, après avoir adressé une demande écrite au Doyen et reçu son aval, d'anticiper l'enseignement d'anglais obligatoire (UE6) et l'enseignement complémentaire (UE15) de DFGSO3.

Il pourra s'inscrire à une UE de Master sur autorisation du Responsable de l'UE et du Doyen.

DFGSO2 S3		ENSEIGNEMENTS THEORIQUES			UE1 UE2 UE3 UE4 UE5 UE6 UE8 UE9 (Epreuves écrites)	
UE	Matière	Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves		
				Session de décembre	Session de rattrapage	
UE1	Génétique	62 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	Histologie / Embryologie		CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	Génétique / Histologie / Embryologie	3 x 3 h 6 h	TP Travail personnel	1	Contrôle continu	
UE2	Pharmacologie générale	15h	CM	1	40 min QCMs et/ou QCDs	40 min QCMs et/ou QCDs
UE3	Anatomie partie 1	39h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
UE4	Imagerie niveau 1	10 h	CM	1,5	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR
		2 x 2 h	TP	0,5	Contrôle continu	
UE5	Odontologie conservatrice/ Endodontie	37 h	CM	1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR
UE6	Morphologie dentaire	24 h	CM	1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR
	Prothèse amovible	20 h	CM	1	1 h QR et/ou QCM et/ou QROC	1 h QR et/ou QCM et/ou QROC
UE8	PIX	3 h	CM	1	45 min QCM	45 min QCM ou un oral 1 TD de 2h est organisé en cas de non validation
		6 x 2 h	TP		Contrôle continu Certificat PIX	
		Enseignement en ligne				
UE9	AFGSU niveau 1	9h	TD	validation		
	Stage d'initiation aux soins	1 semaine		Validation		

DFGSO2 S4		ENSEIGNEMENTS THEORIQUES			UE10 UE11 UE12 UE13 UE14 (Epreuves écrites)	
UE	Matière	Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves	
					Session de mai	Session de rattrapage
UE10	Hygiène hospitalière	2 h	CM	1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR
		20 h enseignement tutoré				
UE11	Psychologie	10 h	CM/TD	1	30 min QCM et/ou QROC et/ou QR	30 min QCM et/ou QROC et/ou QR
UE12	Microbiologie générale	24 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	Immunologie	20 h	CM	1	Contrôle continu intégral	
	Biologie moléculaire et cellulaire de l'écosystème buccal	20 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
UE13	Anatomie partie 2	12 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	Physiologie	36 h	CM	1,5	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
UE14	Technologie des matériaux	28 h	CM	1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR
	Implantologie	6 h	CM	1	30 min QCM et/ou QROC et/ou QR	30 min QCM et/ou QROC et/ou QR
	CFAO principes	4 h	CM			

DFGSO2 S3 et S4		ENSEIGNEMENTS PRECLINIQUES			UE7 UE15 (Epreuves de travaux pratiques et travaux dirigés)		
UE / Matière		Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves		
					Session de décembre	Session de mai	Session de rattrapage
UE7	Formation à la sécurité	3 h	TD	1	A la rentrée 1 épreuve de 1 h QCM		A la rentrée 1 épreuve de 1 h QCM
UE7	Morphologie dentaire	12 séances x 2,5 h +travail à domicile	TP	1	1 épreuve de 3 h		1 épreuve de 3 h
UE7 UE15	Odontologie conservatrice Positions ergonomiques de travail	16 séances x 4 h	TP	1	1 épreuve de 3 h	1 épreuve de 3 h	1 épreuve de 3 h pour chaque semestre non validé
UE15	Endodontie	13 séances x 4 h	TP	1		- 1 épreuve de 4 h : ¼ de la note - 1 épreuve de 4 h : ½ de la note - contrôle continu : ¼ de la note	1 épreuve de 4 h
UE7 UE15	Prothèse amovible	26 séances x 3 h	TP	1	- 1 épreuve de 3 h : ¾ de la note - contrôle continu : ¼ de la note	- 1 épreuve de 3 h : ¾ de la note - contrôle continu : ¼ de la note	1 épreuve de 3 h pour chaque semestre non validé

DFGSO2 S3 et S4		ENSEIGNEMENT DE LANGUES ETRANGERES		UE16 (Centre de Ressources Universitaire de Langues)		
UE / Matière		Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves	
					Session de mai	Session de rattrapage
UE16	Anglais	80 h de travail étudiant dont 44 h TD		Validation	Contrôle continu intégral	

DFGSO2 S3 et S4	UE17 (Enseignements complémentaires)			
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves	
			Session de mai	Session de rattrapage
Intérêt général : Vie de la Faculté	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité	Assiduité
Transition écologique en chirurgie dentaire	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité : présence obligatoire aux différentes séances de travail Présentation orale du projet devant un jury composé de l'enseignant coordinateur et de 3 autres enseignants de la Faculté sous forme d'un diaporama en début et en fin de projet. Évaluation de la mise en œuvre du projet	Assiduité : présence obligatoire aux différentes séances de travail Présentation orale du projet devant un jury composé de l'enseignant coordinateur et de 3 autres enseignants de la Faculté sous forme d'un diaporama en début et en fin de projet. Évaluation de la mise en œuvre du projet
Allemand	50 h de travail étudiant dont 20 h TD	Validation	Contrôle continu selon le mode Validé / Non validé	Epreuve personnalisée selon les résultats des étudiants en première session.
Biomimétisme	15h CM	Validation	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
Journal Club	8 X 2h TD	Validation	Contrôle continu intégral	
Autres enseignements communs avec Médecine	Se référer aux informations disponibles sur le site de la Faculté de Médecine : <ul style="list-style-type: none"> • Formation à la méthodologie de recherche clinique • Médecine et communication visuelle • Langue des signes française • Connaissance de l'institution hospitalière 			
UE de Master	Se référer aux modalités de contrôle du Master choisi à la Faculté de Chirurgie Dentaire ou à la Faculté de Médecine			
Sport	Se référer à la liste du SUAPS			

DFGSO3 équivalent L3 S5 - S6

I. Répartition des unités d'enseignement à valider et attribution des crédits européens

L'année de DFGSO3 comporte 15 unités d'enseignement.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

L'année de DFGSO3 totalisant **60 ECTS**. Cette année le S5 comptera 32 ECTS et le S6 28 ECTS.

Les crédits ECTS sont attribués au vu de la validation de chaque unité d'enseignement.

Les crédits ECTS, affectés à des enseignements dispensés sur les 2 semestres de l'année, sont attribués à l'issue du second trimestre.

Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

DFGSO3 1 ^{er} semestre S5			
UE	Disciplines	Coordinateurs	Crédits
UE1	Odontologie conservatrice Endodontie Technologie des matériaux	Pr Haïkel (Odontologie conservatrice-Endodontie) Pr Ball (Biomatériaux)	4
UE2	Prothèse amovible Prothèse fixée CFAO Implantologie	Dr Etienne (Prothèses et CFAO) Dr Bahi-Gross (Implantologie)	4
UE3	Séméiologie médicale Pathologie maxillo-bucco-dentaire Imagerie niveau 2	Pr Weber (Séméiologie médicale) Dr Bahi-Gross (Pathologie maxillo-bucco-dentaire) Dr Gros (Imagerie)	4
UE4	Santé publique Module 1 : Service sanitaire (Partie 1) Posture et travail : prévention des rachialgies	Dr Offner	2
UE5	Anatomie partie 3	Pr Clavert	3
UE6	Anglais	Mme Ponpon	3
UE7	Pratique odontologique préclinique TP : <ul style="list-style-type: none"> • Odontologie conservatrice • Endodontie • Prothèse amovible • Prothèse fixée 	Pr Haïkel (Odontologie conservatrice-Endodontie) Dr Etienne (Prothèses)	10
Total ECTS			30

DFGSO3 2 ^{ème} semestre S6			
UE	Disciplines	Coordinateurs	Crédits
UE8	Odontologie pédiatrique Croissance et développement psychomoteur Orthopédie dento-faciale	Pr Clauss (Odontologie pédiatrique et croissance) Dr Bolender (Orthopédie dento-faciale)	3
UE9	Biologie moléculaire et cellulaire de l'homéostasie tissulaire Anatomie pathologique	Pr Meyer (Biologie) Dr Jung (Anatomie Pathologique)	3
UE10	Hématologie Oncologie	Dr Bahi-Gross	3
UE11	Pharmacologie spécifique : mode d'action des médicaments en odontologie Pharmacologie clinique	Pr Monassier (Pharmacologie spécifique) Dr Bahi-Gross (pharmacologie clinique)	2
UE12	Parodontologie Odontologie chirurgicale	Pr Huck (Parodontologie) Dr Bahi-Gross (Odontologie chirurgicale)	3
UE13	Santé Publique Module 2 : Hygiène et asepsie en Odontologie	Dr Offner	3
UE14	Pratique odontologique préclinique TP : <ul style="list-style-type: none"> • Odontologie conservatrice • Endodontie • Prothèse amovible • Prothèse fixée • Implantologie • Occlusodontie • Orthopédie dento-faciale • Odontologie pédiatrique • Service sanitaire (projet) • Stage d'observation clinique 	Pr Haïkel (Odontologie conservatrice - Endodontie) Dr Etienne (Prothèses) Dr Waltmann (Implantologie) Dr Van Bellinghen (Occlusodontie) Dr Bolender (Orthopédie dento-faciale) Dr Offner (service sanitaire / stage d'observation) Pr Clauss (Odontologie pédiatrique)	11
UE15	Enseignement complémentaire au choix	En fonction des EC	2
Total ECTS			30

II. Validation des unités d'enseignement

Chacune de ces unités d'enseignement sera validée séparément sans compensation possible entre elles. La validation d'une unité d'enseignement est acquise en obtenant une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'examen final. La compensation s'opère à l'intérieur d'une UE.

Il n'y a pas de note éliminatoire.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement, l'étudiant garde les notes des matières dans lesquelles il a obtenu la moyenne.

Aucune note égale ou supérieure à la moyenne au sein d'une même unité d'enseignement n'est conservée d'une année à l'autre en cas de redoublement.

La validation d'une de ces unités d'enseignement reste définitivement acquise même en cas de redoublement de DFGSO3 à l'exception de l'UE7 et l'UE14.

Les UE1, UE2, UE3, UE4 et UE5 font l'objet d'un contrôle terminal en décembre.

Les UE8, UE9, UE10, UE11, UE12, UE13 font l'objet d'un contrôle terminal en mai.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement, le candidat doit composer dans les matières de l'unité d'enseignement où il n'a pas obtenu la moyenne.

Pour pouvoir être déclaré admis à l'issue de la 2^{ème} session, le candidat doit avoir la moyenne dans l'unité ou les unités d'enseignement ayant motivé son ajournement à la 1^{ère} session.

III. Validation des unités d'enseignement UE7 et UE14 (Pratique odontologique préclinique)

Formation à la sécurité

Une formation à la sécurité, obligatoire, est organisée en ligne via la plateforme Moodle. Elle a pour thématiques : la présentation des locaux, la tenue et le comportement, le matériel, la propreté et le rangement, l'évaluation des risques.

A l'issue de la formation, l'étudiant doit valider un test (QCM) pour pouvoir débiter les travaux pratiques. En cas d'échec, L'étudiant peut repasser le test après avoir visualisé le cours de sécurité une deuxième fois. Il n'y a pas de limite dans le nombre de tentative pour valider le test.

La validation de cette formation est obligatoire avant le début des travaux pratiques. Tout étudiant manquant à ses obligations (sécurité, respect des locaux, du matériel, tenue ...) peut se voir exclure des travaux pratiques.

Pratique odontologique préclinique

La validation des UE7 et UE14 implique l'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 dans chacune des disciplines de travaux pratiques qui le compose : prothèse fixée, prothèse amovible, implantologie, odontologie conservatrice, endodontie, orthopédie dento-faciale, odontologie pédiatrique, occlusodontie, simulation, service sanitaire (projet).

Une note inférieure à 10/20 dans l'une des disciplines composant les unités d'enseignement UE7 et UE14 ajourne l'étudiant. Celui-ci refait le TP ou le TD dans lequel il n'a pas obtenu la moyenne, selon les conditions définies. Les notes supérieures à 10/20 sont conservées.

Les UE7 et UE14 ne sont pas capitalisables et seront refaites en cas de redoublement.

IV. Validation de l'unité d'enseignement UE14 (Stage d'observation clinique)

A l'issue des examens de la première session du S6, tous les étudiants de DFGSO3 suivront un stage obligatoire d'observation clinique, dans les disciplines hospitalières odontologiques, d'une durée d'une semaine en juin ou juillet (en fonction de l'obligation d'un rattrapage ou non).

Une journée est organisée en vue de la présentation des Unités Fonctionnelles : **la présence est obligatoire**. Ce stage est validé par l'assiduité. La règle des absences s'applique.

Objectifs pédagogiques

Découvertes des différentes Unités Fonctionnelles du Pôle de Médecine et Chirurgie Bucco-dentaires. Ce stage d'observation permet d'appréhender l'organisation pratique, les différents circuits et les modalités de prise en charge des patients. Il permettra aussi de connaître l'équipe soignante et administrative. Ainsi lors du début des stages cliniques en S7 l'étudiant sera familiarisé et prêt à prendre en charge les patients.

Liste des UF cliniques du Pôle

8601	Pathologie et chirurgie buccale	8607	Parodontologie
8603	Odontologie Conservatrice – Endodontie	8608	Laboratoire de Prothèses
8604	Prothèses	8609	Radiologie
8606	Odontologie Pédiatrique	8616	Consultations d'Accueil Santé Urgence

Rattrapage du stage d'observation clinique: en cas de non validation, le stage doit être refait dans les mêmes conditions avant la rentrée universitaire de DFASO1.

La non validation de ce stage implique le redoublement de DFGSO3. En cas de redoublement de DFGSO3, ce stage est obligatoirement refait, qu'il ait été validé ou non.

V. Validation de l'unité d'enseignement UE6 (Anglais obligatoire)

Se référer aux modalités de contrôle du Centre de Ressource de Langues

VI. Validation de l'unité d'enseignement UE15 (Enseignement complémentaire au choix)

Choix d'optionnel

L'étudiant qui a choisi un autre enseignement que celui dispensé par la Faculté de Chirurgie Dentaire doit veiller à la compatibilité de son choix de formation avec les grilles horaires de son année d'étude. Tout choix d'un enseignement complémentaire autre que ceux dispensés par la Faculté de Chirurgie Dentaire ou la Faculté de Médecine doit faire l'objet d'une demande écrite déposée auprès du Doyen lors du choix d'option.

Le choix de l'enseignement complémentaire de DFGSO3 doit être obligatoirement différent de celui validé au titre de DFGSO2.

Cas des langues étrangères

Seuls les étudiants ayant choisi une langue étrangère dispensée au CRL ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur hors Université Populaire comme enseignement complémentaire, pourront poursuivre, toujours au titre des enseignements complémentaires au choix, cet enseignement en DFGSO3. Cet enseignement doit être d'un niveau supérieur à celui suivi en DFGSO2.

Equivalence de validation

L'équivalence d'un enseignement complémentaire est accordée par le Doyen au vu de la validation d'une formation ne relevant pas d'un établissement d'enseignement supérieur. Elle ne pourra être accordée que pour des enseignements dispensés par un organisme officiel et sanctionnée par un examen final, à condition d'avoir bénéficié d'une autorisation d'inscription préalable accordée par écrit par le Doyen en début d'année universitaire. Une seule équivalence au titre d'une option libre ou d'un enseignement d'ouverture pourra être accordée durant le DFGSO2 et DFGSO3.

Une dispense de validation pourra être accordée aux étudiants inscrits sur les listes de *sportif de haut niveau*.

Dispenses de validation

En cas de dispense de l'enseignement complémentaire au titre d'une option libre ou d'un enseignement d'ouverture accordée en DFGSO2, l'étudiant devra choisir, pour le DFGSO3, soit un enseignement dispensé par la Faculté de Chirurgie Dentaire ou la Faculté de Médecine, soit une unité d'enseignement de master (M1), soit le stage d'initiation à la recherche.

De même, un étudiant ayant validé au titre de DFGSO2 soit un enseignement dispensé par la Faculté de Chirurgie Dentaire ou la Faculté de Médecine, soit une unité d'enseignement de M1, pourra être autorisé à choisir une option libre ou un enseignement d'ouverture.

Master

Tout étudiant qui aura validé une unité d'enseignement de M1 d'une valeur minimum de 3 ECTS pourra bénéficier d'une dispense de l'enseignement complémentaire sur demande écrite adressée au Doyen, accompagnée de l'attestation de réussite correspondante.

La validation d'une UE de M1 ne peut donner lieu à la dispense que d'un seul enseignement complémentaire à la fois.

Réalisation d'une action d'intérêt général ou associatif

La dispense de validation d'un enseignement complémentaire pourra être accordée pour la réalisation d'une action d'intérêt général ou associatif.

Le projet sera soumis à l'étude et à l'avis d'une commission composée du Doyen, du Vice-Doyen chargé des enseignements et d'un enseignant de la discipline concernée par le projet.

L'étudiant doit présenter par écrit son projet au Doyen.

Redoublement de DFGSO2 et/ou de DFGSO3

L'unité d'enseignement UE15 doit être obligatoirement validée pour le passage en DFGSO1.

La validation de l'enseignement complémentaire de DFGSO3 reste acquise même en cas de redoublement.

Cette UE a pu être validée par anticipation lors du redoublement de DFGSO2.

VII. Admission en DFASO1 / Redoublement de DFGSO3

L'admission en DFASO1 exige la validation de S3, S4, S5 et S6.

En cas de redoublement de DFGSO3, le candidat ne conserve que le(s) unité(s) d'enseignement déjà validée(s) à l'exception des unités d'enseignement **UE7, UE13 et UE14** qu'il devra refaire.

Les étudiants ayant validé DFGSO3 ne seront autorisés à s'inscrire en DFASO1 qu'après restitution du matériel de travaux pratiques mis à leur disposition en DFGSO2 et DFGSO3.

VIII. Cas particuliers des passerelles

Chaque étudiant issu d'une passerelle participera à une journée d'information sur les mises à niveau indispensables. **La présence est obligatoire.**

DFGSO3 S5		ENSEIGNEMENTS THEORIQUES			UE1 UE2 UE3 UE4 UE5 (Epreuves écrites)	
UE	Matière	Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves	
					Session de décembre	Session de rattrapage
UE1	Odontologie conservatrice - Endodontie	31 h	CM	1	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR	1 h QCM et/ou QROC et/ou QR
	Technologie des matériaux	27 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
UE2	Prothèse amovible	20 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	Prothèse fixée	20 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	CFAO : le flux numérique clinique	4h	CM			
	Implantologie	9 h	CM	1	30 min QROC	30 min QROC
UE3	Pathologie maxillo-bucco-dentaire	16 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	Séméiologie médicale	18 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	Imagerie niveau 2	5 h	CM	1	30 min QCM et/ou QROC et/ou QR	30 min QCM et/ou QROC et/ou QR
		2 h	TP	1	Assiduité	Assiduité
UE4	Santé Publique module 1	12 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
		1 h	TD			
	Posture et travail : prévention des rachialgies	2 h 2 h 30	TD TP	1	Assiduité	Rapport écrit
UE5	Anatomie partie 3	25h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
		14h	TP			

DFGSO3 S6		ENSEIGNEMENTS THEORIQUES			UE8 UE9 UE10 UE11 UE12 (Epreuves écrites)	
UE	Matière	Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves	
					Session de mai	Session de rattrapage
UE8	Orthopédie dento-faciale	12 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	Odontologie pédiatrique	13 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	Croissance et développement psycho-moteur	3 h	TD	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
UE9	Biologie moléculaire et cellulaire de l'homéostasie tissulaire	8 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	Anatomie pathologique	2 h	TD	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
UE10	Hématologie	4 x 2 h	TD	1	Contrôle continu : ¼ de la note 1 h QCM et/ou QROC et/ou QR : ¾ de la note	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	Oncologie	10 h enseignement tutoré				
UE11	Pharmacologie spécifique : mode d'action des médicaments en odontologie	10 h	CM	0,5	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	Pharmacologie clinique	10 h	CM	0,5	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
UE12	Parodontologie	16 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	Odontologie chirurgicale	15 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
UE13	Santé Publique	3 h	TD	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM Assiduité	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
	Module 2 : hygiène et asepsie en odontologie	20 h enseignement tutoré				
		20 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
		2 h	CM	1	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM

DFGSO3 S5 et S6		ENSEIGNEMENTS PRECLINIQUES		UE7 UE14 (Epreuves de travaux pratiques et travaux dirigés)		
UE / Matière		Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves		
				Session de décembre	Session de mai	Session de rattrapage
UE7	Formation à la sécurité	3 h TD	1	A la rentrée 1 épreuve de 1 h QCM		A la rentrée 1 épreuve de 1 h QCM
UE7 UE14	Odontologie conservatrice	13 séances de 3h30 TP	1	1 épreuve de 2 h : coefficient 1	1 épreuve de 2 h : coefficient 1	1 épreuve de 2 h pour chaque semestre non validé
UE7 UE14	Endodontie	56 h TP	1	1 épreuve de 4 h : $\frac{3}{4}$ de la note - contrôle continu : $\frac{1}{4}$ de la note	- 1 épreuve de 4 h : $\frac{3}{4}$ de la note - contrôle continu : $\frac{1}{4}$ de la note	1 épreuve de 4 h pour les 2 semestres
UE7 UE14	Prothèse amovible	78 h TP	1	- 1 épreuve de 3 h : $\frac{3}{4}$ de la note - contrôle continu : $\frac{1}{4}$ de la note	- 1 épreuve de 4 h : $\frac{3}{4}$ de la note - contrôle continu : $\frac{1}{4}$ de la note	-1 épreuve de 3 h en cas de non validation de S5 -1 épreuve de 4 h en cas de non validation de S6 soit 2 épreuves (3 h et 4 h) pour un étudiant n'ayant validé aucun des 2 semestres
UE7 UE14	Prothèse fixée	144 h TP	1	- 1 épreuve de 3 h : $\frac{3}{4}$ de la note - contrôle continu : $\frac{1}{4}$ de la note	- 1 épreuve de 3 h : $\frac{3}{4}$ de la note - contrôle continu : $\frac{1}{4}$ de la note	-1 épreuve de 3 h en cas de non validation de S5 -1 épreuve de 3 h en cas de non validation de S6, soit 2 épreuves de 3 h pour un étudiant n'ayant validé aucun des 2 semestres
UE14	Odontologie pédiatrique	3h TD <hr/> 15h TP (5 x 3h)	1		Contrôle continu intégral	- l'étudiant doit refaire au cours de séances organisées à cet effet 2 des épreuves proposées à la session de mai (tirées au sort) - 1 épreuve de 1 h
UE14	Orthopédie dento-faciale	18 h TP	1		- 1 épreuve d'analyse céphalométrique de 1h30 : $\frac{3}{4}$ de la note - contrôle continu : $\frac{1}{4}$ de la note	-1 épreuve de 1 h 30 en cas de non validation de S6
UE14	Occlusodontie	4 h CM 12 h TP	1		Contrôle continu	30 min QR et/ou QROC et/ou QCM
UE14	Implantologie	7 h TP	1		Assiduité	30 min QR et/ou QROC et/ou QCM

DFGSO3 S5 et S6		ENSEIGNEMENTS PRECLINIQUES		UE7 UE14 (Epreuves de travaux pratiques et travaux dirigés)		
UE / Matière		Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves		
				Session de décembre	Session de mai	Session de rattrapage
UE14	Service Sanitaire	3 h de TD	1		Mémoire (présentation action de prévention)	Mémoire (présentation action de prévention)
		20h d'enseignement tutoré en ligne				
UE14	Stage d'observation clinique	1 semaine (9 demi-journées)	Validation		Assiduité	Assiduité

DFGSO3 S5 et S6		ENSEIGNEMENT DE LANGUES ETRANGERES		UE6 (Centre de Ressources Universitaire de Langues)	
Matière		Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves	
				Session de mai	Session de rattrapage
Anglais		40 h de travail étudiant dont 20 h TD	Validation	Contrôle continu intégral	

DFGSO3 S5 et S6		UE15 (Enseignements complémentaires)		
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves	
			Session de mai	Session de rattrapage
Allemand	50 h travail étudiant dont 20 h TD	Validation	Contrôle continu selon le mode Validé / Non-validé	Epreuve personnalisée selon les résultats des étudiants en première session.
Intérêt général : Vie de la Faculté	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité	Assiduité
Biomimétisme	15h CM	Validation	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM	1 h QR et/ou QROC et/ou QCM
Journal Club	8 X 2h TD	Validation	Contrôle continu intégral	
Transition écologique en chirurgie dentaire	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité : présence obligatoire aux différentes séances de travail Présentation orale du projet devant un jury composé de l'enseignant coordinateur et de 3 autres enseignants de la Faculté sous forme d'un diaporama en début et en fin de projet. Évaluation de la mise en œuvre du projet	Assiduité : présence obligatoire aux différentes séances de travail Présentation orale du projet devant un jury composé de l'enseignant coordinateur et de 3 autres enseignants de la Faculté sous forme d'un diaporama en début et en fin de projet. Évaluation de la mise en œuvre du projet
Stage d'initiation à la recherche	100 h minimum	1	Réalisation d'un poster au format A0 (841x1189mm) qui a pour but de présenter la problématique de la recherche, la méthodologie, les résultats et une brève conclusion Présentation des travaux sur la base du poster devant un jury composé : <ul style="list-style-type: none"> • du responsable de l'enseignement • d'un enseignant-chercheur Durée de la présentation : 10 min Entretien avec le jury : 10 min	L'étudiant doit refaire un stage de 2 semaines à temps plein et présenter un nouveau poster devant un jury composé : <ul style="list-style-type: none"> • du responsable de l'enseignement • d'un enseignant-chercheur Durée de la présentation : 10 min Entretien avec le jury : 10 min
Autres enseignements communs avec Médecine	Se référer aux informations du site de la Faculté de Médecine : <ul style="list-style-type: none"> • Formation à la méthodologie de recherche clinique • Médecine et communication visuelle • Langue des signes française • Connaissance de l'institution hospitalière 			
UE de Master	Se référer aux modalités de contrôle du Master choisi à la Faculté de Chirurgie Dentaire ou à Faculté de Médecine			

DFGSO3 S5 et S6	UE15 (Enseignements complémentaires)		
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves
Réalisation d'une action d'intérêt général ou associatif	Présentation d'un projet personnel		
Sport	Se référer à la liste du SUAPS		

Enseignements libres au choix ou complémentaires

Tableau récapitulatif de l'offre en enseignements complémentaires			
Année	Lieu	Intitulé de l'enseignement	Période
DFGSO2	Faculté de Chirurgie Dentaire	Master biologie Santé : Parcours Biomatériaux pour la santé <i>(commun avec la Faculté de Médecine)</i> <i>Uniquement pour les étudiants redoublants</i>	S3+S4
		Journal Club	S3+S4
		Biomimétisme pour la conception de nouveaux biomatériaux	S3+S4
		Intérêt général : Vie de la Faculté	S3+S4
		Transition écologique en chirurgie dentaire	
	Faculté de Médecine	Allemand	S3+S4
		Connaissance de l'institution hospitalière	S3+S4
		Formation à la méthodologie de recherche clinique	S3+S4
		Langue des signes française	S3+S4
		Médecine et communication visuelle	S3
		Autre master	S3+S4
	SUAPS	Sport	S4
	DFGSO3	Faculté de Chirurgie Dentaire	Intérêt général : Vie de la Faculté
Master biologie Santé : Parcours Biomatériaux pour la santé Parcours Intelligence en données de santé			S5+S6
Journal Club			S5+S6
Biomimétisme pour la conception de nouveaux biomatériaux			S5+S6
Stage d'initiation à la recherche			S5+S6
Transition écologique en chirurgie dentaire			
Faculté de Médecine		Allemand	S5+S6
		Connaissance de l'institution hospitalière	S5+S6
		Formation à la méthodologie de recherche clinique	S5+S6
		Langue des signes française	S5+S6
		Médecine et communication visuelle	S5
		Autre master	S5+S6

Tableau récapitulatif de l'offre en enseignements complémentaires			
Année	Lieu	Intitulé de l'enseignement	Période
DFGSO3	SUAPS	Sport	S5
DFASO1	Faculté de Chirurgie Dentaire	Intérêt général : Vie de la Faculté	S7+S8
		Master biologie Santé : Parcours Biomatériaux pour la santé Parcours Intelligence en données de santé	S7+S8
		Monitorat	S7+S8
		Soins dentaires sous anesthésie générale chez l'enfant	S7+S8
		Stage d'initiation à la recherche	S7+S8
		TICE : Médias numériques, univers virtuels	S7+S8
		Réalisation d'un poster à visée pédagogique	S7+S8
		Parcours de soins des personnes en situation de handicap dans le cadre du réseau Handident Alsace	S7+S8
		Transition écologique en chirurgie dentaire	S7+S8
	Les 1000 premiers jours de la vie: première visite dentaire et prévention	S7+S8	
Faculté de Médecine	Autre master	S7+S8	
DFASO2	Faculté de Chirurgie Dentaire	Acquisition des bonnes pratiques en salle d'opération	S10
		Parcours de soins des patients porteurs de maladies orales/dentaires rares	S9+10
		Intérêt général : Vie de la Faculté	S9+S10
		Master biologie Santé : Parcours Biomatériaux pour la santé Parcours Intelligence en données de santé	S9+S10
		Monitorat	S9+S10
		Préparation au Concours de l'Internat	S9+S10
		Stage d'initiation à la recherche	S9+S10
		Approche multidisciplinaire du Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil chez l'enfant (SAOS pédiatrique)	S9 + S10
		TICE : Médias numériques, univers virtuels	S9+S10
		Réalisation d'un poster à visée pédagogique	S9+S10

Tableau récapitulatif de l'offre en enseignements complémentaires			
Année	Lieu	Intitulé de l'enseignement	Période
		Les 1000 premiers jours de la vie: première visite dentaire et prévention	S9+S10
		Transition écologique en chirurgie dentaire	S9+S10
	Faculté de Médecine	Autre master	S9+S10
T1	Faculté de Chirurgie Dentaire	Présentation d'un cas clinique (« case report »)	S11+S12
		Découverte de la Formation Continue	S11+S12
		Initiation à l'implantologie orale <i>(sous condition : EC IBODE validé en DFASO2)</i>	S11+S12
		Intérêt général : Vie de la Faculté	S11+S12
		Master biologie Santé : Parcours Biomatériaux pour la santé Parcours Intelligence en données de santé	S11+S12
		Monitorat	S11+S12
		Préparation au Concours de l'Internat	S11+S12
		Approche multidisciplinaire du Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil chez l'enfant (SAOS pédiatrique)	S11+S12
		Assistance opératoire de traitements complexes en parodontologie <i>(sous condition : option sur l'année non compatible avec stage extériorisé)</i>	S11+S12
		Gestion de l'halitose	S11+S12
		FADA : Formation Avancée en Dentisterie Adhésive	S11+S12
		Chirurgie parodontale	S11+S12
		Transition écologique en chirurgie dentaire	S11+S12
		Les 1000 premiers jours de la vie: première visite dentaire et prévention	S11+S12
	Faculté de Médecine	Autre master	S11+S12

Transition écologique en chirurgie dentaire – DFGSO2 à T1	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Acquérir des connaissances dans le domaine de l'écologie et du développement durable et plus spécifiquement sur la démarche écoresponsable en chirurgie dentaire ○ Élaborer et mettre en œuvre un projet personnel en rapport avec la thématique de la transition écologique en chirurgie dentaire
Recrutement	<p>Le recrutement se fait sur demande écrite motivée. L'équipe pédagogique se réserve le droit d'accepter ou refuser une demande. 10 étudiants (de DFGSO2 à T1) maximum pour l'année.</p>
Equipe pédagogique	<p>Dr S. JUNG (MCU-PH, Biologie orale, coordinatrice) Dr D. Offner (MCU-PH, Santé publique) Autres enseignants intéressés par les projets proposés par les étudiants</p>
Programme	<p>Enseignement en présentiel 1^{ère} séance : - Présentation des grands principes de l'empreinte écologique et de la démarche écoresponsable en chirurgie dentaire - Réflexion et mise en place des projets des étudiants (travail en binômes) Les séances suivantes sont fixées selon les besoins des étudiants et l'avancée des projets</p> <p>Travail personnel - En binômes - Élaboration et mise en œuvre d'un projet personnel en rapport avec la thématique de la transition écologique en chirurgie dentaire</p>
Validation	<p>Assiduité : présence obligatoire aux différentes séances de travail Présentation orale du projet devant un jury composé de l'enseignant coordinateur et de 3 autres enseignants de la Faculté sous forme d'un diaporama en début et en fin de projet. Évaluation de la mise en œuvre du projet</p>

Biomimétisme pour la conception de nouveaux biomatériaux	
DFGSO2 – DFGSO3	
Objectifs	Les objectifs de cet enseignement est de comprendre le concept de biomimétisme (prendre exemple sur le vivant) et appréhender comment ce dernier peut être utilisé pour la conception de nouveaux matériaux. Le champ d'application sera restreint aux biomatériaux. Il s'inscrit dans une approche de plus en plus répandue en chirurgie dentaire visant à adapter les matériaux et les protocoles d'utilisation de ces derniers en se basant sur les connaissances de physiologie/histologie des tissus buccaux.
Recrutement	20 étudiants
Equipe pédagogique	Pr V. BALL
Programme	<p>*Description des propriétés mécaniques, structurales et optiques de plusieurs matériaux synthétisés par des organismes vivants (algues, papillons morpho, diatomées)- comparaison avec les mêmes propriétés de matériaux synthétiques.</p> <p>*Exposer les grands principes utilisés pour la synthèse de matériaux organiques, inorganiques et composites par les organismes vivants.</p> <p>*Quelques exemples de matériaux et de biomatériaux bio-inspirés (velcro, colles à bases de catecholamines)</p> <p>20 heures de cours magistraux</p>
Validation	Evaluation terminale : épreuve d'une heure (QR, QROC et QCM)

Journal Club

DFGSO2 - DFGSO3

Objectifs	<p>Les objectifs de cet enseignement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer ses capacités de communication. - Savoir mener une recherche bibliographique et/ou une analyse critique d'une bibliographie - Travailler en équipe et gérer la communication en équipe <p>Ces objectifs doivent permettre à l'étudiant de se préparer à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre un acteur de prévention en sachant expliquer clairement à un patient des processus physiologiques et pathologiques pour lui permettre d'adhérer à des stratégies de préventions. - Savoir expliquer ses plans de traitement et ses choix thérapeutiques - Etre capable de pratiquer une chirurgie dentaire basée sur les preuves en cherchant rapidement une information et en vérifier les fondements - Etre capable de communiquer au sein d'une équipe pluridisciplinaire comme on peut la retrouver dans un cabinet dentaire.
Recrutement	20 étudiants maximum
Equipe pédagogique	Pr F. MEYER
Programme	<p>Cet enseignement complémentaire est basé sur un ensemble de cours portant sur la recherche documentaire et les outils associés, la rédaction d'une note de synthèse, la préparation d'une présentation orale. Ces cours sont accompagnés d'un travail personnel de l'étudiant seul ou en groupe portant sur des questions d'actualité en médecine/chirurgie-dentaire permettant d'expérimenter les différents aspects qui auront été évoqués en cours.</p> <p>12 séances de 2h de TD</p>
Validation	Contrôle continu intégral. L'évaluation portera sur les travaux réalisés au cours des séances de TD dont : une note de synthèse, une présentation orale et un rapport d'activité.

Stage d'initiation à la recherche	
DFGSO3 - DFASO1 - DFASO2	
Objectifs	La forme de cet enseignement est celle d'un stage effectué dans un laboratoire de recherche, au cours duquel l'étudiant doit acquérir certaines bases et principes de la démarche scientifique. Le stagiaire est initié aux approches méthodologiques, à l'expérimentation, à l'analyse des données expérimentales et à la réalisation d'un poster. Cet enseignement peut constituer une très bonne préparation au stage de Master 2.
Recrutement	Le recrutement se fait sur entretien de motivation. 5 étudiants maximum à répartir par année.
Equipe pédagogique	Pr F. Meyer, coordinateur (PU-PH, Sciences biologiques) Enseignants chercheurs Chercheurs
Laboratoires d'accueil	Tout laboratoire labellisé : le champ thématique étant très ouvert quant aux approches expérimentales mais particulièrement dédié aux domaines des sciences de la santé...
Validation	<p>Le stage requiert une présence effective d'une durée minimale de 100 h au laboratoire et s'effectue sous la responsabilité et la direction d'un chercheur ou enseignant-chercheur.</p> <p>La validation du stage implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'un poster (format A0) - une présentation, sous forme de diaporama du travail effectué, devant un jury constitué : <ul style="list-style-type: none"> o du directeur de stage o de l'enseignant-chercheur de la Faculté coordinateur o et de un à deux chercheurs titulaires nommés par le coordinateur. <p>L'étudiant doit montrer sa capacité à présenter clairement, et si possible de façon critique, une approche expérimentale.</p> <p>Durée de la présentation : 15 mn Entretien avec le jury : 15 mn</p>

Intérêt général : Vie de la Faculté	
DFGSO2 - DFGSO3 - DFASO1 - DFASO2 - T1	
Objectifs	<p>Cette activité a pour objectif de permettre à l'étudiant de s'investir dans la <i>vie de la Faculté</i>, au travers de ses diverses manifestations et de son fonctionnement : Journées des Universités, Journée Portes Ouvertes, plannings, reprographie, Commission du Patrimoine, soirées « Découverte » des T1, Amicale des Etudiants en Chirurgie Dentaire, Média, Bibliothèque...</p> <p>Cet optionnel se décline selon 6 options différentes décrites ci-après. Les options de 1 à 4 sont ouvertes à des volontaires qui valident une autre option mais qui souhaitent participer aux actions de la Faculté.</p> <p>Les étudiants qui choisissent les options 1, 3 et 4 participent automatiquement à l'option 2 par roulements.</p> <p>La durée de l'enseignement se déroule selon un calendrier annuel défini par l'équipe pédagogique et les étudiants.</p>
Recrutement	<p>Le recrutement se fait sur demande écrite motivée adressée au Doyen et à l'équipe pédagogique, qui se réservent le droit d'accepter ou refuser une demande. Cet enseignement s'adresse aux étudiants comme suit.</p> <p>Pour chaque option de 1 à 4 : 12 à 15 étudiants répartis entre les 5 promotions</p> <ul style="list-style-type: none"> → DFGSO2 , DFGSO3 , DFASO1 , DFASO2 et T1 <p>Pour l'option 5 : 1 étudiant option ne pouvant être choisie qu'une fois pendant tout le cursus</p> <ul style="list-style-type: none"> → DFASO1, DFASO2 et T1 <p>Pour l'option 6 : 3 étudiants répartis entre les 2 promotions</p> <ul style="list-style-type: none"> → DFGSO2 et DFGSO3
Equipe pédagogique	<p>Pr F. Meyer, coordinatrice, Doyen chargé de la Pédagogie (PU-PH, Sciences biologiques) Pr O. Huck, Vice-Doyen chargé des relations extérieures (PU-PH, Parodontologie)</p>
Programme	<p>Option 1 (50h minimum) Enseignants référents : Pr F.Meyer Elaboration des plannings cliniques de l'année et des plannings des congés durant l'année universitaire et l'été ainsi qu'une participation à l'option 2 par roulements.</p> <p>L'objectif est d'aboutir à la production d'un planning clinique individuel pour chaque étudiant de DFASO1, DFASO2 et T1 en adéquation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> → les objectifs pédagogiques propres à chaque promotion → les besoins en effectif de chaque structure interne → les disponibilités nécessaires pour satisfaire aux besoins d'enseignement libre de chaque étudiant (EC, Monitorat, Master...). <p>Après avoir recueilli les vœux relatifs aux vacances dans chaque promotion et avoir équilibré les choix, les étudiants doivent, sur le même modèle que les emplois du temps de l'année, réaliser un planning individuel pour chaque étudiant.</p> <p>Option 2 (50h minimum) Enseignants référents : Pr O.Huck / Pr F.Meyer Participation à tous les événements de la Faculté et à la bibliothèque</p> <p>Les étudiants inscrits dans cet enseignement participent à l'organisation des Journées des Universités et des Journées Portes Ouvertes ainsi que des soirées « Découverte » des T1 ou des soirées de formation, aux Journées de la Science et autres... et s'engagent à leur présence lors de tous ces événements. Ils sont amenés également à gérer la bibliothèque du musée et des posters.</p> <p>Option 3 (50h minimum) Enseignants référents : Groupe MEDIA, ainsi qu'une participation à l'option 2 par roulements.</p> <p>Les étudiants participent à la préparation et à la parution d'un journal d'information trimestriel de la Faculté. Ils devront faire preuve de l'une ou l'autre des compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> → fibre littéraire ou journalistique, → compétence graphique et ou informatique, → photographie et illustration. <p>Mise en place d'une ligne éditoriale, d'un rubriquage, de la conception d'une charte graphique/maquette, de la rédaction d'articles jusqu'à l'étape de publication, création de films pédagogiques, prévention des risques, respect des sites, promotionnels ...</p> <p>Option 4 (80h minimum) Enseignant référent : Pr F. Meyer Amicale présidence</p> <p>Cette option recouvre les rôles du Président de l'Amicale des Etudiants en Chirurgie Dentaire (élu pour un an) qui englobent les activités et fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> → constitution de l'équipe avec laquelle le Président va travailler au cours de l'année → réunion mensuelle du Bureau → contact avec les partenaires tant sur le plan régional et national → participation aux diverses manifestations de la Faculté : Journées des Universités, Journée Portes Ouvertes, Hôpital des Nounours, Téléthon ... → gestion et coordination des différentes missions au sein de l'amicale : signature des contrats de partenariat, présence aux différents événements organisés par l'Amicale → participation aux congrès de l'UNEDC (4 week-ends de 3 jours) → relations avec le Doyen, les Vice-Doyens, le Chef de Pôle et les enseignants lors des différentes commissions et réunions → organisation et responsabilité de soirées (Gala, 100 Jours, soirées). <p>Option 5 (70h minimum) Enseignant référent : Pr F. Meyer Amicale matériel</p> <p>Responsabilité du matériel pré-clinique qui comporte les domaines d'activité suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> → gestion des matériels et coordination avec les enseignants responsables des TP : <ul style="list-style-type: none"> ○ choix du matériel / établissement des devis ○ gestion du budget / commandes du matériel ○ distribution du matériel → relations avec les partenaires de l'Amicale (industriels, laboratoires de prothèses...) → permanences hebdomadaires à l'Amicale entre 12h et 14h durant toute l'année → organisation de la Bourse au Matériel.
Validation	<p>Assiduité /Motivation. Toute absence doit être justifiée auprès de l'enseignant référent. Chaque enseignant référent aura la liste des étudiants de son groupe qu'il tiendra à jour et remettra à la scolarité avant les délibérations.</p>

DFASO1 - DFASO2 (T1 possibles uniquement cette année)
EC Les 1000 premiers jours de la vie: première visite dentaire et prévention

DFASO1 - DFASO2 - T1

Objectifs	<p>Cet enseignement s'inscrit dans les objectifs du projet national des 1000 premiers jours, piloté par le ministère de la santé. « <i>L'intervention précoce permet d'agir efficacement contre les inégalités de destin et leur reproduction en les adressant à la racine, pour offrir à chaque enfant l'opportunité de grandir en santé.</i> »</p> <p>Approfondir ses connaissances sur un moment clé du développement de l'enfant, les actions de prévention bucco-dentaires ciblées sur la petite enfance et sur l'intérêt et le contenu d'une consultation dentaire précoce, dans les 6 mois qui suivent l'éruption des premières dents temporaires.</p> <p>Apprendre à structurer et transmettre des messages de prévention.</p> <p>Réaliser un objet de communication pour l'information et l'éducation des parents ou celle de professionnels de santé de la petite enfance.</p>
Recrutement	<p>Sur classement général obtenu à l'issue de la session de mai de DFASO3, DFASO1 ou DFASO2 et lettre de motivation.</p> <p>L'équipe pédagogique se réserve le droit d'accepter ou refuser une demande.</p> <p>Enseignement plutôt destiné à des étudiants souhaitant s'investir dans un projet concret (créativité...). 12 étudiants.</p>
Equipe pédagogique	<p>M-C. Manière, coordinatrice (PU-PH Odontologie Pédiatrique) ou autre personne F. Clauss (PU-PH, Odontologie Pédiatrique) M. Strub (MCU-PH, Odontologie Pédiatrique) S. Jung (PU-PH, Biologie Orale) A Bloch-Zupan (PU-PH Biologie Orale) NM. Do (AHU, Odontologie Pédiatrique) IM. Bugueno (Assistant associé) Dr xx, pédiatre Dr yy, intervenant dans le domaine médico-social petite enfance</p>
Programme	<p>Enseignement théorique (TD : 4 h30 = 3 x 1h30) (de préférence en S1) Les étudiants, en binôme, présentent un sujet avec diaporama de 10 mn, suivi d'une discussion avec des membres de l'équipe pédagogique. Le sujet choisi fera l'objet du support de communication. Ils auront effectué une recherche bibliographique sur leur sujet. Les supports de communication seront choisis parmi les 3 thèmes suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 1000 premiers jours : L'alimentation, l'allaitement, les troubles de l'oralité, la formation et l'éruption des dents temporaires. - L'hygiène bucco-dentaire et la prophylaxie fluorée adaptées à chaque étape du développement, avant l'âge de 2 ans - Les pathologies bucco-dentaires de la petite enfance. Répercussion sur la santé et le développement de l'enfant. <p>Enseignement pratique (TP : 20 h soit 5 vacations cliniques en Odontologie Pédiatrique) (6 étudiants au S1 et 6 au S2) Ces 5 vacations cliniques sont consacrées à la première consultation dentaire d'enfants âgés de moins de 2 ans (bilan diététique et d'hygiène bucco-dentaire, bilan fluoré, démonstrations de brossage, application de vernis fluorés, éducation des parents...). Ces vacations sont programmées lors de la consultation hebdomadaire des 1000 premiers jours programmée le jeudi après-midi.</p> <p>Travail personnel (16 h) Réalisation d'un objet de communication tels que poster, vidéo, podcast, plaquette d'information, sur les différents thèmes sélectionnés pendant les TD. Les travaux réalisés par les étudiants en binôme sont présentés et discutés à la fin de l'EC avec l'équipe pédagogique. Après validation, les supports créés seront utilisés en Odontologie Pédiatrique, voire dans des structures de la petite enfance ou en pédiatrie.</p>
Validation	<p>Pour valider cet enseignement, les étudiants doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - justifier de leur présence aux 3 TD et aux vacations cliniques - avoir obtenu une moyenne de 20/40 aux 2 épreuves suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Rapport sur un cas clinique vu pendant la consultation des 1000 premiers jours (note sur 10) <p>Travail personnel de création d'un support (note sur 30).</p>

Monitorat	
DFASO1 - DFASO2 - T1	
Objectifs	Les moniteurs assistent les enseignants dans la conduite des travaux pratiques. Les activités comportent la distribution du matériel, notamment aux boursiers, les réponses aux questions des étudiants, la participation aux corrections et aux conseils sur le travail effectué, l'aide au rangement de la salle à la fin du TP.
Recrutement	<p>Le recrutement se fait sur demande écrite motivée et au regard des notes de travaux pratiques de DFASO3.</p> <p>L'équipe pédagogique se réserve le droit d'accepter ou refuser une demande.</p> <p>Choix effectué par le responsable de l'enseignement pratique en fonction des places disponibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la Faculté de Chirurgie Dentaire, par les responsables des TP de Morphologie-Occlusodontie (8 étudiants), Odontologie Conservatrice (20 étudiants), Endodontie (20 étudiants), Prothèses (Fixée et Amovible) (40 étudiants), Parodontologie (2 étudiants), Odontologie Pédiatrique (2 étudiants), DU Esthétique (2 étudiants), DU Implantologie (2 étudiants) - à la Faculté de Médecine, pour le monitorat d'Anatomie (6 étudiants), - à la Faculté de Médecine, pour le monitorat d'Anglais, la sélection se fait par le Centre de Ressources de Langues (2 étudiants). <p>Les étudiants seront répartis de façon équivalente dans les 2 semestres.</p>
Equipe pédagogique	<p>Responsables des enseignements</p> <p><u>Pratiques odontologiques</u> : O. Huck : Parodontologie (PU-PH) O. Etienne : Prothèses + DU Esthétique (MCU-PH) E. Waltmann : DU Implantologie (MCU-PH) Y. Haikel : Odontologie conservatrice-Endodontie (PU-PH) X. Van Bellinghen: Morphologie-Occlusodontie (MCU-PH) F. Clauss : Odontologie Pédiatrique (PU-PH)</p> <p><u>Anatomie</u> : G. Koch (MCU-PH) <u>Anglais</u> : N. Junger et P. Acker</p>
Programme	<p>Information sur l'organisation des TP et la fonction de moniteur (TD 2h).</p> <p>Au minimum 16 demi-journées dans l'année (modifiable en fonction du nombre de moniteurs et de la demande des enseignants).</p> <p>Le monitorat en Morphologie-Occlusodontie, Odontologie conservatrice-Endodontie, Prothèse Fixée, Prothèse Amovible, Parodontologie, Odontologie Pédiatrique consiste en un encadrement du TP : distribution du matériel pour les boursiers, réponses aux questions des étudiants, corrections et conseils sur le travail effectué, aide au rangement de la salle à la fin du TP. Pour toutes les disciplines, à l'exception de la Morphologie, le monitorat se déroule sur l'année.</p> <p>En Morphologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ le monitorat se déroule de septembre à janvier ○ le monitorat est réservé aux étudiants de DFASO2 et de T1 ○ les étudiants qui choisissent ce monitorat en DFASO2 le restent en T1 <p>En Anatomie, le monitorat consiste en un encadrement du TP : réponses aux questions des étudiants, corrections et conseils sur les observations des coupes anatomiques, des os, etc...</p> <p>En Anglais, le monitorat consiste en un encadrement des ateliers de discussion en anglais, des corrections de présentation, des entretiens, etc...</p>
Validation	Assiduité

TICE : Médias Numériques Univers Virtuels	
DFASO1 - DFASO2	
Objectifs	<p>Concevoir, produire et enrichir un support multimédia à destination des étudiants et des praticiens en Chirurgie Dentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utiliser des outils numériques et les univers 3D, des logiciels open source de modélisation 3D, des outils numériques pour communiquer - analyser les effets des outils numériques sur la communication - créer un site internet et gérer son contenu.
Recrutement	<p>Le recrutement se fait sur demande écrite motivée. L'équipe pédagogique se réserve le droit d'accepter ou refuser une demande. L'étudiant doit maîtriser les outils informatiques de base. Serait un plus si maîtrise des outils cinématographiques (prise de vue / montage/ notion dans l'utilisation des logiciels de modélisation 3D). 12 étudiants au maximum.</p>
Equipe pédagogique	<p>Dr G. Reys, coordinateur (Praticien Attaché, Médecine et Chirurgie Buccales) Autres enseignants et attachés intéressés par les projets.</p>
Programme	<p>Travail personnel, co-working, et réunions de suivi de l'enseignement pour fixer les objectifs et évaluer les résultats.</p> <p><u>Calendrier et structure :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réunion de mise en place du projet en début d'année - réunions suivantes fixées au fur et à mesure des besoins <p>Apprendre à faire une présentation de 6 mn 40 s sur un thème donné par les enseignants.</p> <p><u>Vidéo :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o vidéos de travaux pratiques réalisés à la Faculté o vidéos d'interventions cliniques o machinimas <p><u>Post production :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o montages, commentaires, sous-titrages <p><u>Modélisation 3D :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o apprentissage et réalisation de modèles 3D et leur intégration dans les mondes virtuels <p><u>Animation 3D :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o apprentissage de logiciels open-source d'animation 3D et intégration dans les mondes virtuels 3D <p><u>Création d'un site internet et production de contenu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o réalisation d'une charte graphique o gestion et édition des contenus issus de l'enseignement <p><u>Recherche et développement de la communication</u></p>
Validation	<p>Assiduité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enseignements présentiels - évaluation de la fréquentation de la plate-forme collaborative. <p>Présentation orale devant un jury composé de l'enseignant coordinateur et de 3 autres enseignants de la Faculté sous forme d'un diaporama ou d'un autre support (6 mn 40 s) en début et en fin de projet.</p> <p>Evaluation du site Internet</p> <p>Evaluation de la production numérique de l'année.</p>

Réalisation d'un poster à visée pédagogique	
DFASO1 - DFASO2	
Objectifs	<p>Etudier les recommandations en pratique clinique, les référentiels, les guides de bonne pratique</p> <p>Apprendre à concevoir un support de communication à visée pédagogique pouvant être facilement utilisable en clinique.</p> <p>Toutes les disciplines odontologiques sont concernées.</p>
Recrutement	<p>Sur classement général obtenu à l'issue de la session de mai de DFASO3 et lettre de motivation.</p> <p>L'équipe pédagogique se réserve le droit d'accepter ou refuser une demande.</p> <p>28 étudiants sur toute l'année (14 D2 en binôme et 14 D3 en binôme)</p>
Equipe pédagogique	<p>Dr F. Bornert (MCU-PH, Médecine et Chirurgie buccale) Coordinateur</p> <p>Pr M-C Manière (PU-PH, odontologie pédiatrique)</p> <p>Dr C. Ehlinger (MCU-PH, Odontologie conservatrice-Endodontie)</p> <p>1 ou 2 représentants des autres disciplines</p>
Programme	<p>Enseignement théorique (TD 4 h en présentiel)</p> <p>Choix des sujets à traiter (2 ou 3 par discipline/UF)</p> <p>Modalités de recherche bibliographique</p> <p>Format du poster A3 – Codes police et couleur</p> <p>Travail personnel (36 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ En binôme ➤ Recherche bibliographique ➤ Recherche et réalisation de l'iconographie ➤ Réalisation du poster <p>La réalisation du poster sera supervisée par l'un des membres de l'équipe pédagogique, qui sera le référent du binôme.</p> <p>Les posters devront être affichés avant le 1^{er} avril 2018 dans la salle de lecture des étudiants pour être examinés par les membres de l'équipe pédagogique. Ils seront également transmis en version électronique à tous les membres de l'équipe pédagogique avant cette même date.</p> <p>Les meilleurs posters pourront être affichés dans les UF ou mis à disposition sur les ordinateurs dans les différentes UF.</p>
Validation	<p>Pour valider cet enseignement, les étudiants doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justifier de leur présence au TD - Avoir obtenu au moins une moyenne de 10/20 au poster

Soins dentaires sous anesthésie générale chez l'enfant

DFASO1

Objectifs	<p>Acquérir des connaissances dans le domaine des soins spécifiques.</p> <p>Acquérir des connaissances sur la prise en charge de l'enfant sous anesthésie générale (indications, modalités pratiques, travail au sein d'une équipe médicale...).</p> <p>Apprendre la pratique odontologique au bloc opératoire.</p>
Recrutement	<p>Le recrutement se fait sur demande écrite motivée et au regard des notes d'Odontologie pédiatrique de DFGSO3.</p> <p>L'équipe pédagogique se réserve le droit d'accepter ou refuser une demande.</p> <p>10 étudiants.</p>
Equipe pédagogique	<p>Pr F. Clauss, coordinateur (PU-PH, Odontologie pédiatrique)</p> <p>Pr M-C. Manière (PU-PH, Odontologie pédiatrique)</p> <p>Dr S. Jung (MCU-PH, Sciences biologiques)</p> <p>Dr M. Strub (MCU-PH, Odontologie pédiatrique)</p> <p>C. Bopp</p> <p>M. Clavert</p>
Programme	<p>Enseignement théorique (TD : 6h =3x2h en présentiel)</p> <p>Thèmes principaux abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - indications, contre-indications, modalités, chirurgie ambulatoire, procédures anesthésiques, gestion des risques, aspects médico-légaux de l'AG - pathologies bucco-dentaires de la petite enfance et réhabilitation sous AG - importance de la prévention en pré- et post-opératoire (hygiène bucco-dentaire, alimentation, prophylaxie fluorée) et du suivi - information et préparation de l'enfant et de ses parents à l'intervention - analyse de situations cliniques et recherche bibliographique visant à discuter les indications de soins sous AG et le plan de traitement. <p>Enseignement pratique (TP : 8 vacations cliniques au Service de Chirurgie Infantile – 5h) obligatoirement le mercredi matin et si possible pendant 8 semaines consécutives. Les étudiants seront en binôme.</p> <p>Travail personnel (10h)</p> <p>Rédaction d'un mémoire iconographié de 5-6 pages dressant le bilan des cas cliniques traités pendant le stage et détaillant la prise en charge sous anesthésie générale d'un enfant, depuis le bilan pré-opératoire jusqu'au suivi post-opératoire inclus. Le mémoire sera supervisé par l'un des membres de l'équipe pédagogique. Il sera transmis au moins 10 jours avant la présentation en version électronique à tous les membres de l'équipe pédagogique, puis présenté oralement devant l'équipe et les autres étudiants de l'EC (10 mn de présentation suivies de 10 mn de discussion).</p>
Validation	<p>Pour valider cet enseignement, les étudiants doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justifier de leur présence aux TD et aux 8 vacations cliniques. - Avoir obtenu au moins une moyenne de 10/20 au mémoire.

Parcours de soins des personnes en situation de handicap dans le cadre du réseau de soins Handident Alsace

DFASO1

Objectifs	<p>Sensibilisation à la prise en charge bucco-dentaire des personnes en situation de handicap et acquisition de compétences en soins spécifiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir le parcours de soins d'un patient en situation de handicap au sein du réseau Handident Alsace (coordination, cabinets dentaires ressources, centre Handident de la clinique St François de Haguenau) - Observer la prise en charge des patients handicapés sous sédation intra-veineuse et sous anesthésie générale (indications, modalités pratiques, travail au sein d'une équipe médicale...). - Observer la réalisation de bilans bucco-dentaires en Institutions médico-sociales. - Observer la prise en charge de ces patients spécifiques dans un cabinet ressource. - Observer la réalisation d'examen radiographiques CBCT sous sédation IV.
Recrutement	<p>Sur classement général obtenu à l'issue de la session de mai de DFGSO3 et lettre de motivation. L'équipe pédagogique se réserve le droit d'accepter ou refuser une demande. 4 étudiants sur l'année (2 par semestre)</p>
Equipe Pédagogique	<p>Dr A. LOING, coordinateur (Attachée, CRMR, HUS, présidente du réseau Handident Alsace) Dr B. Mengus (chirurgien-dentiste, coordinatrice du réseau Handident Alsace) Dr Paul Segura, médecin anesthésiste-réanimateur</p>
Programme	<p>Enseignement théorique (TD : 4h en présentiel) Thèmes principaux abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseau de soins - état bucco-dentaire des adultes en situation de handicap - état bucco-dentaire des personnes âgées en situation de handicap - parcours de soins des personnes en situation de handicap. <p>Enseignement pratique : TP : 10 vacations cliniques (au Centre Handident Alsace, Clinique St François, Haguenau, dans les cabinets ressources ...) Les demi-journées où les étudiants peuvent être accueillis en stage sont : Lundi après-midi, mercredi matin, mercredi après-midi, jeudi matin et jeudi après-midi.</p> <p>Travail personnel (6 h) Rédaction d'un mémoire iconographié de 5-6 pages, au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rapport iconographié illustrant la prise en charge d'un patient dans le cadre du réseau - récit portant sur l'expérience vécue pendant le stage ; <p>Le mémoire fera l'objet d'une présentation orale et d'une discussion avec l'équipe pédagogique, les autres étudiants et des praticiens.</p>
Validation	<p>Pour valider cet enseignement, les étudiants doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justifier de leur présence aux TD et aux 10 vacations cliniques. - Avoir validé le mémoire.

Préparation au Concours de l'Internat en Odontologie

DFASO2 - T1

Objectifs	<p>Ce module vise à préparer les étudiants au Concours de l'Internat en Odontologie. Le but est de leur donner les outils méthodologiques pour répondre de manière efficace lors des épreuves et non de reprendre les enseignements théoriques du cursus général. L'enseignement est dispensé tout au long de l'année sous forme de travaux dirigés hebdomadaires. Une attention particulière est portée sur la lecture critique d'article qui n'est pas enseignée dans le cursus général.</p> <p>L'enseignement est consacré à la Lecture Critique d'Article (LCA). Celui-ci est axé tout d'abord sur une préparation théorique (chirurgie dentaire basée sur les preuves, mode d'écriture d'un article scientifique, statistique) afin que les étudiants puissent appréhender un article scientifique. Dans un second temps, l'enseignement est consacré à la pratique : lecture et critique d'articles récents en travaux dirigés.</p> <p>L'enseignement est également consacré à l'entraînement pour l'épreuve des questions cliniques de façon à laisser du temps aux étudiants de réviser au cours.</p> <p>La forme d'enseignement est exclusivement une préparation pratique : travaux dirigés durant lesquels les étudiants sont invités à traiter des questions cliniques sur le format de l'internat avec un corrigé interactif avec l'enseignant.</p>
Recrutement	<p>Etudiants de DFASO2 et T1 (pas de nombre limite d'étudiants).</p> <p>Néanmoins le recrutement ne porte que sur des personnes voulant passer le Concours de l'Internat dans l'année en cours.</p> <p>Ce module ne peut être suivi comme auditeur libre.</p>
Equipe pédagogique	<p><u>D. Wagner, coordinateur</u> (MCU-PH, Orthodontie)</p> <p>F. Clauss (PU-PH, Odontologie Pédiatrique) M-C. Manière (PU-PH, Odontologie Pédiatrique) F. Meyer (PU-PH, Sciences Biologiques) M. Minoux (PU-PH, Odontologie conservatrice-Endodontie) D. Offner (PU-PH, Santé Publique et Prévention) B. Walter (PU-PH, Prothèses)</p> <p>S. Bahi-Gross (MCU-PH, Chirurgie Buccale) Y. Bolender (MCU-PH, Orthopédie Dento-Faciale) O. Etienne (MCU-PH, Prothèses) G. Fernandez De Grado (MCU-PH, Santé Publique et Prévention) F. Fioretti (MCU-PH, Odontologie conservatrice-Endodontie) S. Jung (MCU-PH, Sciences Biologiques) D. Offner (MCU-PH, Santé Publique et Prévention)</p> <p>Les internes</p>
Programme	<p><u>Lecture critique d'article</u> (20h)</p> <p><i>Cours magistraux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'article scientifique - chirurgie dentaire basée sur les preuves - statistique appliquée aux recherches cliniques <p><i>Travaux dirigés :</i> lecture critique d'un article de la littérature scientifique odontologique.</p> <p><u>Entraînement à l'épreuve des questions cliniques</u> (24h)</p> <p><i>Travaux dirigés (entraînement) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - grande question - petites questions.
Validation	<p>Examen :</p> <p>Présence obligatoire aux sessions - les notes de l'internat blanc du S9 et du S10 comptent pour la validation de l'EC (chaque note vaut pour 50 % de la note finale)</p> <ul style="list-style-type: none"> - format de l'internat blanc au S1 et au S2, identique à celui du concours national en odontologie : → 3h de rédaction le matin, épreuve de LCA → 3h de rédaction l'après-midi dédiées aux 2 questions rédactionnelles (120 points chacune et 1h de rédaction pour chacune) et aux 4 questions cliniques (30 points chacune, 15 min de rédaction pour chacune) - un / une étudiante ayant réussi le concours de l'internat validera obligatoirement l'EC

Acquisition des Bonnes Pratiques en Salle d'Opération

DFASO2

Objectifs	<p>Le remplacement de dents absentes a de plus en plus recours aux implants dentaires. L'incorporation de ces racines artificielles impose un geste chirurgical invasif au niveau des maxillaires ou de la mandibule. Plus encore, l'installation adéquate de ces dispositifs indique souvent la mise en œuvre d'aménagements osseux préalables. Le succès de ces interventions est largement conditionné par l'environnement microbien dans lequel elles sont réalisées.</p> <p>Les règles de fonctionnement d'une salle d'opération sont établies pour créer les conditions optimales de prévention des complications infectieuses. Le but de la première partie de cette formation est de permettre aux étudiants de DFASO2 d'acquérir les connaissances de bases sur le fonctionnement d'une salle d'opération, avant d'entrer en T1, dans la pratique clinique de l'implantologie orale.</p> <p>Dans ce contexte, il a été décidé de faire appel à l'école des Infirmières de Bloc Opératoire Diplômées d'Etat (IBODES) pour participer à cet enseignement.</p> <p>La construction de cet enseignement sur deux années universitaires comporte plusieurs intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'ouvrir davantage à des procédures rigoureuses d'asepsie auxquelles nos obligations de résultats en matière de sécurité doivent obéir, - permettre aux étudiants d'acquérir les réflexes ancillaires suffisants pour entrer en T1 avec une efficacité et une aisance augmentée, dans l'initiation à la pratique clinique de l'implantologie orale, - préparer les Chirugiens-Dentistes de demain, à intervenir de manière plus légitime dans des équipes travaillant en bloc opératoire, sous sédation consciente ou anesthésies générales, ce que les avancées de la Chirurgie Buccale et les demandes des patients pourraient justifier de plus en plus, - créer une interface originale entre la Faculté de Chirurgie Dentaire et l'Ecole des IBODES, qui forme des professionnels très impliqués dans la bonne marche des salles d'opération.
Recrutement	<p>Le recrutement se fait sur lettre de motivation et au regard des notes d'Implantologie de DFASO1). L'équipe pédagogique se réserve le droit d'accepter ou refuser une demande. 10 étudiants maximum.</p>
Equipe pédagogique	<p>Dr E. Waltmann, coordinateur (MCU-PH, Prothèses) Dr D. Offner (MCU-PH, Santé Publique et Prévention) Cadres de Santé, Pôle de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaires Les enseignants de l'école des IBODES</p>
Programme	<p>Les enseignements se déroulent à l'école des IBODES de Colmar, que ce soit pour la partie théorique ou pratique. La configuration de ce local permet des mises en pratique, dans la continuité immédiate des cours, pour les dix étudiants en même temps.</p> <p>Dans cet esprit, le volume des heures d'enseignement prévu au programme (19h de formation théorique et 20h de travaux pratiques) est réparti en six séminaires d'une journée (6h30). Ces séminaires ont lieu des lundis à date fixe, au cours du 2^{ème} semestre. L'intérêt de développer cet enseignement dans la deuxième partie d'année est de permettre aux étudiants, ayant validé les examens de DFASO2 (D3), de poursuivre le cursus (T1 : « <i>Initiation à l'Implantologie Orale</i> ») avec une mise en pratique de leurs acquis dans une logique de continuité.</p>
Validation	<p>Pour valider les étudiants doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être présents aux cours et travaux pratiques du programme, - obtenir une moyenne $\geq 10/20$ lors de l'épreuve théorique, - obtenir une moyenne $\geq 10/20$ lors de l'épreuve de travaux pratiques. <p>Deux absences injustifiées aux cours et travaux pratiques invalident l'acquisition. L'épreuve théorique (30 mn) consiste à répondre à des QCM. L'épreuve pratique, d'une durée de 15 mn, consiste à mettre en œuvre un ou plusieurs gestes courants du fonctionnement d'une salle d'opération. Le ou les gestes à pratiquer sont tirés au sort.</p>

Parcours de soins des patients porteurs de maladies orales/dentaires rares

DFASO2

Objectifs	Acquérir des connaissances dans le domaine de la prise en charge des patients maladies rares en participant aux activités du Centre de référence des affections orales et dentaires génétiques rares, de la Filière de soins maladies rares TETECOUC et des projets de recherche ou de formation attenants.
Recrutement	Sur classement général obtenu à l'issue de la session de mai de DFASO1 et lettre de motivation. L'équipe pédagogique se réserve le droit d'accepter ou refuser une demande. Maximum 6 étudiants (3/semestre).
Equipe pédagogique	<p>A. Bloch-Zupan, coordinateur (PU-PH, Sciences Biologiques) M-C. Manière (PU-PH, Odontologie Pédiatrique) F. Clauss (PU-PH, Odontologie Pédiatrique) B. Walter (PU-PH, Prothèses) O. Huck (PU-PH, Parodontologie) S. Jung (MCU-PH, Sciences Biologiques) F. Bornert (MCU-PH, Chirurgie buccale) C. Gros (MCU-PH, Sciences anatomiques) B. Grollemund (PH, ODF) D. Wagner (MCU-PH, ODF) M. Strub (MCU-PH, Odontologie Pédiatrique) JC. Dahlet (Praticien attaché CRMR) M. Kawczynski (ARC, CRMR)</p>
Programme	<p>Enseignement théorique (TD : 4h =2x2h en présentiel) Thèmes principaux abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les maladies rares - le dispositif CRMR, Filière, ERN - les bases de données - les tests génétiques - l'analyse de situations cliniques et recherche bibliographique visant à discuter le diagnostic, les indications de soins et le plan de traitement - l'accompagnement du patient (ALD, ETP...). <p>Enseignement pratique (TP : 8 vacations cliniques au CRMR – 32h) et si possible pendant des semaines consécutives. Travail personnel (12h) Rédaction d'un mémoire iconographié de 5-6 pages dressant le bilan d'un patient pris en charge pendant le stage, depuis la préparation de la consultation pluridisciplinaire, l'organisation du parcours de soins, jusqu'au compte rendu ; ainsi qu'un sujet d'approfondissement autour d'une maladie rare. Le mémoire sera supervisé par l'un des membres de l'équipe pédagogique. Il sera transmis au moins 10 jours avant la présentation en version électronique à tous les membres de l'équipe pédagogique, puis présenté oralement devant l'équipe et les autres étudiants de l'EC (10 mn de présentation suivies de 10 mn de discussion).</p>
Validation	<p>Pour valider cet enseignement, les étudiants doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justifier de leur présence aux 2 TD et aux 8 vacations cliniques. - Avoir obtenu au moins une moyenne de 10/20 au mémoire.

Approche multidisciplinaire du Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil chez l'enfant (SAOS pédiatrique)

DFASO2 et T1

Objectifs	<p><u>Acquisition de connaissances</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) SAOS : manifestations cliniques, facteurs de risque, spécificités pédiatriques, analyses polysomnographiques, conséquences sur la croissance générale et cranio-faciale. 2) Prise en charge thérapeutique du SAOS chez l'enfant (médicale, chirurgicale, orthodontique/orthopédique et préventive). <p><u>Acquisition de compétences</u> : savoir reconnaître les signes cliniques de SAOS chez l'enfant et orienter un patient ; utiliser une fiche de recueil « aspects dento-maxillo-faciaux » spécifique. Participer à la consultation multidisciplinaire « SAOS pédiatrique » et à l'activité du Centre des Troubles du Sommeil des HUS.</p>
Recrutement	<p>Sur classement général obtenu à l'issue de la session de mai de DFASO1 ou DFASO2 et lettre de motivation. L'équipe pédagogique se réserve le droit d'accepter ou refuser une demande. 4 étudiants maximum par an: 1 binôme au premier semestre et 1 binôme au 2^{ème} semestre</p>
Equipe pédagogique	<p>Pr F. Clauss, coordinateur (PU-PH, Odontologie pédiatrique) Dr U Huck (PH, Centre des Troubles du Sommeil) Dr J Teulade (PH, Centre des Troubles du Sommeil) Dr S Cifci (PH, Service d'ORL et chirurgie cervico-faciale) Dr C Dissaux (MCU-PH, Service de chirurgie maxillo-faciale réparatrice) Dr B Grollemund (PH, ODF, CRM O-Rares) Dr D Wagner (MCU-PH, ODF) Pr M-C Manière (PU-PH, Odontologie Pédiatrique)</p>
Programme	<p>Enseignement théorique (TD : 8h =2x4h en présentiel) Principaux thèmes abordés (1^{er} séminaire axé sur le diagnostic, 2^{ème} séminaire sur la prise en charge) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sommeil et ses pathologies - le diagnostic des pathologies du sommeil chez l'enfant ; les critères de gravité - les aspects dento-maxillo-faciaux du SAOS - le rôle du chirurgien-dentiste dans le dépistage du SAOS - les prises en charge médico-chirurgicales et orthodontiques, le suivi - discussion autour de cas cliniques. <p>Enseignement pratique (TP : 20h) Les étudiants seront en binôme. Les lieux de stage sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'UF d'odontologie pédiatrique (Pôle de médecine et chirurgie bucco-dentaires): Les étudiants participent aux consultations multidisciplinaires du SAOS pédiatrique (le lundi après-midi, une fois par mois). 2) Le Centre des Troubles du Sommeil : les étudiants participent aux consultations et à un enregistrement polysomnographique d'un patient et à son interprétation. 3) Service de chirurgie maxillo-faciale et service d'ORL : possibilité d'assister à une prise en charge chirurgicale de SAOS. 4) UF d'Orthopédie-Dento-Faciale : Possibilité d'assister à la prise en charge orthodontique d'un patient. <p>Travail personnel (12h) Rédaction d'un mémoire iconographié de 6-10 pages portant soit sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un cas clinique pris en charge lors de la consultation SAOS pédiatrique (analyse de tous les bilans réalisés, compte-rendu de la consultation multidisciplinaire, des thérapeutiques mises en œuvre et du suivi) - soit sur un sujet en rapport avec le SAOS pédiatrique et comportant une revue de littérature. <p>Le mémoire sera supervisé par l'un des membres de l'équipe pédagogique. Il sera transmis au moins 10 jours avant la présentation en version électronique à tous les membres de l'équipe pédagogique, puis présenté oralement devant l'équipe et les autres étudiants de l'EC (10 mn de présentation suivies de 10 mn de discussion).</p>
Validation	<p>Pour valider cet enseignement, les étudiants doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justifier de leur présence aux 2 TD et à toutes les vacations cliniques. - Avoir obtenu au moins une moyenne de 10/20 au mémoire.

Initiation à l'Implantologie Orale

T1

Objectifs	<p>Le remplacement de dents absentes a de plus en plus recours aux implants dentaires. L'incorporation de ces racines artificielles impose un geste chirurgical invasif au niveau des maxillaires ou de la mandibule. Plus encore, l'installation adéquate de ces dispositifs indique souvent la mise en œuvre d'aménagements osseux préalables, tels des élévations de planchers sinusiens ou des augmentations de volumes de crêtes édentées. Le succès de ces interventions est largement conditionné par l'environnement microbien dans lequel elles sont réalisées.</p> <p>Les règles de fonctionnement d'une salle d'opération sont établies pour créer les conditions optimales de prévention des complications infectieuses.</p>
Recrutement	<p>Etudiants ayant obligatoirement validé l'enseignement complémentaire « Acquisition des Bonnes Pratiques en Salle d'Opération » de DFASO2 (D3).</p> <p>L'équipe pédagogique se réserve le droit d'accepter ou refuser une demande.</p> <p>10 étudiants maximum.</p>
Equipe pédagogique	<p><u>Dr E. Waltmann</u> (MCU-PH, Prothèses)</p>
Programme	<p><u>Enseignements théoriques</u> (15h)</p> <p>Cinq séminaires de 3 heures sont consacrés aux sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - anatomie et radiologie en implantologie - indications, contre-indications et facteurs de risques en implantologie - bilans cliniques et planification des traitements implantaires. <p><u>Enseignements pratiques</u> (40h)</p> <p>L'étudiant doit mettre en pratique l'unité d'enseignement des acquis du programme de DFASO2 (D3), au cours des vacances cliniques. Il s'agit d'une part, d'assister les enseignants responsables lors des leurs interventions en salle d'opération et, d'autre part, de réaliser la mise en place d'implant(s) chez au moins un cas qui leur aura été assigné.</p> <p>L'enseignement se déroule sur toute l'année universitaire, à raison de 10 vacances cliniques, sur 3 sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en Médecine et Chirurgie Buccales (Pôle de Médecine et Chirurgie Bucco-Dentaires) - en Prothèses (Pôle de Médecine et Chirurgie Bucco-Dentaires) - au Service de Chirurgie Infantile (Hôpital de Hautepierre). <p>L'intérêt de mener les étudiants à participer aux activités de chirurgie infantile est de première importance. Il s'agit notamment de les mettre dans les conditions de travail sous anesthésie générale, au sein d'une organisation de bloc opératoire.</p>
Validation	<p>Pour valider les étudiants doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - justifier de leur présence à au moins 10 vacances cliniques, - avoir réalisé un cas clinique dans sa globalité, - obtenir une moyenne \geq à 10/20 lors de l'épreuve écrite de contrôle des connaissances d'une durée de 1h.

Présentation d'un cas clinique (« case report »)

T1

Objectifs	<p>Approfondir un sujet clinique à partir de l'observation d'un cas clinique. Effectuer une recherche bibliographique ciblée sur une problématique diagnostique et/ou thérapeutique. Apprendre à présenter un « case report » sous forme de poster et à le présenter oralement. Toutes les disciplines odontologiques sont concernées et il est possible de présenter un cas clinique observé pendant un stage extériorisé.</p>
Recrutement	<p>Sur classement général obtenu à l'issue de la session de mai de DFASO2 et lettre de motivation. L'équipe pédagogique se réserve le droit d'accepter ou refuser une demande. 30 étudiants pour l'année.</p>
Equipe pédagogique	<p>Dr S. JUNG (MCU-PH, Sciences Biologiques, Coordinatrice) Dr F. Bornert (MCU-PH, Médecine et Chirurgie buccales) Dr C. Gros (MCU-PH, Radiologie) Dr D. Offner (MCU-PH, Santé publique) Dr M. Strub (MCU-PH, Odontologie pédiatrique) Dr F. Reitzer (MCU-PH, Odontologie conservatrice) Dr C. Petit (MCU-PH, Parodontologie) 1 ou 2 représentants des services d'odontologie CHU/CHR de stages extériorisés</p>
Programme	<p>Enseignement théorique (TD 2x2h30 en présentiel) 1^{er} TD : - Choix des cas cliniques (2 ou 3 possibles par discipline) - Modalités de recherche bibliographique - Format de présentation (poster) – bibliographie – iconographie - Instructions pour la présentation orale 2^{ème} TD : Présentation orale des posters par les étudiants. Travail personnel (35 h) ➤ En individuel ➤ Observation clinique ➤ Recherche bibliographique ➤ Recherche et réalisation de l'iconographie ➤ Réalisation du poster ➤ Rédaction au choix en anglais, si possible (français néanmoins accepté). La réalisation du poster sera supervisée par l'un des membres de l'équipe pédagogique en tant que référent (un ou deux entretiens avec l'étudiant). L'étudiant transmettra son poster en version électronique à tous les membres de l'équipe pédagogique pour le 1^{er} mars 2018. La présentation orale des posters aura lieu lors du 2^{ème} et dernier TD, en présence de tous les étudiants et des membres de l'équipe pédagogique. Les 15 meilleurs posters pourront être imprimés et affichés dans la salle d'étude des étudiants. Les 8 meilleurs posters pourront être sélectionnés afin d'être présentés lors de congrès de sociétés scientifiques odontologiques en France ou en Europe.</p>
Validation	<p>Pour valider cet enseignement, les étudiants doivent : - Justifier de leur présence aux TD. - Avoir obtenu au moins une moyenne de 10/20 au poster. - Avoir obtenu au moins une moyenne de 10/20 à la présentation orale du poster.</p>

Découverte de la Formation Continue

T1

Objectifs	La Formation Continue du Chirurgien-Dentiste a été rendue obligatoire par le législateur et se concrétise aujourd'hui par le Développement Professionnel Continu (DPC). Afin de favoriser l'autonomisation de l'étudiant de T1 vis à vis des actions de formation et l'autoformation des futurs Chirurgiens-Dentistes, il semble intéressant pour l'étudiant d'être mis en contact pendant son cursus universitaire avec le monde de la Formation Continue.
Recrutement	Le recrutement se fait sur demande écrite motivée. L'équipe pédagogique se réserve le droit d'accepter ou refuser une demande. 8 étudiants maximum.
Equipe pédagogique	Pr A. Bloch-Zupan, coordinatrice (PU-PH, Sciences Biologiques) Dr C. Ehlinger (MCU-PH, Odontologie conservatrice-Endodontie) Dr P. Lévy (chargé de cours) Dr J. Bellehsen (chargé de cours) Enseignants référents en fonction des disciplines concernées par les sessions de formation et à même d'assister et de guider l'étudiant dans ses réflexions et choix. Ces enseignants peuvent avoir eux-mêmes participé à la formation.
Programme	<p>Enseignements théoriques (3h CM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation de l'enseignement optionnel et de ce qui est attendu des étudiants. - découverte de la formation continue et des sociétés scientifiques (organigramme, gestion, organisation concrète d'un évènement de formation continue, exigences à remplir, démarches à accomplir afin d'être accréditées comme organisme de Formation Continue dans le cadre du DPC...). <p>Enseignements pratiques (30h) :</p> <p>L'enseignement pratique est la participation, pendant une année universitaire, aux sessions de formation continue (5 évènements) organisées par les sociétés scientifiques différentes qui ont été sélectionnées par l'équipe pédagogique. Ce choix s'effectue au début de l'optionnel. Ces sociétés scientifiques offrent aux étudiants inscrits dans cet optionnel un accès libre et gratuit à tous les évènements.</p> <p>Travail personnel (15h) :</p> <p>L'étudiant choisit 1 sujet d'approfondissement parmi les thèmes abordés par une des conférences choisies et pour lequel il devra, dans un rapport écrit (10 pages) et une présentation orale (15 mn) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir un état des connaissances relatives au sujet par une analyse de la littérature scientifique - présenter les points essentiels de la conférence - proposer une analyse critique des données présentées - réfléchir à la façon dont les connaissances apportées peuvent être intégrées à l'exercice professionnel et modifier les pratiques. <p>L'étudiant fait également un résumé des 4 autres conférences suivies ; les résumés sont joints au rapport. Les documents et présentations sont transmis au coordinateur en format électronique (word, pdf, ppt) ainsi qu'en format papier (rapport imprimé).</p>
Validation	<p>Assiduité : les étudiants doivent justifier de leur présence à tous les enseignements et sessions de formation continue choisies.</p> <p>Travail personnel : rapport (note sur 15)</p> <p>Évaluation pratique : présentation orale (note sur 5)</p> <p>Le jury est composé d'au moins 3 membres de l'équipe pédagogique.</p>

Chirurgie parodontale

T1

Objectifs	<p>L'enseignement complémentaire au choix en parodontologie se déroule pendant l'année universitaire à raison d'une présence clinique hebdomadaire sur les semestres 11 et 12 et 4 séminaires/Travaux Dirigés.</p> <p>Cet enseignement concerne les connaissances indispensables appliquées aux traitements complexes et à la chirurgie parodontale ; les principes fondamentaux, les contre-indications générales et facteurs de risque, les soins/médications pré, per et postopératoires, les indications et le choix des techniques de chirurgie parodontale.</p> <p>Cette formation est basée essentiellement sur une formation clinique complétée par une formation théorique et pratique.</p> <p>Au terme de cette formation l'étudiant sera capable d'indiquer, de réaliser et d'évaluer une chirurgie parodontale selon les données actuelles de la science.</p>
Recrutement	<p>Les étudiants seront sélectionnés sur les notes obtenues en parodontologie aux examens théoriques et stages clinique de D3 (session de juin) et en fonction de leur classement (session de juin).</p> <p>5 étudiants au maximum</p>
Equipe pédagogique	<p>Pr J.L. Davideau (PU-PH, Département de Parodontologie)</p> <p>Pr O. Huck (PU-PH, Département de Parodontologie)</p> <p>Dr C. Petit (MCU-PH, Département de Parodontologie)</p>
Programme	<p>Durée : année universitaire</p> <p>Volume Horaire : 50 (formation clinique) + 10h Enseignement théorique (séminaires/TD)</p> <p>Programme des séminaires/TD:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contre-indications absolues et relatives, médicaments et chirurgie parodontale - Cicatrisation des tissus parodontaux - Analyses de cas/préparation à la présentation de cas clinique - TD sur mâchoires, choix de l'instrumentation, choix et manipulation de biomatériaux <p>La présence en clinique et aux séminaires/TD est obligatoire pour valider l'enseignement complémentaire au choix. Toute absence doit être justifiée.</p>
Validation	<p>Pour valider l'enseignement l'étudiant doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justifier d'au minimum 50 heures de clinique - Assister des chirurgies parodontales (3 chirurgies minimum) - Réaliser un cas clinique dans sa globalité, soit, établissement/justification d'un plan de traitement chirurgical, soins préopératoires, acte chirurgical, soins postopératoires, suivi/analyse de la cicatrisation à court terme. <p>Epreuve écrite par QCM ou questions courtes de 30mn Coef 1</p> <p>Epreuve de TD: Présentation orale d'un cas clinique. Coef 1</p>

Gestion de l'halitose

T1

Objectifs	<p>L'objectif de cet enseignement complémentaire est de permettre à l'étudiant de découvrir les spécificités de la prise en charge de l'halitose. Cette affection « taboue » est un motif fréquent de consultation dans les cabinets dentaires mais n'est pas ou peu considérée dans la thérapeutique du fait de la difficulté du diagnostic et de la spécificité de la prise en charge.</p> <p>Les objectifs de cet enseignement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquérir les notions relatives au diagnostic de l'halitose permettant de distinguer l'halitose vraie de la pseudo-halitose - acquérir les notions relatives au diagnostic de l'halitose permettant d'identifier les causes intra-orales des causes extra-orales - maîtriser les outils permettant l'évaluation de la quantité de composés sulfurés volatiles exhalés - acquérir les notions relatives aux différents protocoles de prise en charge - s'intégrer dans la prise en charge multi-disciplinaire (relations avec pneumologues, gastro-entérologues, ...)
Recrutement	<p>5 étudiants maximum Lettre de motivation Résultats examens de parodontologie 4^e et 5^e années</p>
Equipe pédagogique	<p>Pr O. Huck Pr J-L. Davideau Dr C. Petit Dr Y. Reingewirtz</p>
Programme	<ul style="list-style-type: none"> - 2 séminaires de 2h (4h) : cours + TP <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic de l'halitose ; utilisation des instruments de mesure - discussion de cas cliniques vus par l'étudiant - 5 vacations cliniques (20h)
Validation	<ul style="list-style-type: none"> - Présence à 5 séances de consultation halitose - Examen écrit (question rédactionnelle)

FADA : Formation Avancée en Dentisterie Adhésive

T1

Objectifs	Apporter aux étudiants des connaissances approfondies sur certains aspects de la dentisterie esthétique et adhésive, afin de venir compléter et enrichir les enseignements dispensés au cours de leur formation initiale obligatoire. Différents items seront abordés (voir programme ci-dessous).
Recrutement	Le recrutement se fait sur demande écrite motivée. L'équipe pédagogique se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande. 10 étudiants maximum.
Equipe pédagogique	Dr F. Reitzer (MCU-PH, odontologie conservatrice - endodontie)
Programme	<p>68h au total (dont 8 vacations cliniques / 32h pouvant remplacer des vacations cliniques dans le cadre des stages effectués dans l'UF 8603)</p> <p>Enseignements dirigés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Macrophotographie buccale : approfondissement des connaissances théoriques par rapport au cours magistral dispensé en DFASO2, et mise en pratique. - Les cinq dimensions de la couleur : approfondissement des connaissances théoriques par rapport au cours de T1. - Approfondissement des connaissances sur l'évolution des matériaux (composition, propriétés...), et les mécanismes d'adhésion aux tissus dentaires (adhésion chimique...) par rapport au cours dispensé en DFGSO3. - Préparation des inlays/onlays : techniques contemporaines de préparation et d'assemblage, technique semi-directe : approfondissement du cours de DFGSO3 - Lecture critique d'article scientifique : présentation des articles analysés lors du travail personnel et discussion. <p>Travail personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lecture critique d'articles. - Préparation d'un support de présentation iconographié d'un cas traité lors du stage clinique. <p>Enseignements pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Techniques de stratification anatomique antérieure. - Stratification anatomique de composites postérieurs. - Inlays/onlays : préparation pour onlays, fabrication d'onlays en technique semi-directe et collage à l'aide de composite dual et de composite de restauration chauffé. <p>Ces travaux pratiques permettront un approfondissement des connaissances théoriques mais également des aptitudes manuelles, par rapport aux enseignements dispensés au cours de leur formation initiale. Ils permettront également de préparer au mieux et de faciliter l'accès des étudiants aux concours de stratification de composite : Jules Allemand Trophy (Micerium/Bisico), Excellence Essentia Academic (GC) et Global Clinical Case Contest (Dentsply).</p> <p>Enseignement clinique :</p> <p>8 vacations cliniques (32h) au sein de l'UF d'odontologie conservatrice endodontie (pouvant remplacer des vacations cliniques dans le cadre des stages effectués dans l'UF)</p>
Validation	<ul style="list-style-type: none"> - Assiduité : les étudiants doivent justifier de leur présence à toutes les sessions de la formation - Obtention d'une moyenne d'au minimum 10/20 lors de la présentation orale d'un cas clinique iconographié traité lors du stage clinique.

Assistance opératoire de traitements complexes en parodontologie	
T1	
Objectifs	<p>L'objectif de cet enseignement complémentaire est de permettre à l'étudiant d'appréhender la prise en charge des patients présentant des pathologies parodontales complexes.</p> <p>Les objectifs de cet enseignement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pouvoir proposer des plans de traitement complexes multidisciplinaires - connaître les étapes clés du traitement - connaître les principaux traitements adjuvants et leur mise en application
Recrutement	<p>3 étudiants maximum</p> <p>Lettre de motivation</p> <p>Résultats examens de parodontologie 4^e et 5^e années</p>
Equipe pédagogique	<p>Pr O.r Huck</p> <p>Pr J-L. Davideau</p> <p>Dr C. Petit</p>
Programme	<ul style="list-style-type: none"> - 4 séminaires de 1h (3h) : cours - présentation de cas clinique - 8 vacations cliniques (32h)
Validation	<p>Assiduité</p>

Master Biologie – Santé

Faculté de Médecine – Faculté de Chirurgie Dentaire

3. Règles des MECC relatives au Master Biologie-Santé

Des dispositions générales sont applicables au cursus de Master. Elles sont prévues au point 3.1 ci-après. En outre, les composantes peuvent adopter l'un des deux systèmes suivants pour l'évaluation des étudiants en Master :

- soit, dans les conditions figurant au point 3.2 ci-après, des modalités d'évaluation continue intégrale dans la continuité pédagogique des modalités mises en œuvre en Licence.!
- soit, dans les conditions figurant au point 3.3 ci-après, des modalités de contrôle terminal qui peuvent être combinées avec un contrôle continu.

Pour chacun des trois parcours de la mention Biologie – Santé (l'un d'eux étant international, nous adoptons un système mixte d'évaluations CC et/ou contrôles terminaux en fonction des UEs. Ce choix est dicté en fonction des enseignements et de la disponibilité des étudiants (issus de licence vs secteur Santé). CF Annexe condensé des modalités d'examens déjà intégrées dans les ROF

3.1. Dispositions générales applicables au cursus de Master

L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

L'accès de droit est indiscutable pour l'évolution dans le même parcours, cependant l'accès dans un nouveau parcours de la mention sera discuté au niveau du conseil de la mention Biologie-Santé.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU conformément aux articles L612-6-1 et D612-36-4 du code de l'éducation. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.!

Les commissions pédagogiques travailleront sur un minimum de cohérence de 75-80% des enseignements validés dans le M1 d'origine, voire le semestre d'origine dans le cas d'une demande de passage de S1 vers S2.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut exceptionnellement être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée. Les MECC soumises à la CFVU précisent si cette disposition s'applique ou non, et éventuellement identifient les éléments pédagogiques concernés.

Cette disposition ne pourra pas concerner d'éventuels futurs candidats à un concours de l'école doctorale. Les commissions pédagogiques examineront les demandes en fonction de la spécificité des étudiants demandeurs (ex : un inscrit ayant une part d'activité professionnelle). Par ailleurs, nous autoriserons les demandes d'inscriptions en validation de M1 ou M2 sur deux ans.

3.1.1. Inscription administrative

Elle consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits, la détermination du statut de l'étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale. Nul ne peut être autorisé à accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions administratives n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters habilités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Sauf cas dérogatoire avec avis favorable du CFVU ou de la Présidence d'Université, nous n'accepterons pas de triplement d'une année.

3.1.2. Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Elle est obligatoire. En l'absence d'inscription pédagogique, l'étudiant n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

La mention Biologie-Santé fonctionnera sur la base de fiche de choix d'enseignement / semestre éditées en fonction de la catégorie des inscrits (issus de licence ou issus du secteur Santé).

3.1.3. Assiduité

Un contrôle de l'assiduité peut être instauré.

Les modalités annuelles d'évaluation en définissent les conditions de mise en oeuvre, les enseignements concernés et les conséquences pédagogiques d'un défaut d'assiduité.

Nous établirons un contrôle d'assiduité pour l'ensemble des cours, en particulier au Master 1. Sauf dérogation très spécifique agréée par les commissions pédagogiques, des pénalités seront introduites en fonction du niveau des absences des catégories d'étudiants :

Pour tous les inscrits : -3 pts de la note finale de l'UE si absents à > 25% des cours (sauf justificatif validé) ; exclus des exams si absents à > 50% des cours

Seules les absences motivées et justifiées soit au préalable ou dans les sept jours seront prises en considération.

Les responsables de la mention et des UE's informeront les étudiants à toutes occasions sur ces contrôles d'assiduité (site web, réunions d'accueil, débuts d'enseignements,...)

3.1.4. Études accomplies à l'étranger

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en oeuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont intégrées au cursus de l'étudiant, au même titre que les études accomplies à l'Université de Strasbourg.

Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique, et les notes sont validées par un jury de semestre et/ou d'année.

Cf formulaire adéquat

3.1.5. Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par le décret n° 85-906 du 23 août 1985) sont chargées de la validation des acquis.

Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Outre les dispenses établies pour les étudiants du secteur santé, et exclusivement acquises lors de la validation du second cycle, nous précisons qu'en règle générale les étudiants étrangers venant d'une faculté conventionnée à celle(s) de Strasbourg devront néanmoins valider les UE's de langue étrangère en Master1 ou

Master2. Les auteurs de posters ou articles pourront solliciter la dispense de stage en laboratoire, s'il s'agit de travaux expérimentaux et s'ils auront impliqués au premier plan et rang d'auteur.

3.1.6. Jurys

Il est créé des jurys de semestre. Le jury de semestre est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Il est créé des jurys de diplôme. Ces jurys sont différents des jurys de semestre. Ils prononcent l'admission au diplôme.

Le Président du jury de diplôme de Master est désigné parmi les enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches.

3.1.7. Compensation

Compensation au sein de l'UE

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note seuil. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Compensation semestrielle

Les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Compensation entre les semestres

Les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Toutefois, au sein d'une même année de Master, une compensation des notes des semestres peut être instaurée.

Les responsables ne sont pas favorables à la compensation entre 2 semestres de la même année de master.

3.1.8. Calcul de la moyenne générale en Master

La moyenne générale en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20!; bien 14/20!; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Le jury de Master peut accorder des points de jury pour l'attribution d'une mention.

En cas de dispense de semestre(s), la note du Master est la moyenne des moyennes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

En cas de réorientation, la note du diplôme est la moyenne des quatre semestres accomplis par l'étudiant à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique réalisé dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

3.1.9. Diplôme intermédiaire de Maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux, sauf application des dispositions prévues au point 3.1.7 ci-dessus.

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Nous ne délivrerons pas de diplôme de Maîtrise, mais une attestation de réussite au Master1 avec détails des notes obtenues seront disponibles pour tous les inscrits du master.

3.1.10. Report de notes de la session principale à la session de rattrapage

Sous réserve d'autres modalités validées par la CFVU et lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature

Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Les composantes désirant permettre aux étudiants de renoncer aux notes supérieures ou égales à 10/20 dans les épreuves des UE non acquises à la session principale peuvent prévoir une dérogation dûment précisée dans le cadre des modalités annuelles d'évaluation des étudiants.

Comme l'indique l'annexe et les ROF correspondantes, seules certains enseignements, en particulier ceux incluant un CC ne feront pas l'objet de rattrapages. Les rattrapages seront placés en fin d'année universitaire, car il est impossible de mobiliser les étudiants du secteur Santé pour une seconde session en début d'année calendaire.

3.1.11. Conservation de notes d'une année à l'autre

Les notes des épreuves supérieures ou égales à 10/20 des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

3.2. Régime de l'évaluation continue intégrale

3.2.1. Règles générales

Les dispositions figurant ci-dessus des points 2.2.1 à 2.2.4 sont aussi applicables en Master.

3.2.2. Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant doit impérativement présenter une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. À défaut de justification recevable, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique!; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

D'autres motifs peuvent être mentionnés dans les modalités d'évaluation adoptées par les composantes.

En cas d'absence justifiée à une épreuve avec convocation, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La présence aux épreuves n'ayant pas donné lieu à convocation est obligatoire, sauf dans les cas de dispense.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant doit impérativement présenter une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique!; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

D'autres motifs peuvent être mentionnés dans les modalités d'évaluation adoptées par les composantes.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes.

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant doit en faire la demande et produire les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. À défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dans le cas général, des convocations adressées principalement par mail et disponibles sur les sites webs seront adressées à tous les inscrits ayant honoré leurs frais d'inscription.

3.2.3. Cas particulier d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

L'évaluation d'un stage de recherche et d'un mémoire de recherche est prévue dans les modalités proposées par le conseil de la composante à laquelle est rattachée la formation et qui sont soumises à la CFVU. Le jury devant lequel ce mémoire est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

L'évaluation d'un stage professionnel et d'un rapport de stage est prévue dans les modalités proposées par le conseil de la composante à laquelle est rattachée la formation et qui sont soumises à la CFVU.

Un Jury plénier, et des sous Jurys pouvant comporter des collègues de compétences variées seront mis en place pour l'évaluation du stage de recherche.

3.3. Régime de contrôle terminal, combiné ou non avec un contrôle continu

Une session de rattrapage d'examens peut être organisée. La mention de l'organisation de la session de rattrapage d'examens figure dans les modalités annuelles d'évaluation des étudiants.

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

3.3.1. Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à des contrôles continus, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

3.3.2. Absence aux épreuves terminales

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes :

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- Empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

3.3.3. Absence aux épreuves de contrôle continu

La présence aux épreuves de contrôle continu est obligatoire, sauf dans les cas de dispense.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

– Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution doit être prévue dans le règlement des examens.

– Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant doit en faire la demande et produire les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. À défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Annexe I

Modalités d'examen par Parcours et par UE

Parcours Recherche en Biomédecine – Mention Biologie – Santé

Semestre 1

Immunologie (Pr S Bahram, Dr M Radoslavjevic), 6 ects

- Evaluation : examen terminal écrit 3h comportant 2 questions rédactionnelles (ou équivalent) d'1h30 chacune. Coeff 1
- Rattrapage 2nde session : en juin

Organisation, variabilité et expression du génome humain (Dr J Muller, Dr D Devys), 3ects

CC court via des présentations d'articles 30 min en début de cours par les étudiants : 40%

Examen terminal écrit : 60%. Coeff 1

Technologie en biologie moléculaire et cellulaire (Dr G Prévost), 6 ects

Evaluation : 1 Contrôle écrit terminal = coefficient 1,33 ; 1 Présentation orale d'article = coefficient 0,67. Coeff 2

Bioinformatique (Dr G Prévost), 3 ects

- Tout document utilisé en support est adressé via les adresses mail
- Les cours reposent sur la participation des étudiants et à 40% de l'enseignement, ils sont appelés à prendre le poste informatique de l'enseignement et à commenter autant que possible les raisonnements utilisés pour les différentes analyses
- Les documents de cours sont admis lors des contrôles continus et de l'examen final
- Deux contrôles continus sont organisés au cours de l'enseignement et interviennent pour 50% de la note globale. Les notes sont connues dans un délai d'une semaine
- Les corrigés des contrôles continus sont distribués et analysés le cas échéant.
- 2 CC d'1h + un examen terminal de 2h. L'examen terminal intervient mi-novembre, une dizaine de jours après la dernière séance de TD. Coefficient 1

Anglais (Pr N Junger), 3 ects

Cadrage général

Initiation à la démarche scientifique I (Drs G Prévost, J Céraline), 3 ects

Ces stages sont à réaliser durant 2 semaines entre début janvier et mi-février pour les étudiants issus de licence. Pour les étudiants du secteur santé, les stages peuvent se dérouler sur 1 ou 2 semaines et être effectués avant la fin août de chaque année universitaire. Usuellement, le même laboratoire de recherche héberge les deux stages de M1 pour un étudiant donné.

Présentation orale en français de 10 min de l'équivalent d'un poster scindé en deux diapositives + Répondre aux questions du jury (5 min). Coefficient : 1

Options

Transplantation I (Dr R Carapito), 3 ects

- L'interaction avec les étudiants est encouragée durant les cours par des questions/discussions
- Mise en ligne des supports de cours via la plateforme de la faculté de médecine.

- Evaluation : examen écrit terminal 2h comportant 2 questions rédactionnelles (ou équivalent) d'1h chacune. Coefficient 1.

Biostatistiques I (Prs EA Sauleau, N Meyer), 3 ects

Evaluation : rédaction d'un "rapport écrit d'analyse". On remet aux étudiants des données et des questions. Ils sont chargés de rédiger le rapport qui analysera ces données, répondra aux questions et explicitera l'intégralité de leur démarche. Coefficient 1. Seconde session en fin de second semestre (oral).

Histologie appliquée (Dr C Antal), 3 ects

Méthodes pédagogiques :

Travail personnel d'observation au microscope, suivi d'une présentation magistrale des cellules et tissus sous forme de projection pendant que les étudiants peuvent rechercher simultanément les mêmes caractéristiques sur leur lames au microscope. Des supports de cours sous forme de photocopiés seront mis à disposition sur la plateforme Moodle (accès avec l'identifiant ent).

Travail personnel recommandé :

Il est très fortement recommandé de connaître le contenu des photocopiés pour les séances de TD et de lire la documentation recommandée.

3 Contrôles continus = coefficient 0,5 ; 1 Contrôle terminal = coefficient 0,5. Coefficient 1

Physiologie intégrative, méthodes de mesure et analyse d'articles (Dr J Zoll), 3 ects

- Sessions de 3 h de cours le matin (9h-12h)
- L'examen comporte plusieurs questions relatives à chaque enseignant. L'examen peut cibler les connaissances acquises comme le commentaire de travaux de recherche en lien direct avec des problématiques de recherche abordées en cours.
- Examen écrit terminal de 2h. Une session de rattrapage est organisée fin Juin pour les étudiants n'obtenant pas la moyenne au 1^{er} écrit. Coeff 1

Neuropathologie Clinique, génétique et moléculaire (Dr V Kemmel), 3 ects

Deux épreuves (CC) d'1h gérées en fonction des emplois des intervenants :

1 Ecrit question clinique : 50%

1 Ecrit question biologique : 50%. Coefficient 1

Biomorphogénèse (Pr A Bloch-Zupan), 6 ects

UE mutualisée, cf UEs Biomatériaux pour la Santé

Initiation aux essais cliniques (Pr L Monassier), 3 ects

Méthodes pédagogiques :

Présentation magistrale des concepts. Les supports de cours et les publications afférentes seront mis en ligne sur la plateforme pédagogique Moodle.

Travail personnel recommandé :

Il est très fortement recommandé de lire régulièrement des articles complémentaires. Une présence assidue aux UEs d'anglais est nécessaire.

Modalités d'examen

Session principale : analyse d'un essai clinique à partir d'une publication en anglais et de questions

Session de rattrapage : oral de 10 minutes succédant à 10 minutes de préparation d'une question de cours
Coefficient 1

Semestre 2

Anglais (Pr N Junger), 3 ects

Cadrage général

Comptes-rendus bibliographiques (Dr D Devys, J Céraline), 3 ects

En début de second semestre, les thèmes bibliographiques collectés auprès de différents collègues impliqués dans cette UE sont proposés aux étudiants inscrits à l'UE, qui doivent en choisir un par groupe de trois étudiants. Les étudiants auront à préparer un mini-séminaire de 30min sur le thème choisi environ deux mois après. Durant leur travail de préparation, ils peuvent (sont incités à) consulter leur référent qui a sélectionné le thème, afin de lui poser des questions de compréhension et valider leur schéma de présentation. Il s'agira alors d'effectuer une présentation équilibrée en temps de parole, et de répondre aux questions d'un jury composé de 4 à 7 personnes.

Qualité de la présentation (notes différenciées) : coefficient = 0,5

Réponses aux questions (notes différenciées) : coefficient = 0,5

Coefficient 1

Initiation à la démarche scientifique II (Drs J Céraline, G Prévost), 6 ects

Ces stages sont à réaliser durant 3 semaines entre début janvier et mi-février pour les étudiants issus de licence. Pour les étudiants du secteur santé, les stages peuvent se dérouler sur 2 ou 3 semaines et être effectués avant la fin août de chaque année universitaire.

Un rapport d'une douzaine de pages incluant texte, figures et bibliographie doit être produit à une date préalablement fixée. Il est évalué par deux correcteurs.

Coefficient : 2

Cancérologie (Dr J Céraline), 6 ects

Evaluation : écrit terminal de 3h, coefficient 2. Organisation d'une seconde session

Génétique Humaine (Dr H Dollfus), 6 ects

Evaluation : écrit terminal de 3h, coefficient 2. Organisation d'une seconde session

Physiopathologie de la reproduction et développement embryonnaire chez l'humain (Pr M Mark), 6 ects

Evaluation : écrit terminal de 3h, coefficient 2. Organisation d'une seconde session

Microbiologie médicale (Dr G Prévost), 6 ects

Evaluation : écrit terminal de 3h, coefficient 2. Organisation d'une seconde session

Médecine personnalisée en Transplantation (Dr R Carapito), 3 ects

- L'interaction avec les étudiants est encouragée durant les cours par des questions/discussions
- Mise en ligne des supports de cours via une plateforme d'E-learning
- Evaluation : une présentation d'article par groupe de 2 ou 3 étudiants (10 min de présentation & 5 minutes de questions) ET examen écrit 2h comportant 2 questions rédactionnelles (ou équivalent) d'1h chacune.

Analyse de génomes et épigénomes (Pr O Lecompte), 3 ects

Cf UE mutualisée de l'UFR Sciences de la Vie

L'ARC-Tec et la recherche clinique (Pr L Monassier), 3 ects

Méthodes pédagogiques :

Présentation magistrale des sujets. Les supports de cours et les publications afférentes seront mis en ligne sur la plateforme pédagogique Moodle.

Travail personnel recommandé :

Il est très fortement recommandé de lire régulièrement des articles complémentaires. Une présence assidue aux UEs d'anglais est nécessaire.

Modalités d'examen

Session principale : **examen national** de 4h comportant 4 questions de cours, suivi d'un oral de 10 minutes

Session de rattrapage : **examen national** de 4h comportant 4 questions de cours, suivi d'un oral de 10 minutes

Biostatistiques II (Prs EA Sauleau, N Meyer), 3 ects

Evaluation : rédaction d'un "rapport écrit d'analyse", tenant compte de la progression des savoirs. On remet aux étudiants des données et des questions. Ils sont chargés de rédiger le rapport qui analysera ces données, répondra aux questions et explicitera l'intégralité de leur démarche. Coefficient 1. Seconde session en fin de second semestre (oral).

Mécanobiologie du vivant (S. Chatelin), 6 ects

UE mutualisée, cf UEs parcours Biomatériaux pour la Santé

Therapeutic potentials of stem cells (Pr D Bensoussan), 3 ects

UE mutualisée, cf UEs parcours International Master of Biomedicine

Semestre 3

Histologie fonctionnelle et applications (Dr C Antal), 6 ects

Examen terminal 3h, analyse critique d'un article

Questions d'actualités en Biomédecine (J Céraline), 6 ects

Travail personnel recommandé :

Il est très fortement recommandé de lire l'ensemble des articles sélectionnés par les responsables ainsi que des articles en lien avec l'actualité en biomédecine.

Méthodes de suivi :

L'évaluation en fin de semestre 3 consiste en un examen final d'une durée de 4 heures portant sur la lecture critique d'un article scientifique en lien avec les conférences et/ou séances de lecture critique d'articles. L'écrit intègre une analyse critique de l'article et des questions de compréhension. La note attribuée correspond à 6 ects.

Préparation au stage et projet de recherche (Pr JE Kurtz, Dr J Céraline), 3+6 ects

Méthodes pédagogiques :

Un tutorat est assuré par les membres de l'équipe d'accueil. Un tuteur responsable est désigné pour chaque étudiant. Les étudiants ont accès aux moteurs de recherche bibliographiques et aux ressources bibliographiques de la structure d'accueil. Les séances de lecture critique d'articles organisées dans le cadre de l'unité d'enseignement « Questions d'actualités en Biomédecine » correspondent à l'apprentissage d'une lecture détaillée et critique utiles pour la recherche bibliographique et la préparation du stage S4 en biomédecine.

Travail personnel recommandé :

Il est très fortement conseillé de se référer à l'état de l'art dans la thématique choisie, et d'avoir une culture scientifique dans le domaine de la biomédecine en général.

Méthodes de suivi :

Le rapport bibliographique rédigé en français ou en anglais par l'étudiant dans le cadre de l'UE « Recherche bibliographique en biomédecine » se structure comme suit :

- 6 à 7 pages de recherche bibliographique (7 pages maxi)
- 1 à 2 pages de projet
- Un logigramme d'expériences
- 7 à 8 figures au maximum
- Une bibliographie de 2 pages maxi.

Les rapports sont évalués par deux rapporteurs, membres du jury des auditions. La note attribuée compte pour 3 ects.

Pour l'UE « Préparation au stage S4 », les étudiants présentent à l'oral devant un jury leur projet de recherche et répondent à une série de questions sur le sujet. Cet oral permet de vérifier la bonne compréhension du sujet de recherche abordé, et la bonne intégration des étudiants dans les laboratoires. Cet oral permet également de sensibiliser les étudiants aux attentes des futures auditions du semestre 4 à savoir l'orale du stage S4, et éventuellement le concours de l'Ecole doctorale pour l'attribution des allocations doctorales. Les oraux se dérouleront sur 15 min, soit 10 minutes **maxi** de présentation et 5 minutes de questions. La moyenne des notes affectées de leur coefficient compte pour 6 ects.

Ouverture professionnelle, 3 ects

UE mutualisée avec la Faculté des Sciences de la Vie

Omiques (Drs R Carapito, J Muller), 3 ects

- L'interaction avec les étudiants est encouragée durant les cours par des questions/discussions
- Mise en ligne des supports de cours via la plateforme de la faculté de médecine.
- Evaluation : examen écrit 2h comportant 2 questions rédactionnelles (ou équivalent) d'1h chacune

Rapport Technologique en anglais (Dr G Prévost), 3 ects

Ce travail personnel consiste pour l'étudiant à créer un document rédigé en anglais sur un thème technique choisi par l'étudiant où il y présente le principe, la mise en œuvre, les types de résultats pouvant être obtenus, les limites et les techniques alternatives pouvant être choisies, selon le type d'application. Il s'agit pour l'étudiant de se former à la création d'un document tout en se conformant à un cadre formel.

- Rédaction d'un document de 10 pages comprenant texte, figures et bibliographie
- Coefficient : 1

Prévention et lutte anti-microbienne (Pr S Fafi-Kremer, Dr G Prévost), 3 ects

- L'interaction avec les étudiants est encouragée durant les cours par des questions/discussions, et le développement des projets de recherche
- Mise en ligne des supports de cours via la plateforme de la faculté de médecine.
- Evaluation : présentation et défense d'un projet de recherche : 25% de la note finale, examen écrit 2h comportant 2 questions rédactionnelles : 75% de la note finale.

Médecine personnalisée en Transplantation III (Dr R Carapito) , 3 ects

- L'interaction avec les étudiants est encouragée durant les cours par des questions/discussions
- Mise en ligne des supports de cours via la plateforme de la faculté de médecine.
- Evaluation : examen écrit 2h comportant 2 questions rédactionnelles (ou équivalent) d'1h chacune OU une lecture critique d'article avec des questions à choix multiples (2h)

Formation à l'Investigation clinique personnalisée (Pr L Monassier), 3 ects

Accompagnement tutoré réalisé dans le service hospitalier du tuteur qui définira l'emploi du temps avec les étudiants. Par exemple, celui-ci pourra être d'environ 1h toutes les semaines ou tous les 15 jours en fonction de l'état d'avancement du projet de recherche.

Travail personnel et en groupe durant toute la durée de l'UE.

Travail personnel recommandé :

Il est indispensable que l'étudiant sache effectuer une recherche bibliographique, pratique couramment l'anglais scientifique et soit capable de faire la synthèse d'articles traitant d'un domaine particulier de la médecine. La lecture régulière d'article clinique en anglais est donc fortement recommandée et constituera une partie importante du travail de l'étudiant. De même les étudiants d'un même groupe devront se réunir régulièrement afin d'organiser leur travail et de produire un document cohérent enrichi du travail complémentaire de chacun. De même, il est fortement conseillé aux étudiants, en particulier scientifiques, de profiter de cet encadrement pour s'immerger dans l'activité hospitalière du service (au moins participer à une visite ou à une consultation).

Modalités d'examen

Session principale : remise d'un mémoire correspondant au projet de recherche clinique correspondant à une note de groupe. Présentation à l'oral du projet de recherche (15 min) pendant laquelle chaque étudiant présente sa contribution à l'écriture du projet et répond aux questions en fin de présentation (15 min). A l'issue de la présentation, une note est donnée à chaque étudiant.

Session de rattrapage : oral de 10 minutes succédant à 10 minutes de préparation d'une question de cours.

La science des données en santé : applications pratiques (J. Godet, EA. Sauleau), 3 ects (modification de l'intitulé de l'UE)

- Evaluation : contrôle continu
- Session de rattrapage : examen écrit ou oral de 1 à 2 heures

Anglais pour étudiants déficitaires (Pr N Junger), 3 ects

UE uniquement proposée aux étudiants démontrant une difficulté en anglais. Evaluation selon cadrage général.

Annexe II

Modalités d'examen par Parcours et par UE

Parcours Biomatériaux pour la Santé – Mention Biologie – Santé

Semestre 1

Obligatoires

- UE Biomaterials: resistance & adhesion (V. Ball) 6 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure. La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

- UE Propriétés et comportements des biomatériaux (N. Bahlouli, O. Etienne) 3 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure. La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

- UE Polymères pour le vivant (~~L. Averous~~, E. Pollet) 3 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure. La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

- UE Mecanobiology: from cells to tissues (D. Vautier, K. Anselme) 3 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure. La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

- UE Au-delà de 30 ECTS (D. Vautier, P. Laquerriere), validation en début de semestre

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure. La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

- UE Biomaterials: research & development (NE. Vrana) 3 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure (QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles). La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

- UE Biomorphogénèse (A. Bloch-Zupan) 6 ects

- L'étudiant devra également fournir un travail personnel écrit sous la forme de la rédaction d'un rapport scientifique sur un article scientifique original trouvé sur Pubmed (<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed>) **en 3 pages**. La publication choisie doit être en lien avec un des domaines et sujets enseignés en cours. Le rapport peut être rédigé en

Français ou en Anglais. L'étudiant sera jugé sur sa capacité à comprendre le contenu scientifique d'un travail de recherche original publié en anglais.

- Le longueur du rapport est limitée à 3 pages (police Arial 12, simple interligne, marges de 2,5 cm). Tous les rapports auront un format standard.
- Le rapport comprendra une brève description de l'article publié (un article sélectionné comme étant important dans une revue scientifique de facteur d'impact supérieur à 7).
- Le rapport doit comprendre :
 - Le titre et la référence de l'article scientifique sélectionné.
 - Une introduction au thème étudié.
 - Une brève description des méthodes utilisées.
 - Un résumé des résultats les plus importants.
 - Une brève discussion des conclusions de l'article et leurs implications possibles dans le traitement des maladies.

Une évaluation finale sous la forme de QROC portant sur l'ensemble du programme.

L'évaluation de l'étudiant portera ainsi sur 40% travail personnel (rapport), 60% QROC et pourra être modulée par une appréciation portant sur la participation de l'étudiant aux séances interactives.

- UE Méthodologie et valorisation du travail universitaire (S. Facca, F. Séverac, C. Ehlinger) 3 ECTS

- **Modalités de contrôle des connaissances :**

Contrôle continu sous la forme de devoirs à remettre :

- un CV en anglais et en français avec photo de l'apprenant (20% note)
- un résumé en anglais portant sur un sujet de recherche (20% note)
- un poster de format A1, en anglais (20% note)
- une présentation orale en anglais enregistrée (20% note)
- une certification Pix (20% note)

Modalités de rattrapage : idem

- UE Données en biomécanique et biomatériaux (H. Jmal, S. Facca, JJ Hidalgo-Diaz), 3 ECTS

- La validation se fera sur la rédaction d'un « rapport oral d'analyse » (50%). On remet aux étudiants des données et des questions à traiter. Ils sont chargés de présenter leur analyse des données, d'expliquer l'intégralité du traitement, la validation et leur interprétation des données et de répondre aux questions qui analysera ces données, et d'une épreuve écrite d'une heure de type rédactionnelle avec des QROC, QCM ou questions (50%). Le rattrapage se fera sous forme d'un oral (20 min).

Obligatoires à choix

- UE Stages d'initiation à la recherche (S. Facca, Y. Haïkel)

- En fonction du volume horaire (35h, 70h, ou 105h) une équivalence de (3,6, ou 9 ECTS) sera attribuée
- Le sujet de stage, l'encadrant et l'unité de recherche labélisée doivent être validés en amont du début de stage par les 2 responsables, une convention de stage devra être signée par les différentes parties
- Un rapport écrit en anglais ou en français, synthétisant le travail de recherche effectué, doit être rédigé par l'étudiant puis noté par l'encadrant qui transmettra la note aux responsables du master (maxi 8 pages avec références bibliographiques)

~~- UE Méthodologie et valorisation du travail universitaire (S. Facca, F. Séverac, C. Ehlinger) 3 ects~~

● ~~Modalités de contrôle des connaissances :~~

~~Contrôle continu sous la forme de devoirs à remettre :~~

- ~~- un CV en anglais et en français avec photo de l'apprenant (20% note)~~
- ~~- un résumé en anglais portant sur un sujet de recherche (20% note)~~
- ~~- un poster de format A1, en anglais (20%)~~
- ~~- une présentation orale en anglais enregistrée (20%)~~
- ~~- une certification Pix (20%)~~

~~Modalités de rattrapage : idem~~

- UE Biomorphogénèse (A. Bloch-Zupan) 6 ects

- L'étudiant devra également fournir un travail personnel écrit sous la forme de la rédaction d'un rapport scientifique sur un article scientifique original trouvé sur Pubmed (<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed>) **en 3 pages**. La publication choisie doit être en lien avec un des domaines et sujets enseignés en cours. Le rapport peut être rédigé en Français ou en Anglais. L'étudiant sera jugé sur sa capacité à comprendre le contenu scientifique d'un travail de recherche original publié en anglais.
 - La longueur du rapport est limitée à 3 pages (police Arial 12, simple interligne, marges de 2,5 cm). Tous les rapports auront un format standard.
 - Le rapport comprendra une brève description de l'article publié (un article sélectionné comme étant important dans une revue scientifique de facteur d'impact supérieur à 7).
 - Le rapport doit comprendre :
 - Le titre et la référence de l'article scientifique sélectionné.
 - Une introduction au thème étudié.
 - Une brève description des méthodes utilisées.
 - Un résumé des résultats les plus importants.
 - Une brève discussion des conclusions de l'article et leurs implications possibles dans le traitement des maladies.

Une évaluation finale sous la forme de QROC portant sur l'ensemble du programme.

L'évaluation de l'étudiant portera ainsi sur 40% travail personnel (rapport), 60% QROC et pourra être modulée par une appréciation portant sur la participation de l'étudiant aux séances interactives.

- UE Gestion de projets innovants (G. Facchi), 3 ECTS

- Cf parcours IDS

- UE Microsurgery: tools and strategies (S. Facca, D. Mancino, N. Kharouf) 3 ects

- Une épreuve écrite notée sur 20, portant sur les connaissances théoriques (durée de 1 heure) comportant questions rédactionnelles, QROC, séries de QRM/QRU
- Session de rattrapage : examen oral de 20 min

- UE Initiation à l'ergonomie des dispositifs médicaux (S. Facca, C. Ehlinger, MC Sapa) 3 ects**

- 1^{ère} session :
 - 50% de la note, présentation orale en binôme d'une pathologie et d'une solution ergonomique (support ppt), durée 20 min (12 min présentation et 8 min de question)
 - 50% de la note, contrôle final des connaissances écrit rédactionnel durée 1H
- 2^{ème} session :
 - 100 % de la note : contrôle final des connaissances écrit rédactionnel durée 1H ou examen oral de 20 min

- UE Biostatistiques I (EA. Sauleau, N. Meyer), 3 ects

- La validation se fera sur la rédaction d'un « rapport écrit d'analyse ». On remet aux étudiants des données et des questions. Ils sont chargés de rédiger le rapport qui analysera ces données, répondra aux questions et explicitera l'intégralité de leur démarche. Le rattrapage se fera sous forme d'un oral.

~~**- UE Données en biomécanique et biomatériaux (H. Jmal, S. Facca), 3 ECTS**~~

- ~~• La validation se fera sur la rédaction d'un « rapport écrit d'analyse » (50%). On remet aux étudiants des données et des questions à traiter. Ils sont chargés de présenter, répondre aux questions et de rédiger un rapport qui analysera ces données, et explicitera l'intégralité du traitement, de la validation et de leur interprétation des données et d'une épreuve écrite d'une heure de type rédactionnelle avec des QROC, QCM ou questions (50%). Le rattrapage se fera sous forme d'un oral (20 min).~~

- UE Approche transdisciplinaire de la science des données en santé 2 (C. Allamel-Ruffin, E. Sauleau), 3 ects

- *Modalités d'examen : examen écrit d'une durée de 2 heures*
- *Session de rattrapage : mêmes modalités*

Semestre 2

Obligatoires

- UE Mécanobiologie du vivant (~~Y. Remond~~, S. Chatelin, S. Facca), 6 ects

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC)		Contrôle continu (CC)	Contrôle Final (CF)	Rapport Journal Club (R)	Coefficient du module imposé par l'HCERES
	Coefficients				
	N°1	1			
	N°2	1			
	N°3		1		
	Une Moyenne	1	1	1	
Total coefficient	0,3	0,4	0,3		

- Le rattrapage se fera à l'oral

- UE Matériaux métalliques pour le vivant (F. Feugeas), 6 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure. La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

- UE Caractérisation chimique et physique des surfaces (P. Schaaf, N. Viart) 3 ects

- L'évaluation des connaissances se fera sous forme d'un examen final écrit d'une durée de 1h30.
- L'examen de rattrapage se fera sous forme d'un oral de 20+20 min avec chacun des deux intervenants.

- UE Biomécanique articulaire et modélisation (P. Clavert) 6 ects

- Les étudiants ont un mémoire à rédiger (50% de la note). La note du mémoire englobe le manuscrit et la présentation formelle faite en présence des autres étudiants de l'UE.
Les étudiants ont une évaluation finale (50% de la note), durée 1 heure. La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

- UE Physical tools for medical investigations (P. Laquerriere) 3 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure (QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles). La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

Obligatoires à choix

- UE Therapeutic potential of stem cells (D. Benssousan), 3 ects

Modalités d'examen : cf parcours International Master of Biomedicine

- UE Biostatistiques II (EA. Sauleau, N. Meyer), 3 ects

- La validation se fera sur la rédaction d'un « rapport écrit d'analyse ». On remet aux étudiants des données et des questions. Ils sont chargés de rédiger le rapport qui analysera ces données, répondra aux questions et explicitera l'intégralité de leur démarche. Le rattrapage se fera sous forme d'un oral.

- UE Regenerative medicine: strategies and therapeutic applications (O. Huck), 3 ects

- *Modalités d'examen : cf parcours International Master of Biomedicine*

~~- UE Initiation to pre-clinical research (internship 105h) 3 ects (nouvelle UE)~~

- ~~• *Modalités d'examen : cf parcours International Master of Biomedicine*~~

- UE Technique pour la science des données en santé (E. Sauleau), 3 ects

- *Modalités d'examen : contrôle continu*
- *Session de rattrapage : examen écrit ou oral de 1 à 2 heures)*

- UE Cutting-Edge Topics and Practical Courses in NanoBiomedicine, 3 ECTS (Claus-Michael Lehr) (nouvelle UE)

- *1st session consists of written exam: 60 min with different questions on different topics covered in this teaching. 2nd session: oral exam (20) covering topics of teaching and tutorial sessions.*

- UE Introduction to nanodrug delivery and nanobiomedecine, 3 ECTS (M. Schneider)

- Evaluation: 1st session consists of written exam: 60 min with different questions on different topics covered in this teaching. 2nd session: oral exam (20) covering topics of teaching and tutorial sessions.

Semestre 3

Obligatoires

- Suivi *in vivo* (P. Choquet), 3 ects

L'évaluation des étudiants se fera par :

- des QCM en début de cours magistral (de 5 à 10 questions) portant systématiquement sur le cours précédent (sauf évidemment pour les premiers), avec usage de boîtiers de vote;
- un contrôle final qui peut contenir des questions courtes rédactionnelles, des QCM et un sujet de réflexion (dans ce dernier cas, un exemple sera explicité en cours)

- UE Biomatériaux : intérêts cliniques et thérapeutiques (S. Facca, Y. Haïkel), 3 ects

- Examen final écrit en anglais ou en français d'une heure comportant des questions rédactionnelles et/ou QROC et/ou QCM.
- Session de rattrapage : Examen écrit en anglais ou en français d'une heure comportant des questions rédactionnelles et/ou QROC et/ou QCM ou examen oral de 20 min

- UE Ingénierie tissulaire (F. Meyer), 3 ects

- **Evaluation** : Epreuve écrite 1H - Rattrapage : idem

- UE Traitement des données de santé en statistiques (J. Godet, EA. Sauleau), 3 ects

- Evaluation : contrôle continu
- Session de rattrapage : examen écrit ou oral de 1 à 2 heures

- UE Nanoparticules en Biomédecine (V. Ball), 3 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une ½ heure. Les modalités de la session de rattrapage sont identiques.

- UE Sécurité des matériaux (F. Pons), 3 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure comptant pour 50% de la note finale, le travail personnel 50%. Les modalités de la session de rattrapage sont identiques.

-UE Insertion professionnelle (S. Facca, D. Mancino), 3 ects

- Les étudiants auront à suivre 25 heures de formations de type : Conférences (en ligne ou en présentiel), séminaires, congrès, ou stages d'insertion professionnelle et devront fournir les justificatifs de présence aux responsables de l'UE (75% note). Le choix de ces conférences se fera sur proposition aux responsables d'UE et en fonction du projet professionnel de l'étudiant.
- Au terme de ces formations, l'étudiant rédigera une synthèse de l'apport de ses conférences ou autres sur son futur projet professionnel (rapport sous format word maxi 4 pages en français) (25% note)
- Le rattrapage se fera à l'oral

- UE Préparation au stage et projet de recherche (S. Facca, Y. Haïkel), 6 ects

- **Méthodes pédagogiques :**

Un tutorat est assuré par les membres de l'équipe d'accueil. Un maître de stage est désigné pour chaque étudiant. Les étudiants ont accès aux moteurs de recherche bibliographiques et aux ressources bibliographiques de la structure d'accueil.

- **Méthodes de suivi :**

- Le **rapport bibliographique** (coefficient 20) rédigé en anglais **ou en français** par l'étudiant se structure comme suit :

- 3 à 5 pages sur l'état de l'art et la problématique (5 pages maxi)
- 1 à 2 pages de projet
- Un logigramme d'expériences
- 7 à 8 figures au maximum
- Une bibliographie de 2 pages maxi selon les normes de Vancouver
- Police Arial 12, simple interligne, marges de 2,5 cm

Les rapports sont évalués par deux rapporteurs, membres du jury des auditions. Les rapports seront envoyés aux membres du jury sous format pdf au moins 10 jours avant l'audition.

- La **présentation orale** de leur projet de recherche, en anglais (avec un support *power point*) se fera devant un jury. Cette audition permettra de vérifier la bonne compréhension du sujet de recherche abordé, et la bonne intégration des étudiants dans les laboratoires. Cette présentation permettra également de sensibiliser les étudiants aux attentes des futures auditions du semestre 4 à savoir la présentation orale du stage S4, et éventuellement le concours de l'Ecole doctorale pour l'attribution des allocations doctorales. Les auditions se dérouleront sur 24 min, soit 12 minutes **maxi** de présentation et 12 minutes de questions.

La note se composera :

- Maîtrise de la communication en anglais (coefficient 10)
- Présentation du sujet de recherche (coefficient 15)
- Conception de la présentation *power point* (coefficient 5)
- Qualité des réponses aux questions (coefficient 10)

Obligatoires à choix

-UE Création d'entreprise (S. Facca, Y. Haïkel), 3 ECTS

- Les étudiants auront un contrôle continu.

-UE Matériaux et développement durable (G. Chabrol), 3 ECTS

Cf syllabus ECAM

-Innovation et propriété intellectuelle (T. Turko), 3 ECTS

Cf syllabus ECAM

- La science des données en santé : approches pratiques (E. Sauleau, J. Godet), 3 ECTS

- Contrôle continu
- Oral pour la session de rattrapage (20 minutes)

- UE Traitement des dispositifs médicaux, hygiène hospitalière (D. Offner), 3 ects

- Modalités de contrôle des connaissances : QR ou QROC ou QCM (durée 1h), modalités de rattrapage identiques

Semestre 4

- UE Stage de recherche en laboratoire (S. Facca, Y. Haïkel), 30 ects

- **Modalités d'organisation et de suivi**

L'UE « stage de recherche en laboratoire » se compose de 3 blocs pédagogiques : un rapport écrit (coefficient 10), une soutenance orale (coefficient 10) et une épreuve de réponses aux questions (coefficient 10). Le jury est constitué de 5 membres au moins dont un des responsables du parcours Biomatériaux pour la santé. Les deux rapporteurs désignés feront partie du jury. L'avis du maître de stage sera demandé sous forme d'un questionnaire standard et pourra être pris en compte par le président du jury lors de l'établissement de la note finale.

- **Le stage *erasmus* n'est possible que durant la durée du S4**

- Rapport écrit (coefficient 10)

Les rapports seront jugés sur leur forme, la cohérence scientifique de leur contenu, l'iconographie, et le respect des consignes de rédaction. Les qualités didactiques et la maîtrise scientifique des étudiants seront évaluées, de même que les compétences technologiques en rapport avec le sujet développé. Le but ici est d'évaluer les compétences de l'étudiant à rédiger un rapport scientifique écrit tant sur le fond que sur la forme. Les rapports seront jugés sur la cohérence de la démarche scientifique et sur l'enchaînement logique du travail plus que sur les résultats eux-mêmes. L'essentiel du travail exposé dans le mémoire doit représenter le travail effectif réalisé par l'étudiant durant son semestre de stage. Le rapport devra être rédigé **en anglais** sous format d'un article prêt à être soumis, en respectant les recommandations aux auteurs du journal choisi et indexé (en terme de police, taille des caractères, interligne, légendes, bibliographie...). Le manuscrit devra être envoyé sous format pdf à tous les membres du jury 10 jours avant la date de la soutenance.

- Présentation orale : durée 12 mn (coefficient 10)

Le but ici est d'évaluer sur la forme et sur le fond les compétences des étudiants à exposer par vidéo-projection dans un temps limité un travail expérimental, à le situer dans son contexte et à en discuter la stratégie expérimentale, les résultats et les perspectives. La présentation orale (en français ou en anglais) doit se faire avec un support *power point*. La présentation orale est soumise à l'approbation par écrit du tuteur du laboratoire d'accueil.

- Questions : durée 12 mn (coefficient 10)

Les questions visent à évaluer et à préciser les connaissances de l'étudiant sur le thème abordé, son esprit critique et ses compétences expérimentales. Elles pourront ainsi porter sur les techniques mises en œuvre, leur principe, la culture générale dans le domaine abordé et plus généralement la capacité à analyser les résultats et à en dégager des perspectives. Les questions pourront s'appuyer sur l'exposé oral et sur le manuscrit. Dans ce dernier cas, elles concerneront le fond et non la forme (orthographe, mise en page, etc ...).

Parcours Recherche en Biomédecine, responsables Drs G Prévost (GP), J Céraline (JC), R Carapito (heures = Equivalents TD)

Master 1				Master 2			
Semestre 1		Semestre 2		Semestre 3			
Obligatoires (Sci) 24 ects		Obligatoires 12 ects		Obligatoires 24 ects			
TechBiolMolCell 36h + Pres. Article* 36h G Prévost	3/ 6	Compte-rendu Biblio en groupe 36h D Devys	3	Prép. stage et projet de rech. 6 sem JE Kurtz/JC	9		
<i>BioInformatique*</i> 28h G Prévost	3	<i>Anglais*</i> 32h N Junker	3	<i>Imagerie, fonction des tissus</i> 54h J Hemmerlé/C Antal	6		
<i>Anglais*</i> 32h N Junker	3	Stage en laboratoire de rech. 105h GP/JC	6	<u>Ouverture Professionnelle*</u> Fac. Sciences	3		
Organisation, contrôle et expression du génôme humain 36h J Muller/D Devys	3	<i>Insertion Professionnelle</i> 18h JC/GP	0	LCA - Conférences invitées 80h J Céraline	6		
Immunologie Médicale 81h S Barham	6	(Série conf + mise en situation oblig. ét. licence sans évaluation et avec Professionnels)		Lectures critiques d'articles			
Stage en laboratoire de rech.* 70h GP/JC	3	Disciplines fondamentales Oblig. à choix 2 x 6 = 12 ects		Conférences sur une semaine en Novembre			
		Cancérologie 81h J Céraline	6	+ JAPS début décembre			
		Microbiologie Med. 81h G Prévost	6				
		Génétique Hum. 81h H Dollfus	6				
		Bio Reprod Develop Mamm 81h M Mark	6				
		<i>Mal.Cardiovasc. & Métab.</i>					
		(cf <i>Advances Sciences of Int. Master of Biomedicine</i>)					
		V Schini-Kerth/F Toti 126h 12					
Obligatoires à choix 2 x 3= 6 ects		Obligatoires à choix 2x 3=6 ects		Obligatoires à choix 2 x 3 = 6 ects			
<i>Physiologie Humaine Spécialisée</i> 28h J Zoll	3	Omiques I 24h O Lecompte/J Muller	3	Omiques II 24h L Miquet/ O Lecompte	3		
<u>Neuropathologie Clin Gen Mol</u> 36h V Kimmel	3	<u>Init Essais Clin. II</u> 24h L Monassier	3	<i>Investigation Clin. Spécialisée-projet</i> 12h L Monassier	3		
<u>Init Essais Clin. I</u> 26h L Monassier	3	<i>Biostatistiques II</i> 22h E Sauleau/N Meyer	3	Prévention et Lutte anti microbiennes 32h			
Histologie App.* 26h C Antal	3	<i>Mécanobiologie du Vivant I et II</i> 2 x 27h N Bahlouli	6	S Fafi-Kremer	3		
<i>Biostatistiques I</i> 22h E Sauleau/N Meyer	3	<i>Cell therapy and stem cells</i>		Reportage technologique en Anglais G Prévost	3		
<i>Biomorphogenèse I et II</i> 2 x 37h A Bloch-Zupan	6	D Benssousan, N Jessel 39h	3	Anglais (étudiants déficitaires) 32h N Junger	3		
Obligatoire / filière TSX		Obligatoire / filière TSX		Traitement des données en statistique 36h	3		
Médecine Personnalisée en Transplantation I 36h R Carapito	3	Médecine Personnalisée en Transplantation II 24h + pres article R Carapito	3	E. Sauleau			
				Obligatoire / filière TSX			
				Médecine Personnalisée en Transplantation III 27h R Carapito	3		

NB : Les UE Mutualisées avec un ou plusieurs des parcours du Master Biologie – Santé sont indiquées en italique ; les UE mutualisée ou partagées avec d'autres Masters sont soulignées ; *les astérisques indiquent les UE non accessibles aux étudiants du secteur Santé. 1h CM = 1,5 h TD

Parcours International Master of Biomedicine, Responsables V. Schini-Kerth & F. Toti (ital = mutualisable intramaster et ouvert)

Master 1			Master 2					
Semestre 1 Univ. Luxembourg			Semestre 2 Unistra			Semestre 3 Univ. Mainz		
Obligatoires :	30 ects		Obligatoires	24 ects		Obligatoires :	24 ects	
Gene regulation and epigenetics	4		Basic Sciences:			Human neurobiology		3
Advanced and practical transcriptomics	4		Molecular pharmacology F Toti	38h	3	T Regen		
Safety in the laboratory	2		Cell Responses: from Receptors to Genes			Research project in neurosciences		9
Protein structure and function	4		F Toti	28h	3	T Regen		
Proteomics	4		Biological Responses: from targets to treatments			Approaches and applications in molecular medicine and clinical immunology N Hövelmeyer		3
Genomics / databases	4		V Schini-Kerth	38h	3	Research project mol.med. & clin.immunology		9
Practicals in bioinformatics	4		Initiation to pre-clinical research (internship 105h)			N Hövelmeyer		
Introduction to systems biology	4		G Ubeaud-Sequier, E Réal		3			
			Advanced Sciences:			Obligatoires à choix :	6 ects	
			<i>Molecular vascular medicine and cardiology</i>			K Karram		
			D Stephan, V Schini-Kerth	60h	6	Introduction to radiology		2
			<i>Molecular aspects of dyslipemia and diabetes</i>			Scientific data formatting and editing		2
			JM Lessinger, R Ricci	36h	3	Communication skills and rhetoric		2
			Hot topics in biomedical sciences	30 h	3	Experimental animal course (European certification)		2
			E Réal, L Monassier			Foreign languages		2
			Obligatoires à choix :	6 (2X3) ects				
			<i>Cell therapy and stem cells</i>					
			D Benssousan, N Jessel	37h	3			
			<i>Regenerative Medicine: Strategies and therapeutic applications</i>					
			Huck	36h	3			
			<i>Init Essais Clin. II £</i>					
			<i>Formation à l'investigation clin. spécialisée §</i>					
			<i>Foreign Languages</i>					
			Genetically modified experimental animal models					
					3			

§ UE accessible aux étudiants du « International Master of Biomedicine » qui réaliseront leur stage en laboratoire au mois de septembre précédant la rentrée universitaire en S3 à l'Université de Mayence (mi-octobre) ; £ UE accessible en anglais et e-learning pour les étudiants du Master international de Biomédecine

Parcours Biomatériaux pour la Santé (Responsables Youssef HAÏKEL, Sybille FACCA, Florent MEYER)

Master 1			Master 2					
Semestre 1			Semestre 2			Semestre 3		
Obligatoires	24 ects		Obligatoires	24 ects		Obligatoires	27 ects	
<i>Au-delà de 30 ECTS</i>			<i>Mécanobiologie du vivant</i>			<i>Suivi in vivo</i>		
P. Laquerrière, D. Vautier	36h 3		Y. Remond , S. Chatelin, S. Facca	66h 6		P. Choquet	32h 3	
<i>Biomaterials : Résistance and Adhesion</i>			<i>Matériaux métalliques pour le vivant</i>			<i>Ingénierie tissulaire</i>		
V. Ball	65h 6		F. Feugeas	60h 6		F. Meyer	32h 3	
<i>Propriétés et comportements des biomatériaux</i>			<i>Caractérisation chimique et physique des surfaces</i>			<i>Biomatériaux : intérêts cliniques et thérapeutiques</i>		
N. Bahloul, O. Etienne	37h 3		P. Schaaf, N. Viart	36h 3		S. Facca, Y. Haïkel, N. Kharouf	32h 3	
<i>Polymères pour le vivant</i>			<i>Biomécanique articulaire et modélisation</i>			<i>Nanoparticules en Biomédecine</i>		
L. Averous , E. Pollet	37h 3		P. Clavert	60h 6		V. Ball	32h 3	
<i>Mecanobiology: from cells to tissues</i>			<i>Physical tools for medical investigations</i>			<i>Sécurité des matériaux</i>		
D. Vautier, K. Anselme	36h 3		P. Laquerrière	36h 3		F. Pons	32h 3	
<i>Biomaterials: research and development</i>						<i>Traitement des données de santé en statistique</i>		
N.A. Vrana	36h 3					EA. Sauleau, N. Meyer	32h 3	
<i>Méthodologie et valorisation du travail universitaire</i>						<i>Insertion professionnelle</i>		
S. Facca, C. Ehlinger, F. Séverac	36h 3					S. Facca, D. Mancino	32h 3	
<i>Données en biomécanique et biomatériaux</i>						<i>Research project</i>		
H. Jmal, S. Facca, JJ. Hidalgo-Diaz	36h 3					S. Facca, Y. Haïkel		6
Obligatoires à choix	6 ects		Obligatoires à choix	6 ects		Obligatoires à choix	3 ects	
<i>Stage d'initiation à la recherche** **</i>	70h 3		<i>Stage d'initiation à la recherche** **</i>	105h 6		<i>Traitement des DM, hygiène hospitalière *</i>		
<i>Biostatistiques I *</i>			<i>Biostatistiques II*</i>			AM. Musset , D. Offner	36h 3	
E. Sauleau, N. Meyer	26h 3		E. Sauleau, N. Meyer	26h 3		<i>La Science des données en santé : approches pratiques*</i>		
<i>Initiation à l'ergonomie des dispositifs médicaux** *</i>			<i>Introduction to nanodrug delivery and nanobiomedecine*§</i>			E. Sauleau, J. Godet	32h 3	
S. Facca, C. Ehlinger, MC Sapa	30h 3		M. Schneider	28h 3		<i>Création d'entreprise *</i>		
<i>Microsurgery: tools and strategies *</i>			<i>Therapeutic potential of stem cells *</i>			S. Facca, Y. Haïkel	24h 3	
S. Facca, D. Mancino, N. Kharouf	36h 3		D. Benssousan	27h 3		<i>Matériaux et développement durable **E</i>		
<i>Gestion de projets innovants*</i>			<i>Techniques pour la science des données en santé*</i>			G. Chabrol	32h 3	
G. Facchi	40h 3		E. Sauleau	32h 3		<i>Innovation et propriété intellectuelle **E</i>		
<i>Approche transdisciplinaire de la science des données en santé</i>			<i>Cutting-Edge Topics & Practical Courses in NanoBiomedecine*</i>			T. Turko	32h 3	
C. Allamel-Ruffin, E. Sauleau*	36h 3		C.M Lehr	37h 3				
<i>Biomorphogénèse</i>			<i>Regenerative Medicine: Strategies and therapeutic applications*</i>					
A. Bloch-Zupan	60h 6		O. Huck	36h 3				

** nombre de places limitées ; ** UE inaccessibles aux étudiants du secteur Santé ; *** avec mémoire, § en anglais, £ EC

T1 S11 et S12

I. Répartition des unités d'enseignement à valider et attribution de crédits européens

L'année de T1 comporte 12 unités d'enseignement.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

Chaque semestre **30 crédits ECTS**, l'année de T1 totalisant **60 ECTS**.

Les crédits ECTS sont attribués au vu de la validation de chaque unité d'enseignement.

Les crédits ECTS, affectés à des enseignements dispensés sur les 2 semestres de l'année, sont attribués à l'issue du second trimestre. Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

Les enseignements dispensés en T1 sont des travaux dirigés, des travaux pratiques, des stages cliniques, et supposent tous une présence obligatoire des étudiants.

T1 1 ^{er} semestre S11			
UE	Disciplines	Coordinateurs	Crédits
UE1	Réhabilitations médico-prothétiques dans le cadre de grands syndromes fonctionnels ou post-traumatiques : <ul style="list-style-type: none"> ✓ CFAO ✓ implantologie ✓ occlusodontie ✓ prise en charge du SAOS ✓ esthétique <ul style="list-style-type: none"> ✓ gestion avancée de l'esthétique dans les traitements pluridisciplinaires ✓ composites stratifiés ✓ implications médico-légales liées à la réhabilitation esthétique 	Dr Etienne (CFAO) Dr Waltmann (Implantologie) Dr Van Bellinghen (Occlusodontie) Pr Clauss (SAOS) Dr Reitzer (Esthétique)	11
UE2	Insertion professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> - droit - dévolution des biens - expertise médicale - gestion - comptabilité - institutions ordinaires Ergonomie : <ul style="list-style-type: none"> - organisation matérielle et fonctionnelle du cabinet dentaire - circuit des personnels et des patients - gestion des matériels, des produits et des déchets - traçabilité - formation aux risques d'hygiène, de secours et mesures de protection des lieux et des personnes 	Dr Offner	8
UE3	Odontologie du sport	Dr Van Bellinghen	1
UE4	Traitements complexes en parodontologie	Pr Huck	2
UE5	Stage clinique en Odontologie : Médecine et chirurgie buccales Stage d'omnipratique	Dr Bornert (Médecine et chirurgie buccales) Dr Offner (Omnipratique)	8
Total ECTS			30

T1 2 ^{ème} semestre S12			
UE	Disciplines	Coordinateurs	Crédits
UE6	Médecine bucco-dentaire : patients dépendants et fragilisés : <ul style="list-style-type: none"> - Odontologie gériatrique - Addictologie - Maltraitance - Besoins et patients spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ✓ personnes en situation de handicap ✓ maladies rares à expression bucco- dentaire MEOPA	Dr Fioretti (Odontologie gériatrique) Dr Offner (Addictologie et Maltraitance) Pr Manière (Besoins et patients spécifiques et MEOPA)	5
UE7	Médecine et chirurgie : conduite à tenir en fonction de différentes pathologies et traitements en pré, per et post opératoires	Dr Bahi-Gross	2
UE8	Stage clinique en Odontologie : <ul style="list-style-type: none"> - Consultation - Accueil - Santé – Urgences - Stage multidisciplinaire HautePierre - Odontologie conservatrice - Endodontie - Médecine et chirurgie buccales - Odontologie pédiatrique - Prothèses - Odontologie gériatrique 	Dr Offner (CASU) Dr Soell (HautePierre) Pr Haikel (Odontologie conservatrice -Endodontie) Dr Bornert (Médecine et chirurgie buccales) Pr Manière (Odontologie pédiatrique) Pr Walter (Prothèses) Dr Fioretti (Gerodontologie)	16
UE9	Stage d'initiation à la vie professionnelle	Pr Meyer	3
UE10	Stage de prévention et d'intérêt général Stage au centre de prévention bucco-dentaire de la ville de Strasbourg	Dr Offner	1
UE11	Stage hospitalier hors Odontologie	Pr Meyer	1
UE12	Enseignement complémentaire au choix	En fonction des EC	2
Total ECTS			30

II. Validation des unités d'enseignement

Chacune de ces unités d'enseignement sera validée séparément sans compensation possible entre elles. La validation d'une unité d'enseignement est acquise en obtenant une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'examen final. La compensation s'opère à l'intérieur d'une UE.

Il n'y a pas de note éliminatoire.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement, l'étudiant garde les notes des matières dans lesquelles il a obtenu la moyenne.

Aucune note égale ou supérieure à la moyenne au sein d'une même unité d'enseignement n'est conservée d'une année à l'autre en cas de redoublement

La validation d'une de ces unités d'enseignement reste définitivement acquise même en cas de redoublement de T1 à l'exception de l'UE5 et de l'UE8.

Les UE1, UE2, UE3 et UE4 font l'objet d'un contrôle terminal en décembre.

Les UE6 et UE7 font l'objet d'un contrôle terminal en mai.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement au cours de la première session, une seconde session d'examen est organisée. Le candidat doit alors composer dans les matières de l'unité d'enseignement où il n'a pas obtenu la moyenne.

Pour pouvoir être déclaré admis à l'issue de la 2^{ème} session, le candidat doit obtenir :

- **aux épreuves théoriques** : la moyenne dans l'unité ou les unités d'enseignement ayant motivé son ajournement à la session de janvier et/ou mai **et**,
- **aux épreuves cliniques** : une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques composant les unités d'enseignement **UE5 et UE8**,
- une note inférieure à la moyenne dans l'une des épreuves cliniques entraîne l'ajournement de l'étudiant et son redoublement quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques et dans chacune des autres épreuves cliniques.

Tout étudiant manquant à ses obligations (sécurité, respect des locaux, du matériel, tenue ...) peut se voir exclure des travaux pratiques.

III. Validation des unités d'enseignement UE5 et UE8 (Stage clinique en Odontologie)

Assiduité

L'assiduité à l'unité d'enseignement des stages cliniques attribués à chaque étudiant, y compris pendant les périodes de congés universitaires et les périodes d'été, est obligatoire et fait partie intégrante de la validation des enseignements cliniques.

La règle générale des absences s'applique.

Toute absence doit être justifiée et rattrapée. Au-delà de 3 absences non justifiées et non rattrapées, les enseignements cliniques des UE5 et UE8 ne sont pas validés et **entraînent le redoublement de l'étudiant quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques, et dans chacune des épreuves cliniques et/ou de travaux pratiques ou dirigés.**

Pour être déclaré admis à la session de janvier et/ou de mai, le candidat doit obtenir **aux épreuves cliniques** une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques.

Pour être déclaré admis à l'issue de la **session de rattrapage**, le candidat doit avoir obtenu **aux épreuves cliniques** une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques.

Une note inférieure à la moyenne dans l'une des épreuves cliniques entraîne l'ajournement de l'étudiant et son redoublement quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques et dans chacune des autres épreuves cliniques.

Cas particulier du stage d'omnipratique

Le stage d'omnipratique est réalisé uniquement pendant la période estivale (juillet/Août). Il peut être réalisé au sein du pôle de médecine et chirurgie bucco-dentaire des hôpitaux universitaires de Strasbourg ou dans un centre hospitalier régional dans le cadre d'une extériorisation. Il est réalisé par anticipation au cours de la période estivale (juillet/Août) précédent l'entrée en T1. En cas de non validation, le rattrapage se fera exclusivement au cours de la période estivale (juillet/Août) de l'année de la T1.

IV. Validation de l'UE 11 (Stage hospitalier hors odontologie)

La validation des stages hospitaliers hors Odontologie est prononcée par le Doyen de la Faculté d'Odontologie sur avis du Chef de Service d'affectation.

- Les étudiants sont soumis au règlement intérieur de l'établissement de santé d'affectation qui précise notamment leurs obligations à l'égard des malades, du personnel médical et de l'administration hospitalière.
- Tout manquement de l'étudiant au règlement intérieur de l'établissement de santé sera immédiatement porté à la connaissance du Doyen par le Chef du Service d'affectation.

- La tenue clinique est fournie aux étudiants.
- Les étudiants **doivent obligatoirement remettre leur carnet de stage au Chef de Service dès le début du stage**. L'étudiant qui ne sera pas en possession de ce carnet en début de stage pourra voir celui-ci non validé. Le carnet de stage sera déposé à l'issue de l'unité d'enseignement des stages au Service de Scolarité de la Faculté.

Le stage hospitalier de T1 se déroule au sein du Service de Chirurgie Maxillo-Faciale des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg. Ce stage s'effectue toute l'année à raison de 5 demi-journées le lundi de 9h00 à 12h30 et du mardi au vendredi de 7h30 à 12h30. Il n'y a pas de participation aux gardes.

En cas de non validation d'un stage hors Odontologie, l'étudiant le refait, dans sa totalité pendant la période d'été. La validation de l'UE11 reste acquise en cas de redoublement de T1.

V. Validation de l'unité d'enseignement UE12 (Enseignement complémentaire au choix)

Tout étudiant de T1 est tenu de s'inscrire à un enseignement complémentaire au choix dès la rentrée universitaire. L'étudiant qui choisit un enseignement autre que ceux dispensés par la Faculté doit veiller à la compatibilité de son choix de formation avec les grilles horaires de son année d'étude.

Assiduité

La présence aux cours et travaux dirigés de ces enseignements est obligatoire (cf. chapitre généralités – règle commune des absences).

Equivalence de validation

L'équivalence d'un enseignement complémentaire peut être accordée par le Doyen au vu de la validation d'une formation non dispensée par la Faculté au titre des enseignements complémentaires au choix de T1, dans le respect des règles suivantes : langues étrangères et sport.

1. Langues étrangères

Dans l'objectif exclusif d'un approfondissement disciplinaire en langue étrangère, l'étudiant peut suivre, après accord préalable du Doyen un enseignement de langue dispensé par un autre établissement d'enseignement supérieur de Strasbourg (hors Université Populaire), aux conditions que cette formation recouvre un volume horaire annuel minimum de 45 h et soit sanctionnée par un examen.

2. Sport

Aucune discipline sportive ne sera reconnue, à partir de DFASO1, au titre des enseignements complémentaires, hors qualification comme sportif de haut niveau, reconnue comme une dispense de validation.

Dispense de validation

1. Master

Tout étudiant qui aura validé une unité d'enseignement (UE) de M1 d'une valeur minimum de 3 ECTS pourra bénéficier d'une dispense de l'enseignement complémentaire sur demande écrite adressée au Doyen, accompagnée de l'attestation de réussite correspondante.

La validation d'une UE de M1 ne peut donner lieu à la dispense que d'un seul enseignement complémentaire à la fois. En cas de validation de 3 UE de M1, le candidat pourra obtenir la dispense de 3 enseignements complémentaires afférents à 3 années d'études différentes.

La validation de la même UE de M1 ne peut donner lieu à dispense que d'un seul enseignement complémentaire sur tout le cursus de l'étudiant.

2. Action d'intérêt général ou associatif

La dispense de validation d'un enseignement complémentaire pourra être accordée dans le cadre d'une action d'intérêt général ou associatif.

Le projet sera soumis à l'étude et à l'avis d'une commission composée du Doyen, du Vice-Doyen chargé des enseignements et d'un enseignant de la discipline concernée par le projet. L'étudiant doit présenter par écrit son projet au Doyen.

Les demandes de dispense de validation ou d'équivalence de validation doivent être soumises au Doyen accompagnées des justificatifs.

Important : la validation de toute formation ne sera reconnue que si elle est assurée par un organisme officiel et sanctionnée par un examen final de contrôle des connaissances.

Redoublement de T1

La validation de l'enseignement complémentaire de T1 reste acquise même en cas de redoublement.

VI. Validation de l'unité d'enseignement UE9 (Stage d'initiation à la vie professionnelle)

Chaque étudiant accomplit, au cours du 3^{ème} cycle court (T1) un stage d'initiation à la vie professionnelle, d'une durée minimale de 250 h, chez un chirurgien-dentiste, appelé Maître de Stage agréé. Ce stage doit permettre à l'étudiant de mettre en application, dans le cadre d'une autonomie contrôlée, les connaissances théoriques, pratiques et cliniques acquises pendant son cursus à la Faculté de Chirurgie Dentaire.

Le stage est effectué soit à temps plein, soit à temps partiel, obligatoirement dans le respect des obligations universitaires et hospitalières de l'étudiant.

Il peut être effectué pendant les périodes de vacances universitaires, sous réserve d'en avoir informé, par le planning de stage joint à la convention, le Service de Scolarité de la Faculté.

Les étudiants qui ont validé DFASO2 dans sa totalité aux sessions de décembre et mai sont autorisés à anticiper ce stage de T1 dans la période estivale.

Validation

A la fin du stage, l'étudiant remet au Service de Scolarité un rapport de stage (cf. carnet de stage).

Le stage est validé par le Doyen de la Faculté, après avis du Maître de Stage et examen du carnet de stage et du rapport déposé par l'étudiant :

- en cas de non validation, l'étudiant doit refaire son stage dans sa totalité, et selon le cas, auprès d'un autre Maître de Stage ; il ne peut pas démissionner,
- en cas de redoublement de T1, l'UE9 reste acquis.

Le circuit administratif du stage d'initiation à la vie professionnelle suivant doit être scrupuleusement suivi par l'étudiant.

VII. Stage clinique en Odontologie UE5 et UE8

Application du statut de l'étudiant hospitalier (cf règles générales)

• Critères de répartition et de classement des affectations hospitalières

Le stage hospitalier en Odontologie de T1 s'effectue sur 2 semestres, l'un des semestres pouvant être extériorisé (**voir p.83**). Les étudiants sont affectés dans les différents terrains de stage (Pôle, autres CHU, CHR...) en fonction du classement qu'ils auront obtenu avec les :

- résultats des sessions de décembre et mai de DFASO2,

• Projet pédagogique

Les stages cliniques en Odontologie en T1 visent comme objectif pédagogique essentiel l'exercice de l'omnipratique. Les structures internes du Pôle encourageront, de façon systématique, la prise en charge globale du patient par l'étudiant, sans obérer les spécificités cliniques.

Les objectifs de la formation clinique en T1 sont :

- de parfaire ses compétences cliniques de façon interdisciplinaire, et éventuellement dans une orientation clinique particulière
- la gestion d'une unité de soins
- la tenue des dossiers médicaux
- la prise en charge des urgences
- la prise en charge de patients à besoins spécifiques (en situation de vulnérabilité, de handicap, sous sédation...)
- l'élaboration de plans de traitements disciplinaires et multidisciplinaires

- la prise en charge globale de patients sous la responsabilité de praticien du ou des chef(s) de service dont il relève en exerçant des fonctions de prévention, de diagnostic et de soins qui concernent les maladies de la bouche, des dents et des maxillaires. Un quota minimum d'actes peut être envisagé.
- la participation à des réunions de service.

Un tableau de service est mis en place en fonction des obligations universitaires, des disponibilités d'accueil clinique et des horaires d'ouverture du Pôle. Ce tableau de service est élaboré par les autorités universitaires compétentes (Art 16, arrêté du 27/09/1994), en collaboration avec le Chef de Pôle et les Responsables des autres centres de formation.

La présence est obligatoire, quel que soit le semestre, soit pour des raisons de validation d'un stage, soit en raison des obligations hospitalières.

L'organisation des stages sera conçue de façon à privilégier une prise en charge globale du patient par l'étudiant de T1.

La validation de chaque stage clinique dans une discipline d'Odontologie repose sur le nombre moyen de vacations hebdomadaires porté en regard de ladite discipline, qui est à considérer comme une référence de base (1 vacation = 4 h). Le nombre minimal annuel de vacations hospitalières par étudiant, pour l'année universitaire 2022/2023, est de 200. Un nombre minimal de vacations est défini par discipline.

Discipline	S11 et/ou S12	Session de rattrapage si échec en S11	Session de rattrapage si échec en S12
Consultation - Accueil - Santé - Urgences (sur 1 semestre)	20	-	10
Odontologie conservatrice/Endodontie	35	-	20
Odontologie pédiatrique	14	-	10
Médecine et chirurgie buccales	28	10	10
Prothèses	35	-	16
Stage multidisciplinaire Haute pierre	16	-	10
Odontologie gériatrique	3	-	3
Omnipratique	20	20	-

* Ces quotas sont donnés à titre indicatif. Ils ont été établis sur la base des actes réalisés pendant l'année universitaire 2021-2022 et sont donc susceptibles d'être ajustés en fonction de la moyenne des actes réalisés par les étudiants pendant l'année 2022-2023.

Un carnet de stage permet de retracer l'assiduité et l'activité de l'étudiant. Il est propre à chaque discipline.

Ce carnet peut exister en format électronique en fonction de l'organisation des structures Internes et du système informatique du Pôle (ODS).

Une note collégiale globale est donnée par les enseignants après analyse du carnet de stage. Les actes peuvent être évalués en fonction de la difficulté et de la qualité des soins.

Le carnet de stage est sous la responsabilité de l'étudiant qui doit le garder avec lui et ne le rendre qu'à la fin de chaque semestre pour évaluation. En cas de non présentation de ce carnet ou de non enregistrement informatique des actes, l'étudiant s'expose à la non validation de son stage.

• Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation porte sur les items suivants :

- assiduité de l'étudiant (cf. règles des absences)
- comportement vis-à-vis des patients, de leur entourage, de l'équipe soignante ainsi que de l'équipe enseignante
- respect des règles d'hygiène et d'asepsie
- tenue du dossier médical et la saisie des actes réalisés
- communication avec les autres professionnels de santé, notamment les correspondants hospitaliers
- prise en charge des urgences
- compétence : une épreuve clinique adaptée à l'évaluation des capacités propres de l'étudiant à assurer d'une manière autonome la prise en charge pluridisciplinaire d'un patient ; une présentation écrite et orale (*selon les disciplines*) d'un cas multidisciplinaire, suivi et traité de façon globale par l'étudiant.

Le cas clinique sera iconographié depuis la situation initiale et comportera un exposé détaillé du plan de traitement, des différentes étapes du traitement, tant préventif que curatif, et du suivi.

- une note sur 20, coefficient 1, est attribuée à chaque enseignement clinique de participation aux fonctions hospitalières.

Pour valider le stage clinique en Odontologie **T1**, l'étudiant doit obtenir une note supérieure ou égale à 10 /20 dans chaque enseignement clinique de participation aux fonctions hospitalières.

La non validation du stage clinique en Odontologie **T1** entraîne le **redoublement de T1**.

La non validation du stage clinique en Odontologie T1 pour maladie, maternité, entraîne le redoublement du stage pour une durée définie par les autorités universitaires compétentes.

- **Session de rattrapage**

Un stage clinique durant la période d'été (hors congés annuels) est obligatoire.

Le rattrapage sera effectué essentiellement en juillet, sachant que structure interne du Pôle peut être regroupée en plateau commun pendant le mois d'août.

En cas de rattrapage, les critères retenus pour valider sont les suivants :

- assiduité et présentation du carnet de stage validé par le responsable de la discipline
- comportement vis-à-vis des patients, de leur entourage, de l'équipe soignante, de l'équipe enseignante
- respect des règles d'hygiène et d'asepsie
- tenue du dossier médical et saisie des actes réalisés.

Types d'actes et nombre de cas requis au minimum par discipline

Ces quotas sont donnés à titre indicatif. Ils ont été établis sur la base des actes réalisés pendant l'année universitaire 2021-2022 et sont susceptibles d'être ajustés en fonction de la moyenne des actes réalisés par les étudiants pendant l'année 2022-2023.

Discipline	Type d'actes	Quantité minimale
Consultation - Accueil - Santé – Urgences (CASU)	Prise en charge de l'urgence	20
	Hygiène bucco-dentaire et prévention	5
	Chemin clinique	3
	Suivi de patients	
Odontologie conservatrice - Endodontie	Elaboration d'un plan de traitement global	4
	Rapport oral et/ou écrit de l'activité clinique réalisée au cours de l'année au sein de l'UF8603	1
	Traitements endodontiques sur incisives, prémolaires et molaires	6
	Reconstitutions coronaires complexes (dont inlays et onlays)	1
Stage multidisciplinaire HautePierre	Elaboration d'un plan de traitement global	6
	Activité clinique pluridisciplinaire	
	Prise en charge d'un patient hospitalisé	
Odontologie pédiatrique	- Prise en charge d'enfants présentant des difficultés de coopération	4
	Prise en charge de l'urgence	4
	Traitement endodontique de dents temporaires	4
	Traitement endodontique d'une dent permanente immature	1
	Coiffe pédodontique préformée sur dent temporaire ou permanente / prothèse amovible	1
Médecine et chirurgie buccales	Elaboration d'un plan de traitement	5
	Assistance opératoire praticien	3
	Assistance opératoire étudiants	3
	Avulsions simples	8
	Avulsions chirurgicales	2
	Recherche de foyers infectieux d'origine dentaire	2
	Accueil diagnostique	4
Omnipratique	Prise en charge d'urgence (Accueil-diagnostic et soins)	20
	Odontologie pédiatrique	
	Réalisation de soins conservateurs et/ou endodontique sur RDV	2
	Réalisation d'un acte de chirurgie sur RDV	5
Odontologie gériatrique	Réalisation d'un plan de traitement	1
	Soin conservateur ou endodontie ou acte de prothèse	2
	Réalisation d'un acte de prévention	2

Discipline	Type d'actes	Quantité minimale
MEOPA		9
Prothèses	Réception de patients	6
	Elaboration d'un plan de traitement global (incluant le diagnostic, les propositions thérapeutiques, le devis et iconographié à chacune des étapes du traitement) : dossier informations du patient	2
	Prise en charge de cas complexes pour un traitement prothétique global sur dents naturelles et sur implants, pouvant comporter la réalisation de : <ul style="list-style-type: none"> - prothèse amovible (maxillaire et mandibulaire, à châssis et incluant le montage) - prothèse mixte - prothèse fixée provisoire unitaire ou plurale - reconstitution corono-radicaire - prothèse fixée d'usage unitaire ou plurale sur dents naturelles ou sur implants - le cas pourra être iconographié à chacune des étapes du traitement Pour l'année : un montage minimum est requis.	2

VII. La thèse - Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire (cf page 85)

Les étudiants soutiennent, à compter du deuxième semestre du troisième cycle court et **au plus tard à la fin de l'année civile** qui suit la validation du troisième cycle court. Une dérogation exceptionnelle à ce délai peut être accordée par le Président de l'Université sur proposition du Doyen.

Toutefois, la prolongation du délai pour passer sa thèse ne signifie pas prolongation de la durée d'autorisation d'exercice.

La thèse consiste en un mémoire dactylographié rédigé en français et préparé sous la conduite d'un directeur de thèse.

Le dépôt du sujet de thèse peut se faire avant l'entrée en troisième cycle court. Le sujet doit être approuvé par la Commission des thèses (cf. calendrier universitaire 2022/2023) et doit faire l'objet d'une inscription dans le registre des thèses.

La soutenance de la thèse n'est pas liée à la validation des enseignements et stages de T1.

Le Diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire est délivré aux étudiants ayant validé les enseignements correspondant aux trois cycles de formation et ayant soutenu leur thèse avec succès.

Le circuit administratif suivant, détaillé dans le *Guide de la Thèse d'Exercice* doit être scrupuleusement suivi par l'étudiant.

T1 S11		ENSEIGNEMENTS THEORIQUES ET DIRIGES		UE1 UE2 UE3 UE4 (Epreuves écrites)		
	Matière	Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves	
					Session décembre	Session de rattrapage
UE1	Implantologie	4 h	TD	1	Assiduité 1 h QCM ou QROC	Assiduité 1 h QCM ou QROC
		2x3 h	TP			
	Occlusodontie	3 h	CM			
		2 h	TP			
	Prise en charge du SAOS	2 h	TD			
	CFAO en secteur antérieur esthétique	2 h	CM			
		4 h	TD			
Composites stratifiés	3 h	TP				
UE2	Insertion professionnelle			1	1h QROC et/ou QR et/ou QCM	1h QROC et/ou QR et/ou QCM
	Droit / dévolution des biens	3 h	CM			
	Expertise médicale	3 h	CM			
	Gestion - Comptabilité	3 h	CM			
	Les institutions ordinaires	4 h	CM			
	Ergonomie			1	1h QROC et/ou QR et/ou QCM	1h QROC et/ou QR et/ou QCM
	Organisation matérielle et fonctionnelle du cabinet dentaire	4 h	CM			
	Circuit des personnels et des patients	5 h	CM			
	Gestion des matériels, des produits et des déchets -Traçabilité	2 h	CM			
Formation aux risques d'hygiène, de secours et mesures de protection des lieux et des personnes	2 h	CM				
UE3	Odontologie du sport	6 h	TD	1	30 min QCM ou QROC	30 min QCM ou QROC
		1h	CM			
UE4	Traitements complexes en parodontologie	1 X 3h	TD	1	1h QROC et/ou QR et/ou QCM	1h QROC et/ou QR et/ou QCM

T1 S12		ENSEIGNEMENTS THEORIQUES ET DIRIGES			UE6 UE7 (Epreuves écrites)	
UE	Matière	Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves	
					Session mai	Session de rattrapage
UE6	MEOPA	10 h 2 X 2 h	CM TP	1	0 h 30 QCM et/ou QROC et/ou 1 QR	0 h 30 QCM et/ou QROC et/ou 1 QR
	Odontologie gériatrique	9 h	CM	1	0 h 30 QCM et/ou QROC et/ou 1 QR tirés au sort	0 h 30 QCM et/ou QROC et/ou 1 QR tirés au sort
	Addictologie	6 h	CM			
	Maltraitance	2 h	CM			
	Personnes en situation de handicap	3 h	TD			
	Maladies rares à expression bucco-dentaire	3 h	TD			
UE7	Médecine et chirurgie : Conduite à tenir en fonction de différentes pathologies et traitements en pré, per et post opératoires	2 x 2 h	TD	1	30 min QCM et/ou QROC	30 min QCM et/ou QROC

T1 S11 et S12	STAGE HOSPITALIER HORS ODONTOLOGIE		UE11 (Stage)
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Mode de validation
Stage hospitalier hors Odontologie	10 vacances	Validation	Assiduité

T1 S11 et S12		STAGE CLINIQUE DE PRATIQUE ODONTOLOGIQUE <i>1 vacation clinique = 4 h</i>		UE5 et UE8 (Epreuves cliniques)		
UE	Discipline	Nombre minimal annuel de vacances	Nature de l'évaluation			
			Session de décembre	Session de mai	Session de rattrapage	
UE5	Omnipratique	20	Contrôle continu sur les travaux cliniques		Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques	
UE5 UE8	Médecine et chirurgie buccales	28	Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Présentation orale de cas : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques	
UE8	Odontologie conservatrice Endodontie	35		Contrôle continu sur les travaux cliniques et évaluation qualitative: ½ de la note Rapport oral et/ou écrit de l'activité clinique réalisée au cours de l'année : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques	
UE8	Prothèses	35		Contrôle continu + évaluation qualitative sur les travaux cliniques et travaux de laboratoire de Prothèses	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques	
UE8	Odontologie pédiatrique	26		Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques	
UE8	Stage multidisciplinaire HautePierre (sur ½ semestre)	16		Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques	
UE8	Consultation - Accueil - Santé - Urgences (sur 1 semestre)	20		Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques	
UE8	Odontologie gériatrique	3		Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Évaluation qualitative : ½ note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques	
UE8	Parodontologie	1		Présentiel	1 QROC et/ou QR et/ou QCM	
UE8	MEOPA	9		Contrôle continu sur port folio	Contrôle continu sur port folio	

La validation des stages cliniques inclut l'assiduité à l'intégralité des stages, hors congés annuels de l'étudiant, et sera délibérée à l'issue des stages d'été.

T1 S11 et S12		UE12 (Enseignements complémentaires)		
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves	
			Session de mai	Session de rattrapage
Initiation à l'implantologie orale	3 h TD pendant 5 semaines	1	1 h QROC et/ou QCM	
	10 vacances		Réalisation d'un cas clinique	
Découverte de la formation continue	3h CM	1	Assiduité	
	30h TD		Rapport avec présentation orale	
	15h travail personnel			
Case Report	TD 2x2h30 en présentiel 35 h de travail personnel	1	Assiduité Avoir obtenu au moins une moyenne de 10/20 au poster. Avoir obtenu au moins une moyenne de 10/20 à la présentation orale du poster.	
Approche multidisciplinaire du syndrome d'apnées obstructives du sommeil chez l'enfant	2 X 4h TD + 20h TP	1	Assiduité + validation d'un mémoire	
Chirurgie parodontale	50h formation clinique 10h enseignement théorique (séminaires/TD)	1	Assiduité et validation des objectifs clinique (se référer à la partie EC) Epreuve écrite par QCM ou questions courtes de 30 min Epreuve de TD : présentation orale d'un cas clinique	
Assistance opératoire de traitements complexes en parodontologie	4 séminaires de 1h (3h) : cours 8 vacances cliniques (32h)	1	Assiduité	
Gestion de l'halitose	2 séminaires de 2h (4h) : cours + TP 5 vacances cliniques (20h)	1	Présence à 5 séances de consultation halitose Examen écrit (question rédactionnelle)	
Préparation au concours de l'Internat	Lecture critique d'article 20h Entraînement à l'épreuve des questions cliniques 24h	1	Assiduité et participation aux examens blancs Epreuve de LCA de 3 h	

T1 S11 et S12		UE12 (Enseignements complémentaires)		
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves	
			Session de mai	Session de rattrapage
Transition écologique en chirurgie dentaire	Se référer à la partie EC	1	Assiduité : présence obligatoire aux différentes séances de travail Présentation orale du projet devant un jury composé de l'enseignant coordinateur et de 3 autres enseignants de la Faculté sous forme d'un diaporama en début et en fin de projet. Évaluation de la mise en œuvre du projet	
Intérêt général : Vie de la Faculté	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité	
Monitorat	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité	
FADA : Formation Avancée en Dentisterie Adhésive	68h au total	1	Assiduité et obtention d'une moyenne d'au minimum 10/20 lors de la présentation orale d'un cas clinique iconographié traité lors du stage clinique	
Réalisation d'une action d'intérêt général ou associatif	Présentation d'un projet personnel			
UE de Master	Se référer aux modalités de contrôle du Master choisi à la Faculté de Chirurgie Dentaire ou à la Faculté de Médecine			

T1 S11 et S12		STAGE ACTIF ET STAGE DE VILLE	UE9 et UE10 (Stages)	
Stage		Horaire annuel	Session de mai	Session de rattrapage
UE9	Stage d'initiation à la vie professionnelle	250 h à temps plein ou à temps partiel	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de stage - Carnet de stage } Validation	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de stage - Carnet de stage } Validation En cas de non-validation, l'étudiant doit refaire le stage dans sa totalité et le cas échéant, auprès d'un autre Maître de Stage.
UE10	Stage au centre de prévention bucco-dentaire de la Ville de Strasbourg	2 h TD 2 demi-journées	Validation (Assiduité)	Validation (Assiduité)

VIII. Stages extériorisés

Les étudiants souhaitant effectuer un stage extériorisé en France ou à l'étranger doivent en exprimer la demande au moment du choix (fiche de choix et lettre de motivation). Les étudiants seront autorisés à partir vers la destination de leur choix, après avoir validé à la session de décembre et à la session de mai la totalité des ensembles et en fonction de leur classement. Les étudiants en session de rattrapage ne seront autorisés à partir qu'après avoir validé la totalité des ensembles. Leur départ sera alors différé.

- Les étudiants qui optent pour une « *mobilité internationale* » (Erasmus ou autre) **ne sont pas prioritaires, quel que soit leur classement, s'ils souhaitent en plus effectuer un stage extériorisé en France.**
- Les étudiants qui optent pour une « *mobilité internationale* » (Erasmus ou autre), s'ils obtiennent en plus la possibilité d'un stage extériorisé en France, **ne pourront effectuer ce stage qu'au 2^{ème} semestre.**
- Les étudiants qui optent pour une « *mobilité internationale* » (Erasmus ou autre), ne pourront obtenir en plus la possibilité d'un stage extériorisé en France au 2^{ème} semestre, **que s'ils rentrent impérativement avant la fin septembre.**

1. Services hospitaliers français

Les capacités d'accueil et les stages qui peuvent être validés dans les CHU de Dijon et de Besançon ainsi que les CHR de Colmar, Metz, Thionville, sont résumés dans le tableau suivant.

Les étudiants ont l'obligation de suivre les enseignements dispensés par la Faculté, y compris les semaines d'enseignement bloquées.

CHU et CHR d'accueil, capacité et stages pouvant être validés

Hôpital et service	Semestre 11	Semestre 12	Période d'été	Stages cliniques validables	Stages cliniques non validables *
CHR de Colmar Service de Chirurgie Maxillo-Faciale	3 étudiants	3 étudiants	2 étudiants	Médecine et chirurgie buccales Odontologie conservatrice/ Endodontie Odontologie pédiatrique	Stage multidisciplinaire Implantologie Prothèse fixée Prothèse amovible PMF Urgences
CHR de Metz Pôle tête et cou	4 étudiants	4 étudiants	2 étudiants	Médecine et chirurgie buccales Implantologie Odontologie conservatrice/ Endodontie Odontologie pédiatrique	Stage multidisciplinaire Prothèse fixée Prothèse amovible PMF Urgences
CHR de Thionville Pôle tête et cou	2 étudiants	2 étudiants	2 étudiants	Médecine et chirurgie buccales Implantologie Odontologie conservatrice/ Endodontie Odontologie pédiatrique	Stage multidisciplinaire Prothèse fixée Prothèse amovible PMF Urgences
CHU de Besançon Service de Chirurgie Maxillo-Faciale et stomatologie	8 étudiants	étudiants	8 étudiants	Médecine et chirurgie buccales Implantologie Odontologie conservatrice/ Endodontie Odontologie pédiatrique	Stage multidisciplinaire Prothèse fixée Prothèse amovible PMF Urgences

Hôpital et service	Semestre 11	Semestre 12	Période d'été	Stages cliniques validables	Stages cliniques non validables *
CHU de Dijon Service CHU de Dijon d'Odontologie	4 étudiants	4 étudiants	4 étudiants	Médecine et chirurgie buccale Implantologie Odontologie conservatrice /Endodontie Odontologie pédiatrique PMF	Stage multidisciplinaire Prothèse fixée Prothèse amovible Urgences

* Les stages cliniques non validables dans les CHU/CHR d'accueil doivent être validés à la Faculté de Chirurgie Dentaire de Strasbourg.

2. Services hospitalo-universitaires à l'étranger

Etablissements d'accueil

- Faculté de Chirurgie Dentaire d'Ho-Chi-Minh Ville (Vietnam)
- Faculté de Chirurgie Dentaire de l'Université de Khon Kaen (Thaïlande)
- Faculté de Médecine Dentaire de l'Université Tufts de Boston (USA)
- Faculté de Médecine Dentaire Hadassah de l'Université de Jérusalem (Israël)
- Tout autre établissement ayant signé une convention dans cet objectif avec notre établissement, à partir de l'année universitaire 2021/2022.

Une partie de l'activité clinique dispensée par les étudiants autorisés à effectuer un stage extériorisé à peut bénéficier d'une validation d'une partie des stages cliniques obligatoires, sur avis du Doyen, du Vice-Doyen chargé des enseignements et du responsable de la discipline concernée :

- en Odontologie conservatrice
- en Odontologie pédiatrique
- en Médecine et chirurgie buccales
- ou toute autre discipline après mise en place d'un contrat d'études.

Les étudiants devront déposer à l'issue de leur mission (impérativement dans les 15 jours suivants leur retour) au Service de Scolarité de la Faculté de Chirurgie Dentaire de Strasbourg :

- un carnet de stage comportant l'unité d'enseignement des actes effectués, validés par le ou les enseignant(s) encadrant de l'établissement d'accueil
- un rapport de mission (une dizaine de pages, iconographié)
- l'évaluation du responsable de l'établissement d'accueil.

Erasmus

L'étudiant doit suivre la procédure en vigueur au sein de l'Université de Strasbourg et se référer à la page des modalités d'évaluation des étudiants de notre établissement.

DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE

Journal Officiel de la République Française du 23 avril 2013

Les étudiants soutiennent, à compter du deuxième semestre du troisième cycle court et **au plus tard à la fin de l'année civile** qui suit la validation du troisième cycle court. Une dérogation exceptionnelle à ce délai peut être accordée par le Président de l'Université sur proposition du Doyen. **Toutefois, la prolongation du délai pour passer sa thèse ne signifie pas prolongation de la durée d'autorisation d'exercice.**

Ce jury comprend quatre membres dont :

1° un professeur des universités, praticien hospitalier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires, président ;

2° trois autres membres dont au moins deux personnels enseignants et hospitaliers titulaires des centres de soins d'enseignement et de recherche dentaires. L'un de ces trois membres peut être un assistant hospitalier universitaire, un praticien hospitalier, un enseignant d'une autre discipline universitaire ou un directeur de recherche.

Une personnalité extérieure invitée sans voix délibérative peut être adjointe à ce jury.

La thèse consiste en un mémoire dactylographié rédigé en français et préparé sous la conduite d'un directeur de thèse.

La fonction de directeur de thèse peut être confiée, par le Doyen, à un assistant hospitalier universitaire ou à un praticien hospitalier. Cette fonction peut être exceptionnellement, dans les mêmes conditions, confiée à un enseignant extérieur à l'unité de formation et de recherche d'odontologie ou à un directeur de recherche.

Le sujet doit être approuvé par la Commission des Thèses (cf. calendrier universitaire 2022/2023).

La thèse peut porter sur :

- l'analyse d'une thématique selon les principes de la Médecine ou de l'Odontologie fondée sur la preuve
- la rédaction d'un protocole de recherche clinique ou d'une action de santé publique et/ou d'une présentation de résultats
- les activités réalisées au cours d'un stage dans une structure de recherche
- sur l'analyse d'un ou plusieurs cas cliniques « originaux » ou de données extraites de dossiers médicaux
- sur une recherche expérimentale et/ou clinique
- sur l'évaluation des pratiques professionnelles.

Le Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire est délivré aux étudiants ayant validé les enseignements correspondant aux trois cycles de formation et ayant soutenu leur thèse avec succès.

Le jury peut soit refuser la thèse, soit l'admettre avec la mention « honorable » ou « très honorable » ou « très honorable avec félicitations du jury ». L'attribution de la mention « très honorable avec félicitations » nécessite l'unanimité des membres du jury.



Parcours Intelligence en données en santé, mention

Biologie-santé

2022-2023

Modalités d'évaluation des étudiants

Les modalités d'évaluation des étudiants sont définitives et ne peuvent pas être modifiées en cours d'année universitaire. Les modifications seront, en accord avec le *Règlement des études et de la scolarité en Licence et en Master* en vigueur à l'Unistra, soumises à la CFVU à la date prévue pour une prise en compte à la rentrée suivante.

Inscriptions administratives

L'inscription administrative annuelle et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits, la détermination du statut de l'étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale. Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Inscriptions pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis. Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour l'ensemble des modalités pédagogiques (cours magistraux, cours intégrés, travaux dirigés et travaux pratiques).

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique. Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il y est recouru notamment :

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Modalités d'accès et de progression en master

L'accès en première année de master est subordonné, au respect des conditions d'accès mentionnées ci-dessus ainsi que des capacités d'accueil déterminées par le CA sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg. A défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le CA sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent, sous réserve d'avoir validé les 60 premiers crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master. La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Études accomplies à l'étranger

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont intégrées au cursus de l'étudiant, au même titre que les études accomplies à l'Université de Strasbourg.

Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique, et les résultats sont validés par un jury de semestre et/ou d'année de l'Université de Strasbourg.

Stages

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation.

Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. Il est intégré au cursus pédagogique par le biais d'une UE.

Tout stage fait obligatoirement l'objet d'une restitution de la part du stagiaire (sous la forme d'un rapport de stage, d'une publication ou d'un rapport d'analyse) donnant lieu à une évaluation de la part de l'équipe pédagogique de la formation. L'objectif de la restitution et de l'évaluation est de permettre à l'étudiant de traduire sa mise en application des acquis de la formation et d'exprimer les savoirs et compétences acquis.

Le responsable pédagogique s'assure que le nombre d'heures prévues dans le stage correspond au nombre d'ECTS effectivement octroyés.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel ou son stage pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'université valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation. L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Le jury devant lequel le stage de recherche (S4) est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Mécanismes de compensation

Au niveau d'UE, les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. La validation d'une UE emporte l'obtention des crédits européens correspondant. En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau d'un semestre, les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme, les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est validée. L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

En cas de redoublement, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant.

En cas de modification de l'offre de formation, afin de préserver ces acquis, l'équipe pédagogique du parcours prévoira des mesures transitoires.

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du doyen de la faculté de Chirurgie dentaire.

Il est créé des jurys :

- de semestre. Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.
- d'année. À l'issue de chacune des deux sessions d'examens, le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.
- de diplôme. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Équivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes :

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité ;
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes :

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens ;
- une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. À défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Épreuves de la session de rattrapage (contrôle continu ou terminal)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Règles additionnelles

Dans les tableaux suivant : épreuves QCM=questions à choix multiples, QROC=questions à réponses ouvertes et courtes, QR=questions rédactionnelles.

Année 1, 60 ECTS

S1, obligatoires (24 ECTS)

UE	ECTS	Coeff.	Session principale		Session de rattrapage	
			Type	Durée	Type	Durée
Approche transdisciplinaire 1	6	2	Écrit (QR) <u>et</u> <u>fiche de lecture</u>	2h00	Écrit (QR) <u>et</u> <u>fiche de lecture</u>	2h00
Techniques 1	3	1	Contrôle continu		Oral	0h20
Biostatistique 1	3	1	Écrit	2h00	Écrit	
Projet tutoré 1	3	1	Contrôle continu		Oral	0h20
Méthode du travail universitaire	3	1	Contrôle continu (50%) PIX (50%)		Oral (50%) PIX (50%)	0h20
Langage R et Python (e-learning)	3	1	Contrôle continu		Oral	0h20
X-omique et bioinformatique 1	3	1	Écrit (rapport d'analyse)		Écrit	

S1, obligatoires à choix (choisir les UE de manière à obtenir 6 ECTS)

UE	ECTS	Coeff.	Session principale		Session de rattrapage	
			Type	Durée	Type	Durée
Droit pour les non-juristes	3	1	<u>Écrit (note juridico-technique)</u> <u>et</u> <u>certification de 2 Mooc</u>	<u>Avant</u> <u>vacances de</u> <u>Noël</u>	<u>Écrit (note juridico-technique)</u> <u>et</u> <u>certification de 2 Mooc</u>	<u>Avant date</u> <u>fixée</u>
Gestion de projets innovants	3	1	Écrit (mémoire décrivant le projet)		Écrit (mémoire décrivant le projet)	
Données en biomécanique et biomatériaux	3	1	Écrit (analyse et poster, 50%) Oral (présentation des résultats, 50%)	0h20	Écrit (analyse et poster, 50%) Oral (présentation des résultats, 50%)	0h20
Stage d'initiation à la recherche	3	1	Écrit (Mémoire)		Écrit (Mémoire)	
Anglais	3	1	Inaccessible aux étudiants du secteur santé Cadrage général de l'Unistra			
Foreign languages	3	1	Après accord des responsables du parcours Cadrage général de l'Unistra			
Biomorphogenesis 1	3	1	Écrit		Écrit	1h00
<u>Initiation aux Essais cliniques</u>	3	1	Nombre de places limité Écrit	1h00	Oral Écrit	0h20 1h00
Biomaterials: research and development	3	1	Écrit (QCM et/ou QROC et/QR)	1h00	Écrit (QCM et/ou QROC et/QR)	1h00

S2, obligatoires (24 ECTS)

UE	ECTS	Coeff.	Session principale		Session de rattrapage	
			Type	Durée	Type	Durée
Approche transdisciplinaire 2	3	1	Écrit (QR)	2h00	Écrit (QR)	2h00
Techniques 2	3	1	Contrôle continu		Oral	0h20
Biostatistique 2	3	1	Écrit	2h00	Écrit	2h00
Projet tutoré 2	3	1	Contrôle continu		Oral	0h20
Traitement des données utiles au diagnostic génétique	3	1	Écrit		Écrit ou oral	1h00
Données en imagerie, du macro. au micro.	3	1	Contrôle continu		Oral	0h20
Systèmes d'information en santé	3	1	Écrit	2h00	Écrit	2h00
Exposomique	3	1	Écrit (rapport)		Écrit (rapport)	

S2, obligatoires à choix (choisir les UE de manière à obtenir 6 ECTS)

UE	ECTS	Coeff.	Session principale		Session de rattrapage	
			Type	Durée	Type	Durée
Physical tools for medical investigations	3	1	Écrit (QCM et/ou QROC et/QR)	1h00	Écrit (QCM et/ou QROC et/QR)	1h00
Compte rendu bibliographique en groupe	3	±	Nombre de places limité Oral (mini-séminaire)	0h30	Oral (mini-séminaire)	0h30
Initiation to pre-clinical research (internship)	3	±				
Stage d'initiation à la recherche	3	1	Écrit (Mémoire)		Écrit (Mémoire)	
Anglais	3	±	Inaccessible aux étudiants du secteur santé Cadre général de l'Unistra			
Biomorphogenesis 2	3	±	Écrit		Écrit	1h00
Nanomedicine and drug delivery	3	1	Écrit		Écrit	1h00
Objets connectés	3	1	Contrôle continu		Oral	0h20

Année 2, 60 ECTS

S3, obligatoires (24 ECTS)

UE	ECTS	Coeff.	Session principale		Session de rattrapage	
			Type	Durée	Type	Durée
Biostatistique 3	3	1	Écrit	2h00	Écrit	2h00
La science des données en santé : applications pratiques	6	2	Contrôle continu		Oral	0h20
LCA	3	1	Écrit	2h00	Écrit	2h00
Research project	6	2	Rapport écrit		Rapport écrit	
In vivo animal follow-up	3	1	Contrôle continu (50%) et écrit final (50%, QR)	1h00	Contrôle continu (50%) et écrit final (50%, QR)	1h00
Ouverture professionnelle	3	1	Contrôle continu		Contrôle continu	

S3, obligatoires à choix (choisir les UE de manière à obtenir 6 ECTS)

UE	ECTS	Coeff.	Session principale		Session de rattrapage	
			Type	Durée	Type	Durée
Création d'entreprise	3	1	Contrôle continu (séminaires)		Oral	0h30
Tools for scientific publications	3	±	Nombre de places limité Écrit:		Oral	

			-rédaction d'un CV 10% -résumé d'un sujet de recherche en anglais 30% -rédaction d'un poster 30% Oral (présentation du poster 30%)	0h10	(présentation du poster et réponse aux questions)	0h20
Traitement des dispositifs médicaux, hygiène hospitalière	3	1	Contrôle continu (50%) et écrit final (50%, QR)	1h00	Contrôle continu (50%) et écrit final (50%, QR)	1h00
Anglais (étudiants déficitaires)	3	±	Nombre de places limité Cadrage général de l'Unistra			
Foreign language	3	±	Après accord des responsables du parcours Cadrage général de l'Unistra			
X-omique et bioinformatique 2	3	1	Écrit (rapport d'analyse)		Écrit	
Approaches and applications in molecular medicine and clinical immunology	3	1	Écrit		Écrit ou oral	

S4, obligatoire (30 ECTS)

			Session principale		Session de rattrapage	
UE	ECTS	Coeff.	Type	Durée	Type	Durée
Stage	30	10	Évaluation du mémoire (75%) et soutenance (25%)	0h30	Évaluation du mémoire (75%) et soutenance (25%)	0h30